Le mot du Directeur d'Agence

Vous trouverez ci-joint le Rapport Annuel du Délégataire 2015 des services de l'Eau et de l'Assainissement de votre Commune. Ce rapport se veut un bilan technique et économique exhaustif de l'année écoulée, et reprend l'ensemble des clauses contractuelles et réglementaires inhérentes au bon fonctionnement des services que vous nous avez confié.

Ces informations vous permettent de mesurer la qualité du service rendu et son évolution. C'est également l'occasion de revenir sur les événements marquants de l'exercice écoulé et d'apporter des propositions d'amélioration pour les années à venir.

Dans le domaine de l'eau potable, l'exercice écoulé a vu le rendement de réseau s'établir à un niveau exceptionnel de 96%. Parallèlement, la commune a financé plusieurs opérations de renouvellement des réseaux, notamment sur le Boulevard de la Cairanne, la Montée Tartane et la Rue Couton. Enfin, le délégataire a renouvelé le Linebox sur le réservoir du Sauvet, et remplacé la pompe de reprise de la station de filtration du Bouaou.

En matière d'assainissement, la station d'épuration communale a présenté des performances épuratoire satisfaisantes, alors que le délégataire poursuivait son programme de renouvellement, portant notamment sur l'ensemble du système de chloration, la désinfection UV, le système anti-intrusion et un palan. La station de relèvement du "Village", quant à elle, a vu renouveler un débitmètre, une sonde UltraSons, la sonde DCO/COT et une mesure de surverse. Enfin, la commune a réalisé des travaux sur les réseaux d'assainissement du Boulevard de la Cairanne et Montée Tartane (en commun avec l'eau potable) et la Rue des Michels.

Au nom de l'ensemble du personnel de la Société des Eaux de Marseille, je vous remercie de votre confiance et vous assure de notre souhait quotidien d'amélioration et de performance du service envers vos administrés.

Pascal LAURENS

Société des Eaux de Marseille
Rapport annuel du délégataire

SOMMAIRE

Société des Eaux de Marseille

1. ORGANISATION 7

2. RELATION CLIENTÈLE 31

3. ACTIONS DE COMMUNICATION 37

1. Organisation

ORGANISATION GÉNÉRALE 9

ORGANISATION DES AGENCES HORS MARSEILLE 14

DIRECTION TECHNIQUE 15

INDICATEUR DE PERFORMANCE : OBTENTION DE LA CERTIFICATION ISO 9001 20

INDICATEUR DE PERFORMANCE : OBTENTION DE LA CERTIFICATION ISO 14001 21

LABORATOIRE DU GROUPE DES EAUX DE MARSEILLE 22

INDICATEUR DE PERFORMANCE : EXISTENCE D'UN LABORATOIRE ACCRÉDITÉ AUQUEL EST RACCORDÉ LE SERVICE 24

COMPOSITION DES EFFECTIFS 25

EVOLUTION DE L'INFORMATIQUE DE LA SEM 26

LES RESSOURCES HUMAINES - UNE POLITIQUE DIVERSITÉ ACTIVE VISANT LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES 27

LA DIRECTION SOCIÉTALE 30

Organisation générale

Organisation de l'entreprise et des unités d'exploitation

Depuis plusieurs décennies, la Société des Eaux de Marseille gère des ouvrages d'adduction, de production et de distribution d'eau potable, de collecte et de traitement des eaux usées.

Aujourd'hui, la société des Eaux de Marseille directement ou par ses filiales dédiées, assure la gestion de la production et de la distribution publique d'eau potable ainsi que la gestion de la collecte et du traitement des effluents de plus d'une soixantaine de collectivités de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

La variété rencontrée dans la taille des collectivités, les caractéristiques des réseaux et installations, la nature des pollutions, les normes de rejets à respecter et les procédés de traitement à mettre en oeuvre, ont permis à la Société des Eaux de Marseille et ses filliales dédiées, d'acquérir une expérience et une compétence très diversifiées dans le domaines de l'eau et de l'assainissement.

Pour cela, elles ont su mettre en place une organisation de proximité avec les usagers et les collectivités, assurant la continuité des services publics ainsi que l'égalité des usagers devant ce service.

Cette organisation s'appuie sur le Groupe des Eaux de Marseille qui oeuvre dans le secteur de l'eau et de l'environnement pour l'amélioration de la qualité de vie des habitants de la région Provence ainsi que de l'autre côté de la Méditerranée.

La société des Eaux de Marseille est elle-même composée d'une Direction Générale basée à Marseille et de structures d'exploitation liées à l'exécution des ses contrats de délégation ou de ceux de ses filiales dédiés qui sont :

- la Société Eau de Marseille Métropole,
- la Société d'Assainissement Ouest Métropole,
- la Société d'Assainissement Est Métropole,
- Agglopole Provence Eau,
- la Société des Eaux d'Arles.

Elle comprend également des fonctions supports techniques, administratives et financières mutualisées.

Au fil du temps, la Société des Eaux de Marseille s'est diversifiée pour constituer un groupe régional d'entreprises spécialisées dans les métiers de l'environnement et des travaux associés :

• **En France :**

- BRONZO TP (Travaux Publics), La Ciotat et Marignanne,
- BONDIL et SPGS (curage et entretien réseaux publics et privés), Marseille et Salon,
- FARINA (curage et entretien réseaux privés), Marseille,
- BIOTECHNA (éclairage public et entretien électrique), Marseille,
- ECOTEC (éclairage public et entretien électrique), Marseille,
- SPIC (gestion des déchets solides), Marseille,
- SILIM (gestion des déchets solides), Marseille, Marignane...,
- BRONZO déchets (gestion des déchets solides), La Ciotat, Aubagne...,
- TEP (transport déchets dangereux), Marseille,

• **A l'étranger :**

- EMM (prestations de services Eau, Assainissement et informatique appliquée), Maroc.

Organisation générale (suite)

Organisation de l'entreprise et des unités d'exploitation (suite)

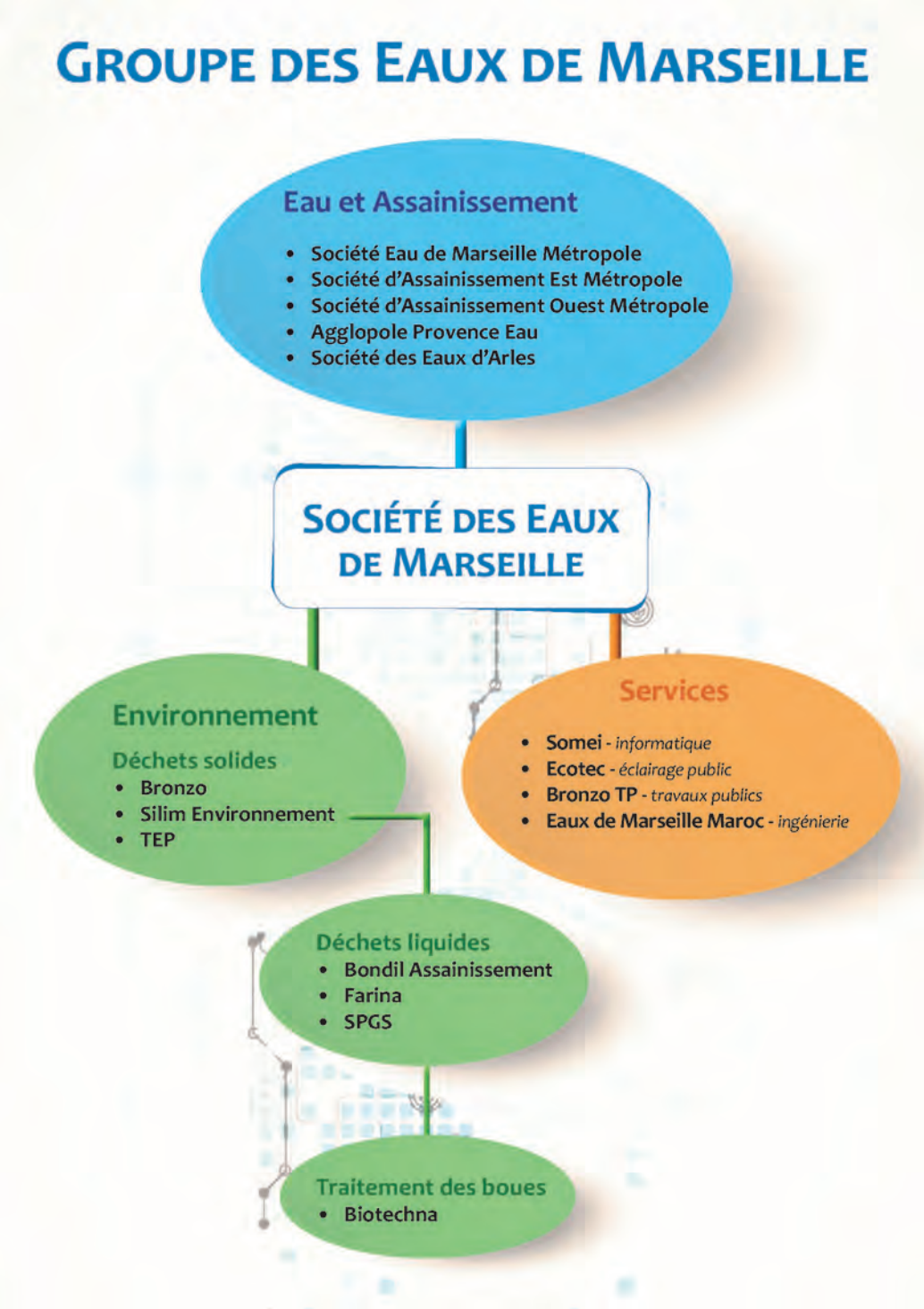

Organisation générale (suite)

Organisation de l'entreprise et des unités d'exploitation (suite)

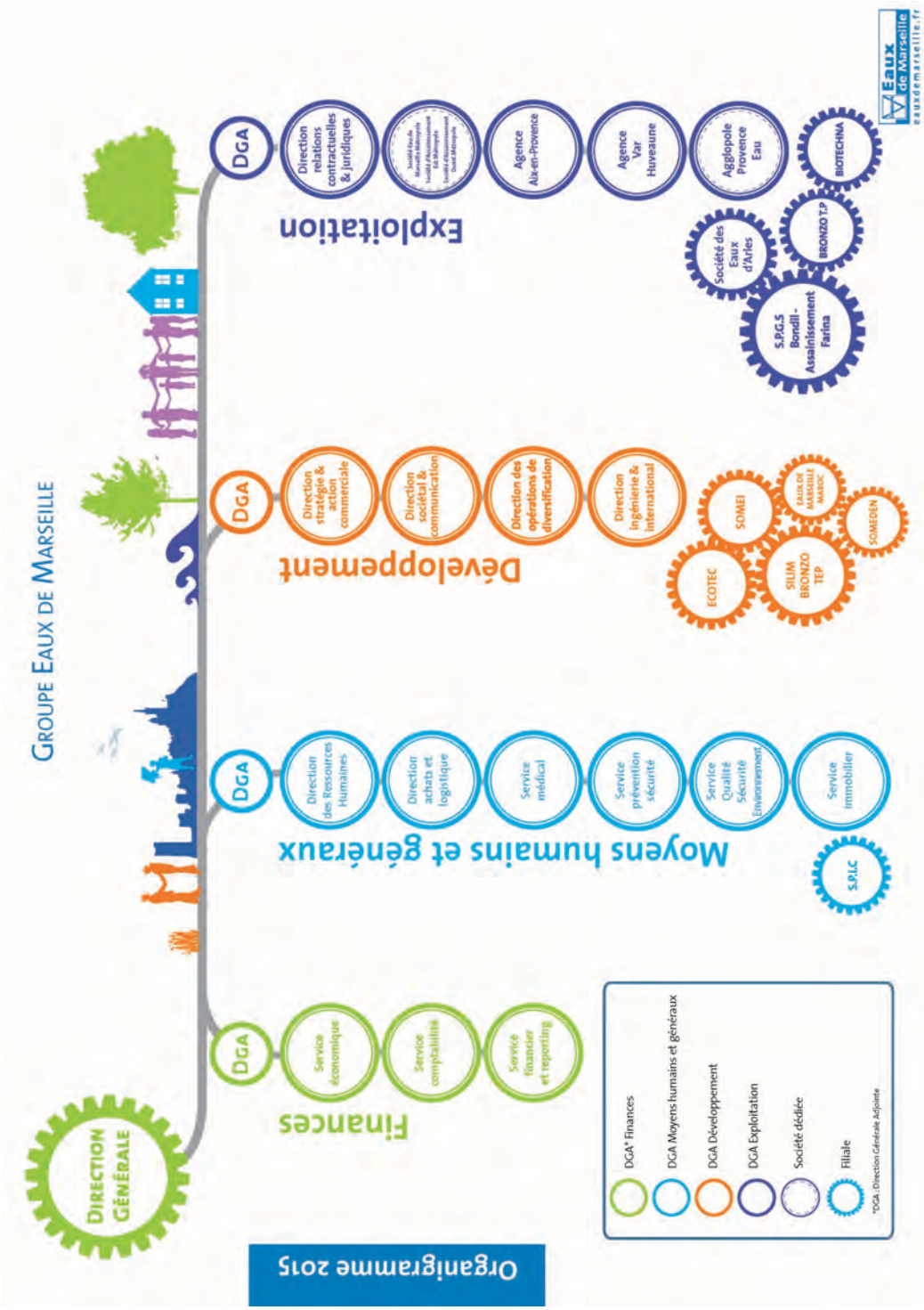

Organisation générale (suite)

Une exploitation fiable et performante...

Cette organisation est basée sur des unités d'exploitation constituées en agences et filiales. Elle compte près de 700 agents et permet à la Société des Eaux de Marseille et ses filialies dédiées d'être plus proches des clients (usagers et collectivités) et par une meilleure réactivité d'assurer la continuité du service qui leur est confié.

Nota

Au total, plus de 500 000 clients, 103 stations de filtration et d'épuration, 465 stations de pompage et relevage et près de 10 000 km de réseau et branchements répartis sur plus de 70 communes sont gérés à partir des ces différents sites.

Afin d'assurer leurs différentes missions, plusieurs services composent chacune des unités d'exploitation :

- ➔ Le service "Clients et Réseaux" est chargé de l'exploitation, c'est-à-dire des interventions sur les canalisations et les branchements, ainsi que des contacts avec la clientèle...
- ➔ Le service "Usines" assure la gestion des équipements - station de production d'eau potable, de pompage et de relevage, usine de dépollution, ...

Nota

Toutes ces unités d'exploitation sont, sur le terrain, les relais locaux des compétances du Groupe des Eaux de Marseille. A leur disposition les entités d'assistance technique, le laboratoire et le centre service clients constituent de puissants outils au service de la clientèle et des collectivités.

Les périmètres d'intervention et les effectifs des unités d'exploitation sont les suivants :

➔ **Société Eau de Marseille Métropole**

Cette société gère le service public de l'eau de la Communauté Urbaine Marseille Provence à travers trois unités de proximité réparties géographiquement comme suit :

• **Unité de Marseille**

Elle intervient sur 8 communes du territoire de Marseille Provence Métropole : Marseille, Allauch et Septème les Vallons.

• **Unité de Marignane**

Elle intervient sur 8 communes du territoire de l'Ouest de Marseille Provence Métropole : Sausset les Pins, Châteauneuf les Martigues, Gignac la Nerthe, Le Rove, Ensuès la Redonne, Saint Victoret, Marignane, Carry le Rouet.

Organisation générale (suite)

Une exploitation fiable et performante... (suite)

• **Unité de La Ciotat**

Elle intervient sur 5 communes du territoire de l'Est de Marseille Provence Métropole : Cassis, Carnoux, Ceyreste, La Ciotat, Roquefort la Bédoule et ZI de Géménos.

➔ Société d'Assainissement Ouest Métropole

Basée dans les locaux de l'unité de proximité de Marignane, cette société composée de 18 personnes gère, depuis le 1ier janvier 2014 le service public de l'assainissement de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur le périmètre de la zone Ouest qui correspond aux communes de Carry le Rouet, Châteauneuf les Martigues, Ensuès la Redonne, Gignac la Nerthe, Marignane, Saint Victoret et Sausset les Pins.

➔ Société d'assainissement Est Métropole

Basée dans les locaux de l'unité de proximité de La Ciotat, cette société composée de 15 personnes gère, depuis le 1ier janvier 2014, le service de l'assainissement de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur le périmètre de la zone Est qui correspond aux communes de Cassis, Ceyreste, La Ciotat et Roquefort la Bédoule.

➔ Agglopole Provence Eau

Basée à Salon de Provence, cette filiale composée de 40 personnes gère le service d'eau potable de la Communauté d'agglomération Salon - Etang de Berre - Durance qui regroupe 17 communes, soit 42 000 abonnés pour 145 000 habitants.

➔ Société des Eaux Arles

Basée à Arles, cette filiale composée de 80 personnes gère essentiellement les services d'eau et d'assainissement de la ville d'Arles, ainsi que ceux de la Commune d'Eyrargues.

➔ Agence de proximité

• **Agence d'Aix en Provence**

Cette agence intervient sur 26 communes du Nord-Est des Bouches du Rhône, du Vaucluse et des Alpes de Haute Provence : Aubignosc, Beaurecueil, Bouc Bel Air, Châteauneuf le Rouge, Cornillon Confoux, Coudoux, Forcalquier, Fuveau, Grans, La Roque d'Anthéron, Lambesc, Lardiers, Le Puy Sainte Réparade, Les Pennes Mirabeau, Lourmarin, Meyrargues, Peynier, Peyrolles, Pierrerue, Puyloubier, Rousset, Saint Antonin S/ Bayon, Vachères, Vauvenargues, Ventabren, Vitrolles et le territoire du Syndicat Plateau - Durance Albion

• **Agence Var Huveaune**

Cette agence, Basée dans les locaux de l'unité de proximité de La Ciotat intervient sur les 12 communes du territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile ainsi que de 4 communes du Var : Riboux, Bandol, Sanary sur Mer et Saint Cyr sur Mer.

Organisation des agences hors MARSEILLE

Description

Trois agences assurent la gestion des services publics de production et de distribution d'eau potable ainsi que ceux de collecte et de traitement des eaux usées pour l'ensemble des délégations confiées à la Société des Eaux de Marseille hormis le périmètre de distribution du canal de Marseille.

La totalité des activités opérationnelles d'exploitation est regroupée dans les agences.

Responsabilités du personnel des agences

Le Directeur d'Agence est responsable du bon fonctionnement des installations, de la gestion du contrat qui lie la Collectivité délégante à la Société des Eaux de Marseille, de la gestion du personnel et de l'application de la réglementation en vigueur.

C'est l'interlocuteur direct de la Collectivité délégante.

Pour effectuer ces tâches, il s'appuie avec son adjoint sur le Service Usines et le Service Clients et Réseaux.

Le Chef du Service Usines met en œuvre la gestion courante des installations et suit le fonctionnement des ouvrages.

Le Chef du Service Clients et Réseaux met en œuvre la gestion courante et le suivi des réseaux. Il dirige un bureau d'études qui peut répondre à tous les problèmes techniques (nouveaux branchements, permis de construire, études spécifiques…).

Les Chefs de Service fixent les objectifs d'amélioration en vue de passer d'une maintenance corrective (urgence) vers une maintenance préventive (programmée).

Grâce à ces équipes spécialisées, l'agence apporte, au plus près des ouvrages de la Collectivité co-contractante, toutes les compétences nécessaires à leur exploitation.

Surveillance des ouvrages

La prise en charge d'un service public, les contraintes environnementales et sanitaires imposent une surveillance des ouvrages et des réseaux, 24 h sur 24, 365 jours par an.

Pendant les heures ouvrées, chaque agence dispose d'un système de télésurveillance ou de télégestion qui permet de connaître l'état de fonctionnement des ouvrages.

En cas d'alarmes, le personnel de l'agence est capable de prendre toutes dispositions dans les plus brefs délais pour intervenir sur les installations et rétablir le service public.

Ils peuvent aussi intervenir sur demande du Centre de Service Clients en cas de problèmes techniques rencontrés par les abonnés.

En dehors des heures ouvrées, le Centre de Télégestion de Marseille prend le relais. Il transmet au chef de sécurité de chaque agence les alarmes issues du système de télésurveillance ou les appels en urgence des abonnés. Le chef de sécurité pilote alors les interventions éventuelles des agents d'astreinte pour le service réseaux ou le service usines.

En cas d'incident nécessitant du personnel supplémentaire ou des compétences particulières, le chef de sécurité pourra contacter un ingénieur de permanence. Celui-ci mettra en œuvre les moyens nécessaires pour remédier à l'incident.

Direction Technique

Services Télégestion et Cartographie

Ces fonctions permettent d'assurer les missions suivantes :

- **La surveillance des installations 24 heures sur 24 par le Centre de Télégestion**

Le Centre de Télégestion (CDT) est une cellule technique spécialisée dans la surveillance de **900 installations** 7 jours sur 7, 24 heures sur 24 et la gestion des crises.

14 opérateurs se relaient en 3x8 par binôme pour contrôler et gérer à distance l'ensemble des ouvrages et des réseaux.

Des outils élaborés de contrôle, de diagnostic, d'aide à la décision permettent de suivre l'ensemble des dysfonctionnements pouvant survenir sur les installations.

Plus de 8 000 km de canalisations sont vectorisés et intégrés dans le SIG (Système d'Information Géographique), 50 000 variables terrains sont intégrées dans l'outil de supervision et se traduisent sous forme d'alarmes, de seuil, de courbes et d'animations de synoptiques. Une équipe de techniciens s'occupent de la maintenance et du renouvellement des outils de supervision et d'automatisme.

Le centre de télégestion est particulièrement adapté pour gérer les crises.

Un ensemble de procédures définit précisément les étapes importantes dans la gestion des crises liées aux métiers de l'eau et de l'assainissement (gel, pollution, etc.). Ces informations sont régulièrement mises à jour. Des exercices de simulation de crise permettent de tester le bon respect de ces procédures.

Une ligne directe avec les pompiers permet aux opérateurs du centre de télégestion d'être en contact avec les services de sécurité.

Direction Technique (suite)

Services Télégestion et Cartographie (suite)

Des contacts réguliers avec les différentes préfectures sont organisés tout le long de l'année. Une ligne spécifique est réservée aux mairies (qui sont les seules à disposer du numéro), afin de faciliter les communications en période de crise.

Des fichiers compilant l'ensemble des numéros de téléphone et de télécopie nécessaire sont tenus à jour : plan ORSEC, numéros des mairies et des élus (souhaitant le mettre à disposition), numéros personnels de l'ensemble des acteurs de la Société des Eaux de Marseille, numéros des CIQ, etc.

En dehors des heures ouvrées, le centre de télégestion prend le relais du centre service clients. En effet, il transmet au chef de sécurité de chaque agence les appels en urgence des clients ou les alarmes provenant du système de supervision.

Geyser suite à une rupture de canalisation

Par ailleurs, la gestion d'alerte des abonnés via un serveur vocal dédié est mise en place pour donner des informations en cas de crise y compris avec un rappel en fin de crise.

Au niveau informatique, un réseau complet de liaisons de communication permet une fiabilité de la remontée des informations et un secours de tous les sites stratégiques (liens radio, lignes spécialisées, faisceaux hertziens, lignes VPLS, fibres optiques).

La rapidité et l'ergonomie des outils de SIG (Géomédia Eau et Géomédia Asst) ainsi que du superviseur Panorama et des applications Wat.erp pour la gestion des clients et des interventions permettent en temps de crise d'avoir des réponses et de lancer des actions à distance de façon extrêmement rapide.

Une salle de gestion de crise jouxtant le centre de télégestion est opérationnelle en permanence (1 télécopieur, 4 lignes téléphoniques dédiées). Cette salle est équipée en outils informatiques permettant de gérer une crise avec tous les moyens nécessaire.

Les principales missions du poste de commande centre de télégestion sont la télésurveillance et la télégestion des réseaux.

La télésurveillance et la télégestion des réseaux d'eau potable et d'assainissement sont effectuées à l'aide du système de centralisation de données, qui recueille en temps réels les informations concernant le fonctionnement des installations.

Les opérateurs de quart ont en charge le contrôle de ces informations. Ils préviennent les services d'exploitation des éventuels dysfonctionnement concernant les ouvrages afin de déclencher, éventuellement, les interventions curatives nécessaires.

- **La supervision des automatismes**

Il s'agit de la réalisation des programmes d'automatisme, du paramétrage des coffrets de télétransmission, du développement et de la maintenance du logiciel de supervision, ainsi que du réseau d'informatique industrielle permettant le contrôle à distance des installations.

Direction Technique (suite)

Services Télégestion et Cartographie (suite)

• **La cartographie Numérique et le SIG**

Une équipe est chargée de l'administration de l'outil de cartographie numérique déployé au sein des agences d'exploitation (gestion des fonds de plans numérisés, requêtes thématiques, vues aériennes). Des techniciens sont chargés de relever l'ensemble des branchements des abonnés pour les saisir sur le SIG (Système d'Information Géographique)

Expertise Réseaux, Process et Contrôles règlementaires

➔ Une autre équipe de techniciens supérieurs de niveau "expert" établit des diagnostics de fonctionnement et des programmes d'optimisation des stations de filtration, d'épuration et supervise les données d'autosurveillance des systèmes d'assainissement, que ce soit dans l'eau, l'assainissement ou les procédés industriels.

➔ Une équipe assure enfin la planification et le suivi des contrôles réglementaires des appareils soumis à règlementation dans le cadre du code du travail (levage, appareils sous presssion, installation électriques, portes et portails, ascenseurs,...) ainsi que le suivi des mises en conformité.

Atelier MRE (Maintenance Renouvellement Equipements)

Mobilisable 24 heures sur 24 et 365 jours par an, cette cellule est composée de techniciens spécialisés en mécanique et chaudronnerie. Elle entretient, répare et renouvelle les installations électromécaniques, les pièces mécaniques et le remplacement des canalisations des diverses stations de pompage, de relevage des eaux usées ou autre stations d'épuration, d'installations industrielles et tertiaires.

Un atelier de 650 m^2 est équipé de matériels lourds (pont roulant, forge, ...) et de machine-outils (tours, fraiseuse, raboteuse, mortaiseuse, perceuse, ajustage, soudage, chaudronnerie, ...)

Dans le cas d'une casse d'un équipement sur une installation, les responsables du site peuvent faire appel à l'atelier pour refaire rapidement une pièce ou envoyer éventuellement une équipe de soudeurs sur place. Cela toujours dans le but d'assurer la continuité du service.

Direction Technique (suite)

Atelier MRE (Maintenance Renouvellement Equipements) (suite)

Ces équipements et machines permettent entre autres, d'adapter toute pièce ou matériel à une installation spécifique ou un besoin particulier. Les moyens de préparation et soudage permettent d'intervenir sur de l'inox, acier, polyéthylène, PVC.

L'atelier est aussi équipé de tous les moyens nécessaire aux travaux ou interventions d'urgence sur site tels que camions grue, 6 camions-atelier entièrement équipés, moyens de manutention mobiles, ...

Méthodes et renouvellement

Composée de techniciens supérieurs, l'équipe définit les règles et procédures à suivre dans le cadre de la base de données techniques (gestion de patrimoine) et de GMAO (Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur).

Elle est également en charge des programmes de renouvellement des installations électromécaniques, en collaboration avec les responsables des unités d'exploitation. La notion de maintenance conditionnelle est en cours de mise en oeuvre. Une équipe de câblage électrique permet également la confection d'armoire électriques en interne.

Service Chloration

Composé de techniciens, il est responsable de l'entretien des appareils de chloration ainsi que de l'approvisionnement de 200 000 kg de chlore sur 120 sites de production d'eau potable. Les agents composant cette équipe dédiée à la maintenance des installations de chloration suivent chaque année une formation de contrôle axée sur la sécurité d'intervention sur ces procédés sécurisés.

Direction Technique (suite)

Cellule "Water Help"

Composée d'un technicien, elle peut faire appel à un listing de 60 à 70 volontaires pour des missions d'aide et/ou d'assistance tant sur les installations de l'entreprise que dans la région ou par le monde, pour venir en aide par exemple à des populations en difficultés (tremblement de terre, tsunamis, etc.).

La cellule dispose d'un parc de matériels très varié pour s'adapter aux spécificités du terrain (station de traitement d'eau potable, électro-pompes et moto-pompe, bâches de stockage d'eau, groupes électrogènes, camions citerne, ensacheuse d'eau, poste de chloration mobile, chloromètre, détecteurs d'H2S, tuyaux de diamètre 60 à 300 mm, etc.).

Innovation-Développement

Une équipe travaille à la mise au ponit de nouveaux procédés (brevets), puis les expérimante en vue d'une tutilisation industrielle en passant le cas échéant par des installations pilotes (évolution Truitel, mesure en continu de l'aluminium et du fer dans l'eau potable, traitement des eaux de fond de cale des navires, lutte contre la formation de H2S dans les réseaux d'assainissement, etc.).

Indicateur de performance : obtention de la certification ISO 9001

Mode de calcul de l'indicateur :

0 : NON / 1 : EN COURS / 2 : OUI

Valeur (1) : Obtention de la certification iso 9001

	2011	2012	2013	2014	2015
Valeur (1)	2	2	2	2	2
Résultat	**2**	**2**	**2**	**2**	**2**

Commentaire :

ISO 9002 depuis décembre 2001 pour les activités de Production, Distribution d'eau potable, Transfert et traitement des eaux usées, Accueil et services à la clientèle. ISO 9001 v.2000 depuis décembre 2003 et ISO 9001 v.2008 pour la réalisation d'études, maîtrise d'oeuvre de projet dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et des déchets depuis 2004 (N° QUAL/1997/6844f).

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	**A**

Commentaire :

Informations issues des deux dispositifs de la SEM d'administration des données, le système QSE de gestion de la qualité et le système informatique : Entrepôt de données DW SEM, Cartographie par SIG et ensemble de requêtes BO.

Indicateur de performance : obtention de la certification ISO 14001

Mode de calcul de l'indicateur :

0 : NON / 1 : EN COURS / 2 : OUI

Valeur (1) : Obtention de la certification iso 14 001

	2011	2012	2013	2014	2015
Valeur (1)	2	2	2	2	2
Résultat	**2**	**2**	**2**	**2**	**2**

Commentaire :

Certification QSE (ISO 9001 Qualité, OHSAS 18001 Sécurité, ISO 14001 Environnement) depuis le 13/03/2007

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	**A**

Commentaire :

Informations issues des deux dispositifs de la SEM d'administration des données, le système QSE de gestion de la qualité et le système informatique : Entrepôt de données DW SEM, Cartographie par SIG et ensemble de requêtes BO.

Laboratoire du Groupe des Eaux de Marseille

Laboratoire

Le laboratoire des eaux et protection de l'environnement (L.E.P.E.), basé à Marseille, comprend une vingtaine de personnes.

Le laboratoire effectue, depuis de nombreuse années, les analyses d'autosurveillance des services d'eau et d'assainissement délégués à la Société des Eaux de Marseille.

Son périmètre d'action couvre quelque 70 communes de la région, agglomération marseillaise comprise, soit une population totale de 1 300 000 habitants.

Ses références sont les suivantes :

- accréditation COFRAC Programmes 100-1 100-2 pour le domaine des analyses physicochimiques, biologiques et micrbiologiques des eaux - Référentiel NF EN ISO/CEI 17025 N° Accréditation 1-0523 obtenue le 26 décembre 1994 et renouvelée chaque année ;
- analyse d'intercalibration dans le cadre du réseau AGLAE.

La démarche d'assurance qualité entreprise dès 1991 a pour objectif de :

- garantir une fiabilité optimum des résultats et une transparence totale sur les moyens mis en oeuvre pour les obtenir et les contrôler ;
- inspirer confiance aux clients du Laboratoire concernés par des problèmes d'environnement.

Les procédures employées par le Laboratoire sont décrites dans :

- le manuel qualité (disponible sur simple demande) de façon assez générale ;
- le plan qualité qui détaille de façon précise l'ensemble des procédures techniques et administratives mises en oeuvre au Laboratoire.

Nota

Par ailleurs, le Laboratoire est pourvu d'un système d'astreinte permettant une disponibilité 24 heures sur 24 et 365 jours par an en cas de situation de crise.

Laboratoire du Groupe des Eaux de Marseille (suite)

Laboratoire (suite)

Les exigences réglementaires relatives à la qualité des eaux au niveau de la production d'eau potable et de sa distribution imposent une organisation, un suivi et une compétence de haut niveau.

Le fait d'avoir à proximité un Laboratoire est un atout, et permet à la Société des Eaux de Marseille et à ses filiales dédiées de pouvoir prendre les mesures nécessaires rapidement en cas de problème.

Activités - Domaines de compétences

Domaines de compétences du laboratoire dans le cadre d'un service eau potable :

➔ **Ressources**
- Intervention en cas de pollution accidentelle
- Suivi de la qualité physico-chimique de l'eau

➔ **Station de traitement d'eau potable**
- Suivi de la qualité chimique et bactériologique de l'eau traitée

➔ **Réseau de distribution**
- Suivi de la qualité chimique et bactériologique de l'eau distribuée
- Enquête sur le terrain en cas de plaintes pour dégradation de la qualité de l'eau

Matériel d'analyse

Le laboratoire dispose des équipements nécessaires à la réalisation de tous les essais de ses domaines de compétence.

Des investissements importants sont réalisés chaque année pour la modernisation et le renouvellement du parc matériel.

Une structure métrologie interne a été constituée pour le suivi des appareils de mesure du Laboratoire (étalonnage des balances de précision, enregistrement des températures des enceintes thermostatées).

Chaque appareil fait l'objet d'une maintenance régulière sous la responsabilité d'un technicien. Le résultat des vérifications est consigné dans des documents consultables à tout moment.

Principaux types d'analyses réalisées par le laboratoire :

➔ analyse biologie,
➔ analyses physico-chimiques des eaux propres,
➔ analyse physico-chimique des eaux résiduaires et des déchets,
➔ analyse des eaux de baignade.

Indicateur de performance : existence d'un laboratoire accrédité auquel est raccordé le service

Mode de calcul de l'indicateur :

0 = NON / 1 = OUI

Valeur (1) : Existence d'un laboratoire accrédité auquel est raccordé le service

	2011	2012	2013	2014	2015
Valeur (1)	1	1	1	1	1
Résultat	**1**	**1**	**1**	**1**	**1**

Commentaire :

Laboratoire des Eaux et de Protection de l'Environnement (SEM) d'aprés Arrêté du 10 février 2004 portant agrément de laboratoires pour exécuter certains types d'analyses des eaux

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	**A**

Commentaire :

Informations issues des deux dispositifs de la SEM d'administration des données, le système QSE de gestion de la qualité et le système informatique : Entrepôt de données DW SEM, Cartographie par SIG et ensemble de requêtes BO.

Composition des effectifs

Description

On détaille ici sur deux ans la composition des effectifs de la Société des Eaux de Marseille et de ses sociétés dédiées à l'exécution des contrats DSP de l'eau et de l'assainissement (SEMM, SAOM et SAEM), en fonction du type de personnel.

Évolution de la composition des effectifs

Type de personnel	2014	2015	Part de chaque catégorie en %
Cadre	100	100	12,28
Maîtrise	326	329	40,42
Exécution	361	385	47,30
Total	**787**	**814**	**100**

Evolution de l'informatique de la SEM

En 2015, les ressources informatiques de la SEM ont été mobilisées sur les principaux domaines suivants :

- Système d'information (SIG) : le système Wat.Gis a été migré dans sa version 7 totalement accessible par internet. Le processus de gestion des DT/DICT a été totalement automatisé,
- Gestion de la Maintenance Assisté par Ordinateur (GMAO) : l'ergonomie et les fonctions de paramétrages de Wat.Ems ont été améliorés,
- Télérelevé : le développement des modules de supervision et de maintenance du télérelevé des compteurs d'eau ont été initiés en fin d'année. Leur mise en oeuvre est prévue pour début 2016,
- Gestion des interventions : les travaux préparatoires à l'évolution des modules de gestion des interventions ont été réalisés,
- Achats : les logiciels HA+ a été upgradé en fin d'année.

Les Ressources Humaines - Une politique Diversité active visant le développement des compétences

1. La gestion des âges et l'égalité de traitement

Un accord triennal établissant le Contrat de Génération a été signé le 27 janvier 2014, définissant des actions concrètes dans les domaines suivants :

➔ a. Insertion durable des jeunes (=personnes de moins de 30 ans).

La SEM s'est engagée à ce que 40 % des embauches en CDI concernent les jeunes, ceci pour chacune des 3 années prévues par le présent accord. Par ailleurs, la SEM organise pour chaque nouveau salarié un parcours d'accueil et d'intégration : réunion d'accueil, remise d'un livret d'accueil, parcours de formation personnalisé, journées d'intégration.

L'entreprise présente au jeune salarié un référent auquel il peut s'adresser durant les premières semaines de son arrivée pour faciliter son intégration. Un entretien de suivi est organisé dans les 6 mois qui suivent son arrivée.

Considérant que le stage et l'alternance sont des outils de formation de qualité permettant aux jeunes de se professionnaliser et de mieux s'insérer dans la vie active, la SEM s'est engagée à accueillir 5 % d'alternants sur chacune des 3 années couvrant le présent accord et à proposer un nombre de stages équivalent à 10 % de son effectif total. En 2014, la Société des Eaux de Marseille a accueilli 80 jeunes stagiaires école et au 30 juin 2014, la Société des Eaux de Marseille comptabilisait 42 personnes en contrat d'alternance.

Enfin depuis 2011, la SEM a mis en place un contrat de professionnalisation pour le poste d'agent réseaux permettant l'insertion des demandeurs d'emploi sans qualification. L'école des métiers assure la totalité de la partie formation, l'ajustant ainsi totalement aux besoins spécifiques du poste de travail.

➔ b. Emploi des salariés âgés (=salariés de plus de 55 ans).

La SEM s'est fixée comme objectif de parvenir à maintenir la part des salariés de 55 ans et plus présents dans l'effectif au minimum à 15% de l'effectif total. La SEM souhaite poursuivre sa politique active d'amélioration des conditions de travail et de préservation de la santé de ces salariés. Ainsi, un suivi et une analyse des restrictions et inaptitudes sont réalisées par la Direction des Ressources Humaines avec comme objectif d'engager toutes les actions possibles pour maintenir ces salariés âgés en emploi dans l'entreprise.

Par ailleurs, l'entreprise a souhaité pérenniser l'entretien de milieu de carrière et le proposer systématiquement aux salariés dans l'année de leur 45ème anniversaire. De plus, le salarié a désormais la possibilité de solliciter un nouvel entretien, et cela tous les 5 ans.

La formation professionnelle étant un outil essentiel au maintien dans l'emploi des salariés âgés, l'entreprise s'est engagée à satisfaire au minimum 80% des demandes émanant de salariés âgés.

➔ c. Transmission des savoirs et des compétences.

L'Ecole des Métiers de la Société des Eaux de Marseille créée en 1993 et agréée par le Ministère du Travail comme organisme de formation reconnu, assure l'acquisition des compétences nécessaires ainsi que le transfert du savoir-faire. 80 experts en interne dispensent la formation dans leur domaine respectif; des moyens pédagogiques adaptés et des installations techniques à proximité sont disponibles pour les aspects pratiques. Ces actions sont réalisées dans le cadre de l'Assurance Qualité (certification ISO 9001).

L'entreprise a souhaité poursuivre sa politique de transmission inter-générationnelle des savoirs et des compétences par la formation interne. Pour cela, elle s'engage à consacrer chaque année au minimum 15 % du plan de formation à la formation interne.

➔ d. Egalité d'accès à l'emploi dans le cadre de la lutte contre les discriminations à l'embauche et durant le déroulement des carrières.

Afin d'éviter tout risque de discrimination, la sélection des candidats se fait sur base de critères précis et objectifs, définis conjointement à partir de la fiche de poste. Ces critères sont listés précisément pour

Les Ressources Humaines - Une politique Diversité active visant le développement des compétences (suite)

1. La gestion des âges et l'égalité de traitement (suite)

chaque poste à pourvoir. En particulier, concernant le risque de discrimination par l'âge, celui-ci peut être induit par le critère de l'expérience requise. Ce dernier est suivi et analysé pour chaque poste à pourvoir car il ne doit pas être systématique mais adapté en fonction des besoins réels d'exploitation.

Afin d'éviter tout risque de discrimination dans le déroulement de carrière des salariés, la SEM s'engage à utiliser des outils de Gestion des Ressources Humaines basés sur l'évaluation de critères objectifs que sont les Compétences.

➔ e. Accès à la formation

Considérant que la formation professionnelle est un levier majeur dans l'accompagnement du développement professionnel des salariés, la SEM alloue depuis plusieurs années un budget important dans ce domaine. Sur la période 2010-2012, elle a ainsi consacré entre 3,79 % et 4,01 % de la masse salariale à la formation professionnelle continue. Pour les 3 années concernées par le présent accord, la SEM entend poursuivre cette politique de développement des compétences par la formation professionnelle avec un budget équivalent.

Plus particulièrement, s'agissant des jeunes et des référents, la SEM s'engage à apporter une attention particulière à leurs demandes de formation. Dans la continuité de ce qui est proposé pour les salariés âgés, la SEM s'est engagée à accepter au moins 80 % de ces demandes de formation.

2. L'égalité Hommes - Femmes

Un Accord triennal a été signé le 27 janvier 2014 visant à réaffirmer son engagement dans le domaine de l'égalité professionnelle et ainsi poursuivre sa politique. Les parties ont convenu de se fixer 4 objectifs de progression :

➔ a. Premier domaine d'action : l'embauche

L'objectif est d'améliorer la représentation des femmes dans la catégorie d'emploi Exécution à travers les emplois, les contrats d'alternance ou les stages. Pour ce faire, la SEM mène toutes les actions d'information et de sensibilisation auprès des partenaires de l'emploi et au cours des forums Emploi organisés sur le territoire.

➔ b. Deuxième domaine d'action : articulation entre l'activité professionnelle et l'exercice de la responsabilité familiale.

Il est désormais prévu que la salariée soit doublement reçue par son responsable : d'une part avant son départ en congé maternité, d'autre part au retour de son congé maternité, pathologique, d'adoption ou congé parental.

Par ailleurs, il est patent de constater que l'accès à un mode de garde d'enfants est un frein au retour à l'emploi. C'est pour cette raison que la SEM s'est engagée à financer 10 berceaux dans 2 réseaux de crèches.

➔ c. Troisième domaine d'action : la formation

Il s'agit ici d'apporter une attention particulière aux besoins de formation qui peuvent apparaître suite à une absence de longue durée liée à une absence pour parentalité.

➔ d. Quatrième domaine d'action : la rémunération effective

Il a été constaté que la rémunération brute des femmes est globalement inférieure à celle des hommes. Ceci s'explique par le fait qu'elles occupent principalement des postes administratifs, qui par conséquent n'incluent pas de primes ou de part variable liées au poste. Il est par ailleurs à relever qu'aucun déséquilibre

Les Ressources Humaines - Une politique Diversité active visant le développement des compétences (suite)

2. L'égalité Hommes - Femmes (suite)

n'apparaît entre les femmes et les hommes s'agissant de leur rémunération fixe. Il convient donc de s'assurer qu'à compétences égales, les femmes ont la même possibilité que les hommes d'accéder à des postes techniques, que ce soit par le biais du recrutement ou de la mobilité interne.

3. La Politique Handicap

La Société des Eaux de Marseille mène une politique active sur deux axes principaux que sont l'embauche de candidats reconnus travailleurs handicapés et le maintien dans l'emploi des salariés handicapés.

Elle a donc engagé un partenariat avec Cap Emploi afin de favoriser l'embauche de travailleurs handicapés.

Par ailleurs, elle engage toutes les actions possibles visant à maintenir en emploi les salariés développant un handicap au cours de leur carrière professionnelle : aménagement de postes de travail et reclassement en interne.

La Direction Sociétale

La Direction Sociétale

Les entreprises et notamment les délégataires de services publics sont parties prenantes des engagements nationaux et locaux en faveur du progrès social, du développement durable et de la protection de l'environnement.

La Direction Sociétale a été créée en 2012 pour répondre à ces objectifs et appliquer les dispositions réglementaires de l'article 225 de la loi Grenelle II et son décret d'application du 24/04/2012 complété par l'arrêté du 13/05/2013. Elle contribue à la mise en place des projets dans le cadre des contrats de délégations de services publics d'eau et d'assainissement.

Son rôle majeur est de faciliter :

- L'intégration à la vie quotidienne des communes et communautés de la région,
- Sa présence comme partenaire économique, social et culturel actif et reconnu,
- Sa participation à l'évolution des politiques publiques.

La vocation de cette direction est d'impulser, de guider, d'animer et de coordonner la stratégie et l'action de l'entreprise dans les domaines de solidarité, de la citoyenneté et de l'environnement.

Cette Direction s'organise autour de 4 axes :

- **L'Environnement :**
  - préserver la ressource en eau,
  - protéger la biodiversité et les écosystèmes,
  - maîtriser les consommations d'énergie, réduire les émissions de gaz à effet de serre et favoriser la création d'énergies renouvelables,
  - valoriser les déchets.

- **La Citoyenneté** :
  - participer à la vie de la cité,
  - dialoguer avec la société civile,
  - valoriser les métiers,
  - sensibiliser aux enjeux sociétaux.

- **Le progrés social** :
  - Agir pour l'emploi, l'insertion, la diversité.

2. Relation clientèle

INSTRUCTIONS - RECOUVREMENT 33

SERVICE PUBLIC ET CLIENTÈLE 34

Instructions - Recouvrement

Instructions et enquêtes

Durant l'année, ont été instruits par les services techniques de la Société des Eaux de Marseille :
- 173 déclarations d'intention de commencement de travaux,
- 23 dossiers de permis de construire,
- 5 études et projets ,
- 54 demandes de renseignements et divers,
- 42 demandes de notaire,
- 14 avis de travaux urgents.

Relances-coupures

En 2015, pour la commune :
- 20.84% des factures ont fait l'objet d'un rappel,
- 204 notifications pour paiement ont été adressées (soit 5.90%),
- 76 coupures pour non paiement ont été effectuées (soit 2.20%),
- 35 procédures de résiliation de contrat ont été entamées (soit 1.01%).

Service public et clientèle

Description

Soucieux de mieux connaître ses clients afin de mieux satisfaire leurs besoins, le Groupe des Eaux de Marseiulle multiplie les actions dans leur direction. La création d'un centre service clients baptisé "La Passerelle", fait partie de ces initiatives.

Ce service est accessible aux clients des 70 communes provençales qui font confiance à la Société des Eaux de Marseille et à ses filiales dédiées.

Nota

Au travers un numéro unique, type Cristal et non surtaxé, le 0 969 39 40 50 traite 1000 appels par jour.

Ses conseillers de clientèle répondent aux demandes des clients en un minimum de temps et sans qu'ils aient à se déplacer. Reliée directement aux différents services techniques du groupe, "La Passerelle" permet, en situation d'urgence, d'envoyer rapidement une équipe sur les lieux mais aussi de convenir d'un rendez-vous à domicile fixée dans une plage horaire de deux heures.

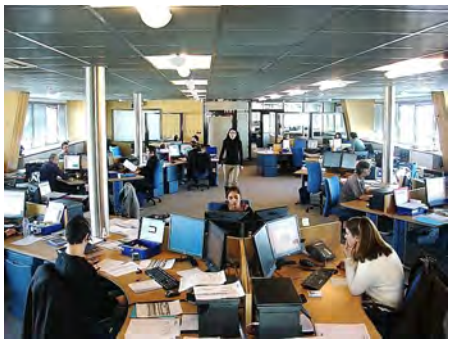

La Passerelle

"La Passerelle" est ouvert aux clients du lundi au vendredi de 08H00 à 19H00 sans interruption et le samedi de 09H00 à 12H00. Ce service permet aux clients du Groupe des Eaux de Marseille d'effectuer différentes opérations.

Il permet de faire la majorité des démarches suivantes :

- souscrire ou résilier un abonnement,
- signaler une fuite,
- requérir la visite d'un technicien à domicile,
- payer ses factures par carte bleue par téléphone, par mensualités.

Il permet également de tout savoir sur l'eau et l'assainissement, notamment, se renseigner sur :

- les tarifs,
- la qualité de l'eau,
- un incident sur le réseau.

Service public et clientèle (suite)

La Passerelle (suite)

Le centre service clients est l'un des outils qui permet d'assurer l'égalité des usagers devants les services publics de l'eau et de l'assainissement.

Facture SEM

Rapidité

Les conseillers clientèle qui font l'accueil téléphonique des clients sont polyvalent et disposent de dossiers en temps réel pour mieux répondre aux abonnés en traitant les opération directement en ligne. Les courriers clients sont également traités par le Centre Service Clientèle qui applique un délai de réponse très court.

Contacts

L'accueil est personnalisé et le Centre Service Clients est en contact permanent avec les agents dont dépendent les techniciens qui interviennent sur place. "La Passerelle" prend immédiatement les rendez-vous avec les abonnés, signale les incidents sur le réseau d'eau ou d'assainissement, et déclenche une intervention si nécessaire.

Continuité du service

En dehors des heures ouvrées, le centre de télégestion prend le relais. Il transmet au chef de sécurité de chaque agence les appels en urgence des abonnés ou les alarmes provenant du système de télésurveillance et organise les interventions.

3. Actions de communication

PUBLICATION 2015 39

INFORMATION ET SENSIBILISATION DES USAGERS 41

INFORMATION ET SERVICES AUX ABONNÉS 2015 43

ANIMATION DE LA VIE LOCALE 2015 45

Publication 2015

Magazine

"Inf'eau magazine"

Ce magazine bimestriel aborde les grands thèmes de l'actualité dans les domaines de l'eau et de l'environnement au travers des rubriques : Zoom su, Décryptage, Témoignages, Eco-citoyenneté...

Imprimé à 5 000 exemplaires, il est envoyé aux 2 000 collaborateurs du Groupe ainsi qu'aux élus, hauts fonctionnaires, représentants consulaires, journalistes, entreprises, syndics, médecins, etc.

Livret d'accueil

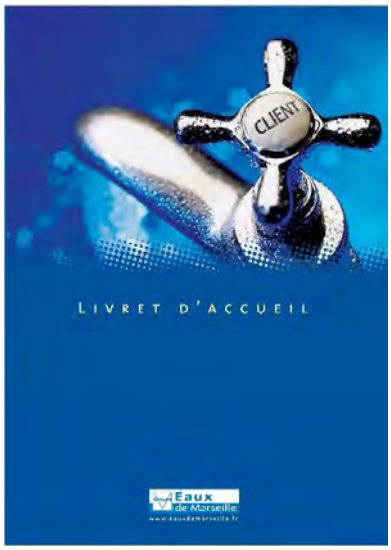

Distribué à chaque nouvel abonné, ce livret regroupe plusieurs documents concernant le tarif, le règlement des abonnements en Eau et Assainissement, la gestion du compteur et les explications pour bien comprendre sa facture d'eau.

Publication 2015 (suite)

Dépliants thématiques

Ils présentent des services que le Groupe propose à ses clients : mensualisation des factures, suivi des consommations via internet, prévention du compteur contre le gel, abonnement spécifique "espaces verts", éco-geste pour la préservation de la ressource.

Bulletins d'informations

"Inf'eau clients"

Jointe à la facture, elle est diffusée deux fois par an, pour apporter une information pratique sur le service de l'eau ou de l'assainissement. En braille ou en gros caractères, elle est également disponible pour les personnes malvoyantes.

Information et sensibilisation des usagers

Un site internet eauxdemarseille.fr, plateforme de l'information

Véritable porte d'entrée sur le Groupe, le site eauxdemarseille.fr centralise toutes les informations sur l'eau, les services et l'actualité de l'entreprise. Pour le grand public tout d'abord, la rubrique "L'eau de ma ville" permet d'accéder directement **aux informations liées à son lieu d'habitation**. On peut y consulter la qualité de l'eau, l'origine de la ressource, les prix de l'eau en fonction des usages et suivre l'évolution des travaux et des coupures d'eau en cours sur le réseau.

Les usagers, jeunes notamment, sont de plus en plsu friands d'animations interactives, de jeux, de vidéos... Ainsi, la rubrique **Apprendre en s'amusant** fourmille d'idées et d'images pour découvrir le cycle de l'eau. Au travers d'une animation interactive, on peut découvrir comment fonctionne une station de production d'eau potable ou un immense bassin de décantation de l'eau de la Durance.

Le jeu "**Rapid'eau**" qui peut aussi être téléchargé sur les plateformes, permet aux plus jeunes de résoudre une série d'énigmes et de jeux d'adresse.

Enfin, les services en ligne sont accessibles depuis un espace sécurisé pour les abonnés.

Des publications pour le grand public

- Inf'eau magazine

Ce magazine trimestriel aborde les grands thèmes de l'actualité dans le domaine de l'eau et de l'environnement au travers de différentes rubriques, reportages et interviews. Imprimé à 5 000 exemplaires, il est envoyé aux 2 000 collaborateurs du Groupe ainsi qu'aux élus, hauts fonctionnaires, représentants consulaires, journalistes, entreprises, syndics, médecins, etc.

- Les dépliants thématiques

Ils présentent le service que l'entreprise propose à ses clients : mensualisation des factures, suivi de ses consomations via internet, prévention de la ressource, prestations aux malvoyants et malentendants...

Des actions pédagogiques

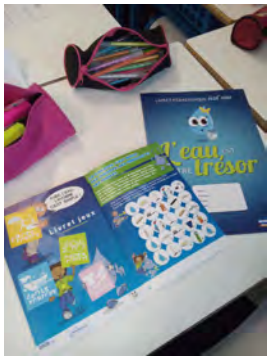

La Société des Eaux de Marseille mène depuis plusieurs années des actions pédagogiques auprès des enfants des écoles primaires. Durant l'année scolaire 2014-2015, plus de 2 000 élèves ont découvert le cycle de l'eau à travers des ateliers pédagogiques. Un DVD interactif à partir du film "Découvre l'eau dans ta ville", qui conte le voyage d'une goutte d'eau de la Durance à la Méditerranée est distribué aux directeurs d'écoles primaires de la région provençale.

Information et sensibilisation des usagers (suite)

Des actions pédagogiques (suite)

Une rubrique du site internet donne également accès à une série d'animations interactives sur le cycle de l'eau et renvoie vers des contenus pédagogiques adaptés au jeune public.

La prévention des accidents dans le canal de Marseille

Le canal de Marseille, ouvrage d'adduction de l'eau pour 1,2 million de consommateurs en Provence, parcourt villes et villages le long de 177 km. En traversant des zones urbanisées ce canal peut s'avérer être un véritable danger. En 30 ans, 10 personnes s'y sont noyées accidentellement, la moitié sont des enfants. Avec Marseille Provence Métropole, propriétaire de l'ouvrage, la Société Eau de Marseille Métropole conduit des actions de prévention dans les communes traversées par le canal, à chaque début de saison estivale. En 2015, les mairies, écoles, collèges, gestionnaires d'immeubles et associations concernées par cette campagne de prévention ont reçu 1 500 affiches et 6 500 dépliants d'information, une opération de relations presse a également permis une large diffusion de ces messages de prévention.

Un comité d'usagers

Lieu d'échange et de débats, le Comité des Consommateurs est une structure lancée en 1997. Chaque année, elle réunit autour des spécialistes de l'entreprise, des représentants de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, de la ville de Marseille, des Comités d'intérêts de quartier, des syndics, des responsables d'univers professionnels ou d'associations et des spécialistes de la santé, de la solidarité et de l'action sociale et familiale.

Un dispositif pour les chantiers sur la voie publique

A l'occasion de chantiers de renouvellement de canalisation sur la voie publique, la Société des Eaux de Marseille développe une communication envers les riverains, les commerçants, les comités et les associations de quartiers. Il s'agit d'informer sur la nature des travaux, qui, par leur importance ou leur durée, vont avoir un impact direct sur la vie quotidienne locale, afin de mieux en prévenir les inévitables nuisances.

Un dispositif spécifique est mis en place : bulletin d'information, réunion piblique préalable, visites de chantier, désignation d'un "Monsieur chantier", pour être l'interlocuteur des riverains, signalétique, distribution de courriers aux automobilistes et aux commerçants.

Sur le site internet, une carte interactive permet de consulter, dans chaque ville, les dates et lieux de tous les travaux en cours.

Information et services aux abonnés 2015

Des services clients en ligne

Sur le site internet eauxdemarseille.fr, un espace Clients, sécurisé par un identifiant et un mot de passe, permet aux abonnés de consulter leurs contrats, de suivre leur consommation ou de télécharger leurs factures d'eau. Il donne accès aux **démarches en ligne**, comme le paiement de la facture.

Via le site internet, ces services sont également accessible aux personnes malvoyantes ou malentendantes au travers de partenariat avec les associations HandicaPZero et Accéo.

Des publications régulières

Le livret d'accueil est distribué à chaque nouvel abonné, ce livret regroupe plusieurs documents concernant le tarif, le règlement des abonnement en Eau et Assainissement...

La Charte Service Clients recense en plusieurs points les engagements de l'entreprise en faveur d'un meilleur service aux clients.

L'inf'eau Clients est joint à la facture et diffusé deux fois par an pour apporter une information pratique sur le service de l'eau ou de l'assainissement. En braille ou en gros caractères, il est également disponible pour les personnes malvoyantes.

inf'eau clients

VOS NOUVEAUX DROITS EN CAS DE FUITE À VOTRE DOMICILE

NOS OBLIGATIONS

VOS DÉMARCHES

JANVIER-JUIN 2013 - N°1

eauxdemarseille.fr

Information et services aux abonnés 2015 (suite)

Des conseils pratiques

Une campagne de **prévention** du gel des compteurs est engagée dès que les températures descendent en dessous de zéro, afin de donner des informations pratiques aux habitants.

Une information dans les cas d'urgence

Malgré un renforcement permanent de la sécurité des ouvrages, des situations d'urgence peuvent subvenir, comme lors de la rupture de la distribution d'eau potable pour un grand nombre d'habitants. La Société des Eaux de Marseille a mis en place un dispositif, des moyens et des procédures afin de les affronter et de les résoudre du mieux possible. Un dispositif au plan technique mais aussi dans le domaine de l'information. La Société des Eaux de Marseille peut alors déployer une série d'outils de communication susceptibles d'être activés dans l'urgence. Un système d'alerte par téléphone peut contacter 10 000 foyers en quelques minutes. L'information est aussi mise en ligne sur le site internet.

Au-delà de ce dispositif d'information, des stocks d'eau en bouteilles ont été constitués dans chacune des agence du Groupe des Eaux de Marseille, ainsi que des bornes-fontaines pouvant être branchées sur le réseau afin de pallier d'éventuelles longues coupures d'eau.

Un dispositif "Accessibilité"

L'accessibilité des services est proposée aux clients déficients visuels et auditif grâce à des partenariat avec la **plateforme Acceo** pour les personnes sourdes et malentendantes et avec **l'association HandiCaPZéro** pour les personnes aveugles ou malvoyantes, afin de communiquer directement, via une "traduction simultanée", appropriée avec les conseillers de clientèle. La traduction des factures et documents d'information aux clients, **en braille, en caractère agrandis ou en audio** est aussi proposée à travers ce partenariat.

Au travers de partenariats actifs, la société des Eaux de Marseille a également apporté son soutien à plusieurs manifestations sportives, telle que la **Nocturne de Marseille** qui a réunit 1 700 coureurs et la **Course de l'Algernon** qui a rassemblé 4 000 coureurs. L'accent a été mis sur la démarche en faveur de l'accessibilité, avec la distribution de dépliants d'information sur les dispositifs mis en place pour faciliter l'accès aux services des déficients et auditifs.

Animation de la vie locale 2015

Enraciné dans la cité phocéenne et plus largement en Provence, le Groupe des Eaux de Marseille participe aux évènements qui ponctuent la vie de la région. Qu'il s'agisse d'écologie, dévènements culturels, sportifs ou relevant du domaine patrimonial, l'entreprise s'engage fortement dans une dimension citoyenne de sa mission.

Les visites de sites d'exploitation

Les centres d'exploitation du Groupe des Eaux de Marseille ont accueilli, **en 2015, 395 visiteurs,** lors de journées portes ouvertes ou de visites ponctuelles organisées pour les étudiants ou les associations.

A l'occasion **des journée nationales du patrimoine** fin septembre, **227 personnes** ont pu découvrir le cycle de l'eau en visitant les sites d'exploitation : le Centre de production d'eau potable de Sainte -Marthe, le bassin de décantation de Saint Christophe à la Roque d'Antheron et les stations d'épuration de Châteauneuf-les-Martigues et de la Ciotat.

Des animations autour d'un "bar à eau"

Chaque année, un programme de manifestations est établi avec une panoplie d'outil - Bar à eau, fontaines notamment - pour faire déguster l'eau du robinet. L'occasion de sensibiliser le public à la qualité de l'eau du réseau public et à la maîtrise de sa consommation.

Semaine du goût, semaine du développement durable, Journée de l'Environnement et semaine du tri des déchets sont autant d'opportunités de promouvoir la qualité de l'eau du robinet et de sensibiliser le public à son économie.

En 2015, le Bar à eau a été notamment installé lors de la **Fête de la Science** au CNRS à Marseille et dans le cadre de la **Semaine du développement durable** où des animations ont été organisées à Châteaunef-les-Martigues et Marignanne. Près de 300 enfants étaient présents et ont participé à ces animations ludiques et pédagogiques.

En parallèle, le Bar à eau a permis cette année d'aller plus souvent à la rencontre des professionnels de santé.

Le Groupe des Eaux de Marseille s'est en effet déplacé à deux reprises en milieu hospitalier : lors de la "Journée sans viande" à **l'Hôpital Européen** et dans le cadre de la Semaine du Tri des déchets à la **Clinique Bonneveine**.

Au total, une centaine de personnes - personnel de santé, élèves infirmiers, patient et visiteurs - ont été sensibilisés à la qualité de l'eau du robinet et à ses vertus écologiques (zéro déchet).

Animation de la vie locale 2015 (suite)

La journée mondiale de l'eau

Le 20 mars, la Société Eau de Marseille Métropole a participé à une journée autour de la thématique "**Eau et Développement durable**", dans le cadre du Salon des Nauticales de la Ciotat.

Des séances à l'aveugle de dégustation d'eaux - minérale, de source et du robinet, ont été proposées aux visiteurs.

Une centaine de personnes ont été sensibilisés aux vertus écologiques de l'eau du robinet (l'eau en bouteille, c'est 140 000 tonnes de déchets par an en France).

La Foire Internationale de Marseille

Lors du rendez-vous annuel de la Foire de Marseille, le stand du Groupe des Eaux de Marseille au Parc Chanot, a attiré pas moins de **20 000 visiteurs**.

Cette année, le thème était la sensibilastion aux économies d'eau et la mise en avant de la qualité de l'eau du robinet.

Le jeu interactif Rapid'eau, mettant au défi les familles en termes d'ingéniosité et de rapidité pour économiser l'eau ; le bar à eau avec ses tests à l'aveugle pour différencier les différents eaux ; le tirage au sort de dix nouvelles carafes siglées " La Carafe - Eau de Marseille Métropole", à gagner quotidiennement et des fontaines d'eau plate ou gazeuse sont autant d'animations qui ont concouru à assurer un mouvement permanent.

Un soutien aux manifestations sportives et environnementales

La société des Eaux de Marseille à également été partenaire, en 2015 de la 2ième édition **du Trail de Haute Provence** qui a réuni près de 500 participants durant 2 jours. L'entreprise s'est également associée à **La Roquefavour**, au pied de l'aqueduc, épreuve de course à pied de 12,5 km et 7 km sur la commune de Ventabren. Le parcours se situant à proximité du canal de Marseille, cette manifestation qui a réuni plus de 1 000 coureurs, a constitué l'un des supports de la campagne de prévention sur les risques du canal, avec distribution de dépliants et messages d'information auprès des concurrents et du public.

La Société Eau de Marseille Métropole, s'est associée, cette année encore, à la célèbre course "**Marseille-Cassis**", réunissant près de 20 000 participants. Pour cette 37ième édition, l'entreprise a une nouvelle fois permis le ravitaillement en eau des différents points.

Animation de la vie locale 2015 (suite)

Un soutien aux manifestations sportives et environnementales (suite)

Enfin, la Société Eau de Marseille Métropole a participé pour la seconde année consécutive, à la **Course des Embruns** de Sausset-les-Pins, réunissant 947 coureurs entre mer et collines de la côte bleue. Elle a également apporté son soutien, pour la 1ière fois à la 13ième édition de l'opération **"Calanque propres"** sur la commune d'Ensues-la-Redonne. Plus de 500 personne étaient mobilisées pour nettoyer le littoral de la côte bleue, s'inscrivant ainsi dans une démarche environnementale et écologique.

Service de l'eau
Rapport annuel du délégataire

SOMMAIRE

Service de l'eau

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE 53

2. DESCRIPTION ET ÉVOLUTION DU PATRIMOINE 63

3. EVÉNEMENTS MARQUANTS DE L'EXPLOITATION 83

4. BILAN HYDRAULIQUE DE L'ANNÉE 91

5. ANALYSE DE LA QUALITÉ 107

6. FACTURATION AUX ABONNÉS 115

7. CLIENTÈLE - VOLET SOCIAL 127

8. TRAVAUX À PRÉVOIR 135

9. ECONOMIE DU CONTRAT 141

1. Présentation générale du service

DESCRIPTION GÉNÉRALE DU SERVICE 55

CONTEXTE CONTRACTUEL 56

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS DU DÉLÉGATAIRE 59

INDICATEUR DE PERFORMANCE : D101.0 ESTIMATION DU NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS 60

INDICATEUR DE PERFORMANCE : D151.0 DÉLAI MAXIMAL D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS POUR LES NOUVEAUX ABONNÉS 61

Description générale du service

Agence compétente

La Collectivité co-contractante est rattachée à l'agence suivante :
Agence d'AIX
275, rue Pierre DUHEM
13 856 AIX-EN-PROVENCE Cedex 3
Elle est ouverte au public, du lundi au vendredi, de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30.
Plan d'accès :

Population

La population légale 2013 entrant en vigueur au 1er janvier 2016 (INSEE) est de **4 741** habitants.

Nombre total d'abonnés

Le service compte 1 622 abonnés au 31 décembre 2015

Contexte contractuel

Description

Les principales dispositions du contrat d'affermage actuellement en vigueur sont résumées ci-après. Pour les définitions générales, se reporter au glossaire figurant à la fin du présent document.

Dispositions générales

Description des dispositions générales du contrat :

Type de contrat	Affermage
Objet	Gestion du service public de l'eau potable
Périmètre de l'affermage	Commune de Rousset
Prise d'effet	01/07/2012
Durée	12 ans
Date d'échéance	30/06/2024
Cocontractant	

Avenants

Description des avenants au contrat :

Utilisation des voies publiques et privées

Description des dispositions du contrat afférentes à l'utilisation des voies publiques et privées :

Déplacement des canalisations	Financé par la collectivité
Redevance d'occupation du domaine public	Délégataire

Moyens matériels du service

Description des dispositions du contrat afférentes aux moyens matériels du service :

Inventaires des installations	Collectivité

Contexte contractuel (suite)

Fonctionnement du service

Description des dispositions du contrat afférentes au fonctionnement du service :

Origine de l'eau	Canal de Provence
Achat d'eau en gros	Délégataire
Objectif de rendement du réseau	Délégataire

Relations avec les abonnés

Description des dispositions du contrat afférentes aux relations avec les abonnés :

Branchements	Font partie intégrante de l'affermage
Compteurs	Collectivité

Contexte contractuel (suite)

Responsabilité du fermier

Description des dispositions du contrat afférentes à la résponsabilité du fermier :

Obligation d'assurance	L'obligation, pour le fermier, de souscrire des polices d'assurance: -de responsabilité civile, -de dommages aux biens, et de présenter au co-contractant les attestations d'assurance, est concrétisée par la production dans le présent document du fac-similé des attestations délivrées par l'assureur.

Travaux

Description des dispositions du contrat afférentes aux travaux :

Entretien et réparations courantes	Délégataire
Travaux de renouvellement et de grosses réparations à caractère fonctionnel	
-Génie civil	Collectivité
-Conduites et accessoires	Collectivité
-Matériels électromécaniques	Délégataire
-Branchements	Délégataire
Travaux de renouvellement et de grosses réparations à caractère patrimonial	
-Génie civil	Collectivité
-Conduites et accessoires	Collectivité
-Matériels électromécaniques	Délégataire
-Branchements	Délégataire
Renforcement et extensions du service	
-Réalisés par la collectivité	Consultation du Délégataire
Connexion et mise en service des installations neuves	Délégataire

Régime financier

Cf. les chapitres **Facturation aux abonnés** et **Economie du contrat** ci-après.

Engagements contractuels du Délégataire

Renouvellement des compteurs

Les compteurs seront renouvelés par le délégataire, dans leur intégralité, la première année du contrat lors du déploiement de la télé relève.

L'ensemble de parc compteur a été renouvelé dans le cadre de la mise en place du dispositif de télérelève.

Renouvellement de branchements plomb

Le délégataire s'engage à renouveller 10 branchements plomb.

8 branchements plomb ont été renouvelés en 2015.

Rendement de réseau

Le délégataire s'engage sur un objectif de rendement de réseau de 85% et sur un indice de perte linéaire de 4 m3/jour/km d'ici le 30 juin 2015.

2012

- Rendement : 88.4%
- ILP : 3.13 m3/j/km

2013

- Rendement : 84.5%
- ILP : 3.88 m3/j/km

2014

- Rendement: 90,3%
- ILP: 2,54 m3/j/km

2015

- Rendement : 96.5%
- ILP : 0.94 m3/j/km

Indicateur de performance : D101.0 Estimation du nombre d'habitants desservis

Indicateur fourni par la collectivité

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	Pas de Cotation

Commentaire :

Donnée fournie par le Maître d'Ouvrage : pas d'évaluation de la fiabilité connue par la SEM.

Indicateur de performance : D151.0 Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés

Mode de calcul de l'indicateur :

Temps d'attente maximum auquel s'est engagé l'opérateur du service pour la fourniture de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel (il peut s'agir d'un branchement existant ou d'un branchement neuf dont la réalisation vient d'être achevée).

Valeur (1) : Temps d'attente maxi pour ouverture brt

	2011	2012	2013	2014	2015
Valeur (1)	8	8	8	8	8
Résultat	**8**	**8**	**8**	**8**	**8**

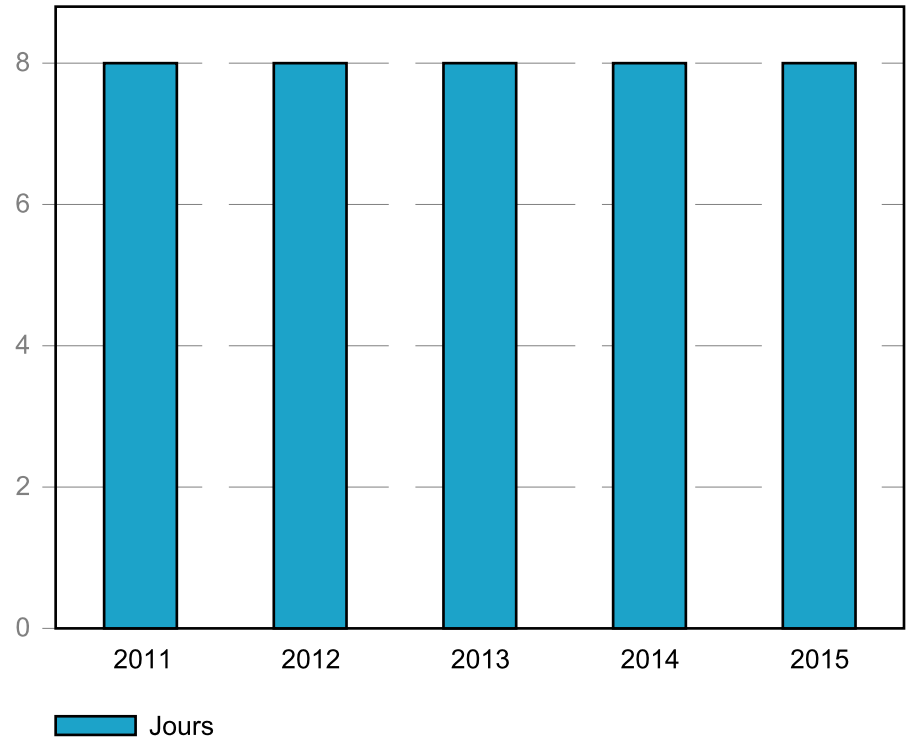

Commentaire :

article 6 du reglement de service

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	A

Indicateur de performance : D151.0 Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (suite)

Commentaire :

Informations issues des deux dispositifs de la SEM d'administration des données, le système QSE de gestion de la qualité et le système informatique : Entrepôt de données DW SEM, Cartographie par SIG et ensemble de requêtes BO.

2. Description et évolution du patrimoine

RESSOURCE 65

PATRIMOINE COMMUNAL : STATION DE TRAITEMENT 66

EVOLUTION DES STATIONS DE TRAITEMENT 68

PATRIMOINE COMMUNAL : RÉSEAU 69

EVOLUTION DU RÉSEAU 74

RENOUVELLEMENT DES ÉQUIPEMENTS 78

INDICATEUR DE PERFORMANCE : P103.2 INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE 79

INDICATEUR DE PERFORMANCE : P107.2 TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE 81

Ressource

Description des ressources

La commune de ROUSSET est alimentée par :
➔ par le canal de Provence (filtration du BOUAOU)
➔ par le forage du puit de l'Arc qui alimente la ZI .

Patrimoine communal : station de traitement

Présentation générale

La station de traitement Communale, située au lieu dit "La Bouaou" assure la clarification et la désinfection de l'eau brute. Sa capacité nominale est de 20 l/s.Conformément au décret 2001-1220 et au décret 2003-462 relatifs aux eaux destinées à la consommation humaine, la qualité de l'eau traitée est soumise à des normes et à un programme de surveillance.

Description

La commune est desservie en eau brute par la Société du Canal de Provence. **Elle dispose d'une dotation de 18 l/s**, livrée à l'entrée de la station de traitement communale.

Alimentation

La station est alimentée par la Société du Canal de Provence par une conduite sous pression.

Processus

Pour la station de la Commune, la filière de traitement est constituée :

- d'une coagulation au chlorure ferrique (en cas de hausse de turbidité du Canal de Provence)
- d'un étage de filtration sur sable,
- d'un étage de post oxydation, qui assure la désinfection et la rémanence du chlore sur le réseau de distribution.
- Le débit de la station est variable en fonction des besoins en eau de la commune.
- Il fluctue usuellement entre 6 l/s en hiver et 11 l/s en été.
- Sa capacité nominale est de 20 l/s.
- d'un stockage dans une bâche de 150 m2.

Schéma de principe de l'ouvrage ci-après.

Patrimoine communal : station de traitement (suite)

Processus (suite)

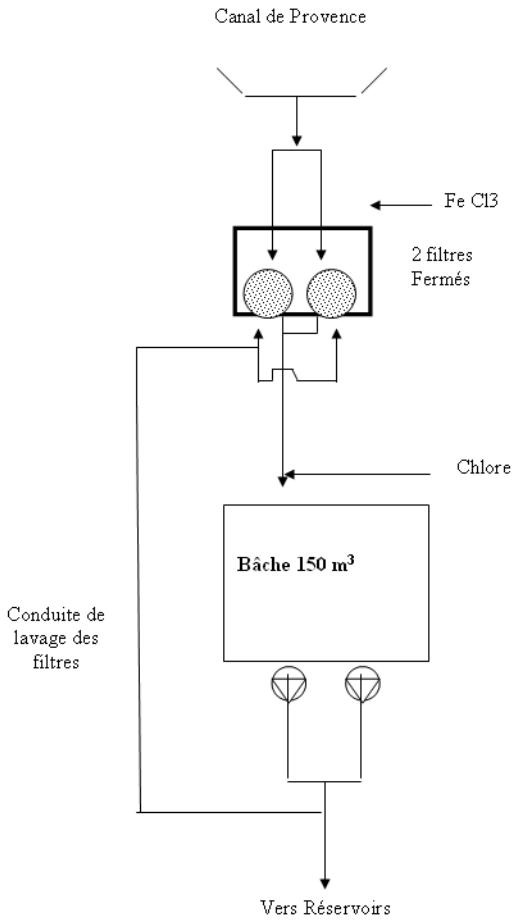

Cf. fiches en annexes pour les caractéristiques techniques.

Réglementation

la station de Rousset, la production et le contrôle de l'eau potable sont assujettis aux décrets 2001-1220 et 2003-462. Ils indiquent notamment une turbidité de l'eau produite :

➔ valeur limite de qualité 1 NTU (à respecter impérativement)

➔ valeur référence de qualité 0.5 NTU (à mettre en place comme consigne d'exploitation)

L'eau produite bactériologiquement potable, présente par ailleurs une teneur en fer inférieure ou égale à 0.2 mg/l.

Evolution des stations de traitement

Evolution des stations de traitement

Pas d'évolution cette année.

Patrimoine communal : réseau

Etages – réservoirs

Du fait de la topographie des lieux, le réseau comporte deux étages principaux de distribution et un étage surpressé.

Le réseau étage bas pour les zones situées au dessous de la cote altimétrique 240 m NGF :Il est alimenté depuis la station de filtration de la Bouaou, qui située à la cote altimétrique 200 m NGF, refoule les eaux par l'intermédiaire de pompes dans le réservoir du SAFRE.

Les zones concernées par cet étage de distribution sont principalement le vieux village et les parties basses se trouvant au nord de l'autoroute A 8.

Les réseau étage haut pour les zones situées entre les cotes altimétriques 240 et 300 m NGF :Il est alimenté depuis le réservoir du Safre dans l'emprise duquel des pompes refoulent l'eau jusque dans le réservoir du Sauvet.

Les zones concernées par cet étage de distribution sont géographiquement plus étendues et sont situées de part et d'autre de la Route Nationale 7.

Le réseau étage surpressé pour le quartier Mévouillon situé à l'extrémité Est du réseau à partir de l'étage haut.

L'étage indépendant de la Z.I. et Parc Club.puis depuis août 2009 par le forage du puits de l'ARC.

Stations de pompage

Station de pompage de Bouaou : située dans l'emprise de la station de filtration, l'équipement principal comprend deux pompes, dont une en secours, d'un débit unitaire de 20 l/s correspondant à la production maximale de l'usine de filtration.L'eau est refoulée dans le réservoir de Safre, point extrême de l'étage.

Station de pompage du Safre : Située dans l'emprise du réservoir du Safre, l'équipement principal comprend deux pompes, dont une en secours, d'un débit unitaire de 12,5 l/s.L'eau est refoulée dans le réservoir du Sauvet, point extrême de l'étage.

Surpresseur de Mévouillon : situé dans le quartier Mévouillon sur l'étage haut de distribution, l'équipement principal comprend deux pompes, dont une en secours, d'un débit unitaire de 3 l/s.

Canalisations

Le volume des réserves existantes sur la commune est de 1 700 m³. Compte tenu des consommations journalières maxi enregistrées, les réserves assurent une autonomie de distribution de plus de 24 heures.

- ➔ Réservoir du Safre : 3 cuves de 400 m³ - cote radier 259 m NGF
- ➔ Réservoir du Sauvet : 2 cuves de 250 m³ - Cote radier 311 m NGF

Le fonctionnement des installations de la station de filtration du Bouaou est contrôlé par les équipements de télégestion reliés au Centre de supervision général de la Société des Eaux de Marseille situé à Marseille.

Il est ainsi possible de connaître à chaque instant :

les paramètres de fonctionnement des équipements (manque EDF, manque d'eau aspiration, défaut compresseur d'air, défauts électriques pompes 1 et 2, désamorçage pompes, défaut général à la source, à la station niveaux des réservoirs du Safre et du Sauvet, défaut chloration, défaut automate).

Un plan synthétique du réseau à l'échelle 1/20000ème figure ci-après.

Des planches à l'échelle 1/2000e, sur lesquelles sont reportés tous les éléments du réseau, sont tenues à jour et mises à la disposition de la commune à sa demande.

Patrimoine communal : réseau (suite)

Relais de chloration

Il n'y a pas de station relais.

Patrimoine communal : réseau (suite)

Plan du réseau

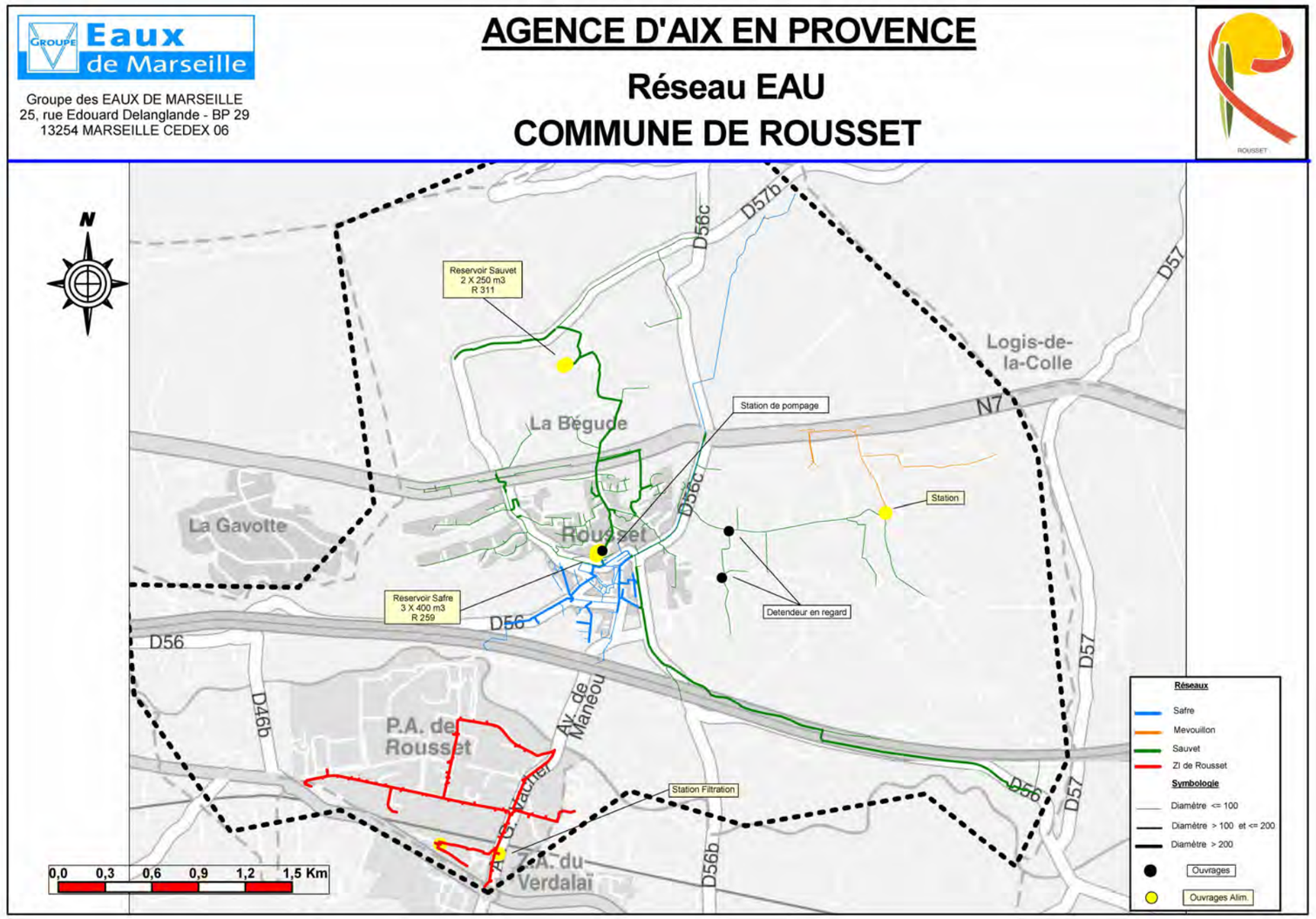

Patrimoine communal : réseau (suite)

Profil hydraulique

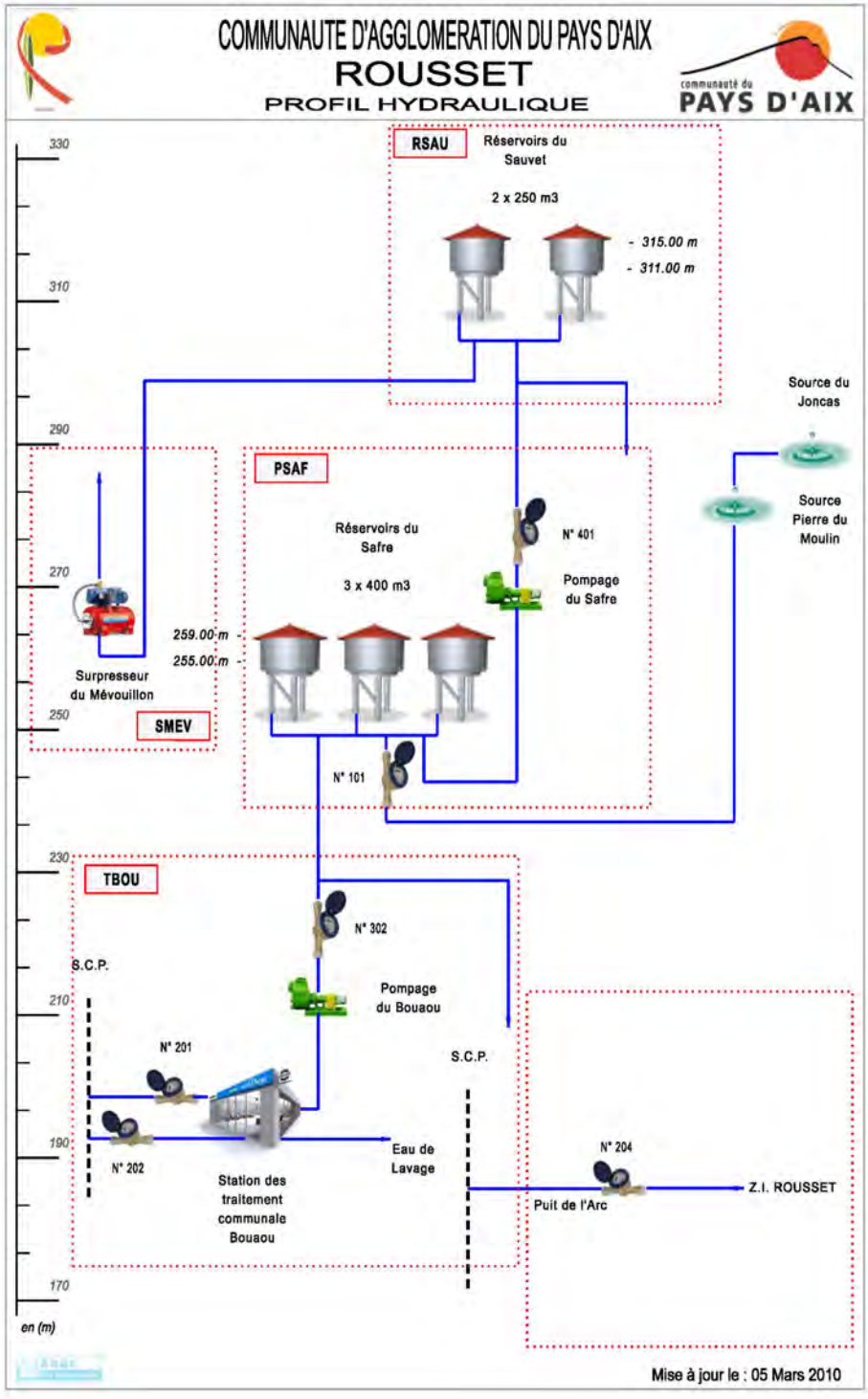

Evolution du réseau

Nouveaux ouvrages mis en service : canalisation - branchements

Durant l'année, 9 branchements nouveaux particuliers ont été réalisés,

Durant l'année, les travaux suivants ont été réalisés sur le réseau:

- Boulevard de la Cairanne, pose de 3 ml de Poly DN 32,
- Boulevard de la Cairanne, pose de 303 ml de Fonte DN 100,
- Boulevard de la Cairanne, pose de 49 ml de FOnte DN 150,
- Boulevard de la Cairanne, pose de 44 ml de Fonte DN 200,
- Lotissement la Chameraie, pose de 153 ml de PEHD DN 110,
- Lotissement la Chameraie, pose de 54 ml de Fonte DN 150,
- Rue Paul Marie Couton, pose de 38 ml de Fonte DN 100,
- Clos de Tartanne, pose de 25 ml de Fonte DN 100,
- Montée Tartane, pose de 176 ml de Fonte DN 100,
- Rue de Puyloubier, pose de 11,5 ml de Fonte DN 100.

Evolution de la longueur des réseaux

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la longueur du réseau en fonction des diamètres des canalisations :

Ø (mm)	Total au 31.12.2014 (m)	Posé en 2015(m)	Déposé en 2015(m)	Amélioration du linéaire (m) du SIG par rapport réalité terrain	Situation au 31.12.2015 (m)
25	916	0	0	0	916
30	1 577	0	0	0	1 577
32	2 045	3	0	0	2 048
36	477	0	0	0	477
40	141	0	0	0	141
42	0	0	0	0	0
50	1 457	0	0	0	1 457
51	413	0	0	0	413
53	1 543	0	0	0	1 543
60	1 788	0	0	3	1 791
63	3 988	0	0	0	3 988
80	3 333	0	0	0	3 333
100	9 308	342	309	-10	9 331
110	0	153	0	0	153
125	318	0	0	0	318
150	10 743	103	263	-3	10 580
200	3 260	28	24	18	3 282

Evolution du réseau (suite)

Evolution de la longueur des réseaux (suite)

Ø (mm)	Total au 31.12.2014 (m)	Posé en 2015(m)	Déposé en 2015(m)	Amélioration du linéaire (m) du SIG par rapport réalité terrain	Situation au 31.12.2015 (m)
0	293	0	0	0	293
Total	41 600	629	596	8	41 641

Les longueurs totales au 31 12 2014 et au 31 12 2015 sont les longueurs figurant dans le SIG à la date des bilans annuels 2014 et 2015 .Les évolutions constatées pendant l'année 2015 sont de deux sortes : d'une part les canalisations posées et déposées en 2015 et d'autre part d'éventuelles corrections des valeurs antérieures, générées par l'amélioration de la connaissance du patrimoine délégué.

Evolution du réseau (suite)

Répartition par matériaux des canalisations

Le tableau ci-dessous présente la répartition par matériaux des canalisations en fonction de leur diamètre

Ø (mm)	Fonte (m)	Acier (m)	Béton (m)	Poly. (m)	Divers (m)	Total par diamètre
25	0	0	0	219	696	915
30	0	0	0	1 577	0	1 577
32	0	0	0	245	1 804	2 049
36	0	0	0	0	477	477
40	0	0	0	0	141	141
42	0	0	0	0	0	0
50	0	0	0	140	1 317	1 457
51	0	0	0	0	413	413
53	0	0	0	1 241	302	1 543
60	1 791	0	0	0	0	1 791
63	0	0	0	3 903	84	3 987
80	3 314	0	0	0	19	3 333
100	9 030	0	0	0	301	9 331
110	0	0	0	153	0	153
125	318	0	0	0	0	318
150	10 434	0	0	0	146	10 580
200	3 282	0	0	0	0	3 282
INCONNU	0	0	0	0	293	293
Total	**28 169**	**0**	**0**	**7 478**	**5 993**	**41 640**

Evolution de la longueur des branchements en service

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la longueur des branchements :

	Longueur des branchements (km)
Situation au 31.12.2014	8,081
Evolution 2015	0,045
Situation au 31.12.2015	**8,126**

Evolution du réseau (suite)

Evolution du parc compteur

SITUATION AU 31/12/2014				SITUATION AU 31/12/2015		
Ø (mm)	Abt Part.	Abt Mun.	Total	Abt Part.	Abt Mun.	Total
12	1	0	1	1	0	1
15	1 391	31	1 422	1 440	32	1 472
20	44	10	54	48	11	59
30	25	2	27	25	2	27
40	8	1	9	8	1	9
60	6	0	6	6	0	6
80	2	1	3	2	1	3
100	2	0	2	2	0	2
150	2	0	2	2	0	2
Total	1 481	45	1 526	1 534	47	1 581

Renouvellement des équipements

Renouvellement des équipements effectué au cours de l'année

Renouvellement Patrimonial

Pas de Renouvellement

Renouvellement Fonctionnel

Libelle Site	Libelle Appareil	N° Appareil	Coût d'Achat
RESV SAUVET	LINEBOX	201501276	455

Renouvellement prévisionnel des équipements

Renouvellement Patrimonial

Pas de Renouvellement

Renouvellement Fonctionnel

Pas de Renouvellement

Indicateur de performance : P103.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

Commentaire à l'attention de la Collectivité :

Il appartient à la Collectivité de renseigner les deux dernières rubriques de l'indicateur P103.2 C, relatives au renouvellement des canalisations et branchements, de manière à pouvoir calculer sa valeur totale. L'évaluation de la fiabilité concerne les données détenues par la SEM.

Mode de calcul de l'indicateur :

Indice de 0 à 120 , modifié par arrêté du 2 décembre 2013 , attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau: Partie A-PLAN DES RESEAUX : 15 POINTS MAXIMUM (les informations visées sont relatives à l'existence d'un plan des réseaux et d'une procédure de mise à jour). Partie B-INVENTAIRE DES RESEAUX: 30 POINTS MAXIMUM (les informations visées sont relatives aux matériaux, diamètres, dates ou périodes de pose). Partie C-AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION : 75 POINTS MAXIMUM (les informations visées sont relatives à la modélisation des réseaux, au renouvellement, à la localisation des interventions, aux recherches de fuites, à la connaissance des caractéristiques des compteurs et la localisation des branchements et des ouvrages annexes).

Désignation	Nb de Point 2015
A - Plan des réseaux (15 points)	
VP236 A - Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant, s'ils existent, la localisation des ouvrages principaux et des dispositifs généraux de mesures que constituent par exemple le compteur du volume d'eau prélevé sur la ressource en eau, le compteur en aval de la station de production d'eau, ou les compteurs généraux implantés en amont des principaux secteurs géographiques de distribution d'eau potable.	10
VP237 A - Mise à jour annuelle du plan des réseaux à partir d'une procédure formalisée.	5
B - Inventaire des Réseaux (30 points)	
VP238 B - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution.	5
VP239 B - Pourcentage de linéaire connu sur matériaux et diamètres au delà de 60%.	5
VP240 B - La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux.	5
VP241 B - L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux.	15
C - Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points)	
VP242 C - Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie, ...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux.	0
VP243 C - Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (Nota : en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée).	10
VP244 C - Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements.	0
VP245 C - Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur.	10

Indicateur de performance : P103.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (suite)

Désignation	Nb de Point 2015
VP246 C - Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite.	10
VP247 C - Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement.	10
VP248 C - Existence et mise en oeuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans).	0
VP249 C - Existence et mise en oeuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux.	5
Résultat	**90**

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	A

Taux de connaissance du patrimoine

Année de pose	Diamètre et matériaux
100,00%	98,73%

Indicateur de performance : P107.2 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Le renouvellement est à la charge de la collectivité.

3. Evénements marquants de l'exploitation

LA VIE DU SERVICE 85

INDICATEUR DE PERFORMANCE : P151.1 TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON PROGRAMMÉES 87

PLAN VIGIPIRATE 88

La vie du service

Stations

Date	Localisation	Evènement
01/01/2015	Station de filtration du BOUAOU.	Retour d'eau dans le gaz.
01/01/2015	Filtraiton du Bouaou	Astreinte: Remise en route de l'installation suite à un défaut de la pompe n°2
01/01/2015	Filtration du Bouaou	Réparation du système d'injection de chlore
01/03/2015	Surpresseur des Mévouillons	Contrôle règlementaire électrique
01/03/2015	Filtration du Bouaou	Contrôle règlementaire électrique
01/03/2015	Pompage du Safre	Contrôle règlementaire électrique
01/04/2015	Filtration du Bouaou	Réparation fuite sur corps de la pompe n°2
01/05/2015	Filtration du Bouaou	Astreinte: Réparation fuite sur compresseur d'air
01/05/2015	Filtration du Bouaou	Maintenance annuelle du système de chloration
01/06/2015	Filtration du Bouaou	Astreinte: Vérification du fonctionnement de la station suite à une casse SCP
01/07/2015	Pompage du Safre	Astreinte: Dépannage de la communication
01/07/2015	Réservoir des Sauvets	Astreinte: Remise en service de l'automatisme suite à un manque d'eau
01/07/2015	Filtration du Bouaou	Astreinte: Remise en service de la station suite à une niveau très bas de la bâche de reprise
01/08/2015	Filtration du Bouaou	Astreinte: Réparation fuite d'air sur le circuit d'alimentation des vannes
01/08/2015	Filtration du Bouaou	Remplacement de la pompe n°2
01/09/2015	Filtration du Bouaou	Mise en place pompe neuve de reprise
01/10/2015	Filtration du Bouaou	Astreinte: Remise en service de la vanne d'eau brute
01/10/2015	Filtration du Bouaou	Astreinte: Vérification du fonctionnement de la station suite à une coupure SCP
01/10/2015	Filtration du Bouaou	Maintenance annuelle des compresseurs et surpresseurs d'air
01/11/2015	Réservoir des Sauvets	Astreinte: Remise en service de la communication
01/11/2015	Filtration du Bouaou	Amélioration du système de réamorçage des pompes de reprise
01/12/2015	Filtration du Bouaou	Astreinte: Réparation du câble de liaison avec le réservoir du Safre
01/12/2015	Filtration du Bouaou	Astreinte: Remise en service de la vanne d'eau brute

La vie du service (suite)

Réseau

Date	Localisation	Evènement
15/02/2015	Montée de Tartanne.	Astreinte week-end : Fuite chaussée, réparée.
04/04/2015	91 Parc Club.	Astreinte week-end : Fuite branchement, réparée.
23/04/2015	12 Clos de Tartanne.	Astreinte : Manque d'eau, ouvrage endommagé réparé.
26/04/2015	8 Avenue G.Vacher.	Astreinte week-end : Fuite compteur, réparée.
21/05/2015	4 Avenue du Calvaire.	Astreinte : Fuite compteur, réparée.
25/05/2015	Montée Tartane.	Astreinte : PI ouvert, contrôle RAS fermeture par les pompiers.
01/06/2015	Le Bouaou.	Astreinte : Casse DN 250 SCP, réparée.
23/06/2015	260 Avenue Villevieille.	Astreinte : Fuite après compteur.
04/07/2015	Hôtel Best Western, 375 route départementale 6.	Astreinte week-end : Manque d'eau, réparé.
04/07/2015	Sodiplan, Chemin départemental 56 C.	Astreinte week-end : Manque d'eau, réparé.
29/07/2015	CD 46 Plaines des Sports.	Astreinte : Dégâts ouvrage, réparation par agent.
05/08/2015	717 Chemin de St Privas.	Astreinte : Fuite compteur, réparée.
08/08/2015	56 Lotissement Ste Victoire.	Astreinte week-end : Fuite branchement, réparée.
28/11/2015	25 Résidence le collet Redon 1	Astreinte week-end : Fuite robinet compteur, réparé
19/12/2015	Quartiers Hauts.	Astreinte week-end : Manque d'eau, réparé.
19/12/2015	Chemin du Lapin.	Astreinte week-end : Manque d'eau, robinet amont fermé.

Indicateur de performance : P151.1 Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

Mode de calcul de l'indicateur :

(Nombre de coupures d'eau au cours de l'année dont les abonnés n'ont pas été informés à l'avance / Nombre d'abonnés) x 1000

Valeur (1) : Nombre de coupures d'eau au cours de l'année : abonnés non prévenus
Valeur (2) : Nombre d'abonnements eau

	2011	2012	2013	2014	2015
Valeur (1)	14	3	3	5	6
Valeur (2)	1 460	1 482	1 496	1 520	1 622
Résultat	**9,59**	**2,02**	**2,01**	**3,29**	**3,7**

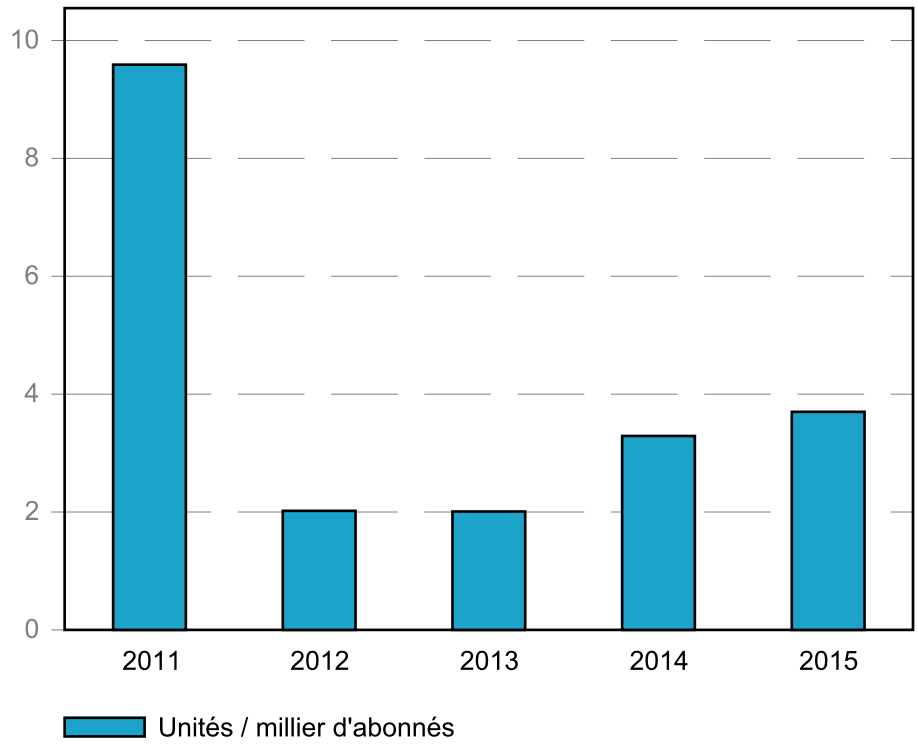

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	A

Plan vigipirate

Pour répondre à une menace terroriste en constante évolution et qui se maintient à un niveau élevé, sans signe de décroissance, l'Etat Français a dû adapter son dispositif de lutte contre le terrorisme.

Si la posture VIGIPIRATE demeure un dispositif d'ensemble décidé par le Premier Ministre, un nouveau plan VIGIPIRATE a été élaboré début 2014, pour une meilleure lisibilité et une meilleure adaptation à l'évolution de la menace. Cette nouvelle approche a été élaborée à partir de 2 axes :

➔ **Rendre le dispositif permanent suffisamment flexible pour s'adapter aux évolutions de la menace et des vulnérabilités**, et de ne pas imposer de contraintes excessives à la vie économique et sociale de la Nation, un renforcement de l'analyse des risques et une définition fine des mesures à prendre selon les lieux et les circonstances ont été conduits.

- **L'expression du niveau de vigilance par un code couleur a été abandonnée**, au profit d'une approche plus simple et plus opérationnelle, distinguant 2 niveaux de mobilisation :
  - Un **niveau permanent de vigilance**, renforcé si nécessaire de façon ponctuelle sur certains lieux ou domaines d'activité,
  - Un **niveau d'alerte** face à un risque imminent d'attentat

➔ **Faciliter la mise en oeuvre des dispositifs de protection en associant plus étroitement tous les acteurs qui concourent à la vigilance** et à la protection contre le terrorisme en complément de l'Etat : Les opérateurs d'infrastructures et de réseaux vitaux, collectivités territoriales…

Pour le domaine spécifique de l'eau

➔ *Stratégie de sécurité*

La stratégie vise à protéger les réseaux d'eau et à assurer le niveau de vigilance requis dans l'exploitation de ces réseaux.

Le socle des mesures permanentes de vigilance s'appuie sur les règlementations en vigueur. Les exploitants sont tenus d'assurer de façon permanente la surveillance et la protection de leurs emprises, d'assurer leur autonomie de fonctionnement, de disposer de plans d'intervention, d'évaluer les besoins en eau, notamment les besoins prioritaires, de garantir les capacités d'intervention et de définir des programmes d'analyses.

En cas de menaces particulières, l'élévation du niveau de protection est assurée par des mesures de renforcement de la surveillance des installations et de leur fonctionnement, des programmes additionnels d'analyse et de contrôle de l'eau et des réactifs, éventuellement le remplissage maximum des réservoirs de stockage, la restriction ou l'interdiction d'usage, la distribution d'eau de substitution et l'arrêt de la distribution de l'eau du robinet.

➔ *Recommandations au public*

- Signaler aux forces de l'ordre tout véhicule stationnant de manière anormale à proximité d'un site.
- Signaler aux forces de l'ordre tout comportement suspect à proximité d'un site.
- Signaler en cas d'accès libre ou d'effraction sur un site.
- Signaler toute anomalie dans la distribution et la qualité de l'eau distribuée.

➔ *Recommandations de sécurité*

- Définir et mettre en place des périmètres de sécurité autour des points de captage d'eau.
- Sécuriser les installations et les points de captage d'eaux destinées à la consommation humaine par des moyens de surveillance, d'alarme et de protection physique.
- Mettre en place des dispositifs anti-retours sur canalisations, bornes et réservoirs.
- Restreindre autant que possible l'accès à certaines données sensibles concernant ces installations et points de captage, restriction possible dans le cadre de la prévention d'acte malveillant.
- Mettre en place des interconnexions de secours et prévoir un maillage des canalisations.
- Mettre en place un plan de secours électrique (groupe électrogène) en cas de défaillance du système électrique et pré-équipement des stations de pompage et de traitement d'eau pour permettre la mise en place rapide de ces moyens de secours.
- Réaliser des exercices d'isolement de canalisations.

Plan vigipirate (suite)

Pour le domaine spécifique de l'eau (suite)

➔ *Mesures permanentes (socle) et mesures ponctuelles (additionnelle)*

➔ *Mesures permanentes (socle) et mesures ponctuelles (additionnelle)*

Objectifs	Mesures	Acteurs concernés	Type de mesure
2. Exercer la vigilance dans l'exploitation des réseaux d'eau	Connaître l'autonomie de fonctionnement et s'assurer de la disponibilité de stocks suffisants de réactifs	Producteurs d'eau	socle
	Établir et mettre à jour l'évaluation des besoins en eau en fonction des usages et des besoins prioritaires de la population	Distributeurs d'eau	socle
	Recenser et informer les populations sensibles	Distributeurs d'eau	socle
	Établir, mettre à jour et tester les possibilités de secours, de substitution et d'interconnexion	Distributeurs d'eau	socle
	Organiser le dispositif de veille, d'alerte, d'astreinte, de permanence et de gestion de crise et maintenir le réseau de contacts avec les autorités	Producteurs et distributeurs d'eau	socle
	Établir, mettre à jour et tester périodiquement les plans d'opération internes (POI), plans particulier d'intervention (PPI), plans particulier de protection (PPP) et plans de protection externes (PPE), garantir les capacités d'intervention	Producteurs et distributeurs d'eau	socle
	Être en mesure de mettre en œuvre les consignes de sur-chloration dans les délais impartis	Producteurs et distributeurs d'eau	socle
	Définir le programme d'analyses périodiques de l'eau	Producteurs et distributeurs d'eau	socle
	A chaque livraison, contrôler systématiquement la conformité des réactifs nécessaires au traitement de l'eau	Producteurs d'eau	socle
	Surveiller les points les plus vulnérables du réseau d'alimentation en eau	Distributeurs d'eau	socle
	Effectuer les études de vulnérabilité et des auto-diagnostics	Producteurs et distributeurs d'eau	additionnelle
2. Exercer la vigilance dans l'exploitation des réseaux d'eau	Porter à la connaissance des autorités tout incident pouvant avoir des conséquences sur la santé publique	Producteurs et distributeurs d'eau	additionnelle
	Mettre en place une astreinte ou une permanence dans les laboratoires des exploitants et les laboratoires agréés en charge du contrôle sanitaire des eaux	Producteurs d'eau et laboratoires Biotox-Piratox	additionnelle
	Mettre en œuvre les consignes de sur-chloration en sortie de réservoir, voire en tous points des réseaux d'eau	Producteurs et distributeurs d'eau	additionnelle
	Renforcer le programme d'analyse en fonction de la menace	Producteurs et distributeurs d'eau	additionnelle
	Faire appel aux forces de l'ordre pour des opérations de surveillance des sites désignés	Forces de l'ordre	additionnelle
	Remplir au maximum les réservoirs de stockage de l'eau ; constituer des stocks d'eau potable de secours	Distributeurs d'eau	additionnelle
	Décider des consignes de restriction ou d'interdiction d'usage de la consommation d'eau ; en informer la population	Distributeurs d'eau	additionnelle
	Être en mesure de distribuer de l'eau de substitution (eau embouteillée, citernes, dispositifs mobiles…)	Distributeurs d'eau	additionnelle
	En cas de nécessité, arrêter la distribution de l'eau du robinet	Distributeurs d'eau	additionnelle

Evolutions des postures en 2015

Suite aux attentats de novembre dernier, la région PACA se trouve au niveau de vigilance "renforcé". Dans le domaine de l'eau cela se traduit notamment par :

- **Un renforcement des moyens de surveillance et de contrôle d'accès** : surveillance par des équipes de gardiennage ou un dispositif de video protection des installations les plus sensibles. Passage régulier à effectuer au niveau des ces installations

- **Une vérification de la disponibilité des stocks de réactifs :** pour assurer la continuité du traitement dans des conditions d'approvisionnement dégradées.

- **Une vérification des consignes de sur-chloration** : maintenir une concentration en chlore libre de 0,3 mg/L (ou en bioxyde de chlore de 0,15 mg/L) en sortie des réservoirs et de 0,1 mg/L (ou en bioxyde de chlore de 0,05 mg/L) en tout point du réseau de distribution d'eau.

Plan vigipirate (suite)

Evolutions des postures en 2015 (suite)

Ces mesures étaient déjà appliquées sur l'ensemble du périmètre et n'ont par conséquent pas été modifiées. Elles ont en revanche fait l'objet de rappels écrits et commentés pour renforcer la vigilance de l'ensemble de nos collaborateurs.

➔ Point 1 : Contrôle des accès et de protection des installations

La plupart des sites que nous exploitons sont équipés de dispositifs anti intrusion raccordés à notre centre de télégestion qui fonctionne 24h/7j. Les sites les plus sensibles sont également dotés de caméras de vidéosurveillance.

Ces Mesures sont complétées par des tournées régulières sur l'ensemble des sites, qu'ils soient munis ou non de système anti intrusion, pour contrôler les accès, clôtures et le fonctionnement des alarmes.

➔ Point 2 : Disponibilité des stocks de réactifs Chlore

La quantité de chlore de chaque site est suivie en temps réel via notre centre de télégestion afin de toujours anticiper la livraison de produit. Le transport et la livraison du chlore sont assurés en interne afin de ne dépendre d'aucun fournisseur. La quantité de chlore disponible (bouteille et cylindre) sur notre lieu de stockage nous garantit une autonomie de traitement d'environ 3 semaines.

Produits coagulants

Tout comme le chlore, la quantité de produits coagulants de chaque site est suivie en temps réel via notre centre de télégestion. La quantité totale de produits stockés, environ 100 tonnes, équivaut à plusieurs mois de traitement. A noter que tout les sites peuvent être approvisionnés en interne car nous avons mis en place une unité de stockage et de reconditionnement.

➔ Point 3 : Consigne de sur-chloration

Les consignes de sur-chloration qui visent à maintenir une concentration en chlore libre de 0,3 mg/L en sortie des réservoires et 0,1 mg/L en tout point du réseau de distribution étaient déjà appliquées.

Nous les garantissons en suivant le taux de chlore en temps réel via la télégestion en sortie de chaque unité de chloration.

Lors des tournées effectuées sur les sites, le taux de chlore en sortie des réservoirs est également mesuré.

4. Bilan hydraulique de l'année

CHIFFRES CLÉ DE L'EXPLOITATION 93

VOLUMES DISTRIBUÉS ET CONSOMMÉS 95

INDICATEUR DE PERFORMANCE : P104.3 RENDEMENT DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION 100

INDICATEUR DE PERFORMANCE : P105.3 INDICE LINÉAIRE DES VOLUMES NON COMPTÉS 102

INDICATEUR DE PERFORMANCE : P106.3 INDICE LINÉAIRE DE PERTES EN RÉSEAU 104

Chiffres clé de l'exploitation

Données issues de la relève

Période de relève	du 15 novembre 2014 au 15 novembre 2015
Durée moyenne de la relève	365 jours

Calcul rendement du réseau

Longueur du réseau de desserte hors brt	41,64 km
Rendement du réseau de distribution	96,53 %
Indice Linéaire de pertes en réseau	0,94 m3/j/km

Caractéristiques du réseau

Nombre de fuites réparées	
sur canalisations	1
sur branchements	10
sur appareils publics	1
Nombre total de fuites réparées	12
Opérations sur compteurs	
Concessions nouvelles	58
Renouvellements pour vétusté	0
Remplacements pour autres motifs	14
Déposes (résiliations)	0

Chiffres clé de l'exploitation (suite)

Chiffres clé de l'année civile

Bilan d'eau (du 1er janvier au 31 décembre)	
Volume produit (P)	418 600 m³
Pertes en adduction ou lavage (P1)	5 088 m³
Volume distribué (P-P1)	413 512 m³
Analyse de la distribution	
Semaine maxi. (30)	9 361 m³
Semaine mini. (51)	6 594 m³
Jour maxi estimé	1 738 m³
Capacité de stockage	1 850 m³
Autonomie de distribution	26 h

Volumes distribués et consommés

Evolution de la consommation

Evolution sur 10 ans des volumes distribués et consommés en m^3/an :

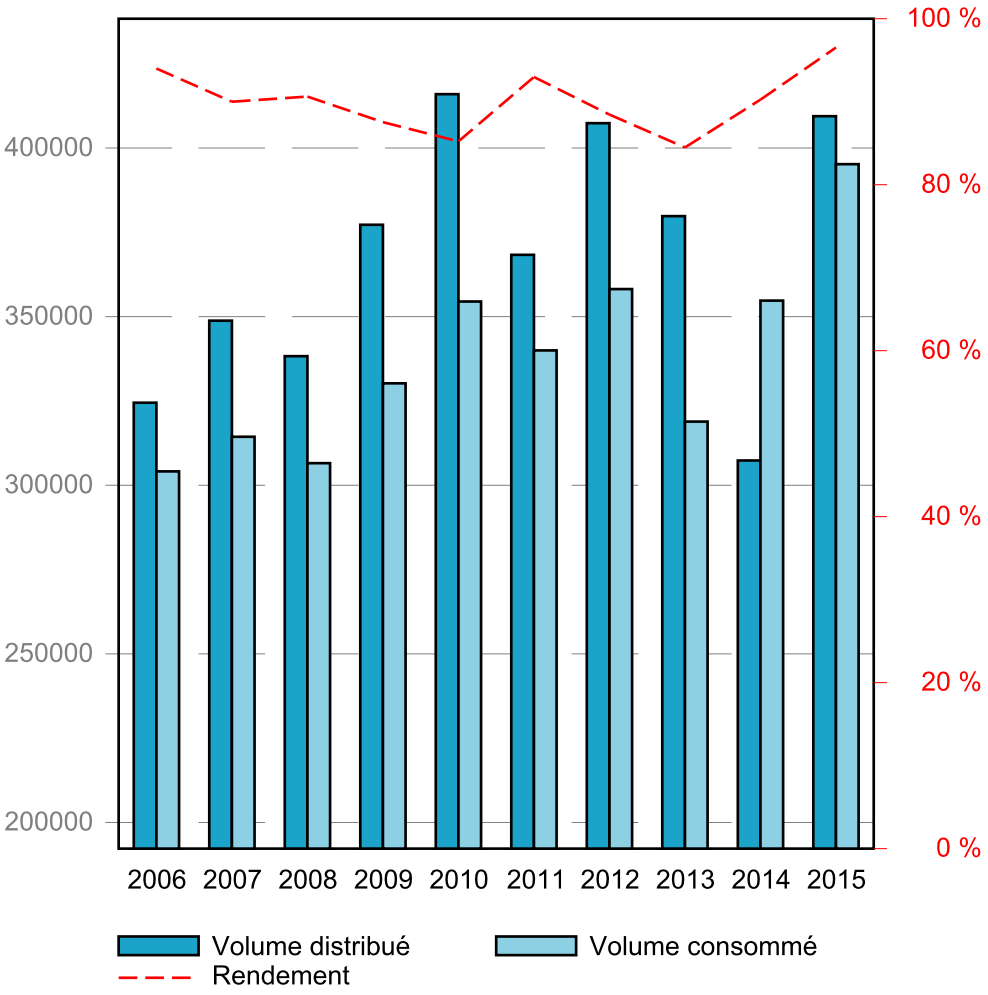

Volumes distribués et consommés (suite)

Volumes mensuels produits

Récapitulation du volume mensuel produit pendant l'année civile et la période de relève en fonction de l'origine de l'eau

Mois	SCP Village	SCP Puits de l'arc	Total Année Civile	Total Année de Relève
SEPTEMBRE				
OCTOBRE				
NOVEMBRE				**15 516 m³**
DECEMBRE				**30 432 m³**
JANVIER	**23 865 m³**	**7 307 m³**	**31 172 m³**	**31 172 m³**
FEVRIER	**22 322 m³**	**6 962 m³**	**29 284 m³**	**29 284 m³**
MARS	**23 852 m³**	**8 059 m³**	**31 911 m³**	**31 911 m³**
AVRIL	**22 552 m³**	**8 519 m³**	**31 071 m³**	**31 071 m³**
MAI	**25 141 m³**	**8 854 m³**	**33 995 m³**	**33 995 m³**
JUIN	**27 335 m³**	**9 937 m³**	**37 272 m³**	**37 272 m³**
JUILLET	**29 405 m³**	**9 993 m³**	**39 398 m³**	**39 398 m³**
AOUT	**30 971 m³**	**9 074 m³**	**40 045 m³**	**40 045 m³**
SEPTEMBRE	**28 300 m³**	**9 908 m³**	**38 208 m³**	**38 208 m³**
OCTOBRE	**24 471 m³**	**10 190 m³**	**34 661 m³**	**34 661 m³**
NOVEMBRE	**22 758 m³**	**10 192 m³**	**32 950 m³**	**16 475 m³**
DECEMBRE	**23 848 m³**	**9 697 m³**	**33 545 m³**	
TOTAL	**304 820 m³**	**108 692 m³**	**413 512 m³** 1 133 m³/j 13,11 l/s	**409 440 m³**

Volumes distribués et consommés (suite)

Volumes mensuels produits

Comparaison sur 5 ans des volumes mensuels distribués en m^3/mois :

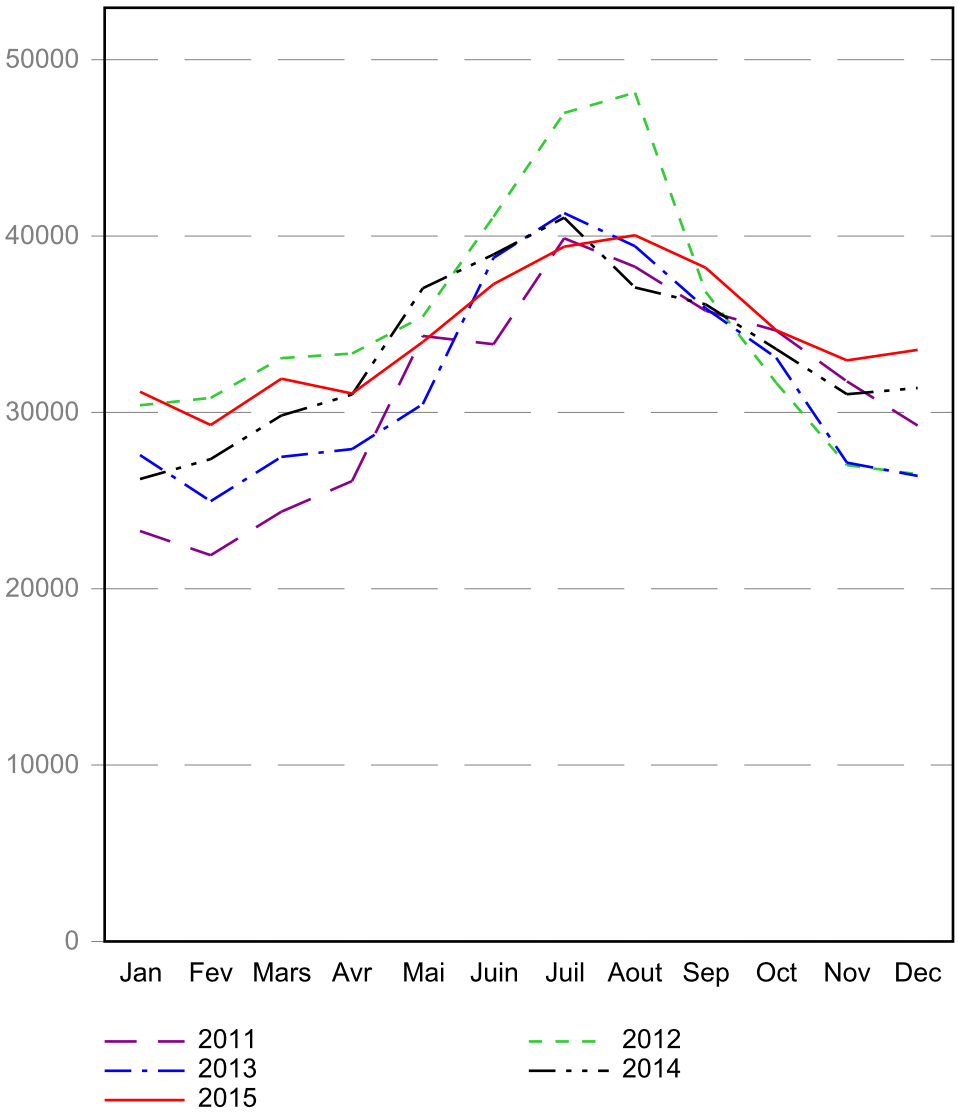

Volumes distribués et consommés (suite)

Détail des volumes consommés

Catégorie		Volumes consommés	Volumes vendus
Abonnés municipaux	- au compteur	2 736	2 736
	- au forfait	0	0
Appareils publics			
Bornes fontaines	- au compteur	0	0
	- au forfait	100	100
Boîtes de lavage	- au compteur	0	0
	- au forfait	0	0
Réservoir de chasse	- au compteur	0	0
	- au forfait	0	0
Boîtes d'arrosage	- au compteur	4 747	4 747
	- au forfait	0	0
Bouches d'incendie	- au compteur	0	0
	- au forfait	660	0
	TOTAL	8 243	7 583
Autres Abonnés			
Particuliers	- au compteur	357 463	335 918
	tranche 1		92 400
	tranche 2		47 563
	tranche 3		195 955
	tranche 4		0
	tranche 5		0
Espaces Verts	- au compteur	23 759	23 704
	tranche 1		5 426
	tranche 2		3 649
	tranche 3		14 629
Industriels	- au compteur	0	0
Agricole	- au compteur	0	0
Incendie	- au compteur	2 042	2 042
Divers	- au compteur	0	0
	TOTAL	***383 264***	***361 664***

Volumes distribués et consommés (suite)

Détail des volumes consommés (suite)

Catégorie		Volumes consommés	Volumes vendus
TOTAL GENERAL		***391 507***	***369 247***

Indicateur de performance : P104.3 Rendement du réseau de distribution

Mode de calcul de l'indicateur :

[(V consommé autorisé + V vendu en gros) / (V produit + V acheté en gros)] x 100 [(V1+V2+V3+V4)/(V5+V6)] x 100 V produit + V acheté en gros = V mis en distribution + V vendu en gros V consommé autorisé = V comptabilisé + V consommateurs sans comptage + V de service du réseau

Valeur (1) : Volumes eau comptabilisés ramenés à 365 j (ou 366 j)
Valeur (2) : Volumes eau consommateurs sans comptage
Valeur (3) : Volumes eau de service du réseau
Valeur (4) : Volume eau vendus en gros
Valeur (5) : Volumes eau produits
Valeur (6) : Volumes eau achetés en gros

	2011	2012	2013	2014	2015
Valeur (1)	332 597	353 194	313 543	352 334	390 747
Valeur (2)	1 755	3 760	650	760	760
Valeur (3)	5 636	1 223	1 577	1 660	3 707
Valeur (4)	2 475	2 124	1 998	1 714	0
Valeur (5)	248 111	297 395	300 275	307 344	305 596
Valeur (6)	120 221	109 975	80 276	87 619	103 844
Résultat	**92,98**	**88,45**	**83,5**	**90,25**	**96,53**

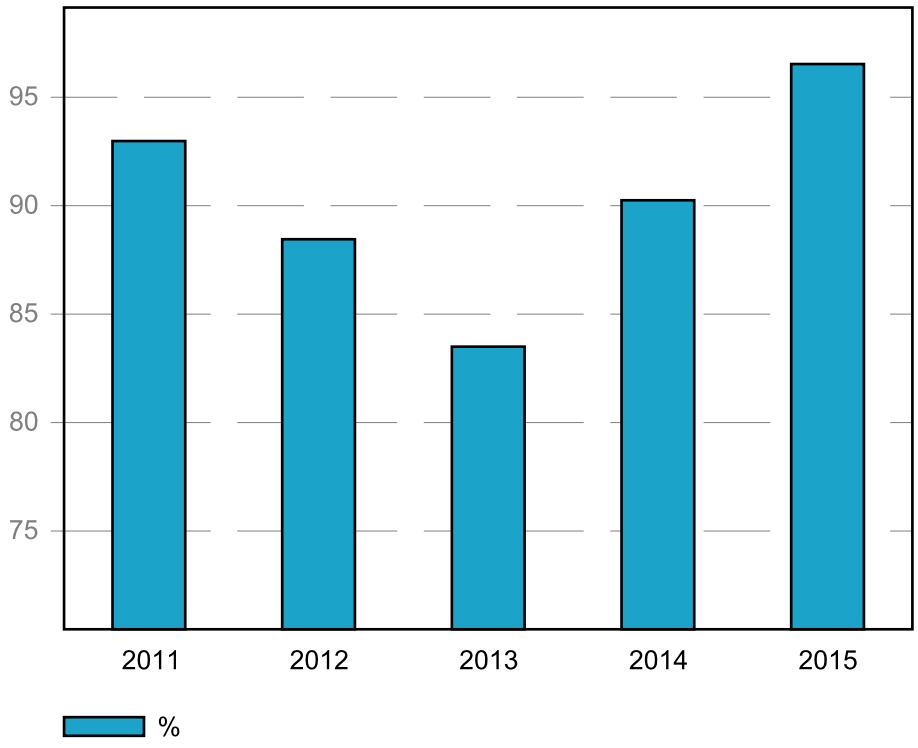

Indicateur de performance : P104.3 Rendement du réseau de distribution (suite)

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	A

Indicateur de performance : P105.3 Indice linéaire des volumes non comptés

Mode de calcul de l'indicateur :

(V mis en distribution - V comptabilisé) / Longueur du réseau de desserte / 365 ou 366 V = volume V mis en distribution = V produit + V acheté en gros - V vendu en gros

Valeur (1) : Volumes eau comptabilisés ramenés à 365 j (ou 366 j)
Valeur (2) : Volume eau vendus en gros
Valeur (3) : Volumes eau produits
Valeur (4) : Volumes eau achetés en gros
Valeur (5) : Longueur du réseau de desserte hors brt (km)
Valeur (6) : Nombre de jours dans l'année

	2011	2012	2013	2014	2015
Valeur (1)	332 597	353 194	313 543	352 334	390 747
Valeur (2)	2 475	2 124	1 998	1 714	0
Valeur (3)	248 111	297 395	300 275	307 344	305 596
Valeur (4)	120 221	109 975	80 276	87 619	103 844
Valeur (5)	44,295	41,235	41,603	41,599	41,64
Valeur (6)	365	366	365	365	365
Résultat	**2,06**	**3,45**	**4,28**	**2,69**	**1,23**

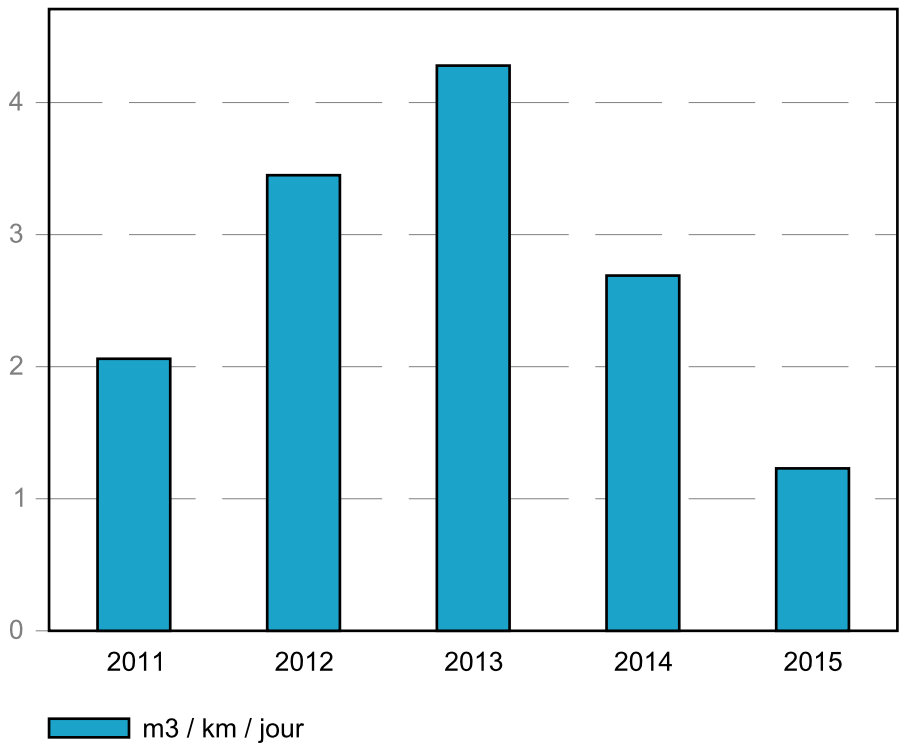

Indicateur de performance : P105.3 Indice linéaire des volumes non comptés (suite)

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	A

Indicateur de performance : P106.3 Indice linéaire de pertes en réseau

Mode de calcul de l'indicateur :

(V mis en distribution - V consommé autorisé) / Longueur du réseau de desserte / 365 ou 366 V = volume V mis en distribution = V produit + V acheté en gros - V vendu en gros V consommé autorisé = V comptabilisé + V consommateurs sans comptage + V de service du réseau

Valeur (1) : Volumes eau comptabilisés ramenés à 365 j (ou 366 j)
Valeur (2) : Volumes eau consommateurs sans comptage
Valeur (3) : Volumes eau de service du réseau
Valeur (4) : Volume eau vendus en gros
Valeur (5) : Volumes eau produits
Valeur (6) : Volumes eau achetés en gros
Valeur (7) : Longueur du réseau de desserte hors brt (km)
Valeur (8) : Nombre de jours dans l'année

	2011	2012	2013	2014	2015
Valeur (1)	332 597	353 194	313 543	352 334	390 747
Valeur (2)	1 755	3 760	650	760	760
Valeur (3)	5 636	1 223	1 577	1 660	3 707
Valeur (4)	2 475	2 124	1 998	1 714	0
Valeur (5)	248 111	297 395	300 275	307 344	305 596
Valeur (6)	120 221	109 975	80 276	87 619	103 844
Valeur (7)	44,295	41,235	41,603	41,599	41,64
Valeur (8)	365	366	365	365	365
Résultat	**1,6**	**3,12**	**4,13**	**2,54**	**0,94**

Indicateur de performance : P106.3 Indice linéaire de pertes en réseau (suite)

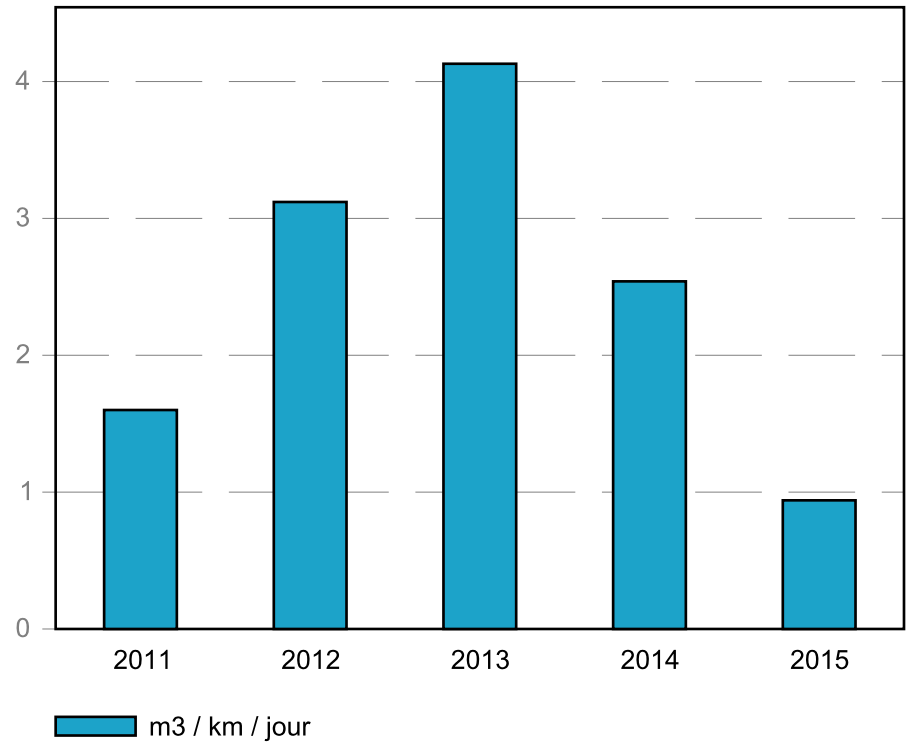

Commentaire :

D'après l'Indice de Consommation, la commune est classée en Semi-rural.

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	A

5. Analyse de la qualité

QUALITÉ DU TRAITEMENT ET DE LA DESSERTE 109

INDICATEUR DE PERFORMANCE : P108.3 INDICE D'AVANCEMENT DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU 111

INDICATEUR DE PERFORMANCE : P101.1 TAUX DE CONFORMITÉ DES ANALYSES BACTÉRIOLOGIQUES A.R.S. 112

INDICATEUR DE PERFORMANCE : P102.1 TAUX DE CONFORMITÉ DES ANALYSES PHYSICO-CHIMIQUES A.R.S. 113

Qualité du traitement et de la desserte

Contrôle de la production

L'eau distribuée à ROUSSET est traitée par la station communale. La station du Puits de l'Arc gérée par la Société du Canal de Provence alimente la zone industrielle de Rousset.

L'eau traitée est analysée régulièrement par le Laboratoire de la Société des Eaux de Marseille (autosurveillance) et par celui de l'ARS (contrôle officiel).

Sur la commune de ROUSSET, des prélèvements sont effectués à la sortie générale de la station de traitement.

En 2015, 10 analyses dont 4 autocontrôles et 6 contrôles par l'ARS ont été effectuées .

Un dépassement de la limite de qualité de turbidité (1,2 NFU) a été décelé par l'ARS le 14/12/15 en sortie station de traitement. Ce mauvais résultat n'a pas été confirmé par le prélèvement de contrôle de la Société des Eaux de Marseille du 17/12/15.

Contrôle de la distribution

L'eau distribuée est analysée régulièrement, d'une part, par le Laboratoire de la Société des Eaux de Marseille dans le cadre de procédure d'autocontrôle et, d'autre part, en contrôle externe par l'ARS.

Sur la commune de ROUSSET, des prélèvements sont effectués aux sites suivants :
- ➔ Bureau CPA Direction des Déchets,
- ➔ Lavabo Mairie

En 2015, 29 analyses dont 9 autocontrôles et 20 contrôles par l'ARS ont été effectuées.

Toutes les analyses ont été conformes aux normes en vigueur.

Par ailleurs, la qualité de l'eau distribuée passe par un bon entretien des réservoirs qui font l'objet d'une désinfection régulière suivie d'une analyse de contrôle.

Cette année l'opération a été effectuée sur les réservoirs suivants :

Le Saffre	Cuve 1	400 m^3	Le 21 mai
	Cuve 2	400 m^3	Le 24 mars
	Cuve 3	400 m^3	2 juin
Le Sauvet	Cuve 1	250 m^3	Le 20 janvier
	Cuve 2	250 m^3	Le 5 mars
STAF	bâche EB	150 m3	le 22 janvier

Enfin, il a n'été enregistré, de la part des abonnés, aucune réclamation relative à la qualité de l'eau desservie.

Qualité du traitement et de la desserte (suite)

Qualité de la desserte

Dans son ensemble, la structure du réseau répond à l'attente des abonnés.

La capacité de production de l'usine de filtration est suffisante à court terme.

Le volume total des réserves de 1 800 m^3 permet une autonomie de fonctionnement du réseau d'environ 26 heures pendant les consommations de pointes, en période estivale.

Si les réserves sont suffisantes dans leur ensemble, elles sont toutefois mal adaptées aux consommations enregistrées sur les étages respectivement desservis.

Indicateur de performance : P108.3 Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

Mode de calcul de l'indicateur :

Niveau d'avancement (exprimé en %) de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée : 0 % Aucune action 20 % Études environnementale et hydrogéologique en cours 40 % Avis de l'hydrogéologue rendu 50 % Dossier recevable déposé en préfecture 60 % Arrêté préfectoral 80 % Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis; servitudes mises en place; travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005 100 % Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus); et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté. (V1 = x %)

Niveau d'avancement de protection de la ressource en eau

	2011	2012	2013	2014	2015
Valeur (1)	6	5	20	20	20
Résultat	**6**	**5**	**20**	**20**	**20**

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	**A**

Indicateur de performance : P101.1 Taux de conformité des analyses bactériologiques A.R.S.

Mode de calcul de l'indicateur :

Pour les analyses concernant l'eau distribuée validées par l' ARS. (Nombre d'analyses bactériologiques conformes / Nombre d'analyses bactériologiques réalisées) . On se limitera à la conformité aux paramètres pour lesquels le Code de la Santé Publique précise une valeur limite de qualité en excluant les paramètres indicateurs. On pourra indiquer en complément le volume d'analyses d'auto-surveillance effectué.

Valeur (1) : Nb de prélèvements bactériologiques conformes sur l'année
Valeur (2) : Nb de prélèvements bactériologiques total sur l'année

	2011	2012	2013	2014	2015
Valeur (1)	14	14	23	25	26
Valeur (2)	14	14	23	25	26
Résultat	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**

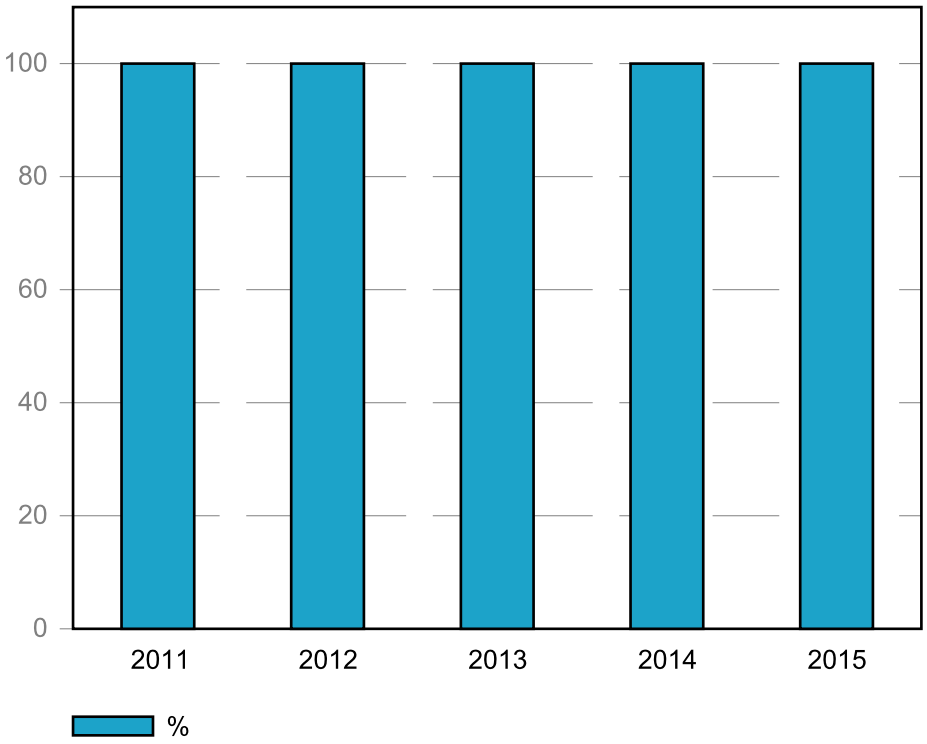

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	**A**

Indicateur de performance : P102.1 Taux de conformité des analyses physico-chimiques A.R.S.

Mode de calcul de l'indicateur :

Services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m3/j : (Nombres de prélèvements physico-chimiques conformes / Nombre total de prélèvements physico-chimiques réalisés au cours de l'année) X 100.

Valeur (1) : Nb de prélèvements physico-chimiques conformes sur l'année
Valeur (2) : Nb de prélèvements physico-chimiques total sur l'année

	2011	2012	2013	2014	2015
Valeur (1)	14	14	23	25	25
Valeur (2)	14	14	23	25	26
Résultat	**100**	**100**	**100**	**100**	**96,15**

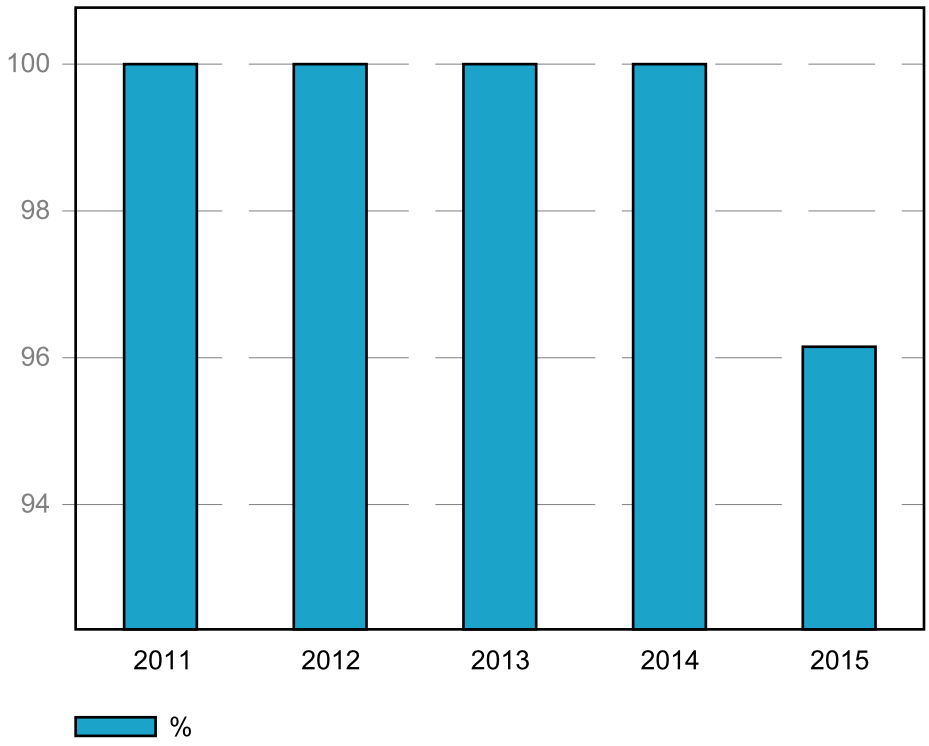

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	**A**

6. Facturation aux abonnés

RELÈVE, TARIFICATION ET FACTURATION DU SERVICE DE L'EAU 117

MODALITÉS DE RÉVISION DE LA TARIFICATION DE L'EAU 120

FACTURE INSEE 121

PRODUITS FACTURÉS AU COURS DE L'EXERCICE 122

INDICATEUR DE PERFORMANCE : D102.0 PRIX DE L'EAU TTC AU M3 POUR 120 M3 124

INDICATEUR DE PERFORMANCE : P154.0 TAUX D'IMPAYÉS 125

Relève, tarification et facturation du service de l'eau

Abonnements ordinaires

Abonnement "Domestique" en première prise au compteur :

C'est l'abonnement normal que doit souscrire tout abonné désirant être alimenté en eau. Il donne lieu à la perception d'une redevance binôme, comprenant :

- une redevance d'abonnement semestrielle et par abonnement,
- et une redevance au mètre cube proportionnelle à la consommation par tranche (de 0 à 40 m3; de 41 à 80 m3 et au delà de 80 m3)

Abonnement "Espaces Verts" :

Réservé pour l'usage exclusif de l'arrosage des espaces verts et jardins. Sa structure tarifaire est identique à celle de l'abonnement "Domestique", mais le volume consommé est exonéré de la redevance d'assainissement et de la redevance pollution.

Abonnement "Incendie" :

Réservé pour la desserte exclusive des réseaux incendie.

Abonnements spéciaux

Il s'agit des abonnements "Communaux", souscrits pour l'alimentation des appareils publics et des Services Municipaux.

Relève des compteurs

Les relevés de compteurs sont effectués 2 fois par an, en Mai et en Novembre.

Toutefois, les gros consommateurs sont relevés 4 fois par an en Mars, en Juin en Septembre et en Décembre.

Relève, tarification et facturation du service de l'eau (suite)

Chiffres-clé de la facturation

Catégorie		Nbre d'Abts	Volumes consommés	Volumes vendus
Abonnés municipaux :	- au compteur	23	2 736	2 736
	- au forfait	0	0	0
Appareils publics				
Bornes fontaines	- au compteur	0	0	0
	- au forfait	1	100	100
Boîtes de lavage	- au compteur	0	0	0
	- au forfait	0	0	0
Réservoir de chasse	- au compteur	0	0	0
	- au forfait	0	0	0
Boîtes d'arrosage	- au compteur	24	4 747	4 747
	- au forfait	0	0	0
Bouches d'incendie	- au compteur	0	0	0
	- au forfait	57	660	0
	TOTAL	***105***	***8 243***	***7 583***
Autres Abonnés				
Particuliers	- au compteur	1 386	357 463	335 918
	tranche 1			92 400
	tranche 2			47 563
	tranche 3			195 955
Espaces Verts	- au compteur	124	23 759	23 704
	tranche 1			5 426
	tranche 2			3 649
	tranche 3			14 629
Industriels	- au compteur	0	0	0
Agricole	- au compteur	0	0	0
Incendie		4	2 042	2 042
Divers		3	0	0
	TOTAL	***1 517***	***383 264***	***361 664***
TOTAL GENERAL		**1 622**	**391 507**	**369 247**

Relève, tarification et facturation du service de l'eau (suite)

Facturation

Cas général

➔ Facturation de régularisation sur relevé des compteurs : Mai
➔ Facturation de régularisation sur relevé des compteurs : Novembre

Deux factures par an sont émises.

Cas particuliers

Les consommations municipales sont facturées une fois par an.

Modalités de révision de la tarification de l'eau

Part fermier et coefficient correctif

Les tarifs en valeur de base au 01/01/2012, fixés par la Convention d'Affermage approuvée par la Délibération du Conseil Municipal n°77/2012 du 8 juin 2012 rendue exécutoire le 14/06/2012, varieront chaque semestre, par application de la formule de variation prévue à l'article 33.

La formule de révision est calculée chaque semestre au 1er Janvier, 1er Juillet.

Les tarifs des abonnements sont actualisés selon la même périodicité.

Part collectivité

Le tarif a été fixé par délibération du Conseil Municipal n° 17/2015 du 3 avril 2015.

Redevances perçues pour le compte de l'Agence de l'Eau

Les taux ont été fixés par délibération n°2012-17 du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse du 14 septembre 2012. L'agence de l'eau instaure sur sa circonscription administrative des redevances pour pollution de l'eau, pour modernisation des réseaux de collecte, pour pollutions diffuses, pour prélèvement sur la ressource en eau, stockage d'eau en période d'étiage, pour obstacle sur les cours d'eau et protection du milieu aquatique. Le présent article définit les taux applicables en 2015.

- **Redevance Pollution :** 0,2900 € par mètre cube (Article 2.2)
- **Redevance de Prélèvement :** 0,0568€ par mètre cube

Facture INSEE

Description

Afin de permettre de suivre l'évolution d'une facture d'eau normalisée, la consommation de référence définie par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques, telle que publiée au Journal Officiel du 29 Novembre 1995, est celle :

- ➔ d'un abonné domestique,
- ➔ ayant une résidence principale,
- ➔ ayant une consommation annuelle de 120 mètres cube d'eau potable;
- ➔ avec un compteur de diamètre 15 millimètres en location;
- ➔ avec un branchement de diamètre 20 millimètres.

Exemple de facture

L'élaboration de cette facture nécessitant une hypothèse supplémentaire, à savoir le profil de consommation au cours de l'année, il a été retenu par souci de simplicité une répartition uniforme sur l'année, soit une consommation de 10 mètres cube par mois.

REPARTITION	2014	2015	EVOLUTION
TOTAL ANNEE			
SEM	88,72	89,30	0,65%
COMMUNE	30,00	30,00	0,00%
AGENCE DE L'EAU	38,84	40,04	3,09%
T.V.A.	8,67	8,76	1,04%
TOTAL	166,23	168,10	1,12%

Vous trouverez dans les annexes générales, un fac similé d'une facture établie sur la base d'une consommation annuelle de 120 M3 et valorisée au tarif du 1er janvier 2015.

Produits facturés au cours de l'exercice

Surtaxe communale

Détail du montant de la surtaxe communale :

	Volumes facturés	Non Valeurs	Volume net
Volumes vendus	369 247	18 960	350 287

	Factures	Non Valeurs	Montant net
Prime fixe indépendente de la consommation	0,00	4,73	-4,73
Prime fixe liée à l'usage	0,00	19,88	-19,88
Compteurs tous usages tranche 1	89 905,50	4 735,37	85 170,13
Communaux	1 895,75	0,00	1 895,75
Incendie	510,50	0,00	510,50
TOTAL	92 311,75	4 759,98	87 551,77

Redevances et taxes facturées pour le compte de tiers

Détail des redevances et taxes facturées pour le compte de tiers :

	Factures	Non Valeurs	Montant net
Fonds National pour le Développement des Adductions d'Eau	0,00	0,00	0,00
Redevance pour le Prélèvement d'Eau	18 882,79	723,31	18 159,48
Redevance sur la Pollution domestique	93 295,03	5 102,29	88 192,74

Produits facturés au cours de l'exercice (suite)

Produits Société des Eaux de Marseille

Détail des montants des produits Société des Eaux de Marseille :

	Volumes facturés	Non Valeurs	Volume net
Volumes vendus	369 247	18 960	350 287

	Factures	Non Valeurs	Montant net
Prime fixe indépendente de la consommation	15 696,75	186,87	15 509,88
Prime fixe liée à l'usage	0,00	77,21	-77,21
Compteurs tous usages tranche 1	63 254,87	20 986,59	42 268,28
Compteurs tous usages tranche 2	47 630,02	439,59	47 190,43
Compteurs tous usages tranche 3	317 728,23	4 952,73	312 775,50
Communaux	10 532,42	0,00	10 532,42
Incendie	3 044,05	0,00	3 044,05
Frais de recouvrement	6 727,06	614,29	6 112,77
Frais d'accés au service	7 965,24	50,33	7 914,91
TOTAL	472 578,64	27 307,61	445 271,03

Indicateur de performance : D102.0 Prix de l'eau TTC au m^3 pour 120 m^3

Mode de calcul de l'indicateur :

Prix du service de l'eau potable toutes taxes comprises pour 120m3.

Valeur (1) : Prix TTC eau pour 120 m3

	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur (1)	2,358	1,334	1,385	1,401	1,415
Résultat	**2,36**	**1,33**	**1,39**	**1,4**	**1,42**

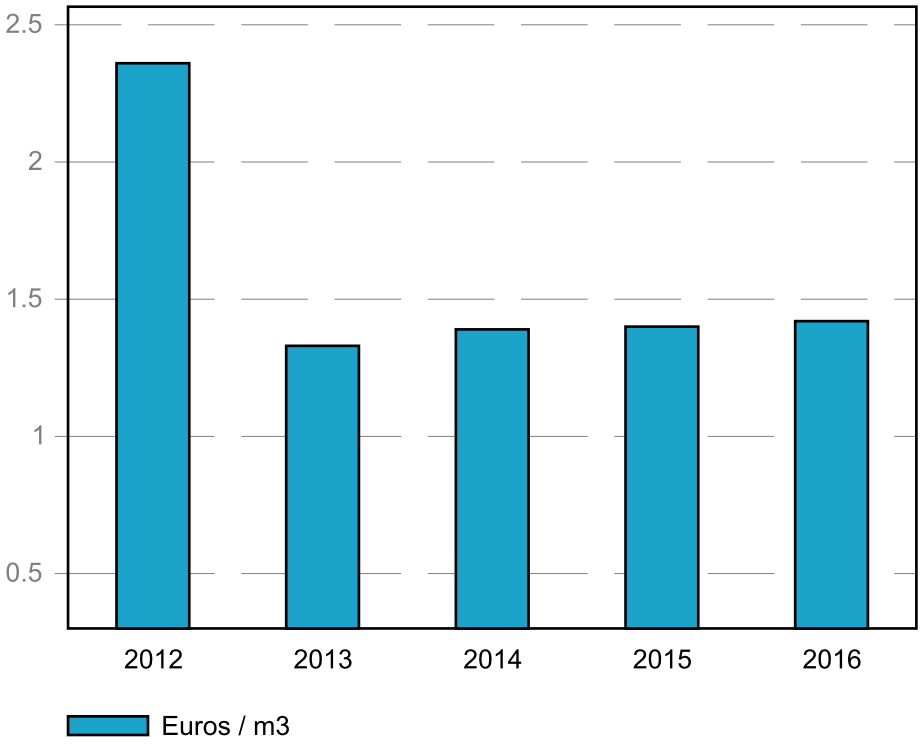

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	A

Indicateur de performance : P154.0 Taux d'impayés

Mode de calcul de l'indicateur :

[1-(Montant des Impayés TTC au 31.12.n/ CA TTC comptable (n-1))] - Les produits seront ceux relevant exclusivement de la délégation - L'indicateur fourni en (n+1) au titre de l'exercice (n) concernant le CA (n+1)

Valeur (1) : Montant d'impayés eau au titre de l'année N-1 au 31/12/N
Valeur (2) : CA TTC facturé eau au titre de l'année N-1 au 31/12/N

	2011	2012	2013	2014	2015
Valeur (1)	4 309,09	3 993,07	6 460,83	5 215,77	11 386,72
Valeur (2)	1 187 929,5	1 192 149,49	1 226 972,53	1 078 383,4	1 308 035,04
Résultat	**0,36**	**0,33**	**0,53**	**0,48**	**0,87**

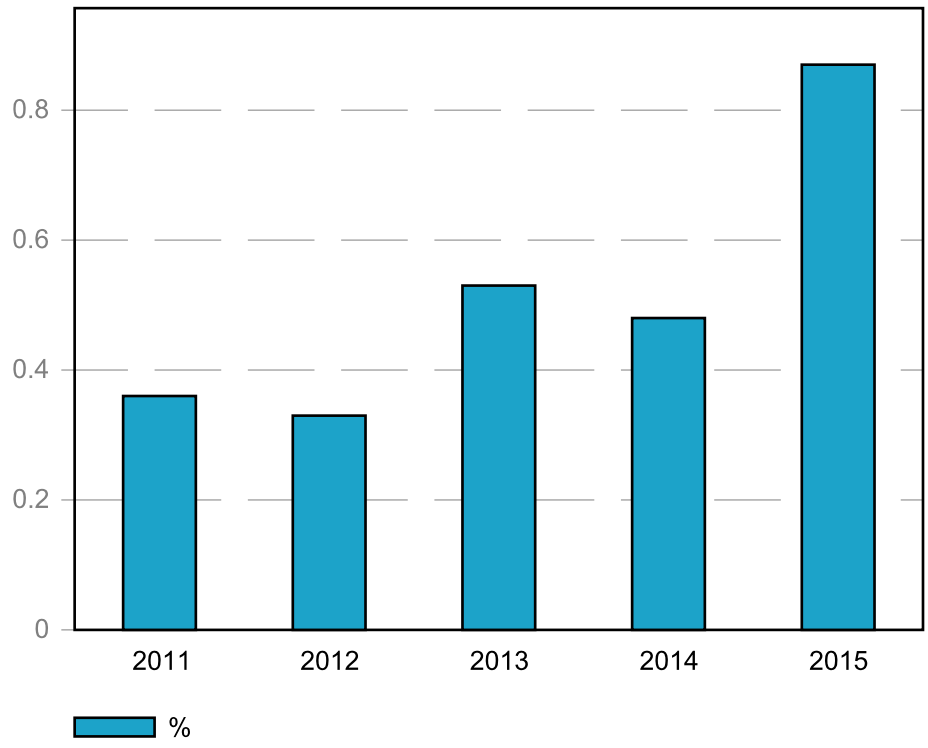

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	A

7. Clientèle - Volet social

INDICATEUR DE PERFORMANCE : EXISTENCE D'UNE MESURE DE SATISFACTION CLIENTÈLE 129

INDICATEUR DE PERFORMANCE : EXISTENCE D'UNE COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX 130

INDICATEUR DE PERFORMANCE : EXISTENCE D'UNE COMMISSION DÉPARTEMENTALE SOLIDARITÉ SUR L'EAU 131

INDICATEUR DE PERFORMANCE : P155.1 TAUX DE RÉCLAMATIONS 132

INDICATEUR DE PERFORMANCE : P109.0 MONTANT DES ABANDONS DE CRÉANCES OU DE VERSEMENTS À UN FOND DE SOLIDARITÉ 133

INDICATEUR DE PERFORMANCE : P152.1 TAUX DE RESPECT DU DÉLAI MAXIMAL D'OUVERTURE DES NOUVEAUX BRANCHEMENTS 134

Indicateur de performance : existence d'une mesure de satisfaction clientèle

Mode de calcul de l'indicateur :

0 = Aucune mesure / 1 = Existence d'une mesure statistique d'entreprise / 2 = Existence d'une mesure statistique sur le périmètre de service

Valeur (1) : Existence d'une mesure de satisfaction clientèle

	2011	2012	2013	2014	2015
Valeur (1)	2	2	2	2	2
Résultat	**2**	**2**	**2**	**2**	**2**

Commentaire :

Enquête téléphonique annuelle régionale.

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	A

Commentaire :

Informations issues des deux dispositifs de la SEM d'administration des données, le système QSE de gestion de la qualité et le système informatique : Entrepôt de données DW SEM, Cartographie par SIG et ensemble de requêtes BO.

Indicateur de performance : existence d'une commission consultative des services publics locaux

Mode de calcul de l'indicateur :

0 = NON / 1 = OUI / Au dela de l'existence même de la CCSPL pour laquelle le législateur a fixé des seuils (cf ci dessus) la tenue de réunion pourra être précisée

Valeur (1) : Existence d'une commission consultative des services publics locaux

	2011	2012	2013	2014	2015
Valeur (1)	0	0	0	0	0
Résultat	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	**A**

Commentaire :

Informations issues des deux dispositifs de la SEM d'administration des données, le système QSE de gestion de la qualité et le système informatique : Entrepôt de données DW SEM, Cartographie par SIG et ensemble de requêtes BO.

Indicateur de performance : existence d'une commission départementale solidarité sur l'eau

Mode de calcul de l'indicateur :

0 = NON, 1 = OUI au dela de l'existence d'une commission son fonctionnement devra être analysé

Valeur (1) : Existence d'une commission départementale solidarité sur l'eau

	2011	2012	2013	2014	2015
Valeur (1)	1	1	1	1	1
Résultat	**1**	**1**	**1**	**1**	**1**

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	**A**

Commentaire :

Informations issues des deux dispositifs de la SEM d'administration des données, le système QSE de gestion de la qualité et le système informatique : Entrepôt de données DW SEM, Cartographie par SIG et ensemble de requêtes BO.

Indicateur de performance : P155.1 Taux de réclamations

Mode de calcul de l'indicateur :

(Nombre de réclamations laissant une trace écrite / Nombre d'abonnés) x 1 000

Valeur (1) : Nombre de réclamations liées au service eau laissant une trace écrite
Valeur (2) : Nombre d'abonnements eau

	2011	2012	2013	2014	2015
Valeur (1)	0	0	0	1	0
Valeur (2)	1 460	1 482	1 496	1 520	1 622
Résultat	**0**	**0**	**0**	**0,66**	**0**

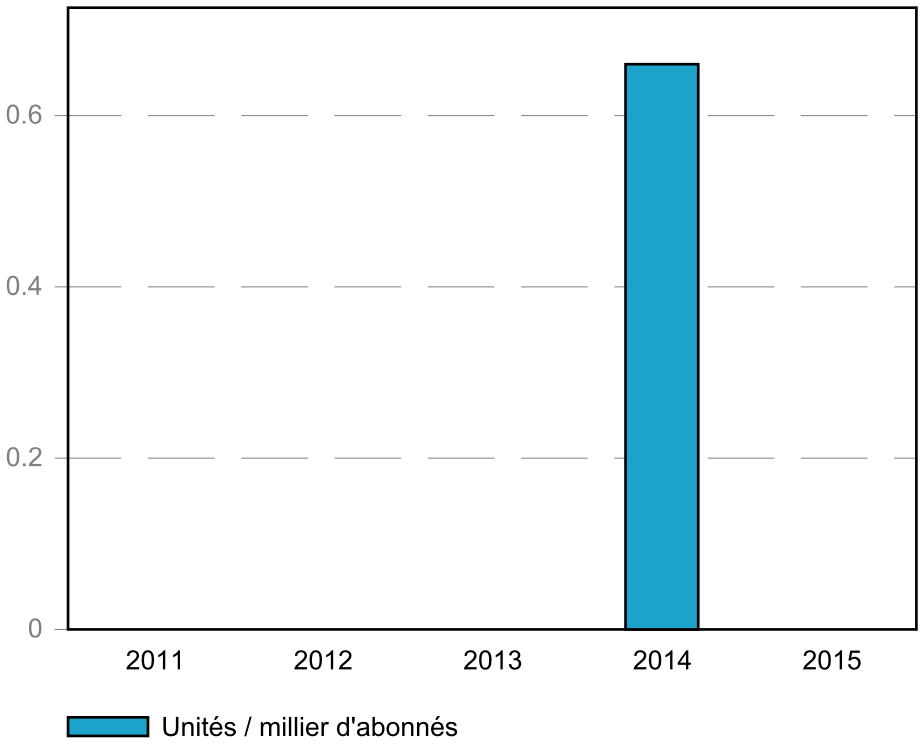

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	A

Indicateur de performance : P109.0 Montant des abandons de créances ou de versements à un fond de solidarité

Mode de calcul de l'indicateur :

(Montants en euros des abandons de créances + Montants en euros des versements à un fond de solidarité) / Volume facturé

Valeur (1) : Montant eau des abandons de créances
Valeur (2) : Montant eau des versements à un fond de solidarité
Valeur (3) : Volumes facturés eau

	2011	2012	2013	2014	2015
Valeur (1)	0	47,6	42,64	0	0
Valeur (2)	0	0		0	0
Valeur (3)	345 225	357 388	306 023	352 334	369 247
Résultat	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	A

Indicateur de performance : P152.1 Taux de respect du délai maximal d'ouverture des nouveaux branchements

Mode de calcul de l'indicateur :

(Nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans les délais / Nombre total d'ouvertures) x 100 Dans le cas où il n'y a pas de coupure d'eau entre le départ et l'arrivée de deux abonnés successifs, on considère que la remise en eau est immédiate et que le délai d'ouverture du branchement est respecté. Le calcul s'applique aux branchements neufs (hors délai de réalisation) et aux remises en service de branchements existants fonctionnels (qui ne nécessitent pas une remise en état préalable comme une désinfection).

Valeur (1) : Nombre d'ouvertures de branchements eau réalisés dans les délais
Valeur (2) : Nombre total d'ouvertures de branchements eau

	2011	2012	2013	2014	2015
Valeur (1)	134	166	140	122	209
Valeur (2)	134	166	140	122	209
Résultat	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**

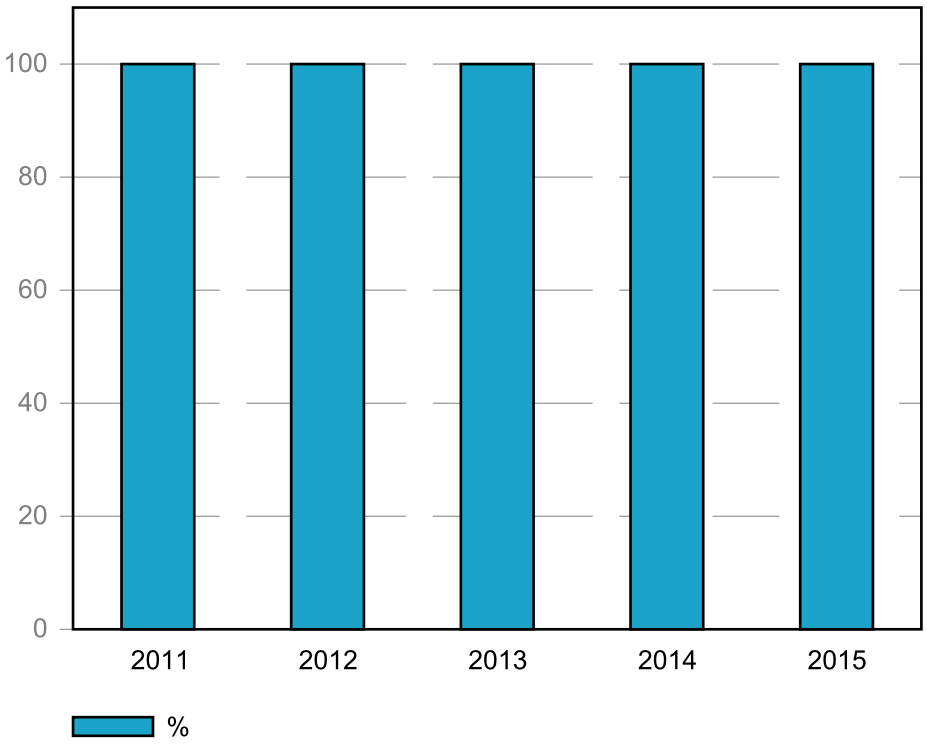

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	A

8. Travaux à prévoir

TRAVAUX À PRÉVOIR À COURT TERME À LA CHARGE DU CO-CONTRACTANT : LES STATIONS 137

TRAVAUX À PRÉVOIR À COURT TERME À LA CHARGE DU CO-CONTRACTANT : LE RÉSEAU 138

Travaux à prévoir à court terme à la charge du co-contractant : les stations

STAF DU BOUAOU

Opération prioritaire
Opération :

Détecteur de duite de chlore et fermeture automatique des bouteilles de chlore (fuite)

Commentaire :

protection des personnes

Coût H.T. :

6 000 € HT

RESV SAUVET

Opération :

Fourniture et mise en place d'un système de détection anti-intrusion

Coût H.T. :

1 500 € HT

STAP DU SAFRE

Opération :

Fourniture et mise en place d'un système de détection anti-intrusion

Coût H.T. :

1 000 € HT

Travaux à prévoir à court terme à la charge du co-contractant : le réseau

impasse estageon

Opération prioritaire
Opération :

remplacement par fonte dn 80 sur 210 ml plus reprise des branchements

Commentaire :

3 conduites vétustes à supprimer

Coût H.T. :

62 000 € HT

chemin des bannettes

Opération :

maillages et extentions par fonte dn 150 sur 800 ml

Commentaire :

securisation de l'alimentation

Coût H.T. :

253 000 € HT

Carraire de St Privas

Opération :

Remplacement canalisation PVC par fonte DN 100 sur 640 ml

Coût H.T. :

204 000 € HT

Chemin des Bannettes

Opération :

Pose d'une canalisation DN 150 sur 800 ml (maillage du réseau)

Commentaire :

renforcement et sécurisation de l'alimentation des réservoirs du Sauvet (2 x 250 m3 + nouvelle cuve de 500 m3)

Coût H.T. :

170 000 € HT

Travaux à prévoir à court terme à la charge du co-contractant : le réseau (suite)

Rue Germain Nouveau

Opération :

Maillage des conduites

Coût H.T. :

26 400 € HT

Domaine de la bégude

Opération :

Extension du réseau de 150 ml en fonte DN 80 et installation d'un compteur

Coût H.T. :

15 800 € HT

CHEMIN ST PRIVAS, PROPRIETE FARESE

Opération :

suppression d'un des détendeurs en série

Coût H.T. :

6 000 € HT

Route départementale n° 57 B

Opération :

Approfondissement de la conduite existante par rapport à l'ouvrage pluvial

Commentaire :

mise en sécurité de la canalisation d'eau suite au courrier du 27/10/03 transmis par la DDE de Trets

Coût H.T. :

3 900 € HT

9. Economie du contrat

COMPTE ANNUEL DE RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION (CARE) : PRINCIPES D'ÉLABORATION 143

COMPTE ANNUEL DE RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION (CARE) : DÉFINITION DES PRODUITS 146

COMPTE ANNUEL DE RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION (CARE) : DÉFINITION DES CHARGES 147

COMPTE ANNUEL DE RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION 151

REVERSEMENTS EFFECTUÉS DANS L'ANNÉE 152

INDICATEUR DE PERFORMANCE : P153.2 DURÉE D'EXTINCTION DE LA DETTE DE LA COLLECTIVITÉ 155

Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) : principes d'élaboration

Présentation

Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation présenté ci-après est élaboré dans le respect des dispositions du décret 2005-236 codifié aux articles R1411-7 et R1411-8 du code général des Collectivités Territoriales. Le décret est présenté dans le chapitre "contexte législatif et réglementaire". Le CARE vise à donner une présentation de la situation économique du Service. Il est donc réalisé en fonction des données comptables enregistrées par la Société des Eaux de Marseille, et suivant une circulaire en date du 31/01/2006 de la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau préconisant à ses adhérents d'établir les CARE selon un cadre commun à la profession. Concrètement, ces dispositions demandent de détailler certains postes, d'en reclasser d'autres et de présenter les comptes de l'année précédente selon le même cadre. Les charges et produits sont enregistrés selon les règles comptables et fiscales communément admises. Toutefois, diverses charges et provisions font l'objet, soit de répartitions analytiques lorsqu'elles sont communes à plusieurs activités de la société, soit, comme le prévoit le Plan comptable général, de retraitements pour donner à ces éléments leur valeur économique.

Afin d'assurer la bonne compréhension du compte ainsi obtenu, la méthodologie est exposée, d'abord par énoncé des principes généraux d'élaboration, ensuite par commentaire sur le contenu de chaque poste.

Principes généraux d'élaboration

L'organisation de la Société des Eaux de Marseille repose sur un ensemble de niveaux opérationnels qui, chacun, apporte quotidiennement sa contribution au bon fonctionnement des services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement : de l'agence en charge de l'exploitation technique du contrat, au siège social, en passant notamment par la "Direction Clientèle" chargée de la facturation et du suivi des comptes des clients, la "Direction de l'Ingénierie" regroupant les compétences d'études nécessaires à la conception des nouveaux ouvrages, le Laboratoire des Eaux pour la surveillance de la qualité des eaux. L'organisation est décrite dans le chapitre « Organisation ».

La seule activité de la Société des Eaux de Marseille non liée aux métiers de l'eau est la gestion (holding) du Groupe des Eaux de Marseille. Une fois les frais de fonctionnement correspondant isolés, restent les charges qui sont à répartir sur l'ensemble des contrats de distribution d'eau et d'assainissement ou d'études que gère la Société (à noter que le résultat de l'exercice ainsi présenté ne comporte pas les charges financières correspondant au financement du besoin en fonds de roulement. Dans ce dernier figurent les stocks et approvisionnements de sécurité).

A ce niveau, deux types de charges se juxtaposent :

- ➔ les charges directes, qui sont imputables au service sans retraitement. Elles comportent le coût des prestations internes facturées par le Laboratoire des Eaux, l'Atelier Mécanique de la Direction Technique, la Direction de l'Ingénierie.
- ➔ les charges indirectes (toutes les autres), qui font l'objet d'une imputation à un niveau de regroupement autre que le contrat, et doivent être réparties suivant une clé économiquement significative. Ainsi, il semble logique de répartir les frais de gestion des clients en fonction du nombre de factures émises et du nombre d'abonnés, les prestations du garage en fonction du nombre de kilomètres parcourus, le coût des bâtiments en fonction des surfaces occupées.

La liste des principales unités de facturation et des clés utilisées figure ci-après :

Unités de facturation	Cas d'application
Nombre d'heures d'études	Prestations internes de la Direction de l'Ingénierie
Nombre d'analyses	Prestations internes du Laboratoire
Nombre d'heures de main d'œuvre	Prestations internes de l'Atelier de Mécanique

Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) : principes d'élaboration (suite)

Principes généraux d'élaboration (suite)

Clé	Cas d'application
Salaires	➔ Charges du Service des Ressources humaines ➔ Impôts et taxes assis sur les salaires
Nombre de factures émises	Direction clientèle (coûts directs)
Nombre de relevés de compteurs	Frais de facturation et recouvrement
Nombre de kilomètres parcourus par les véhicules	Garage
Surface occupée	Coût des locaux
Part fermier	Répartition du coût de gestion abonnés eau/assainissement
Valeur ajoutée	➔ Charges de structure du siège ➔ Structure de la Direction Financière ➔ Structure du Secrétariat Général ➔ Structure du Service Général ➔ Structure du Service Achats ➔ Entretien et rénovation des bâtiments ➔ Structure de la Direction Technique ➔ Structure du Garage ➔ Structure de la Direction de la Clientèle ➔ Structure du Laboratoire ➔ Impôts et taxes directs et indirects non assis sur les salaires
Activité	Frais de personnel des Agences

Clé "valeur ajoutée"

La valeur ajoutée est la différence entre la valeur des biens ou services que l'entreprise a produits et la valeur des biens et des services qu'elle a consommés.

Calcul de la valeur ajoutée :

Produits des eaux (ou de l'assainissement) : part fermier
\+ Produits travaux
\+ Produits des activités annexes (produits divers)
\- Produits de traitement
\- Achats d'eau
\- Force motrice
\- Entretien et charges relatives au renouvellement
\- Dépenses travaux refacturables
\- Frais de fonctionnement
\- Redevance prélèvement
\- Annuités d'emprunts repris aux collectivités
\- Participations contractuelles diverses
\- Redevance d'usage relative aux investissements contractuels
\- Redevances compteurs
Total = Valeur ajoutée

Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) : principes d'élaboration (suite)

Clé "activité"

Cette clé est représentative du poids d'un contrat dans une agence.

Elle est la synthèse de données telles que :

- le temps consacré par les agents à la gestion technique et administrative du service de l'eau ou de l'assainissement d'une commune,
- le temps consacré aux relations avec les services de la Collectivité (n'entrant pas nécessairement dans le cadre de nos obligations contractuelles),
- les difficultés inhérentes aux conditions d'application du contrat avec une commune.

Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) : définition des produits

Rubrique 1 - Exploitation du Service

Ils comportent les produits "part fermier", c'est à dire :

- la part fermier proprement dite,
- les frais de recouvrement,
- la redevance de prélèvement facturée aux abonnés.
- Les produits acquis au 31 décembre de l'exercice au titre de l'eau consommée par les abonnés et non encore mesurée au compteur, dite "eau dans les compteurs".

Ces produits d'exploitation, qui ne font l'objet d'aucune répartition, sont issus du chiffre d'affaires comptabilisé.

Rubrique 2 - Collectivités et autres organismes publics

Ce poste regroupe les produits perçus pour le compte des tiers et dont la contrepartie est inscrite à la rubrique de charges 10 qui porte le même nom.

Nota

A partir de 2014, les redevances facturées par le délégataire de l'eau pour le compte du service de l'assainissement et les redevances pour modernisation des réseaux de collecte des eaux usées, sont comptabilisées directement en compte de tiers. De ce fait elles ne sont enregistrées ni en produits ni en charges.Ce changement de présentation n'impacte nullement le résultat des CARE.

Rubrique 3 - Travaux attribués à titre exclusif

Il s'agit du montant des travaux refacturés aux abonnés de la Collectivité.

Rubrique 4 - Produits accessoires

Ce poste comprend la rémunération de la SEM au titre de prestations de service diverses. Ces produits sont accessoires au contrat de délégation de service public mais lui sont, par nature, liés.

Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) : définition des charges

Rubrique 1 - Charges de personnel

Il s'agit des salaires et charges du personnel de la direction ou du service opérationnel gestionnaire du contrat concerné, ainsi que d'une quote-part des salaires et charges du personnel des services fonctionnels.

Les charges de personnel tiennent compte de la nouvelle organisation mise en place dans l'exercice 2015. En outre, elles comprennent, depuis 2006, la participation des salariés.

Nota

La participation des salariés au résultat de l'exercice est versée en application des dispositions du code du travail.

Rubrique 2.1 - Energie électrique

Il s'agit des factures de force motrice relatives au contrat.

Rubrique 2.2 - Achats d'eau

Ce poste comporte les éventuels montants d'achat d'eau imputés directement au contrat dans la comptabilité analytique de la Société.

Rubrique 2.3 - Produits de traitement

Ce poste comporte exclusivement les montants imputés directement au contrat dans la comptabilité analytique de la Société.

Rubrique 3 - Analyses

Ce sont les contrôles et analyses de la qualité de l'eau réalisés par l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Rubrique 4 - Sous-traitance, matières et fournitures

Cette rubrique comprend les charges d'entretien et les dépenses pour travaux exécutés pour le compte des abonnés.

Le poste sous-traitance ne comprend pas d'achats de matières et fournitures, la société ne réalisant pas elle-même de travaux d'entretien des réseaux, elle ne supporte pas ce type de charges.

Rubrique 5 - Impôts locaux et taxes

Ce poste comporte la redevance prélèvement payée à l'Agence de l'Eau ou facturée par des tiers (Canal de Marseille, S.C.P., ...) et une quote-part des impôts et taxes suivants :

- ➔ contribution économique territoriale (CVAE et CFE),
- ➔ taxes foncières,

Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) : définition des charges (suite)

Rubrique 5 - Impôts locaux et taxes (suite)

- impôts et taxes assis sur les salaires (formation professionnelle continue, taxe d'apprentissage, versement transport, participation construction),
- autres impôts et taxes (taxes sur l'électricité, contribution sociale de solidarité, droits d'enregistrement et de timbres, etc.).

Rubrique 6.1 - Télécommunications, postes, fournitures

Elle comporte une quote-part des frais d'affranchissements et de télécommunications payés pour l'ensemble de la Société.

Rubrique 6.2 - Engins, véhicules et déplacements

Il s'agit des frais de déplacements et missions.

Rubrique 6.3 - Informatique

Cette rubrique comprend une quote-part des charges d'informatique de la Société, tant en études et développements qu'en exploitation du matériel informatique (maintenance, administration du parc informatique, du réseau, des applications métier…).

Rubrique 6.4 - Assurances

Il s'agit d'une quote-part des charges suivantes :
- primes d'assurances multirisques,
- primes d'assurances dégâts des eaux,
- primes d'assurances véhicules.

Rubrique 6.5 - Locaux

Il s'agit d'une quote-part des charges suivantes :
- locations immobilières,
- charges locatives et de copropriété (dont nettoyage des bâtiments).

Rubrique 6.6 - Autres

La quote-part des frais relatifs au fonctionnement des services (fournitures administratives, fournitures et petit outillage, sous-traitance générale, dégâts des eaux, etc...) autres que ceux déjà cités pour les autres rubriques, sont imputés sur cette ligne.

Rubrique 7 - Frais de contrôle

Il s'agit des honoraires de contrôles directement imputables au contrat

Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) : définition des charges (suite)

Rubrique 8 - Redevances contractuelles

Ce poste comprend d'éventuelles obligations spécifiques mises à la charge du fermier telles que la redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.

Rubrique 9 - Contribution des services centraux et recherche

Ces frais correspondent à une quote-part des :

- ➔ frais de fonctionnement de la Direction Générale,
- ➔ dotations moins reprises de provisions suivantes :
  - dépréciation des créances clients,
  - dégâts des eaux,
  - frais de facturation-recouvrement,
  - primes et indemnités acquises au 31 décembre de l'exercice.

Rubrique 10 - Collectivités et autres organismes publics

L'ensemble des montants facturés aux abonnés pour le compte de tiers est inscrit sur cette ligne. Ces sommes sont ensuite intégralement reversées aux tiers concernés. Il s'agit de la surtaxe communale ou de la redevance pollution.

Rubrique 11 - Charges relatives au renouvellement

Conformément aux préconisations de la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau, les charges économiques calculées relatives au renouvellement des ouvrages du service de l'eau sont présentées sous des rubriques distinctes en fonction des clauses contractuelles.

Rubrique 11.1 - Garantie de continuité

La Société des Eaux de Marseille, en charge du bon fonctionnement et de la continuité du service, doit notamment effectuer à ses frais les opérations d'entretien, de réparation, et de renouvellement des installations qui lui sont confiées. Cette obligation naît lorsque deux conditions sont réunies : le bien doit faire partie des biens en jouissance temporaire, et il est estimé que son renouvellement interviendra avant la fin du contrat.

La garantie de renouvellement que le délégataire doit ainsi assumer est déterminée en additionnant :

- ➔ le montant des renouvellements déjà réalisés depuis le début de la période contractuelle en cours, actualisé en fonction de l'indice TP01 à la fin de l'exercice considéré,
- ➔ le montant des renouvellements prévus jusqu'à la fin du contrat, tel qu'il résulte de l'inventaire des biens du service à jour à la date d'établissement des comptes-rendus financiers.

puis en divisant le total ainsi obtenu par la durée de la période contractuelle en cours. Ce calcul permet donc de réévaluer chaque année, en euros courants, la dépense que la Société des Eaux de Marseille risque de supporter, en moyenne annuelle sur la durée du contrat, pour les renouvellements nécessaires à la continuité du service (renouvellement dit "fonctionnel" dont le délégataire doit couvrir tous les risques et périls dans le cadre de la rémunération qu'il perçoit).

Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) : définition des charges (suite)

Rubrique 11.2 - Programme contractuel

Cette rubrique est renseignée lorsque la Société s'est engagée contractuellement à réaliser un programme prédéfini de travaux de renouvellement conformément aux priorités fixées par la collectivité. Ce programme est annexé au contrat. La méthode d'évaluation est identique à celle de la garantie de continuité.

Rubrique 11.3 - Fonds contractuel

Cette rubrique est renseignée lorsque la Société est tenue de prélever tous les ans sur ses produits un montant à consacrer aux dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. Un décompte contractuel est tenu qui borne strictement les obligations des deux parties. Le mode de calcul est défini contractuellement.

Rubrique 12- Charges relatives aux investissements

Les charges relatives aux investissements concernent :

- Les compteurs (Rubrique 12.1).
- Les investissements contractuels. Il s'agit des redevances d'usage calculées sur les mises de fonds ou les travaux payés pour le compte de la Collectivité, ainsi que sur les éventuelles immobilisations du domaine concédé (Rubrique 12.2).
- Les annuités d'emprunts repris à la collectivité (Rubrique 12.3).
- Les biens appartenant au délégataire (Rubrique 12.4- Investissements du domaine privé). Il s'agit des redevances d'usage calculées sur le matériel de transport, le matériel et outillage industriel, le matériel informatique, le matériel et mobilier de bureau, et les agencements divers.

Les redevances d'usages sont égales à l'annuité progressive d'un emprunt équivalent au Taux Moyen des Emprunts d'Etat majoré d'un spread. Ce spread est de 0,5 point pour les investissements réalisés jusqu'au 31/12/2007, et, compte tenu de l'évolution des taux sur le marché obligataire, il passe à 1 point pour les investissements réalisés à compter du 1er janvier 2008 . Les redevances sont calculées bien par bien avec une progressivité annuelle 1,5 %.

Toutefois, compte tenu de leur nature particulière, les biens immobiliers du domaine privé font l'objet d'un calcul spécifique comparable à l'approche retenue par les professionnels du secteur. Le montant de la redevance initiale attachée à un bien est égal à 7% du montant de l'investissement immobilier (terrain + construction + agencements du domaine privé) puis, est ajusté chaque année de l'évolution de l'indice de la construction.

Rubrique 13 - Pertes sur créances irrecouvrables

Les pertes sur créances irrécouvrables correspondent à la part fermier des factures pour lesquelles toutes les voies de recours en vue de l'obtention de leur recouvrement sont épuisées.

Rubrique 14 - Impôt sur les sociétés

Dès lors que le résultat du service est bénéficiaire, l'impôt calculé correspond à celui dû par une entité autonome, en appliquant au résultat brut imposable le taux en vigueur de l'impôt sur les sociétés. Le taux légal de 2015 est identique à celui de 2014, c'est à dire 33,33%.

Compte annuel de résultat de l'exploitation

Euros		2014	2015	%
PRODUITS		687 899	662 277	-3,72
1-EXPLOITATION DU SERVICE		460 875	461 139	
2-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS		173 731	175 160	
3-TRAVAUX ATTRIBUES A TITRE EXCLUSIF		48 275	18 063	
4-PRODUITS ACCESSOIRES		5 018	7 915	
CHARGES		730 726	687 405	-5,93
1-PERSONNEL		145 056	121 851	
2-CHARGES DE PRODUCTION				
	2.1-Energie électrique	20 030	15 960	
	2.2-Achats d'eau	181 134	156 660	
	2.3-Produits de traitement	810	2 765	
3-ANALYSES		2 888	3 311	
4-SOUS-TRAITANCE, MATIERES ET FOURNITURES		72 626	49 222	
5-IMPOTS LOCAUX ET TAXES (1)		26 477	29 394	
6-AUTRES DEPENSES D'EXPLOITATION				
	6.1-Télécommunications, postes, fournitures	3 254	3 377	
	6.2-Engins, Véhicules, et déplacements	2 090	3 711	
	6.3-Informatique	13 094	14 110	
	6.4-Assurances	2 050	1 488	
	6.5-Locaux	10 230	10 706	
	6.6-Autres	21 276	25 129	
7-FRAIS DE CONTROLE				
8-REDEVANCES CONTRACTUELLES (2)				
9-CONTRIBUTION DES SERVICES CENTRAUX ET RECHERCHE		4 339	6 650	
10-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS		173 731	175 160	
11-CHARGES RELATIVES AU RENOUVELLEMENT				
	11.1 Garantie de continuité		15 598	
	11.2 Programme contractuel	24 633	24 345	
	11.3 Fonds contractuel			
12-CHARGES RELATIVES AUX INVESTISSEMENTS				
	12.1-Compteurs	12 457	12 692	
	12.2-Investissements contractuels	3 211	3 345	
	12.3-Annuités d'emprunt de la Collectivité prises en charge			
	12.4-Investissements du domaine privé	9 808	8 610	
13-PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES ET CONTENTIEUX RECOUVREMENT		1 533	3 319	
RESULTAT AVANT IMPOT		-42 826	-25 128	41,33
14-IMPOT SUR LES SOCIETES				
RESULTAT NET		-42 826	-25 128	41,33

(1) Y compris redevance domaniale : département, région, état.
(2) Y compris redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.

Reversements effectués dans l'année

Compte de la surtaxe

Nota

Le mode de facturation basée sur la notion de tournée de relève, et les délais d'encaissement, entraînent un décalage entre les sommes facturées et les sommes reversées, ce délai de reversement est fixé contractuellement.

1. Compte de la surtaxe de la collectivité

Solde du compte au 1er Janvier	**71 224,19**
Facturation de l'exercice	87 551,77
Reversements de l'année	87 821,44
Solde du compte au 31 Décembre	**70 954,52**

2. Reversements de l'année

Période de rattachement	2ème Semestre 2014	1er Semestre 2015
Date de déclaration	**31/03/2015**	**31/08/2015**
Date de versement	**31/03/2015**	**31/08/2015**
Surtaxes communales Eau	43 742,58	44 240,26
Non valeurs	40,06	121,34
Montant Net (EUR)	**43 702,52**	**44 118,92**
Total Reversements de l'année : 87 821,44		

Reversements effectués dans l'année (suite)

Participation au financement des réseaux

Pas de Participation

Cf. le glossaire : Participation.

Reversements effectués dans l'année (suite)

TVA récupérée

Définition

En application de l'article 216 quater de l'Annexe II au CGI concernant la déduction par les entreprises concessionnaires de la TVA ayant grevé le coût des immobilisations qu'elles utilisent et dont elles ne sont pas propriétaires, la collectivité fait parvenir à la Société des Eaux de Marseille des attestations pour transfert de droit à déduction concernant les ouvrages neufs qui ont été incorporés au réseau public de distribution.

Le compte des attestations transmises par la collectivité est présenté dans le tableau ci-après.

Mois de reversement à la collectivité	Mois de déduction par le délégataire	Montant
	octobre 2014	
février 2015	novembre 2014	2 710,00
	décembre 2014	
Solde du compte au 1er janvier		**2 710,00**
	janvier 2015	
	février 2015	
avril 2015	mars 2015	3 154,21
	avril 2015	
	mai 2015	
septembre 2015	juin 2015	26 400,08
octobre 2015	juillet 2015	7 451,30
	août 2015	
	septembre 2015	
Attestations reversées sur l'exercice		**39 715,59**
janvier 2016	octobre 2015	7 711,08
	novembre 2015	
mars 2016	décembre 2015	8 870,28
Solde du compte au 31 décembre		**16 581,36**

Nota

Certaines attestations relèvent encore, à la fin de l'année, de la procédure de remboursement des droits à déduction.

Indicateur de performance : P153.2 Durée d'extinction de la dette de la collectivité

Indicateur fourni par la collectivité

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	Pas de Cotation

Commentaire :

Donnée fournie par le Maître d'Ouvrage : pas d'évaluation de la fiabilité connue par la SEM.

Annexes Eau
Rapport annuel du délégataire

SOMMAIRE

Annexes Eau

1. NOTICE D'INFORMATION ARS 161

2. STATION DE TRAITEMENT DE ROUSSET BOUAOU 163

3. INDICATEURS DE PERFORMANCE DU DÉCRET ET ARRÊTÉ DU 2 MAI 2007 175

4. BIENS DE RETOUR BIENS DE REPRISE 179

Notice d'information ARS

Description

Conformément à la circulaire du 19 février 1998 réf. 98/115, il existe une notice d'informations aux consommateurs, établie par l'A.R.S., portant sur la qualité des eaux distribuées sur la commune. Elle est jointe ci-après.

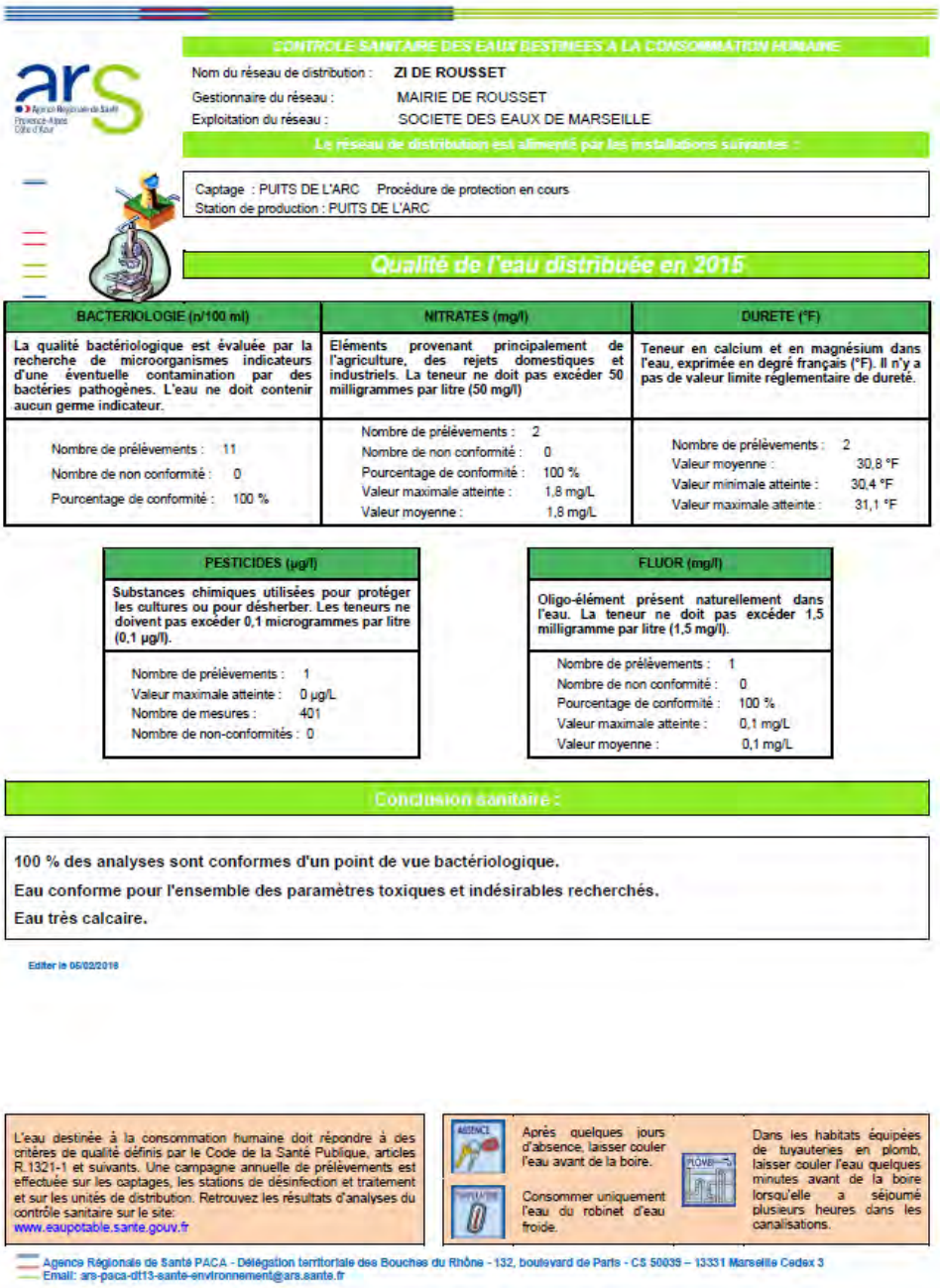

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : ZI DE ROUSSET
Gestionnaire du réseau : MAIRIE DE ROUSSET
Exploitation du réseau : SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : PUITS DE L'ARC Procédure de protection en cours
Station de production : PUITS DE L'ARC

Qualité de l'eau distribuée en 2015

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.
Nombre de prélèvements : 11 Nombre de non conformité : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformité : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1,8 mg/L Valeur moyenne : 1,8 mg/L	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 30,8 °F Valeur minimale atteinte : 30,4 °F Valeur maximale atteinte : 31,1 °F

PESTICIDES (µg/l)	FLUOR (mg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).	Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de mesures : 401 Nombre de non-conformités : 0	Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformité : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,1 mg/L Valeur moyenne : 0,1 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.
Eau très calcaire.

Editer le 05/02/2016

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.

Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.

Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation territoriale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris - CS 50039 – 13331 Marseille Cedex 3
Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr

Notice d'information ARS (suite)

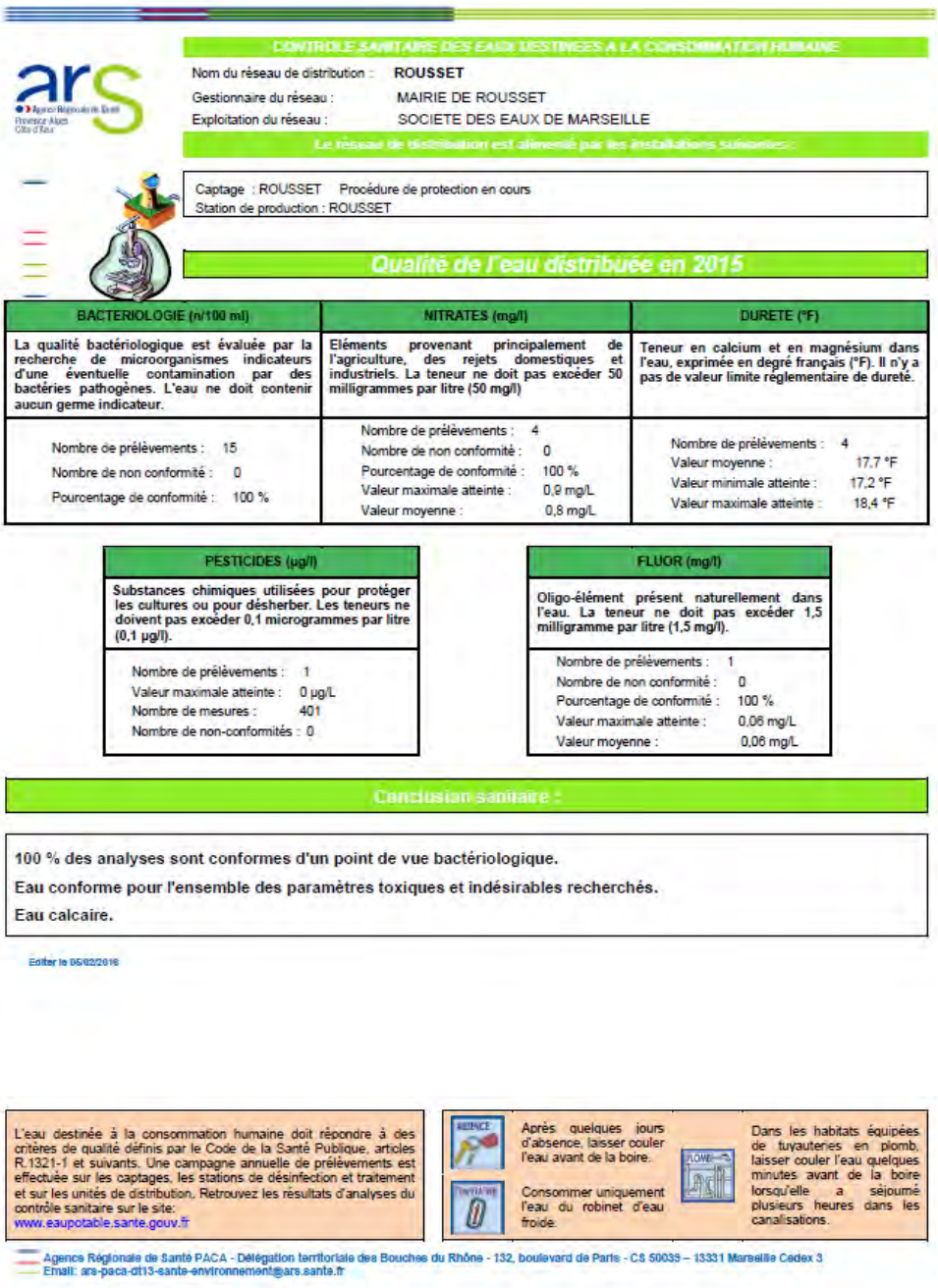

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **ROUSSET**
Gestionnaire du réseau : MAIRIE DE ROUSSET
Exploitation du réseau : SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : ROUSSET Procédure de protection en cours
Station de production : ROUSSET

Qualité de l'eau distribuée en 2015

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.
Nombre de prélèvements : 15 Nombre de non conformité : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 4 Nombre de non conformité : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,9 mg/L Valeur moyenne : 0,8 mg/L	Nombre de prélèvements : 4 Valeur moyenne : 17,7 °F Valeur minimale atteinte : 17,2 °F Valeur maximale atteinte : 18,4 °F

PESTICIDES (µg/l)	FLUOR (mg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).	Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de mesures : 401 Nombre de non-conformités : 0	Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformité : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,06 mg/L Valeur moyenne : 0,06 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.
Eau calcaire.

Editer le 05/02/2016

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.

Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.

Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation territoriale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris - CS 50039 – 13331 Marseille Cedex 3
Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr

2. Station de traitement de Rousset Bouaou

FICHE 1 : RESSOURCE EN EAU 165

FICHE 2 : COAGULATION 166

FICHE 3 : FILTRATION 167

FICHE 4 : OXYDATION 169

FICHE 5 : STOCKAGE ET DISTRIBUTION DE L'EAU TRAITÉE 170

FICHE 6 : INSTRUMENTATION 172

FICHE 7 : EAU DE LAVAGES DES FILTRES 173

Fiche 1 : ressource en eau

Descriptif

Prise sur :	Canal de Provence
Vanne et compteur :	conduite sous pression.Compteur SCP

Vanne eaux brutes SCP

Fiche 2 : Coagulation

Descriptif

Point d'injection :	amont de chaque filtre dans la conduite d'eau brute
Nature du coagulant :	Chlorure ferrique dilué (densité 1020)
Volume de la cuve de FeCl3 dilué :	1 m^3
pompe doseuse :	1
Puissance:	0,37 kW

Fiche 3 : Filtration

Descriptif

2 filtres verticaux fermés à courant descendant

Un filtre à deux étages est garni de 0,15 m et 0,55m de sable quartzique de taille effective 1 mm ;

le deuxième filtre est garni de 1,05 m de sable quartzique de taille effective 1,2 mm.

Filtre à sable fermé

Lavages

Il n'y a pas de bâche spécifique pour les eaux de lavage.Les lavages effectués manuellement sont réalisés gravitairement grâce à la différence d'altitude entre la station et les réservoirs; l'eau sous pression est renvoyée via la conduite d'adduction / distribution à contre courant au travers des filtres.

Les filtres sont en fait lavés 2 fois par mois en hiver et toutes les semaines en été, suivant la séquence suivante :

1 surpresseur d'air de lavage assurent l'apport d'air.

Caractéristiques du surpresseur d'air de lavage : Hibon Puissance moteur : 9 KW 15,3A 380 v

phase air et eau	phase air et eau durée en mn	phase eau durée en mn
1er étage filtres de 6 m2	7	20
2ème étage filtres de 6 m2	14	40

Fiche 3 : Filtration (suite)

Descriptif (suite)

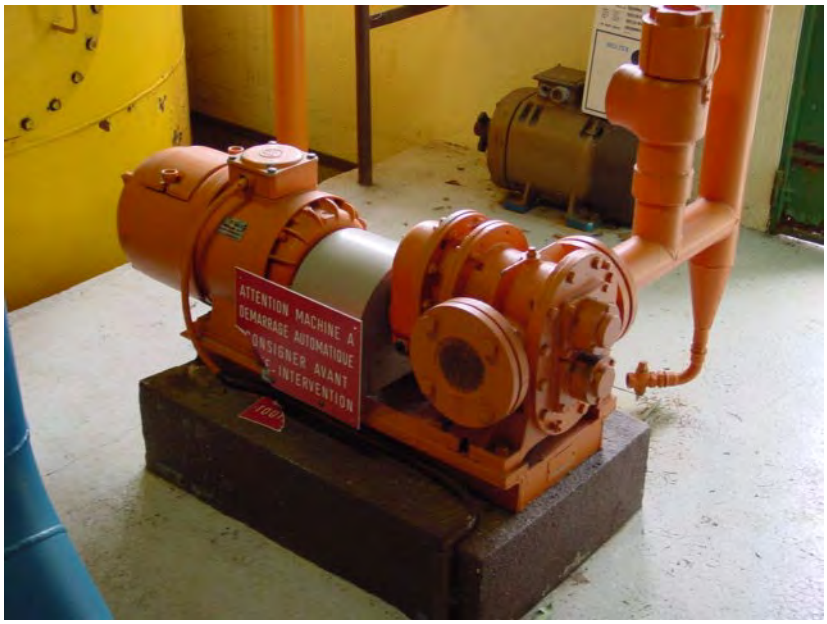

Fiche 4 : Oxydation

Descriptif

tubes de chlore :	2 tubes de 30 kg disposés sur 1 rampe
chloromètre :	1
hydroéjecteur :	1
débimètre réglable entre 5 et 100 g/h	1

Fiche 5 : Stockage et distribution de l'eau traitée

Descriptif

Une bâche de 150 m3 recueille les eaux traitées sur la station Un capteur de niveau à ultra sons disposé dans un des réservoir du Safre assure le suivi en temps réel de la hauteur d'eau.

- Groupe de pompage: 2 pompes KSB (alternance manuelle)
- Q=80m3/h à 48 m de HMT
- Q=80m3/h à 48 m de HMT

Système antibélier: Ballon MASSA 10 bars de 500l Compresseur Leroy Somer type S10012

Groupe de pompage

Fiche 5 : Stockage et distribution de l'eau traitée (suite)

Descriptif (suite)

Système anti-bélier

Fiche 6 : Instrumentation

Descriptif

Compteur :	SCP
Manomètre :	différentiel sur les filtres

Contrôleur de pression

Fiche 7 : Eau de lavages des filtres

Descriptif

Les eaux de lavages des filtres sont évacuées dans le réseau pluvial.

3. Indicateurs de performance du Décret et Arrêté du 2 mai 2007

INDICATEURS DE PERFORMANCE 177

Indicateurs de Performance

Service public d'eau potable

Code fiche Indicateur	Libellé	Production de l'Information	Mesure (unité) ou texte	Valeur 2011	Valeur 2012	Valeur 2013	Valeur 2014	Valeur 2015
Indicateurs descriptifs des services								
D102.0	Prix TTC du service de l'eau au m3 pour 120 m3	Délégataire	Euros / m3	2,31	2,36	1,33	1,39	1,4
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	Délégataire	Jours	8	8	8	8	8
Indicateurs de performance								
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Délégataire	%	0,36	0,33	0,53	0,48	0,87
P101.1	Taux De Conformité des analyses bactériologiques ARS	ARS	%	100	100	100	100	100
P102.1	Taux De Conformité des analyses physico-chimiques ARS	ARS	%	100	100	100	100	96,15
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	Délégataire	Points	65	66	96	90	90
P104.3	Rendement du réseau de distribution	Délégataire	%	92,98	88,45	83,5	90,25	96,53
P105.3	Indice Linéaire des volumes non comptés	Délégataire	m3 / km / jour	2,06	3,45	4,28	2,69	1,23
P106.3	Indice Linéaire de pertes en réseau	Délégataire	m3 / km / jour	1,6	3,12	4,13	2,54	0,94
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux	Collectivité	%				0	0,29
P108.3	Indice d'avancement de protection de la ressource en eau	Collectivité	%	6	5	20	20	20
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	Collectivité	Euros / m3	0	0	0	0	0
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	Délégataire	Unités / millier d'abonnés	9,59	2,02	2,01	3,29	3,7
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	Délégataire	%	100	100	100	100	100
P155.1	Taux de réclamation	Délégataire	Unités / millier d'abonnés	0	0	0	0,66	0

4. Biens de retour biens de reprise

BIENS DE RETOUR BIENS DE REPRISE 181

Biens de retour biens de reprise

Investissements Société des Eaux de Marseille

Nota

Il n'y a pas eu d'investissements cette année

Biens de retour biens de reprise (suite)

Immobilisations en jouissance temporaire

Exercice	Traité	Site	Libellé	N° appareil	Libellé	Coût achat	Valeur Rempl. 2015	Renouv. O/N	Bien de retour O/N	Bien de reprise O/N	Date investissement	Date pose	Durée vie technique
2015	0920	PSAF	STAP DU SAFRE	197400218	COMPTEUR - EAU POMPÉE	1 500	705	O	O	N	01/07/1974	01/07/1974	44
2015	0920	PSAF	STAP DU SAFRE	197400219	ARMOIRE BT - POMPAGE	15 244	20 999	O	O	N	01/07/1974	01/07/1974	43
2015	0920	PSAF	STAP DU SAFRE	197400222	COFFRET ARRIVÉE GENERALE	1 500	2 594	O	O	N	01/07/1974	01/07/1974	43
2015	0920	PSAF	STAP DU SAFRE	197400223	DISJONCTEUR GENERALE	1 829	2 312	O	O	N	01/07/1974	01/07/1974	43
2015	0920	PSAF	STAP DU SAFRE	197400224	ECLAIRAGE - STATION	1 500	778	O	O	N	01/07/1974	01/07/1974	43
2015	0920	PSAF	STAP DU SAFRE	197400225	CHAUFFAGE - STATION	150	830	O	O	N	01/07/1974	01/07/1974	43
2015	0920	PSAF	STAP DU SAFRE	197400226	ECHELLE ACCÉS - R1	1 500	1 971	O	O	N	01/07/1974	01/07/1974	44
2015	0920	PSAF	STAP DU SAFRE	197400227	ECHELLE ACCÉS - R2	1 500	1 971	O	O	N	01/07/1974	01/07/1974	44
2015	0920	PSAF	STAP DU SAFRE	197400228	DETECEUR NIVEAU N°1 - R1	150	207	O	O	N	01/07/1974	01/07/1974	44
2015	0920	PSAF	STAP DU SAFRE	197400229	DETECEUR NIVEAU N°2 - R1	150	207	O	O	N	01/07/1974	01/07/1974	44
2015	0920	PSAF	STAP DU SAFRE	197400230	MESURE NIVEAU RESERVOIR 1	1 500	830	O	O	N	01/07/1974	01/07/1974	44
2015	0920	PSAF	STAP DU SAFRE	197400231	R.V DEPART R1 - DN125	304	675	O	O	N	01/07/1974	01/07/1974	44
2015	0920	PSAF	STAP DU SAFRE	197400232	R.V DEPART R2 - DN125	304	675	O	O	N	01/07/1974	01/07/1974	44
2015	0920	PSAF	STAP DU SAFRE	197400233	R.V ARRIVÉE R2 - DN125	304	675	O	O	N	01/07/1974	01/07/1974	44
2015	0920	PSAF	STAP DU SAFRE	197400234	R.V ARRIVÉE R1 - DN125	304	675	O	O	N	01/07/1974	01/07/1974	44
2015	0920	PSAF	STAP DU SAFRE	197400235	R.V VIDANGE R1 - DN100	304	622	O	O	N	01/07/1974	01/07/1974	44
2015	0920	PSAF	STAP DU SAFRE	197400236	R.V VIDANGE R2 - DN100	304	622	O	O	N	01/07/1974	01/07/1974	44
2015	0920	PSAF	STAP DU SAFRE	197400237	COMPTEUR - ARRIVÉE R1-R2	1 500	830	O	O	N	01/07/1974	01/07/1974	44
2015	0920	PSAF	STAP DU SAFRE	197400238	RV ARRIVÉE GENERALE R1-R2	304	675	O	O	N	01/07/1974	01/07/1974	44
2015	0920	PSAF	STAP DU SAFRE	197400239	ARMOIRE BT - RESERVOIR	15 244	20 999	O	O	N	01/07/1974	01/07/1974	43
2015	0920	PSAF	STAP DU SAFRE	197400241	PROTECTION FOUDRE SOFREL	1 500	622	O	O	N	01/07/1974	01/07/1974	45
2015	0920	PSAF	STAP DU SAFRE	197400243	MIO FILTRE - RESERVOIR 1	450	675	O	O	N	01/07/1974	01/07/1974	44
2015	0920	PSAF	STAP DU SAFRE	197400244	MIO FILTRE - RESERVOIR 2	450	675	O	O	N	01/07/1974	01/07/1974	44
2015	0920	PSAF	STAP DU SAFRE	197400246	RESERVOIR E.F - CUVE N°1	1	1	O	O	N	01/07/1974	01/07/1974	43
2015	0920	PSAF	STAP DU SAFRE	197400247	RESERVOIR E.F - CUVE N°2	1	1	O	O	N	01/07/1974	01/07/1974	43
2015	0920	PSAF	STAP DU SAFRE	197400287	R.V VIDANGE R3 DN100	650	675	O	O	N	01/07/1974	01/07/1974	44
2015	0920	PSAF	STAP DU SAFRE	199702020	BALLON ANTI BELIER - 300L	3 048	3 423	O	O	N	01/07/1997	01/07/1997	21
2015	0920	PSAF	STAP DU SAFRE	199702022	NIVEAU VERRE BALLON A.B	1 500	1 037	O	O	N	01/07/1997	01/07/1997	21
2015	0920	PSAF	STAP DU SAFRE	199702023	DESHUILLEUR	304	467	O	O	N	01/07/1997	01/07/1997	21
2015	0920	PSAF	STAP DU SAFRE	199702024	COMPRESSEUR AIR A.BELIER	2 000	1 971	O	O	N	01/07/1997	01/07/1997	21

Biens de retour biens de reprise (suite)

Immobilisations en jouissance temporaire (suite)

Exercice	Traité	Site	Libellé	N° appareil	Libellé	Coût achat	Valeur Rempl. 2015	Renouv. O/N	Bien de retour O/N	Bien de reprise O/N	Date investissement	Date pose	Durée vie technique
2015	0920	PSAF	STAP DU SAFRE	200301283	POMPE - N°1 (10L/S)	2 400	4 533	O	O	N	01/07/2003	01/07/2003	15
2015	0920	PSAF	STAP DU SAFRE	200301284	POMPE - N°2 (10L/S)	2 400	4 533	O	O	N	01/07/2003	01/07/2003	15
2015	0920	PSAF	STAP DU SAFRE	200301285	POMPE - N°3 (10L/S)	2 400	4 533	O	O	N	01/07/2003	01/07/2003	15
2015	0920	PSAF	STAP DU SAFRE	200301286	CLAPET POMPE 1 - DN100	800	519	O	O	N	01/07/2003	01/07/2003	14
2015	0920	PSAF	STAP DU SAFRE	200301287	CLAPET POMPE 2 - DN100	800	519	O	O	N	01/07/2003	01/07/2003	14
2015	0920	PSAF	STAP DU SAFRE	200301288	CLAPET POMPE 3 - DN100	800	519	O	O	N	01/07/2003	01/07/2003	14
2015	0920	PSAF	STAP DU SAFRE	200301289	RV ASPIRAT° PPE 1 - DN100	450	415	O	O	N	01/07/2003	01/07/2003	15
2015	0920	PSAF	STAP DU SAFRE	200301290	RV ASPIRAT° PPE 2 - DN100	450	415	O	O	N	01/07/2003	01/07/2003	15
2015	0920	PSAF	STAP DU SAFRE	200301291	RV ASPIRAT° PPE 3 - DN100	450	415	O	O	N	01/07/2003	01/07/2003	15
2015	0920	PSAF	STAP DU SAFRE	200301292	RV REFOUL. PPE 1 - DN100	450	415	O	O	N	01/07/2003	01/07/2003	15
2015	0920	PSAF	STAP DU SAFRE	200301293	RV REFOUL. PPE 2 - DN100	450	415	O	O	N	01/07/2003	01/07/2003	15
2015	0920	PSAF	STAP DU SAFRE	200301294	RV REFOUL. PPE 3 - DN100	450	415	O	O	N	01/07/2003	01/07/2003	15
2015	0920	PSAF	STAP DU SAFRE	200301295	RESERVOIR E.F - CUVE N°3	1	1	O	O	N	01/07/2003	01/07/2003	14
2015	0920	PSAF	STAP DU SAFRE	200301296	R.V DEPART R3 - DN125	350	675	O	O	N	01/07/2003	01/07/2003	15
2015	0920	PSAF	STAP DU SAFRE	200301298	R.V ARRIVÉE R3 - DN125	350	675	O	O	N	01/07/2003	01/07/2003	15
2015	0920	PSAF	STAP DU SAFRE	200301299	MIO FILTRE - RESERVOIR 3	450	675	O	O	N	01/07/2003	01/07/2003	15
2015	0920	PSAF	STAP DU SAFRE	200400260	SOFREL	2 000	5 393	O	O	N	01/07/2004	01/07/2004	15
2015	0920	PSAF	STAP DU SAFRE	201202472	ECHELLE ACCÉS EXT. R1-R2	3 200	3 320	O	O	N	05/11/2012	05/11/2012	5
2015	0920	RSAU	RESV SAUVET	199202322	RESERVOIR E.F - N°1	1	1	O	O	N	01/07/1992	01/07/1992	25
2015	0920	RSAU	RESV SAUVET	199202323	RESERVOIR E.F - N°2	1	1	O	O	N	01/07/1992	01/07/1992	25
2015	0920	RSAU	RESV SAUVET	199202324	R.VANNE ADMISSION - R1	415	675	O	O	N	01/07/1992	01/07/1992	26
2015	0920	RSAU	RESV SAUVET	199202325	R.VANNE ADMISSION - R2	415	682	O	O	N	01/07/1992	01/07/1992	26
2015	0920	RSAU	RESV SAUVET	199202326	R.VANNE DEPART - R2	415	682	O	O	N	01/07/1992	01/07/1992	26
2015	0920	RSAU	RESV SAUVET	199202327	R.VANNE DEPART - R1	415	675	O	O	N	01/07/1992	01/07/1992	26
2015	0920	RSAU	RESV SAUVET	199202328	R.VANNE VIDANGE - R1	415	675	O	O	N	01/07/1992	01/07/1992	26
2015	0920	RSAU	RESV SAUVET	199202329	R.VANNE VIDANGE - R2	415	682	O	O	N	01/07/1992	01/07/1992	26
2015	0920	RSAU	RESV SAUVET	199202330	R.V DEPART GENERALE - R2	415	682	O	O	N	01/07/1992	01/07/1992	26
2015	0920	RSAU	RESV SAUVET	199202331	R.V DEPART GENERALE - R1	415	682	O	O	N	01/07/1992	01/07/1992	26
2015	0920	RSAU	RESV SAUVET	199202332	BOITE A CREPINE R1 - R2	500	900	O	O	N	01/07/1992	01/07/1992	26
2015	0920	RSAU	RESV SAUVET	199202333	DETEC. NIV.A FLOTTEUR R1	150	207	O	O	N	01/07/1992	01/07/1992	26

Biens de retour biens de reprise (suite)

Immobilisations en jouissance temporaire (suite)

Exercice	Traité	Site	Libellé	N° appareil	Libellé	Coût achat	Valeur Rempl. 2015	Renouv. O/N	Bien de retour O/N	Bien de reprise O/N	Date investissement	Date pose	Durée vie technique
2015	0920	RSAU	RESV SAUVET	199202334	DETEC. NIV.A FLOTTEUR R2	150	209	O	O	N	01/07/1992	01/07/1992	26
2015	0920	RSAU	RESV SAUVET	199202336	COMPTEUR - DEPART RESEAU	1 500	838	O	O	N	01/07/1992	01/07/1992	26
2015	0920	RSAU	RESV SAUVET	199202338	ECHELLE INTERIEUR - R2	1 500	2 179	O	O	N	01/07/1992	01/07/1992	25
2015	0920	RSAU	RESV SAUVET	199202339	ECHELLE EXTERIEUR - R1	1 500	2 179	O	O	N	01/07/1992	01/07/1992	26
2015	0920	RSAU	RESV SAUVET	199202340	ECHELLE EXTERIEUR - R2	1 500	2 179	O	O	N	01/07/1992	01/07/1992	26
2015	0920	RSAU	RESV SAUVET	199202341	COFFRET - TELEMESURE NIV	1 500	2 179	O	O	N	01/07/1992	01/07/1992	25
2015	0920	RSAU	RESV SAUVET	201400056	ECHELLE INTERIEUR - R1	2 373	2 373	O	O	N	09/04/2014	09/04/2014	5
2015	0920	RSAU	RESV SAUVET	201400099	MESURE DE NIVEAU - R2	288	288	O	O	N	15/07/2014	15/07/2014	10
2015	0920	RSAU	RESV SAUVET	201400100	MESURE DE NIVEAU - R1	287	287	O	O	N	15/07/2014	15/07/2014	10
2015	0920	RSAU	RESV SAUVET	201501276	LINEBOX	455	455	O	O	N	23/07/2015	23/07/2015	15
2015	0920	SMEV	STAS DE MEVOUILLON	197400249	NIVEAU VERRE BALLON A.B	250	1 037	O	O	N	01/07/1974	01/07/1974	43
2015	0920	SMEV	STAS DE MEVOUILLON	197400251	DESHUILLEUR - N°1	381	499	O	O	N	01/07/1974	01/07/1974	43
2015	0920	SMEV	STAS DE MEVOUILLON	197400252	DESHUILLEUR - N°2	381	499	O	O	N	01/07/1974	01/07/1974	43
2015	0920	SMEV	STAS DE MEVOUILLON	197400253	R.VANNE ANTI BELIER	3 040	571	O	O	N	01/07/1974	01/07/1974	43
2015	0920	SMEV	STAS DE MEVOUILLON	197400254	ELECTROVANNE ANTI BELIER	150	260	O	O	N	01/07/1974	01/07/1974	43
2015	0920	SMEV	STAS DE MEVOUILLON	197400255	DETECTEUR NIVEAU A.BELIER	304	260	O	O	N	01/07/1974	01/07/1974	43
2015	0920	SMEV	STAS DE MEVOUILLON	197400256	PRESSOSTAT MANQUE PRESS.	381	363	O	O	N	01/07/1974	01/07/1974	44
2015	0920	SMEV	STAS DE MEVOUILLON	200001817	COMPRESSEUR D'AIR A.BELIE	2 286	2 787	O	O	N	01/07/2000	01/07/2000	17
2015	0920	SMEV	STAS DE MEVOUILLON	200001818	POMPE - N°1	2 286	1 971	O	O	N	01/07/2000	01/07/2000	17
2015	0920	SMEV	STAS DE MEVOUILLON	200001819	POMPE - N°2	2 286	1 971	O	O	N	01/07/2000	01/07/2000	17
2015	0920	SMEV	STAS DE MEVOUILLON	200001820	R.VANNE REF. POMPE N°1	304	415	O	O	N	01/07/2000	01/07/2000	17
2015	0920	SMEV	STAS DE MEVOUILLON	200001821	R.VANNE REF. POMPE N°2	304	415	O	O	N	01/07/2000	01/07/2000	17
2015	0920	SMEV	STAS DE MEVOUILLON	200001822	R.VANNE ASPI. POMPE N°1	304	415	O	O	N	01/07/2000	01/07/2000	17
2015	0920	SMEV	STAS DE MEVOUILLON	200001823	R.VANNE ASPI. POMPE N°2	304	415	O	O	N	01/07/2000	01/07/2000	17
2015	0920	SMEV	STAS DE MEVOUILLON	200001824	RV ASPI. GENERALE P1-P2	304	415	O	O	N	01/07/2000	01/07/2000	17
2015	0920	SMEV	STAS DE MEVOUILLON	200001825	R.VANNE GARDE ASPI. P1-P2	304	415	O	O	N	01/07/2000	01/07/2000	17
2015	0920	SMEV	STAS DE MEVOUILLON	200001826	DETENDEUR DE PRESSION	1 500	519	O	O	N	01/07/2000	01/07/2000	17
2015	0920	SMEV	STAS DE MEVOUILLON	200001827	R.VANNE AMONT DETENDEUR	304	415	O	O	N	01/07/2000	01/07/2000	17
2015	0920	SMEV	STAS DE MEVOUILLON	200001830	ECLAIRAGE - STATION	304	830	O	O	N	01/07/2000	01/07/2000	17
2015	0920	SMEV	STAS DE MEVOUILLON	200201672	BALLON ANTI BELIER 1500L	4 570	6 296	O	O	N	01/07/2002	01/07/2002	15

Biens de retour biens de reprise (suite)

Immobilisations en jouissance temporaire (suite)

Exercice	Traité	Site	Libellé	N° appareil	Libellé	Coût achat	Valeur Rempl. 2015	Renouv. O/N	Bien de retour O/N	Bien de reprise O/N	Date investissement	Date pose	Durée vie technique
2015	0920	SMEV	STAS DE MEVOUILLON	201202464	ARMOIRE BT	13 857	14 373	O	O	N	30/11/2012	30/11/2012	5
2015	0920	SMEV	STAS DE MEVOUILLON	201202465	PARAFOUDRE	820	850	O	O	N	30/11/2012	30/11/2012	5
2015	0920	SMEV	STAS DE MEVOUILLON	201202466	TELETRANSMETTEUR	5 120	5 311	O	O	N	30/11/2012	30/11/2012	5
2015	0920	SMEV	STAS DE MEVOUILLON	201202467	MANOCONTACT MPA	400	414	O	O	N	30/11/2012	30/11/2012	5
2015	0920	SMEV	STAS DE MEVOUILLON	201202468	MANOCONTACT MPR-SPR	400	414	O	O	N	30/11/2012	30/11/2012	5
2015	0920	SMEV	STAS DE MEVOUILLON	201202469	MANOCONTACT PB-PH	400	414	O	O	N	30/11/2012	30/11/2012	5
2015	0920	SMEV	STAS DE MEVOUILLON	201202470	MESURE PRESSION	400	414	O	O	N	30/11/2012	30/11/2012	5
2015	0920	SMEV	STAS DE MEVOUILLON	201202471	CHAUFFAGE - STATION	500	518	O	O	N	30/11/2012	30/11/2012	5
2015	0920	TBOU	STAF DU BOUAOU	199202393	RV GENE E.B - STATION	457	467	O	O	N	01/07/1992	01/07/1992	25
2015	0920	TBOU	STAF DU BOUAOU	199202414	FILTRE A SABLE - N°2	1	1	O	O	N	01/07/1992	01/07/1992	25
2015	0920	TBOU	STAF DU BOUAOU	199202415	FILTRE A SABLE - N°1	1	1	O	O	N	01/07/1992	01/07/1992	25
2015	0920	TBOU	STAF DU BOUAOU	199202418	CUVE DE FECL3 DILUÉE	1 500	2 075	O	O	N	01/07/1992	01/07/1992	25
2015	0920	TBOU	STAF DU BOUAOU	199202419	POMPE DOSEUSE DE FECL3	762	986	O	O	N	01/07/1992	01/07/1992	25
2015	0920	TBOU	STAF DU BOUAOU	199202420	R.VANNE EAU LAVAGE FILTRE	304	622	O	O	N	01/07/1992	01/07/1992	25
2015	0920	TBOU	STAF DU BOUAOU	199202422	SURPRESSEUR D'AIR	6 097	8 817	O	O	N	01/07/1992	01/07/1992	26
2015	0920	TBOU	STAF DU BOUAOU	199202425	CLAPET A/R SUPRESS. D'AIR	457	571	O	O	N	01/07/1992	01/07/1992	26
2015	0920	TBOU	STAF DU BOUAOU	199202427	SOUPAPE DECHARGE SURPRES.	609	830	O	O	N	01/07/1992	01/07/1992	26
2015	0920	TBOU	STAF DU BOUAOU	199202431	DEBITMETRE POSTCHLO	609	584	O	O	N	01/07/1992	01/07/1992	26
2015	0920	TBOU	STAF DU BOUAOU	199202432	EV.EAU MOTRICE POSTCHLO	150	394	O	O	N	01/07/1992	01/07/1992	26
2015	0920	TBOU	STAF DU BOUAOU	199202433	BACHE EAU FILTRÉE - 150M3	1	1	O	O	N	01/07/1992	01/07/1992	25
2015	0920	TBOU	STAF DU BOUAOU	199202434	R.VANNE 1 SORTIE BACHE	609	675	O	O	N	01/07/1992	01/07/1992	25
2015	0920	TBOU	STAF DU BOUAOU	199202435	R.VANNE 2 SORTIE BACHE	609	675	O	O	N	01/07/1992	01/07/1992	25
2015	0920	TBOU	STAF DU BOUAOU	199202436	R.VANNE VIDANGE BACHE	609	675	O	O	N	01/07/1992	01/07/1992	26
2015	0920	TBOU	STAF DU BOUAOU	199202439	COMPRESSEUR AIR A.BELIER	1 829	2 312	O	O	N	01/07/1992	01/07/1992	26
2015	0920	TBOU	STAF DU BOUAOU	199202440	R.VANNE ANTI BELIER	150	260	O	O	N	01/07/1992	01/07/1992	26
2015	0920	TBOU	STAF DU BOUAOU	199202441	CLAPET ANTI BELIER	150	311	O	O	N	01/07/1992	01/07/1992	26
2015	0920	TBOU	STAF DU BOUAOU	199202448	R.VANNE ASPI. POMPE N°1	457	415	O	O	N	01/07/1992	01/07/1992	26
2015	0920	TBOU	STAF DU BOUAOU	199202449	R.VANNE ASPI. POMPE N°2	457	415	O	O	N	01/07/1992	01/07/1992	26
2015	0920	TBOU	STAF DU BOUAOU	199202452	CLAPET A/R POMPE N°1	457	467	O	O	N	01/07/1992	01/07/1992	26
2015	0920	TBOU	STAF DU BOUAOU	199202453	CLAPET A/R POMPE N°2	457	467	O	O	N	01/07/1992	01/07/1992	26

Biens de retour biens de reprise (suite)

Immobilisations en jouissance temporaire (suite)

Exercice	Traité	Site	Libellé	N° appareil	Libellé	Coût achat	Valeur Rempl. 2015	Renouv. O/N	Bien de retour O/N	Bien de reprise O/N	Date investissement	Date pose	Durée vie technique
2015	0920	TBOU	STAF DU BOUAOU	199205639	R. VANNE REFOUL GENE	0	0	O	O	N	01/07/1992	01/07/1992	25
2015	0920	TBOU	STAF DU BOUAOU	199702266	RESERVOIR A.BELIER	1 500	2 905	O	O	N	01/07/1997	01/07/1997	21
2015	0920	TBOU	STAF DU BOUAOU	199705895	SONDE REDOX BALLON	0	354	O	O	N	01/07/1997	01/07/1997	20
2015	0920	TBOU	STAF DU BOUAOU	200305969	R.VANNE REF. POMPE N°1	457	462	O	O	N	01/07/2003	01/07/2003	22
2015	0920	TBOU	STAF DU BOUAOU	200305970	R.VANNE REF. POMPE N°2	457	462	O	O	N	01/07/2003	01/07/2003	22
2015	0920	TBOU	STAF DU BOUAOU	200305971	POMPE E.F N°1	6 097	6 158	O	O	N	01/07/2003	01/07/2003	22
2015	0920	TBOU	STAF DU BOUAOU	200305972	POMPE E.F N°2	9 146	9 237	O	O	N	01/07/2003	01/07/2003	22
2015	0920	TBOU	STAF DU BOUAOU	200609526	HYDROEJECTEUR POSTCHLO	0	606	O	O	N	01/07/2006	01/07/2006	11
2015	0920	TBOU	STAF DU BOUAOU	200800045	DÉBIMÈTRE PRECHLO F2	250	584	O	O	N	01/07/2008	01/07/2008	10
2015	0920	TBOU	STAF DU BOUAOU	200800046	EV.EAU MOTRICE PRECHLO F1	250	394	O	O	N	01/07/2008	01/07/2008	10
2015	0920	TBOU	STAF DU BOUAOU	200800047	HYDROEJECTEUR PRECHLO F1	400	519	O	O	N	01/07/2008	01/07/2008	10
2015	0920	TBOU	STAF DU BOUAOU	200807640	HYDROEJECTEUR PRECHLO F2	609	615	O	O	N	01/07/2008	01/07/2008	22
2015	0920	TBOU	STAF DU BOUAOU	200807641	DÉBIMÈTRE PRECHLO F1	250	253	O	O	N	01/07/2008	01/07/2008	10
2015	0920	TBOU	STAF DU BOUAOU	200903257	MESURE CHLORE SORTIE RES.	0	2 572	O	O	N	01/07/2009	01/07/2009	8
2015	0920	TBOU	STAF DU BOUAOU	201004150	FILTRE COMPRESSEUR BALLON	0	0	O	O	N	01/07/2010	01/07/2010	15
2015	0920	TBOU	STAF DU BOUAOU	201103525	COMPTEUR - EAU LAVAGE	762	830	O	O	N	01/07/2011	01/07/2011	10
2015	0920	TBOU	STAF DU BOUAOU	201201983	COMPTEUR - EAU POMPÉE	762	933	O	O	N	06/12/2012	06/12/2012	10
2015	0920	TBOU	STAF DU BOUAOU	201300946	R.V ADMISSION F1	1 700	700	O	O	N	13/11/2013	13/11/2013	15
2015	0920	TBOU	STAF DU BOUAOU	201300947	R.V VIDANGE ETAGE 1 F1	1 900	900	O	O	N	13/11/2013	13/11/2013	15
2015	0920	TBOU	STAF DU BOUAOU	201300948	R.V VIDANGE ETAGE 2 F1	1 900	900	O	O	N	13/11/2013	13/11/2013	15
2015	0920	TBOU	STAF DU BOUAOU	201300949	R.V AIR LAVAGE ETAGE 1 F1	700	700	O	O	N	13/11/2013	13/11/2013	15
2015	0920	TBOU	STAF DU BOUAOU	201300950	R.V AIR LAVAGE ETAGE 2 F1	700	700	O	O	N	13/11/2013	13/11/2013	15
2015	0920	TBOU	STAF DU BOUAOU	201300951	R.V EAU LAVAGE ETAGE 1 F1	900	900	O	O	N	13/11/2013	13/11/2013	15
2015	0920	TBOU	STAF DU BOUAOU	201300952	R.V EAU LAVAGE ETAGE 2 F1	1 900	900	O	O	N	13/11/2013	13/11/2013	15
2015	0920	TBOU	STAF DU BOUAOU	201300953	RV. PRODUCTION F1	900	900	O	O	N	13/11/2013	13/11/2013	15
2015	0920	TBOU	STAF DU BOUAOU	201300954	RV. MISE L'ATMOSPHERE	629	629	O	O	N	13/11/2013	13/11/2013	15
2015	0920	TBOU	STAF DU BOUAOU	201300955	R.V ADMISSION F2	1 700	700	O	O	N	13/11/2013	13/11/2013	15
2015	0920	TBOU	STAF DU BOUAOU	201300956	R.V EAU LAVAGE F2	1 750	750	O	O	N	13/11/2013	13/11/2013	15
2015	0920	TBOU	STAF DU BOUAOU	201300957	R.V AIR LAVAGE F2	700	700	O	O	N	13/11/2013	13/11/2013	15
2015	0920	TBOU	STAF DU BOUAOU	201300958	R.V ADMI AMONT R.V PNEU	900	404	O	O	N	13/11/2013	13/11/2013	15

Biens de retour biens de reprise (suite)

Immobilisations en jouissance temporaire (suite)

Exercice	Traité	Site	Libellé	N° appareil	Libellé	Coût achat	Valeur Rempl. 2015	Renouv. O/N	Bien de retour O/N	Bien de reprise O/N	Date investissement	Date pose	Durée vie technique
2015	0920	TBOU	STAF DU BOUAOU	201300959	RV MISE A L'ATMOSPHERE F2	629	629	O	O	N	13/11/2013	13/11/2013	15
2015	0920	TBOU	STAF DU BOUAOU	201300960	R.V PRODUCTION F2	700	700	O	O	N	13/11/2013	13/11/2013	15
2015	0920	TBOU	STAF DU BOUAOU	201300961	CHAUFFAGE LOCAUX CHLORE	524	529	O	O	N	13/11/2013	13/11/2013	15
2015	0920	TBOU	STAF DU BOUAOU	201300962	ECLAIRAGE LOCAUX CHLORE	400	404	O	O	N	13/11/2013	13/11/2013	15
2015	0920	TBOU	STAF DU BOUAOU	201300963	ECLAIRAGE BAT FILTRE 1	600	606	O	O	N	13/11/2013	13/11/2013	15
2015	0920	TBOU	STAF DU BOUAOU	201300964	CHAUFFAGE BAT FILTRE 1	600	606	O	O	N	13/11/2013	13/11/2013	15
2015	0920	TBOU	STAF DU BOUAOU	201300965	CHAUFFAGE BAT FILTRE 2	400	404	O	O	N	13/11/2013	13/11/2013	15
2015	0920	TBOU	STAF DU BOUAOU	201300966	ECLAIRAGE BAT FILTRE 2	400	404	O	O	N	13/11/2013	13/11/2013	15
2015	0920	TBOU	STAF DU BOUAOU	201300967	COFFRET PARAFOUDRE	200	202	O	O	N	13/11/2013	13/11/2013	15
2015	0920	TBOU	STAF DU BOUAOU	201300968	REENCLENCHEUR	650	657	O	O	N	13/11/2013	13/11/2013	15
2015	0920	TBOU	STAF DU BOUAOU	201300969	SOFREL S550	3 460	3 495	O	O	N	13/11/2013	13/11/2013	15
2015	0920	TBOU	STAF DU BOUAOU	201301330	R.V VIDANGE F2	500	505	O	O	N	13/11/2013	13/11/2013	15
2015	0920	TBOU	STAF DU BOUAOU	201301331	RV. ADMI AMONT RV.PNEU F1	1 300	303	O	O	N	13/11/2013	13/11/2013	15
2015	0920	TBOU	STAF DU BOUAOU	201301332	R.V ADMISSION F2	1 700	700	O	O	N	13/11/2013	13/11/2013	15
2015	0920	TBOU	STAF DU BOUAOU	201301333	ACTIONNEUR RV VIDANGE F2	900	909	O	O	N	13/11/2013	13/11/2013	20
2015	0920	TBOU	STAF DU BOUAOU	201301334	ANALYSEUR DE RESEAU ELEC	2 050	2 071	O	O	N	13/11/2013	13/11/2013	10
2015	0920	TBOU	STAF DU BOUAOU	201301335	ARMOIRE BT	40 144	40 545	O	O	N	13/11/2013	13/11/2013	15
2015	0920	TBOU	STAF DU BOUAOU	201301336	DEMARREUR POMPE N°1	650	657	O	O	N	13/11/2013	13/11/2013	10
2015	0920	TBOU	STAF DU BOUAOU	201301337	DEMARREUR POMPE N°2	650	657	O	O	N	13/11/2013	13/11/2013	10
2015	0920	TBOU	STAF DU BOUAOU	201301338	INVERSEUR DE SOURCE	850	859	O	O	N	13/11/2013	13/11/2013	15
2015	0920	TBOU	STAF DU BOUAOU	201301339	SWITCH ETHERNET	300	303	O	O	N	13/11/2013	13/11/2013	10
2015	0920	TBOU	STAF DU BOUAOU	201301340	AUTOMATE	12 260	12 383	O	O	N	13/11/2013	13/11/2013	15
2015	0920	TBOU	STAF DU BOUAOU	201301341	PUPITRE MAGELIS	3 020	3 050	O	O	N	13/11/2013	13/11/2013	15
2015	0920	TBOU	STAF DU BOUAOU	201301342	CHARGEUR SECOURE 24 VDC	1 950	1 970	O	O	N	13/11/2013	13/11/2013	15
2015	0920	TBOU	STAF DU BOUAOU	201301343	DEGRADE MESURE	385	389	O	O	N	13/11/2013	13/11/2013	5
2015	0920	TBOU	STAF DU BOUAOU	201301344	MESURE NIVEAU BACHE	365	369	O	O	N	13/11/2013	13/11/2013	10
2015	0920	TBOU	STAF DU BOUAOU	201301345	MEA	385	389	O	O	N	13/11/2013	13/11/2013	5
2015	0920	TBOU	STAF DU BOUAOU	201301346	NIVEAU BAS	385	389	O	O	N	13/11/2013	13/11/2013	5
2015	0920	TBOU	STAF DU BOUAOU	201301347	CHLOROMETRE BOUTEILLE N°1	2 100	2 121	O	O	N	13/11/2013	13/11/2013	8
2015	0920	TBOU	STAF DU BOUAOU	201301348	INVERSEUR BOUTEILLES	1 698	1 715	O	O	N	13/11/2013	13/11/2013	10

Biens de retour biens de reprise (suite)

Immobilisations en jouissance temporaire (suite)

Exercice	Traité	Site	Libellé	N° appareil	Libellé	Coût achat	Valeur Rempl. 2015	Renouv. O/N	Bien de retour O/N	Bien de reprise O/N	Date investissement	Date pose	Durée vie technique
2015	0920	TBOU	STAF DU BOUAOU	201301349	CHLOROMETRE BOUTEILLE N°2	2 100	2 121	O	O	N	13/11/2013	13/11/2013	8
2015	0920	TBOU	STAF DU BOUAOU	201301350	COMPRESSEUR AIR RV PNEU	2 295	1 413	O	O	N	13/11/2013	13/11/2013	15
2015	0920	TBOU	STAF DU BOUAOU	201301351	PRESSOSTAT MANQUE AIR	596	602	O	O	N	13/11/2013	13/11/2013	15
2015	0920	TBOU	STAF DU BOUAOU	201401979	EV.EAU MOTRICE PRECHLO F2	0	0	O	O	N	30/12/2014	30/12/2014	10

Service de l'assainissement
Rapport annuel du délégataire

SOMMAIRE

Service de l'assainissement

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE 201

2. DESCRIPTION ET ÉVOLUTION DU PATRIMOINE 209

3. ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE L'EXPLOITATION 227

4. BILAN ASSAINISSEMENT DE L'ANNÉE 233

5. ANALYSE DE LA QUALITÉ DE LA COLLECTE ET DU TRAITEMENT 243

6. FACTURATION AUX ABONNÉS 253

7. CLIENTÈLE - VOLET SOCIAL 265

8. TRAVAUX À PRÉVOIR 273

9. L'ÉCONOMIE DU CONTRAT 279

1. Présentation générale du service

DESCRIPTION GÉNÉRALE DU SERVICE 203

CONTEXTE CONTRACTUEL 204

INDICATEUR DE PERFORMANCE : D202.0 NOMBRE D'AUTORISATIONS DE DÉVERSEMENT D'EFFLUENTS D'ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS 207

INDICATEUR DE PERFORMANCE : D201.0 ESTIMATION DU NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS PAR UN RÉSEAU DE COLLECTE DES EAUX USÉES 208

Description générale du service

Agence compétente

La Collectivité co-contractante est rattachée à l'agence suivante :
Agence d'AIX
275, rue Pierre DUHEM
13 856 AIX EN PROVENCE Cédex 3
Elle est ouverte au public, du lundi au vendredi, de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30.
Plan d'accès :

Population

La population légale 2013 entrant en vigueur le 1er janvier 2016 (INSEE) est de **4 741** habitants.

Nombre total d'abonnés

Le service compte 1 152 abonnés au 31 décembre 2015

Contexte contractuel

Description

Les principales dispositions du contrat d'affermage actuellement en vigueur sont résumées ci-après. Pour les définitions générales, se reporter au glossaire figurant à la fin du présent document.

Dispositions générales

Description des dispositions générales du contrat :

Type de contrat	Affermage
Objet	Gestion du service public de l'assainissement collectif
Périmètre de l'affermage	Commune de Rousset
Prise d'effet	01/07/2012
Durée	12 ans
Date d'échéance	30/06/2024
Cocontractant	

Avenants

Description des avenants au contrat :

Utilisation des voies publiques et privées

Description des dispositions du contrat afférentes à l'utilisation des voies publiques et privées :

Déplacement des canalisations	Financé par la collectivité
Redevance d'occupation du domaine public	

Moyens matériels du service

Description des dispositions du contrat afférentes aux moyens matériels du service :

Inventaires des installations	Prévu

Contexte contractuel (suite)

Fonctionnement du service

Description des dispositions du contrat afférentes au fonctionnement du service :

Nature des eaux déversées	Délégataire
Etablissement des procédures d'autosurveillance	Délégataire
Surveillance des rejets dans le milieu naturel	Délégataire
Traitement des matières de vidange, boues et graisses	Vidange : Collectivité et Délégataire Boues : Délégataire

Relations avec les abonnés

Description des dispositions du contrat afférentes aux relations avec les abonnés :

Travaux sur les branchements en propriété privée	
Conventions spéciales de déversement	Collectivité

Responsabilité du fermier

Description des dispositions du contrat afférentes à la résponsabilité du fermier :

Obligation d'assurance	L'obligation, pour le fermier, de souscrire des polices d'assurance: -de responsabilité civile, -de dommages aux biens, et de présenter au co-contractant les attestations d'assurance, est concrétisée par la production dans le présent document du fac-similé des attestations délivrées par l'assureur.

Contexte contractuel (suite)

Travaux

Description des dispositions du contrat afférentes aux travaux :

Entretien et réparations courantes	Délégataire
Travaux de renouvellement et de grosses réparations à caractère fonctionnel	
-Génie civil	Collectivité
-Conduites et accessoires	Délégataire
-Matériels électromécaniques	Délégataire
-Branchements	Délégataire
Travaux de renouvellement et de grosses réparations à caractère patrimonial	
-Génie civil	Collectivité
-Conduites et accessoires	Délégataire
-Matériels électromécaniques	Délégataire
-Branchements	Délégataire
Renforcement et extensions du service	
-Réalisés par la collectivité	Consultation du délégataire

Régime financier

Cf. le chapitre **Facturation aux abonnés** et **Economie du contrat** ci-après.

Indicateur de performance : D202.0 Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels

Mode de calcul de l'indicateur :

Nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L. 1331-10 du code de la santé publique

Valeur (1) : Nombre d'arrêtés pour autorisation de deversements dans réseau asst en vigueur au 31/12/N

	2011	2012	2013	2014	2015
Valeur (1)	0	0	0	0	0
Résultat	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**

Commentaire :

A ce jour, il n'y a pas d'arrêtés pour autorisation de déversements sur la commune. Seules des Conventions Spéciales de Déversement (CSD) ont été signées avec SNDI, ELIS, ATMEL et ST Microélectronics

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	**A**

Indicateur de performance : D201.0 Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées

Indicateur fourni par la collectivité

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	Pas de Cotation

Commentaire :

Donnée fournie par le Maître d'Ouvrage : pas d'évaluation de la fiabilité connue par la SEM.

2. Description et évolution du patrimoine

PATRIMOINE COMMUNAL : RÉSEAU 211

ROUSSET STATION D'EPURATION : PATRIMOINE COMMUNAL : STATIONS DE TRAITEMENT 215

ÉVOLUTION DU RÉSEAU 218

ROUSSET STATION D'EPURATION : EVOLUTION DE LA STATION DE TRAITEMENT 220

RENOUVELLEMENT DES ÉQUIPEMENTS 221

INDICATEUR DE PERFORMANCE : P201.1 TAUX DE DESSERTE PAR DES RÉSEAUX DE COLLECTE DES EAUX USÉES 222

INDICATEUR DE PERFORMANCE : P202.2 INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX DE COLLECTE DES EAUX USÉES 223

INDICATEUR DE PERFORMANCE : P253.2 TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RÉSEAUX DE COLLECTE DES EAUX USÉES 225

Patrimoine communal : réseau

Présentation du patrimoine

Dans ce chapitre, le patrimoine de la collectivité est présenté au fil de l'eau.

Réseau de collecte

Le réseau de collecte est de type séparatif.

Les matériaux qui le composent sont principalement l'amiante ciment pour les parties les plus anciennes, le P.V.C. pour les parties les plus récentes et quelques collecteurs en fonte.

Déversoirs d'orage

Le réseau ne possède pas de déversoirs d'orage.

Il existe des surverses sur les ouvrages suivants :
- Relevage des Cyprès
- Relevage des Bannettes
- Relevage Peroy
- Relevage Manéou
- Relevage Atmel

Postes de relevage

Grâce à une topographie favorable, le réseau du village est gravitaire sur la quasi totalité de son linéaire. Il comporte néanmoins au nord-ouest de la commune, en bordure de la RN 7, une station de relevage dite des "BANETTES" dont l'équipement principal comprend 2 pompes, dont une en secours, d'un débit unitaire de 18 m^3/h.

Une station de relevage dite des "CYPRES", dont l'équipement principal comprend 2 pompes dont une en secours d'un débit unitaire de 65 m3/h, permet de refouler les effluents du quartier du Clos des Cyprès et du lotissement « L'Aigue vive ».

Une station d'une capacité de 36 m3/h permet de refouler les effluents domestiques d'ATMEL vers le réseau de la zone industrielle.

Une station de relevage reprend les eaux usées de l'ancienne station d'épuration (MANEOU) pour alimenter la nouvelle station avec une capacité de pompage de 300 M3/h (2 pompes sur variateur de vitesse)

Une station de relevage dite "PEROY" reprend les eaux usées de la rue de O. PEROY afin de les renvoyer vers la station d'épuration.

Télégestion

Les installations équipées d'une télésurveillance sont reliées au Centre de supervision de Marseille. Il est possible de connaître à distance à chaque instant :
- Les paramètres de fonctionnement des ouvrages
- Les valeurs des index des compteurs
- Les alarmes

Patrimoine communal : réseau (suite)

Plan du réseau

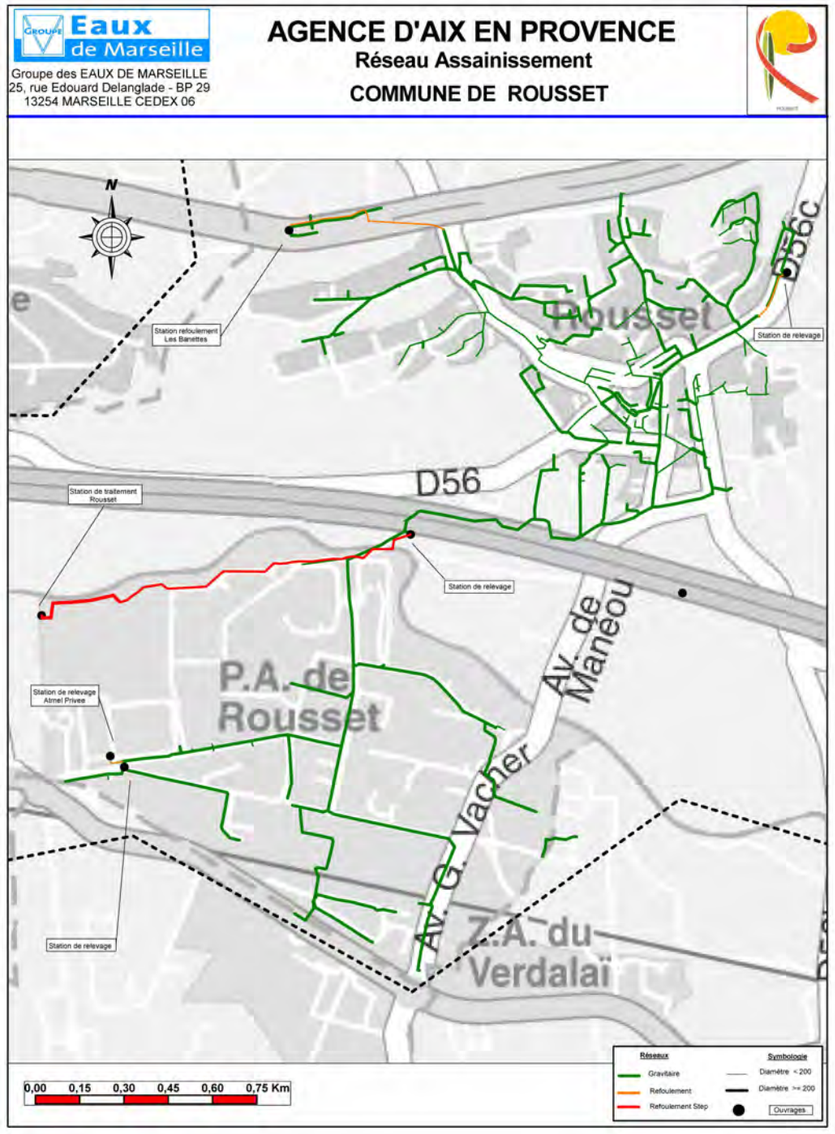

Rousset Station d'Epuration : Patrimoine communal : stations de traitement

Description

La nouvelle station a été construite par la société OTV. C'est un nouveau procédé de traitement qui utilise la technologie membranaire. Les eaux usées à traiter proviennent du relevage situé sur le site de l'ancienne station de MANEOU.

La capacité nominale est de 12 000 équivalents habitants (1800 m3/J - débit pointe 300 m3/h - DBO5 = 765 kg/j - DCO = 1545 Kg/j - MEST = 940kg/j) - NGL =134 Kg/j - Pt = 36 Kg/j.

Les eaux épurées sont rejetées dans l'Arc aprés cheminement dans un lit d'infiltration.

Mode de traitement

Le traitement s'effectue par voie biologique selon le procédé de la boue activée en aération prolongée.

L'effluent circule à travers ces différents équipements :

- Prétraitement
- Un dégrillage automatique de type Aquaguard
- Un dessableur
- Un bassin tampon équipé de deux pompes de reprise.
- Un tamiseur fin
- Traitement biologique
- Un bassin de déphosphatation
- Un bassin d'aération et traitement de l'azote
- Clarification
- Modules membranaires
- Affinage
- Lit d'infiltration

Les déchets du pretraitement :

Les refus de dégrillage et du tamiseur sont compactés et acheminés dans un conteneur.

Dans un dessableur circulaire statique, une pompe et un classificateur à sable séparent le sable de l'eau et l'extraient vers la benne à déchets.

Les étapes du traitement biologique:

Le bassin de déphosphatation est une zone de contact où l'eau brute se mélange avec la recirculation de liqueur mixte.

Le bassin d'aération permet le traitement de l'azote et la pollution carbonée.

Les membranes séparent l'eau de la boue.

Une partie des boues recirculées est extraite afin de maintenir un population de micro-organismes suffisante au traitement.

Ces boues extraites sont essorées à l'aide d'une centrifugeuse et mises dans des bennes puis elles sont acheminées sur une aire de compostage..

Rousset Station d'Epuration : Patrimoine communal : stations de traitement (suite)

Processus

Le schéma ci-après présente le processus de traitement :
Cf. fiches en annexes pour les caractéristiques techniques.

Schéma

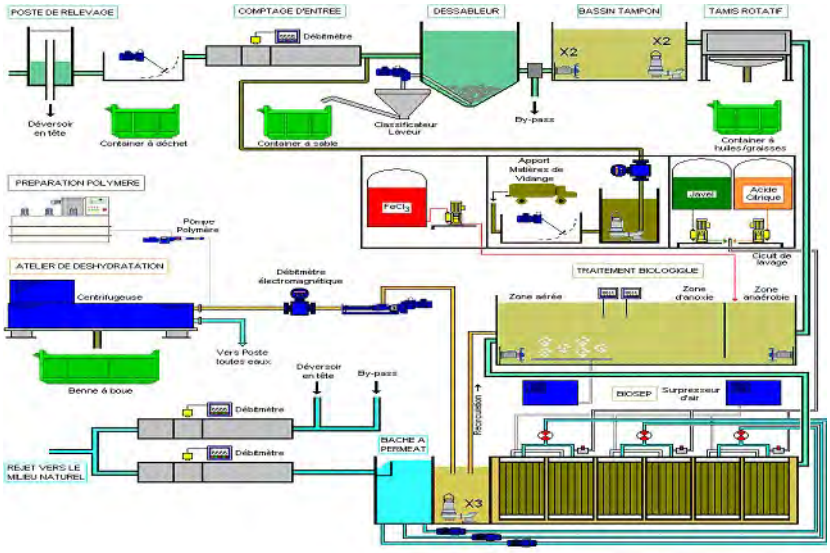

Rousset Station d'Epuration : Patrimoine communal : stations de traitement (suite)

Charge de pollution traitée

Les charges polluantes admises sur la station sont récapitulées dans le tableau ci-après.

	Nominale
Volume journalier m^3	1800
Debit moyen m^3/h	80
Débit de pointe temps de pluie m^3/h	300
DCO kg/j	1545
DBO5 kg/j	765
MEST kg/j	946
Equivalent-Habitants EH	12 000
60g de DBO5 correspond à la pollution générée par 1 EH	

Domaine de traitement garanti

Compte tenu de l'évolution réglementaire en matière de traitement, le niveau de rejet doit être conforme aux prescriptions de l'arrêté du 22/12/1994 : l'ouvrage doit permettre un traitement des effluents au niveau "e", à savoir :

DCO = 125 mg/l OU 75% de rendement (moyen 24H)

DBO5 = 25 mg/l OU 80% de rendement (moyen 24 H)

MES = 35 mg/l OU 90% de rendement (moyen 24H).

NGL = 10mg/l OU 80 % de rendement (moyen 24 h)

NH4 = 5mg/l OU 80 % de rendement (moyen 24 h)

Pt = 2mg/l OU 80 % de rendement (moyen 24 h)

Évolution du réseau

Nouveaux ouvrages mis en service : canalisation-branchements

Durant l'année, 1 branchement nouveau de particuliers a été réalisé.

Durant l'année, les travaux suivants ont été réalisés sur le réseau:

- Boulevard de la Cairanne, pose de 333 ml de PVC DN 200,
- Lotissement la Chameraie, pose de 202 ml de PVC DN 200,
- Clos de Tartanne, pose de 26 ml de PVC DN 200,
- Lotissement Négrel, pose de 32 ml de PVC DN 200,
- Montée Tartanne, pose de 255 ml de PVC DN 200,
- Rue des Michels, pose de 160 ml de PVC DN 200,
- Voie sans nom 19649, pose de 26 ml d'Amiante Ciment DN 200,
- Voie sans nom 19652, pose de 82 ml de PVC DN 150

Évolution de la longueur du réseau

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la longueur su réseau en fonction des diamètres des canalisations :

Ø (mm)	Total au 31.12.2014 (m)	Posé en 2015(m)	Déposé en 2015(m)	Amélioration du linéaire (m) du SIG par rapport réalité terrain	Situation au 31.12.2015 (m)
0	135	0	0	0	135
100	195	0	0	0	195
110	582	0	0	0	582
125	238	0	0	0	238
150	4 429	0	5	-2	4 422
160	118	0	0	0	118
200	19 290	535	320	-12	19 493
250	1 264	0	0	15	1 279
300	1 088	0	0	0	1 088
Total	27 339	535	325	1	27 550

Les longueurs totales au 31 12 2014 et au 31 12 2015 sont les longueurs figurant dans le SIG à la date des bilans annuels 2014 et 2015 .Les évolutions constatées pendant l'année 2015 sont de deux sortes : d'une part les canalisations posées et déposées en 2015 et d'autre part d'éventuelles corrections des valeurs antérieures, générées par l'amélioration de la connaissance du patrimoine délégué.

Évolution du réseau (suite)

Répartition par matériaux des canalisations

Le tableau ci-dessous présente la répartition par matériaux des canalisations en fonction de leurs diamètres

Ø (mm)	Fonte (m)	P.V.C (m)	Amiante (m)	Grès (m)	Divers (m)	Total par diamètre
100	11	0	0	0	184	195
110	0	0	0	0	582	582
125	0	0	0	0	238	238
150	3	741	364	0	3 314	4 422
160	0	118	0	0	0	118
200	245	10 611	2 716	0	5 920	19 492
250	833	223	223	0	0	1 279
300	1 088	0	0	0	0	1 088
INCONNU	0	0	0	0	135	135
Total	**2 180**	**11 693**	**3 303**	**0**	**10 373**	**27 549**

Évolution de la longueur des branchements

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la longueur des branchements :

	Longueur des branchements (km)
Situation au 31.12.2014	5,445
Évolutions 2015	0,005
Situation au 31.12.2015	**5,450**

Rousset Station d'Epuration : Evolution de la station de traitement

Station de traitement

Du chlore gazeux a été mis en place pour le nettoyage périodiqe des membranes.
Des pompes d'eau industrielle ont été mises en place pour laver les tamis

Renouvellement des équipements

Renouvellement des équipements effectué au cours de l'année

Renouvellement Patrimonial

Pas de Renouvellement

Renouvellement Fonctionnel

Libelle Site	Libelle Appareil	N° Appareil	Coût d'Achat
STEP ROUSSET VILLAGE	DESINFECTEUR UV N°2	201500833	1 918
STEP ROUSSET VILLAGE	DESINFECTEUR UV N°1	201500834	1 920
STEP ROUSSET VILLAGE	SYSTHEME ANTI-INTRUSION	201500835	4 491
STEP ROUSSET VILLAGE	COFFRET BOUTEILLES	201500836	3 350
STEP ROUSSET VILLAGE	CHLOROMETRE BOUTEILLE 1	201500837	3 407
STEP ROUSSET VILLAGE	CHLOROMETRE BOUTEILLE 2	201500838	3 407
STEP ROUSSET VILLAGE	INVERSEUR BOUTEILLE	201500839	2 975
STEP ROUSSET VILLAGE	DETECTION FUITE CHLORE	201500840	3 757
STEP ROUSSET VILLAGE	DEBITMETRE CHLORE	201500841	2 200
STEP ROUSSET VILLAGE	HYDROEJECTEUR	201500842	2 695
STEP ROUSSET VILLAGE	POMPE EAU MOTRICE	201500843	1 178
STEP ROUSSET VILLAGE	PALN ELECTRIQUE	201501434	13 380
STAR ROUSSET VILLAGE	RADAR SURVERSE FOSSE	201501510	2 827
STAR ROUSSET VILLAGE	MESURE VITESSE DEBIT VILL	201501511	7 080
STAR ROUSSET VILLAGE	SONDE US DEBIT VILLAGE	201501512	1 180
STAR ROUSSET VILLAGE	LT 42 DEBIT VILLAGE	201501513	3 638
STAR ROUSSET VILLAGE	COFFRET DEBIT VILLAGE	201501514	2 361
STAR ROUSSET VILLAGE	SONDE DCO/COT	201501515	4 700

Renouvellement prévisionnel des équipements

Renouvellement Patrimonial

Pas de Renouvellement

Renouvellement Fonctionnel

2016	2017	2018
726		

Indicateur de performance : P201.1 Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées

Mode de calcul de l'indicateur :

(Nombre d'abonnés desservis / Nombre d'abonnés potentiels de la zone relevant de l'assainissement collectif) x 100

Valeur (1) : Nombre d'abonnés assainissement
Valeur (2) : Nombre d'abonnés potentiels de la zone relevant de l'assainissement collectif

	2011	2012	2013	2014	2015
Valeur (1)	1 078	1 089	1 103	1 118	1 152
Valeur (2)	1 078	1 089	1 103	1 118	1 152
Résultat	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**

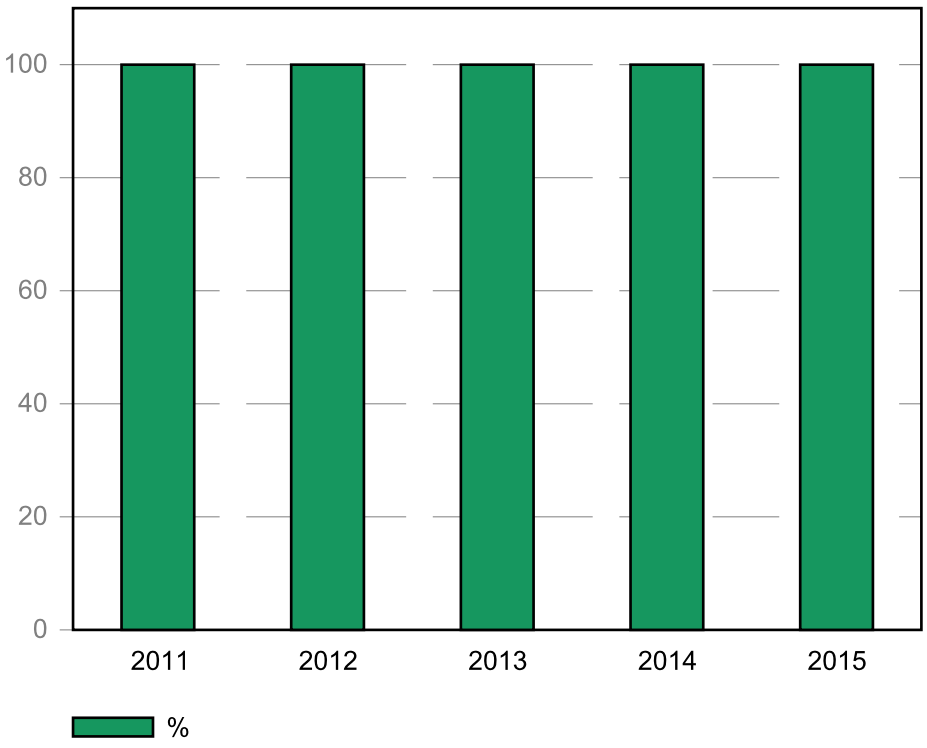

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	**A**

Indicateur de performance : P202.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées

Mode de calcul de l'indicateur :

Indice de 0 à 120 , modifié par arrêté du 2 décembre 2013, attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau de collecte des eaux usées: Partie A-PLAN DES RESEAUX : 15 POINTS MAXIMUM (les informations visées sont relatives à l'existence d'un plan des réseaux et d'une procédure de mise à jour). Partie B-INVENTAIRE DES RESEAUX: 30 POINTS MAXIMUM (les informations visées sont relatives aux matériaux, diamètres, dates ou périodes de pose). Partie C-INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES RELATIVES A L'INVENTAIRE ET AUX INTERVENTIONS SUR RESEAU: 75 POINTS MAXIMUM (les informations visées sont relatives à la réhabilitation des réseaux, au renouvellement ,aux enquêtes et auscultations, à la localisation des interventions, au nombre de branchements, à l 'inventaire des équipements, à leur localisation, à la localisation et à l 'altimétrie des canalisations).

Désignation	Nb de Point 2015
A - Plan des réseaux (15 points)	
VP250 A - Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes (postes de relèvement ou de refoulement, déversoirs d'orage, ...), et s'ils existent, des points d'autosurveillance du fonctionnement des réseaux d'assainissement.	10
VP251 A - Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux), ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R.554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année.	5
B - Inventaire des Réseaux (30 points)	
VP252 B - Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie ainsi que de la précision des informations cartographiques et, pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de collecte et de transport des eaux usées.	5
VP254 B - La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux	5
VP253 B - Pourcentage du linéaire de réseaux pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et les diamètres au dlà de 60%	3
VP255 B - L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux,	15
C - Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points)	
VP256 C - Le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations, la moitié au moins du linéaire total des réseaux étant renseignée.	0
VP256 C - Informations disponibles sur l'altimétrie des canalisations du linéaire des réseaux >50%	0
VP257 C - Localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs, ?)	10
VP258 C - Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées.	10
VP259 C - Le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite).	0

Indicateur de performance : P202.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (suite)

Désignation	Nb de Point 2015
VP260 C - L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...).	10
VP261 C - Mise en oeuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectuées à leur suite.	10
VP262 C - Mise en oeuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans).	0
Résultat	**83**

Commentaire :

C4 : Le renouvellement des canalisations est à la charge de la commune

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	A

Taux de connaissance du patrimoine réseau

Année de pose	Diamètre et matériaux
100,00%	80,93%

Indicateur de performance : P253.2 Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées

Le renouvellement est à la charge de la collectivité.

3. Événements marquants de l'exploitation

VIE DU SERVICE 229

ACCIDENTS DU TRAVAIL, OBSERVATIONS DE L'INSPECTION DU TRAVAIL 231

Vie du service

Réseau

Date	Localisation	Evènement
07/03/2015	15 Rue Farageon.	Astreinte week-end : Désobstruction d'un branchement.
18/03/2015	Boulevard de la Cairanne.	Astreinte : Désobstruction du collecteur.
31/05/2015	31 le Ribas.	Astreinte week-end : Désobstruction d'un branchement.
03/08/2015	Berge de L'Arc.	Astreinte : Désobstruction du collecteur.
02/12/2015	290 Avenue Olivier.	Astreinte : Désobstruction du collecteur.
05/12/2015	Mr. Emery, 17 Rue de la vieille Forge.	Astreinte Week-end : Désobstruction d'un branchement
20/12/2015	24 Collet Redon.	Astreinte week-end : Désobstruction d'un branchement.
22/12/2015	chemin de la tuiliere,rue Saint Joseph,boulevard de la Cairanne,chemin neuf,propriété 19656,vioe sans nom19653,voie sans nom 19654,rue Allard,propriété 19661,voie sans nom 19644,rue les michels, RN7 les Banettes	Curage préventif du 20/11 au 26/11/2015 pour un linéaire de 2665 mètres.

Stations

Date	Localisation	Evènement
01/02/2015	Station d'épuration de ROUSSET-VILLAGE	Nettoyage mécanique des membranes des files 1 et 2.
01/02/2015	Epuration Communale	Nettoyage mécanique des membranes des files 1&2
01/02/2015	Station d'épuration de ROUSSET-VILLAGE	Reprise de la fixation du support de la potence.
01/03/2015	Relevage Olivier Peroy	Contrôle règlementaire électrique
01/03/2015	Relevage Maneou	Contrôle règlementaire électrique
01/03/2015	Relevage des Cyprés	Contrôle règlementaire électrique
01/03/2015	Relevage des Bannettes	Contrôle règlementaire électrique
20/03/2015	Relevage Olivier Peroy	Nettoyage préventif
20/03/2015	Relevage des Banettes	Nettoyage préventif
20/03/2015	Relevage des Cyprés	Nettoyage préventif
02/04/2015	Relevage de Maneou	Nettoyage préventif
01/05/2015	Epuration Communale	Astreinte: Remplacement de la vanne 3 voies des Biossep
01/06/2015	Epuration Communale	Astreinte: Remplacement de séparateurs galvaniques
01/06/2015	Epuration Communale	Réparation du chargeur de batterie du transpalette électrique
01/07/2015	Relevage de Maneou	Démontage et réparation de la ventouse sur le refoulement
01/07/2015	Epuration Communale	Contrôle règlementaire des ventilations

Vie du service (suite)

Stations (suite)

Date	Localisation	Evènement
01/07/2015	Epuration Communale	Maintenance annuelle de la centrifugeuse
23/07/2015	Epuration Communale	Contrôle du dispositif d'autosurveillance
01/08/2015	Epuration Communale	Création d'une pièce pour l'amélioration de la manutention des Biossep
01/08/2015	Relevage de Maneou	Remplacement de la sangle du dégrilleur vertical
01/09/2015	Epuration Communale	Astreinte: Remise en service du compresseur d'air
01/09/2015	Relevage Maneou	Astreinte: Débouchage de la conduite entre la préfosse et la fosse
01/09/2015	Epuration Communale	Contrôle règlementaire des ballons
01/09/2015	Relevage de Maneou	Astreinte: Remise en service de la pompe n°1
10/09/2015	Relevage Maneou	Nettoyage préventif
01/10/2015	Epuration Communale	Astreinte: Réarmement du disjoncteur général
01/10/2015	Relevage de Maneou	Contrôle règlementaire des levage et réparation du palan électrique
01/10/2015	Epuration Communale	Maintenance annuelle des compresseurs et surpresseurs d'air
01/10/2015	Epuration Communale	Contrôle règlementaire des levages
01/11/2015	Relevage de Cyprés	Contrôle règlementaire des levage
01/12/2015	Relevage de Maneou	Astreinte: Mise en place d'un groupe électrogène suite à une coupure EDF

Divers

Pas d'évènement pour le thème

Accidents du travail, observations de l'Inspection du Travail

Remarques de l'Inspection du Travail

Au cours de l'année, la Société des Eaux de Marseille n'a fait l'objet d'aucune remarque de la part de l'Inspection du Travail.

Accidents du travail

Aucun accident du travail au cours de l'année sur le périmètre du service.

4. Bilan assainissement de l'année

Chiffres-clé de l'exploitation 235

Rousset Station d'Epuration : Volumes mensuels traités 237

Indicateur de performance : P252.2 Taux de curage curatif (désobstruction) pour 100 km de collecteur 239

Rousset Station d'Epuration : Indicateur de performance : P206.3 Taux de boues évacuées selon filière conforme pérennisée 240

Rousset Station d'Epuration : Indicateur de performance : D203.0 Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration 241

Chiffres-clé de l'exploitation

Caractéristiques du réseau

Longueur des collecteurs (L)	27,550 km
Longueur des raccordements	5,450 km
Longueur totale du réseau	33,000 km

Nettoyage du réseau

Longueur du réseau nettoyé à titre préventif	2665 m
Longueur du réseau nettoyé pour cause d'obstruction	645 m
Longueur totale du réseau nettoyé (N)	3310 m
Taux de nettoyage (N/L)	12 %

Interventions en urgence

Nombre d'interventions sur les collecteurs et les branchements	24

Réparations

Nombre de réparations sur les collecteurs	0
Nombre de réparations sur les branchements	0
Nombre total de réparations	0

Chiffres-clé de l'exploitation (suite)

Détail des volumes facturés

Catégorie		Volumes vendus
Abonnés municipaux	- au compteur	2 734
	- au forfait	0
Appareils publics		
Bornes fontaines	- au compteur	0
	- au forfait	0
Boîtes de lavage	- au compteur	0
	- au forfait	0
Réservoir de chasse	- au compteur	0
	- au forfait	0
Boîtes d'arrosage	- au compteur	0
	- au forfait	0
Bouches d'incendie	- au compteur	0
	- au forfait	0
	TOTAL	2 734
Autres Abonnés		
Particuliers	- au compteur	291 445
	tranche 1	96 792
	tranche 2	51 212
	tranche 3	210 584
	tranche 4	0
	tranche 5	0
Industriels	- au compteur	0
Agricole	- au compteur	0
Incendie	- au compteur	0
Divers	- au compteur	200
	TOTAL	***291 645***
TOTAL GENERAL		***294 379***

Rousset Station d'Epuration : Volumes mensuels traités

Volumes mensuels traités

Comparaison sur 5 ans des volumes traités en m3 / mois

Mois	2011	2012	2013	2014	2015
Jan	38112	36354	38965	57132	43588
Fev	37117	35446	34078	72965	52330
Mars	47878	36604	44592	45627	47009
Avr	39656	37947	39742	33016	36032
Mai	37406	42087	39044	30329	31461
Juin	37131	36133	31643	35193	39270
Juil	37538	33958	32018	31460	35367
Aout	35196	32847	27885	29105	29842
Sep	32988	33231	30018	28947	31791
Oct	37941	39653	31100	36892	37269
Nov	62319	55351	30781	50041	33907
Dec	38716	43590	38862	37859	31280

Rousset Station d'Epuration : Volumes mensuels traités (suite)

Volumes mensuels traités (suite)

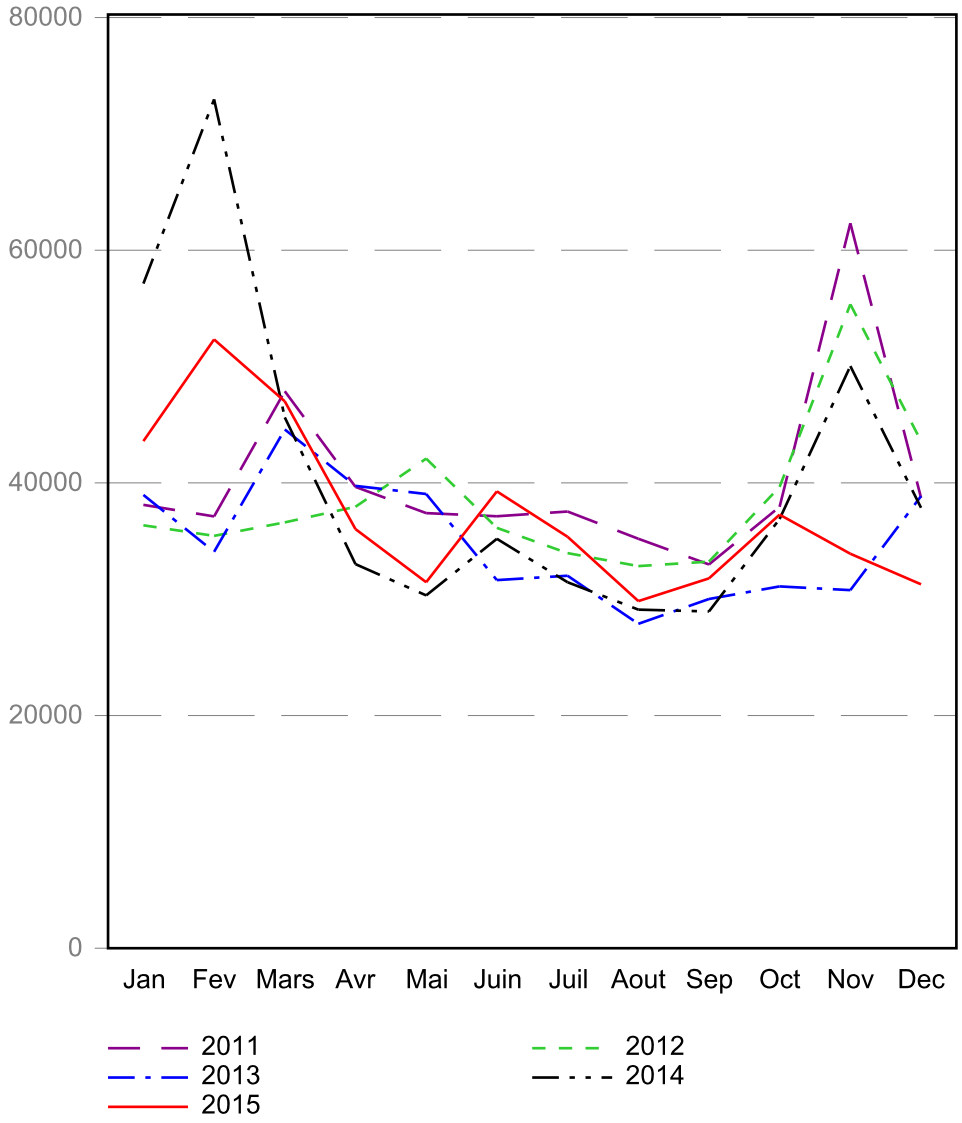

Indicateur de performance : P252.2 Taux de curage curatif (désobstruction) pour 100 km de collecteur

Mode de calcul de l'indicateur :

(Nombre de points noirs / Longueur de réseau de collecte des eaux usées (hors branchements)) x 100 On appelle point noir tout point structurellement sensible du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative); quelle que soit sa nature (contre-pente; racines; déversement anormal par temps sec; odeurs; mauvais écoulement; etc.) et le type d'intervention requis (curage; lavage; mise en sécurité...). Les interventions sur la partie publique des branchements ainsi que les interventions dans les parties privatives des usagers dues à un défaut situé sur le réseau public (et seulement dans ce cas là) sont à prendre en compte.

Valeur (1) : Nombre de points noirs
Valeur (2) : Longueur du réseau de collecte des eaux usées hors brt (km)

	2011	2012	2013	2014	2015
Valeur (1)	5	5	4	6	5
Valeur (2)	26,912	27,029	27,092	27,339	27,55
Résultat	**18,58**	**18,5**	**14,76**	**21,95**	**18,15**

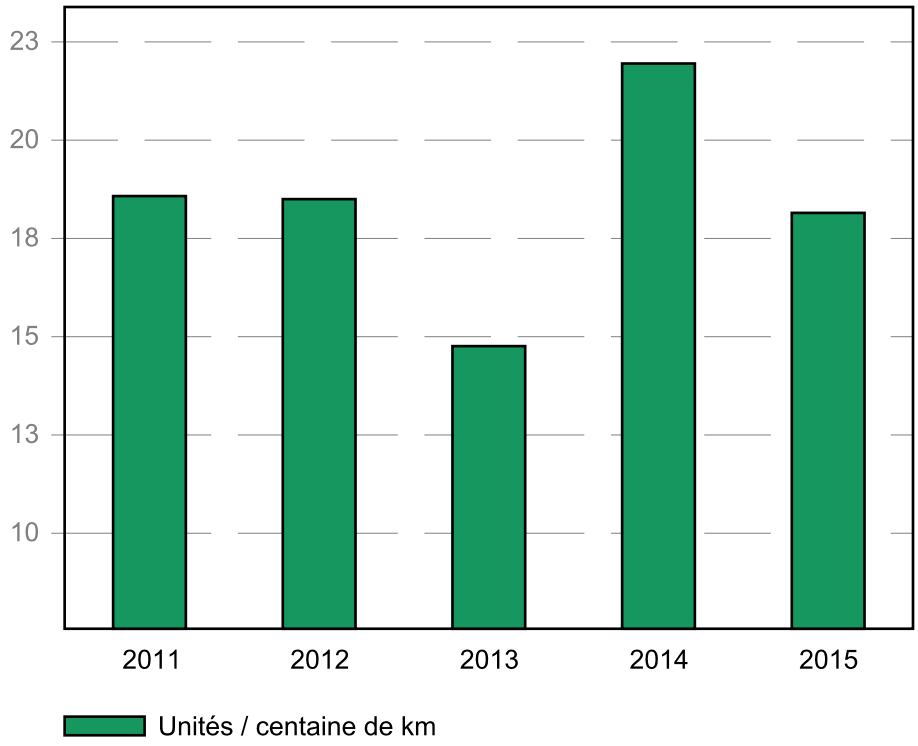

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	A

Rousset Station d'Epuration : Indicateur de performance : P206.3 Taux de boues évacuées selon filière conforme pérennisée

Mode de calcul de l'indicateur :

Tonnes de matières sèches totales admises par une filière conforme / TMS Totales des boues évacuées) x 100

Valeur (1) : Tonnage de Matières Sèches totales admises par une filière conforme
Valeur (2) : Tonnage de Matières Sèches de boues évacuées dans l'année

	2011	2012	2013	2014	2015
Valeur (1)	91,02	83,6	102,37	108,09	93,53
Valeur (2)	91,02	83,6	102,37	108,09	93,53
Résultat	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**

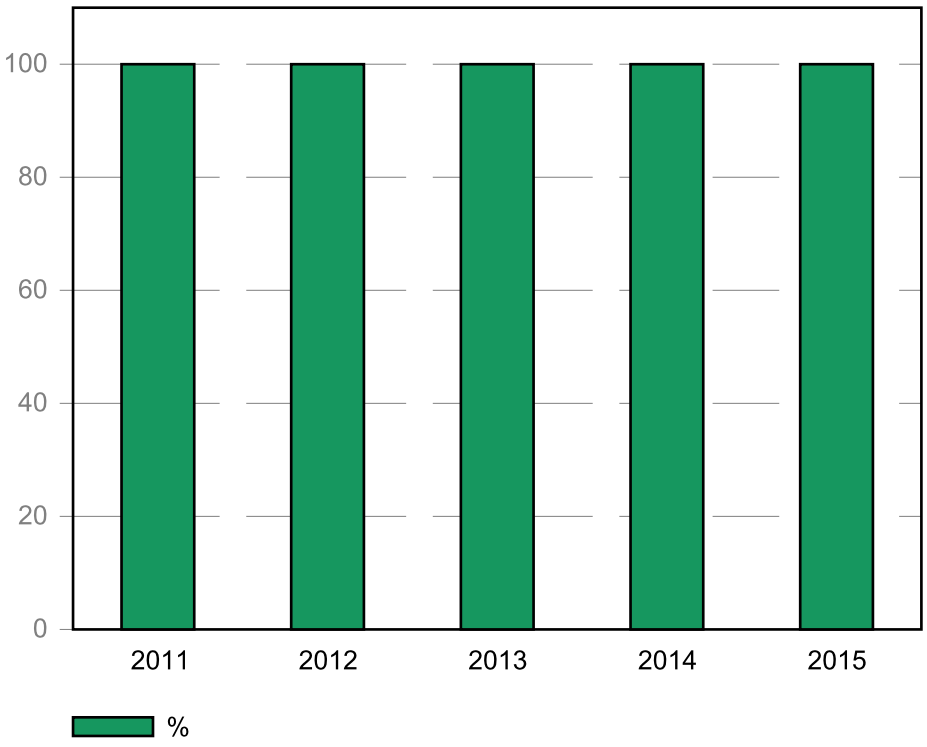

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	A

Rousset Station d'Epuration : Indicateur de performance : D203.0 Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration

Mode de calcul de l'indicateur :

Valeur (1) : Tonnage de Matières Sèches de boues évacuées dans l'année

	2011	2012	2013	2014	2015
Valeur (1)	91,02	83,6	102,37	108,09	93,53
Résultat	**91**	**84**	**102**	**108**	**94**

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	**A**

5. Analyse de la qualité de la collecte et du traitement

QUALITÉ DE LA COLLECTE ET DU TRAITEMENT 245

CONFORMITÉ DE LA STATION 246

TRAITEMENT DES BOUES 247

INDICATEUR DE PERFORMANCE : P203.3 TAUX DE CONFORMITÉ DES REJETS D'ÉPURATION 248

ROUSSET STATION D'EPURATION : INDICATEUR DE PERFORMANCE : INDICES DE CONFORMITÉ DU SYSTÈME DE TRAITEMENT DES REJETS 249

INDICATEUR DE PERFORMANCE : P205.3 CONFORMITÉ DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'ÉPURATION 250

INDICATEUR DE PERFORMANCE : P255.3 INDICE DE CONNAISSANCE DES REJETS AU MILIEU NATUREL PAR LES RÉSEAUX DE COLLECTE 251

ROUSSET STATION D'EPURATION : INDICATEUR DE PERFORMANCE : P254.3 CONFORMITÉ DES PERFORMANCES DES ÉQUIPEMENTS D'ÉPURATION 252

Qualité de la collecte et du traitement

Qualité de la collecte

Le taux de raccordement des abonnés particuliers au réseau d'assainissement est de 72,1 %.

Qualité du traitement des eaux usées

ROUSSET 2015		
BILAN HYDRAULIQUE		
Volume journalier moyen		1 225 m^3/j
Volume d'effluent arrivé en tête de station		447 205 m^3
Déversoir en tête de station	Nb de déversement	0
	Volume déversé	0 m^3
Volume d'effluent entré dans la station		447 205 m^3
By-pass en cours de traitement	Nb de by-pass	21
	Volume by-passé	11 021 m^3
BILAN CHARGE		
Charge moyenne entrante en DBO_5		301 Kg/j
Charge moyenne entrante en E.H		5 011 E.H
BILAN ANALYSES		
Nombre de bilan 24h réalisé		24
Nombre d'échantillon moyen 24h ne satisfaisant pas les normes de rejet *		0
RENDEMENTS EPURATOIRES ANNUELS		
DBO_5		96,9 %
DCO		93,5 %
MES		95,7 %
NGL		96,6 %
NTK		97,3 %
P_{TOTAL}		97,9 %
BILAN BOUE		
Boue produite avant traitement, hors réactif		91,857 T MS
Production de boues		93,530 T MS
Siccité moyenne		20,1 %
Taux de traitement moyen en polymère boues (produit commercial)		18,5 Kg/T MS
DONNEES D'EXPLOITATION		
Taux de traitement moyen en sel métallique		62,4 mg/l
Conso. Moyenne spécifique électrique		1 537 Wh/m^3

* Ne préjuge pas de la conformité ou de la non-conformité du système de traitement

Conformité de la station

Conformité

Les paramètres DBO_5, DCO et MES peuvent être jugés conformes si le nombre annuel d'échantillons journaliers non conformes, en dehors des circonstances exceptionnelles, ne dépasse pas le nombre de **3 par paramètre** dans l'année. Ces paramètres doivent toutefois respecter les concentrations maximales, sauf pendant les opérations d'entretien et de réparation. (Annexe II – 2 du 22/06/2007)

La situation de conformité ou de non-conformité du système de traitement ainsi que du système de collecte **sera jugée par le service chargé de la police de l'eau**, au titre de la directive européenne du 21 mai 1991 ainsi que de l'arrêté d'autorisation auquel se réfère le système d'assainissement. (art17 – VII du 22/06/2007)

Traitement des boues

Production de boue

	Boues brutes (Kg)	Siccité moyenne	Matières sèches (Kg)
Production totale annuelle	465 000	20,1%	93 530
Système de déshydratation	Centrifugeuse		
Destination des boues déshydratées	Centre de Compostage d'Ensues la Redonne		

Indicateur de performance : P203.3 Taux de conformité des rejets d'épuration

La fiche descriptive définissant le mode de calcul de cet indicateur n'est pas publiée

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	A

Commentaire :

Informations issues des deux dispositifs de la SEM d'administration des données, le système QSE de gestion de la qualité et le système informatique : Entrepôt de données DW SEM, Cartographie par SIG et ensemble de requêtes BO.

Rousset Station d'Epuration : Indicateur de performance : Indices de conformité du système de traitement des rejets

Mode de calcul de l'indicateur :

Conformité du système de traitement à l'arrêté préfectoral (s'il existe) 0 = non conforme, 1 = conforme

Valeur (1) : Indice de conformité des rejets (arrêté préfectoral)

	2011	2012	2013	2014	2015
Valeur (1)	1	1	1	1	1
Résultat	**1**	**1**	**1**	**1**	**1**

Commentaire :

Nouvelle station mise en route fin 2007

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	**A**

Commentaire :

Informations issues des deux dispositifs de la SEM d'administration des données, le système QSE de gestion de la qualité et le système informatique : Entrepôt de données DW SEM, Cartographie par SIG et ensemble de requêtes BO.

Indicateur de performance : P205.3 Conformité de la performance des ouvrages d'épuration

La fiche descriptive définissant le mode de calcul de cet indicateur n'est pas publiée

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	A

Commentaire :

Informations issues des deux dispositifs de la SEM d'administration des données, le système QSE de gestion de la qualité et le système informatique : Entrepôt de données DW SEM, Cartographie par SIG et ensemble de requêtes BO.

Indicateur de performance : P255.3 Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte

Mode de calcul de l'indicateur :

Indice de 0 à 120 attribué selon l'état de la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement en relation avec l'application de l'arrêté du 22 juin 2007 relmatif à la collecte au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement

Désignation	Nb de Point 2015
A - Eléments communs à tous types de réseau	
P255.3 A - Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement)	20
P255.3 A - Evaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	10
P255.3 A - Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en oeuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	20
P255.3 A - Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	30
P255.3 A - Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	10
P255.3 A - Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	0
B - Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs	
P255.3 B - Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	0
C - Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes	
P255.3 C - Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs dorage	10
Résultat	100

Rousset Station d'Epuration : Indicateur de performance : P254.3 Conformité des performances des équipements d'épuration

Mode de calcul de l'indicateur :

(Nombre de bilans conformes / Nombre de bilans réalisés) x 100

Valeur (1) : Nombre de bilans conformes
Valeur (2) : Nombre de bilans réalisés sur 24H

	2011	2012	2013	2014	2015
Valeur (1)	24	23	20	24	24
Valeur (2)	24	24	23	24	24
Résultat	**100**	**96**	**87**	**100**	**100**

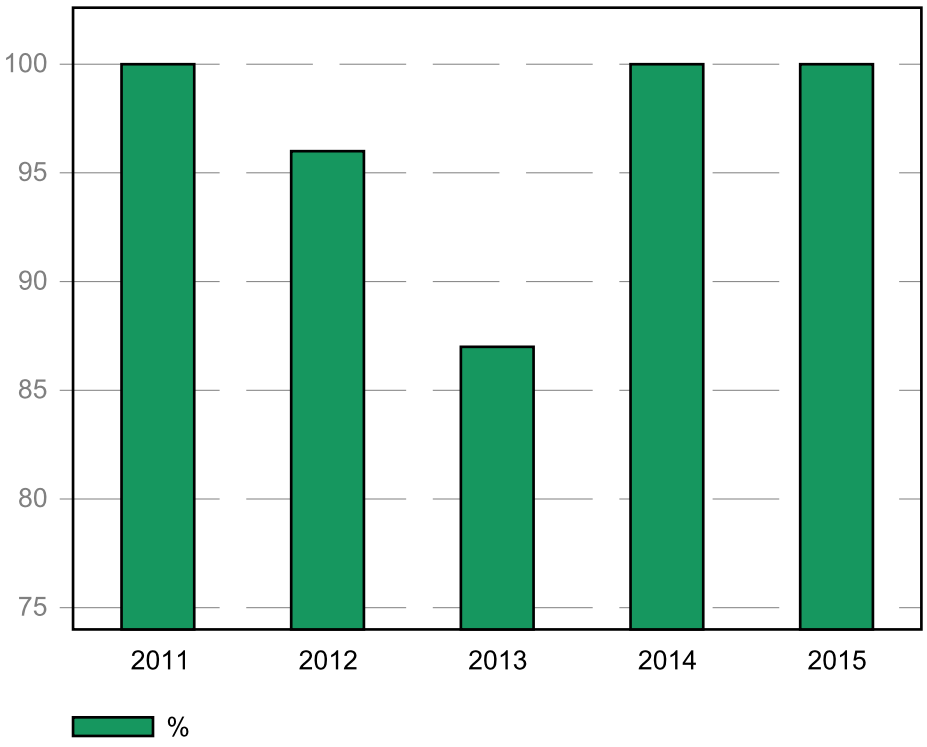

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	A

6. Facturation aux abonnés

RELÈVE, TARIFICATION ET FACTURATION DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT 255

MODALITÉS DE RÉVISION DE LA TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT 258

FACTURE INSEE 259

PRODUITS FACTURÉS AU COURS DE L'EXERCICE 260

INDICATEUR DE PERFORMANCE : D204.0 PRIX DE L'EAU TTC AU M3 POUR 120 M3 262

INDICATEUR DE PERFORMANCE : P257.0 TAUX D'IMPAYÉS 263

Relève, tarification et facturation du service de l'assainissement

Abonnements ordinaires

Abonnement "Domestique" en première prise au compteur :

C'est l'abonnement normal que doit souscrire tout abonné désirant être alimenté en eau. Il donne lieu à la perception d'une redevance binôme, comprenant :

- par semestre, et par abonnement :

➔ une redevance d'abonnement semestrielle et par abonnement,

➔ une redevance au mètre cube proportionnelle à la consommation par tranche (de 0 à 40 m3; de 41 à 80 m3; de 81 à 500 m3 et au delà de 500m3)

Abonnement "Incendie" :

Réservé pour la desserte exclusive des réseaux incendie. Sa structure tarifaire est identique à celle de l'abonnement "Domestique".

Abonnements spéciaux

Il s'agit des abonnements "Communaux", souscrits pour l'alimentation des appareils publics et des Services Municipaux.

Relève des compteurs

Les relevés de compteurs sont effectués 2 fois par an, en Mai et en Novembre.

Toutefois, les gros consommateurs sont relevés 4 fois par an, en Mars, Juin, Septembre et Décembre.

Relève, tarification et facturation du service de l'assainissement (suite)

Chiffres-clé de la facturation

Catégorie		Nbre d'Abts	Volumes vendus
Abonnés municipaux :	- au compteur	18	2 734
	- au forfait	0	0
Appareils publics			
Bornes fontaines	- au compteur	0	0
	- au forfait	0	0
Boîtes de lavage	- au compteur	0	0
	- au forfait	0	0
Réservoir de chasse	- au compteur	0	0
	- au forfait	0	0
Boîtes d'arrosage	- au compteur	0	0
	- au forfait	0	0
Bouches d'incendie	- au compteur	0	0
	- au forfait	0	0
	TOTAL	***18***	***2 734***
Autres Abonnés			
Particuliers	- au compteur	1 130	291 445
	tranche 1		96 792
	tranche 2		51 212
	tranche 3		210 584
Industriels	- au compteur	0	0
Agricole	- au compteur	0	0
Incendie		2	0
Divers		2	200
	TOTAL	***1 134***	***291 645***
TOTAL GENERAL		**1 152**	**294 379**

Relève, tarification et facturation du service de l'assainissement (suite)

Facturation

Cas général

➔ Facturation de régularisation sur relevé des compteurs : Mai
➔ Facturation de régularisation sur relevé des compteurs : Novembre

Deux factures par an sont émises

Les gros consommateurs sont facturés quatre fois par an sur relevé.

Cas particuliers

Les consommations municipales sont facturées une fois par an.

Modalités de révision de la tarification de l'assainissement

Part fermier et coefficient correctif

Les tarifs en valeur de base au 01/01/2012, fixés par la Convention d'Affermage approuvée par la Délibération du Conseil Municipal n°78/2012 du 08 juin 2012 rendue exécutoire le 14 juin 2012, varieront chaque semestre, par application de la formule de variation prévue à l'article 44.

La formule de révision est calculée chaque semestre au 1er Janvier et 1er Juillet.

Les tarifs des abonnements sont actualisés selon la même périodicité.

Part collectivité

Le tarif a été fixé par la Délibération du Conseil Municipal n°17/2015 du 3 avril 2015.

Redevance perçue pour le compte de l'Agence de l'Eau

➔ **Redevance Modernisation des Réseaux de collecte :** 0,1550 € par mètre cube (Article 2.3)

Facture INSEE

Description

Afin de permettre de suivre l'évolution d'une facture d'eau normalisée, la consommation de référence définie par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques, telle que publiée au Journal Officiel du 29 novembre 1995, est celle :

- d'un abonné domestique,
- ayant une résidence principale,
- ayant une consommation annuelle de 120 mètres cube d'eau potable;
- avec un compteur de diamètre 15 millimètres en location;
- avec un branchement de diamètre 20 millimètres.

Exemple de facture

L'élaboration de cette facture nécessitant une hypothèse supplémentaire, à savoir le profil de consommation au cours de l'année, il a été retenu par souci de simplicité une répartition uniforme sur l'année, soit une consommation de 10 mètres cube par mois.

REPARTITION	2014	2015	EVOLUTION
TOTAL ANNEE			
SEM	154,16	155,56	0,91%
COMMUNE	60,00	60,00	0,00%
MODERN. DES RESEAUX	18,00	18,60	3,33%
T.V.A.	23,22	23,42	0,86%
TOTAL	255,38	257,58	0,86%

Vous trouverez dans les annexes générales, un fac similé d'une facture établie sur la base d'une consommation annuelle de 120 M3 et valorisée au tarif du 1er janvier 2015.

Produits facturés au cours de l'exercice

Surtaxe communale

Détail du montant de la surtaxe communale :

	Volumes facturés	Non Valeurs	Volume net
Volumes vendus	294 379	12 995	281 384

	Factures	Non Valeurs	Montant net
Majoration de retard	1 784,13	461,12	1 323,01
Compteurs tous usages tranche 1	97 209,25	4 238,20	92 971,05
Compteurs tous usages tranche 2	34 130,95	1 424,85	32 706,10
Communaux	1 121,10	0,00	1 121,10
Divers	100,00	0,00	100,00
TOTAL	134 345,43	6 124,17	128 221,26

Redevances et taxes facturées pour le compte de tiers

Détail des redevances et taxes facturées pour le compte de tiers :

	Factures	Non Valeurs	Montant net
Redevance de Modernisation des Réseaux de Collecte	42 976,21	1 434,53	41 541,68

Produits Société des Eaux de Marseille

Détail des montants des produits Société des Eaux de Marseille :

	Volumes facturés	Non Valeurs	Volume net
Volumes vendus	294 379	12 995	281 384

	Factures	Non Valeurs	Montant net
Prime fixe indépendente de la consommation	12 028,90	140,22	11 888,68
Majoration de retard	1 784,34	91,35	1 692,99
Compteurs tous usages tranche 1	40 021,91	4 939,97	35 081,94
Compteurs tous usages tranche 2	24 493,16	340,87	24 152,29
Compteurs tous usages tranche 3	158 614,44	5 951,64	152 662,80
Communaux	1 812,91	0,00	1 812,91

Produits facturés au cours de l'exercice (suite)

Produits Société des Eaux de Marseille (suite)

	Factures	Non Valeurs	Montant net
Divers	91,42	0,00	91,42
TOTAL	238 847,08	11 464,05	227 383,03

Indicateur de performance : D204.0 Prix de l'eau TTC au m^3 pour 120 m^3

Mode de calcul de l'indicateur :

Prix du service de l'assainissement collectif toutes taxes comprises pour 120m3

Valeur (1) : Prix TTC assainissement pour 120m3

	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur (1)	1,803	2,062	2,128	2,146	2,161
Résultat	**1,8**	**2,06**	**2,13**	**2,15**	**2,16**

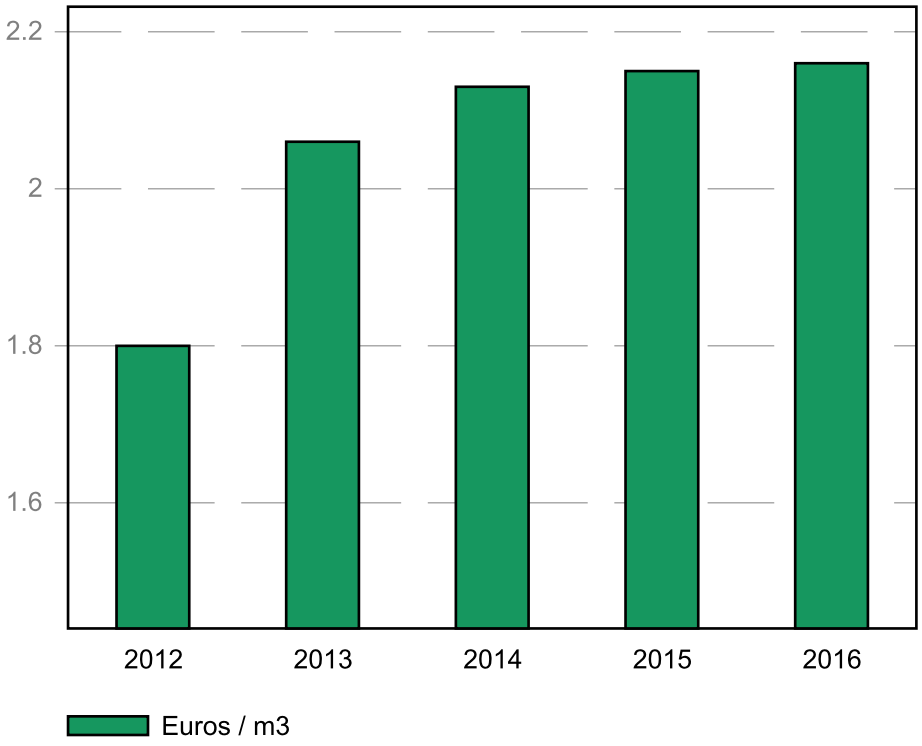

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	A

Indicateur de performance : P257.0 Taux d'impayés

Mode de calcul de l'indicateur :

[1-(Montant des Impayés TTC au 31.12.n/ CA TTC comptable (n-1))] - Les produits seront ceux relevant exclusivement de la délégation - L'indicateur fourni en (n+1) au titre de l'exercice (n) concernant le CA (n+1)

Valeur (1) : Montant d'impayés eau au titre de l'année N-1 au 31/12/N
Valeur (2) : CA TTC facturé eau au titre de l'année N-1 au 31/12/N

	2011	2012	2013	2014	2015
Valeur (1)	4 309,09	3 993,07	6 460,83	5 215,77	11 386,72
Valeur (2)	1 187 929,5	1 192 149,49	1 226 972,53	1 078 383,4	1 308 035,04
Résultat	**0,36**	**0,33**	**0,53**	**0,48**	**0,87**

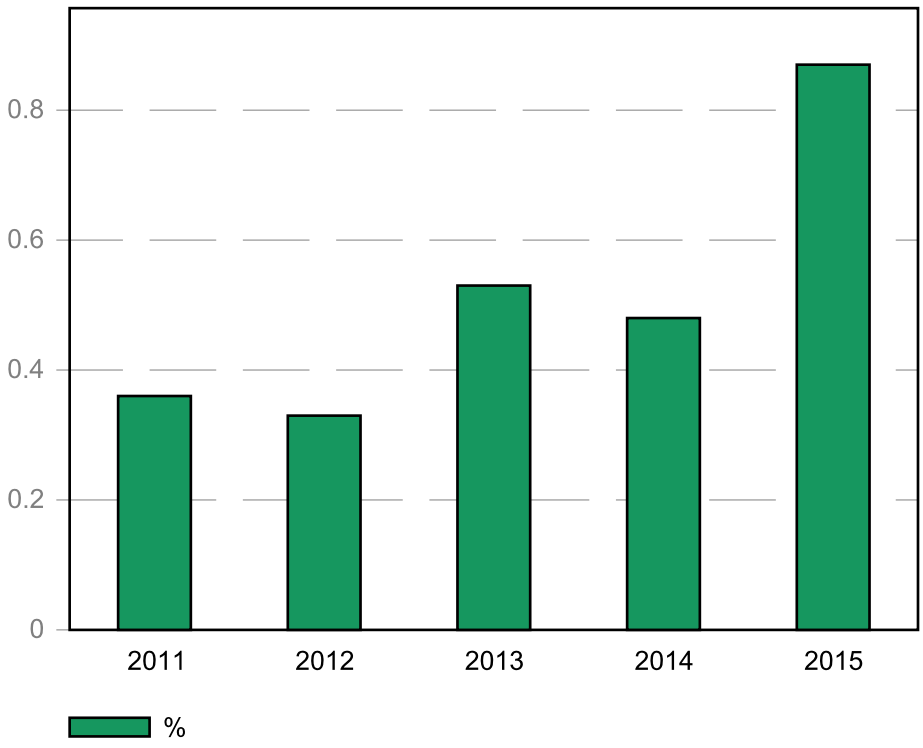

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	A

7. Clientèle - volet social

INDICATEUR DE PERFORMANCE : EXISTENCE D'UNE MESURE DE SATISFACTION CLIENTÈLE 267

INDICATEUR DE PERFORMANCE : EXISTENCE D'UNE COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX 268

INDICATEUR DE PERFORMANCE : EXISTENCE D'UNE COMMISSION DÉPARTEMENTALE SOLIDARITÉ SUR L'EAU 269

INDICATEUR DE PERFORMANCE : P258.1 TAUX DE RÉCLAMATIONS 270

INDICATEUR DE PERFORMANCE : P207.0 MONTANT DES ABANDONS DE CRÉANCES OU DES VERSEMENTS À UN FOND DE SOLIDARITÉ 271

Indicateur de performance : existence d'une mesure de satisfaction clientèle

Mode de calcul de l'indicateur :

0 = Aucune mesure / 1 = Existence d'une mesure statistique d'entreprise / 2 = Existence d'une mesure statistique sur le périmètre de service

Valeur (1) : Existence d'une mesure de satisfaction clientèle

	2011	2012	2013	2014	2015
Valeur (1)	2	2	2	2	2
Résultat	**2**	**2**	**2**	**2**	**2**

Commentaire :

Enquête téléphonique annuelle régionale.

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	A

Commentaire :

Informations issues des deux dispositifs de la SEM d'administration des données, le système QSE de gestion de la qualité et le système informatique : Entrepôt de données DW SEM, Cartographie par SIG et ensemble de requêtes BO.

Indicateur de performance : existence d'une commission consultative des services publics locaux

Mode de calcul de l'indicateur :

0 = NON / 1 = OUI / Au dela de l'existence même de la CCSPL pour laquelle le législateur a fixé des seuils (cf ci dessus) la tenue de réunion pourra être précisée

Valeur (1) : Existence d'une commission consultative des services publics locaux

	2011	2012	2013	2014	2015
Valeur (1)	0	0	0	0	0
Résultat	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	**A**

Commentaire :

Informations issues des deux dispositifs de la SEM d'administration des données, le système QSE de gestion de la qualité et le système informatique : Entrepôt de données DW SEM, Cartographie par SIG et ensemble de requêtes BO.

Indicateur de performance : existence d'une commission départementale solidarité sur l'eau

Mode de calcul de l'indicateur :

0 = NON, 1 = OUI au dela de l'existence d'une commission son fonctionnement devra être analysé

Valeur (1) : Existence d'une commission départementale solidarité sur l'eau

	2011	2012	2013	2014	2015
Valeur (1)	1	1	1	1	1
Résultat	**1**	**1**	**1**	**1**	**1**

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	**A**

Commentaire :

Informations issues des deux dispositifs de la SEM d'administration des données, le système QSE de gestion de la qualité et le système informatique : Entrepôt de données DW SEM, Cartographie par SIG et ensemble de requêtes BO.

Indicateur de performance : P258.1 Taux de réclamations

Mode de calcul de l'indicateur :

(Nombre de réclamations laissant une trace écrite / Nombre d'abonnés) x 1 000

Valeur (1) : Nombre de réclamations liées au service assainissement laissant une trace écrite
Valeur (2) : Nombre d'abonnés assainissement

	2011	2012	2013	2014	2015
Valeur (1)	0	0	0	0	0
Valeur (2)	1 078	1 089	1 103	1 118	1 152
Résultat	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**

Commentaire :

Décembre : CT 6079130 T - M RENUCCI : Débordement suite arrêt du relevaege des Bannettes

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	**A**

Indicateur de performance : P207.0 Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité

Mode de calcul de l'indicateur :

(Montants en euros des abandons de créances + Montants en euros des versements à un fond de solidarité) / Volume facturé

Valeur (1) : Montant assainissement des abandons de créances
Valeur (2) : Montant assainissement des versements à un fond de solidarité
Valeur (3) : Volumes facturé assainissement

	2011	2012	2013	2014	2015
Valeur (1)	0	0	0	0	0
Valeur (2)	0	0	0	0	0
Valeur (3)	315 980	300 568	263 544	291 291	294 379
Résultat	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	**A**

8. Travaux à prévoir

TRAVAUX À PRÉVOIR À COURT TERME À LA CHARGE DU CO-CONTRACTANT : LE RÉSEAU 275

TRAVAUX À PRÉVOIR À COURT TERME À LA CHARGE DU CO-CONTRACTANT : LES STATIONS 277

Travaux à prévoir à court terme à la charge du co-contractant : le réseau

les bastidettes (école gymnase)

Opération prioritaire
Opération :

remaniement réseau et reprise des branchements

Commentaire :

nombreux débordements et problémes récurents

Coût H.T. :

68 500 € HT

avenue de la poste

Opération prioritaire
Opération :

remplacement DN 150 et 200 par DN 200 sur 150 ml et branchements

Commentaire :

nombreux débordements

Coût H.T. :

51 500 € HT

impasse des cafés

Opération :

remplacement de 80 ml DN 150 par DN 200 et reprise des branchements

Commentaire :

plusieurs débordements

Coût H.T. :

25 300 € HT

Travaux à prévoir à court terme à la charge du co-contractant : le réseau (suite)

Lotissement Le Ribas

Opération :

Pose de 25 ml PVC CR8 DN 160mm

Commentaire :

Extension pour raccordement propriété Mme GALTIER car ANC impossible

Coût H.T. :

6 700 € HT

LOTISSEMENT TROUBADOUR-FELIBRE

Opération :

Rénovation du réseau avant intégration dans le domaine public

Commentaire :

Etude confiée à EPHTA

Coût H.T. :

€ HT

Travaux à prévoir à court terme à la charge du co-contractant : les stations

STEP ROUSSET VILLAGE

Opération prioritaire
Opération :

Doublement des équipements de lavage membranaire

Commentaire :

Sécurisation du lavage et limitation du risque de by-pass pendant les lavages intensifs

Coût H.T. :

87 000 € HT

STEP ROUSSET VILLAGE

Opération prioritaire
Opération :

Fourniture et mise en place d'une sonde de pH et de chlore sur le circuit de lavage de maintenance

Coût H.T. :

7 500 € HT

STAR ROUSSET VILLAGE

Opération :

Réfection de la fosse primaire (inaccessible)

Commentaire :

Agrandissement et mise en place sécurité

Coût H.T. :

20 000 € HT

STAR LES BANETTES

Opération :

Remplacement plaques lourdes de recouvrement

Coût H.T. :

6 200 € HT

Travaux à prévoir à court terme à la charge du co-contractant : les stations (suite)

STAR ROUSSET VILLAGE

Opération :

Mise en place de ventouse sur refoulement des pompes en fixe

Coût H.T. :

3 200 € HT

STEP ROUSSET VILLAGE

Opération :

Fourniture et mise en place d'un système de détection anti-intrusion sur le local chlore

Coût H.T. :

1 000 € HT

9. L'économie du contrat

COMPTE ANNUEL DE RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION (CARE) : PRINCIPES D'ÉLABORATION 281

COMPTE ANNUEL DE RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION (CARE) : DÉFINITION DES PRODUITS 284

COMPTE ANNUEL DE RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION (CARE) : DÉFINITION DES CHARGES 285

COMPTE ANNUEL DE RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION 289

REVERSEMENTS EFFECTUÉS DANS L'ANNÉE 290

INDICATEUR DE PERFORMANCE : P256.2 DURÉE D'EXTINCTION DE LA DETTE DE LA COLLECTIVITÉ 293

Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) : principes d'élaboration

Présentation

Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation présenté ci-après est élaboré dans le respect des dispositions du décret 2005-236 codifié aux articles R1411-7 et R1411-8 du code général des Collectivités Territoriales. Le décret est présenté dans le chapitre "contexte législatif et réglementaire". Le CARE vise à donner une présentation de la situation économique du Service. Il est donc réalisé en fonction des données comptables enregistrées par la Société des Eaux de Marseille, et suivant une circulaire en date du 31/01/2006 de la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau préconisant à ses adhérents d'établir les CARE selon un cadre commun à la profession. Concrètement, ces dispositions demandent de détailler certains postes, d'en reclasser d'autres et de présenter les comptes de l'année précédente selon le même cadre. Les charges et produits sont enregistrés selon les règles comptables et fiscales communément admises. Toutefois, diverses charges et provisions font l'objet, soit de répartitions analytiques lorsqu'elles sont communes à plusieurs activités de la société, soit, comme le prévoit le Plan comptable général, de retraitements pour donner à ces éléments leur valeur économique.

Afin d'assurer la bonne compréhension du compte ainsi obtenu, la méthodologie est exposée, d'abord par énoncé des principes généraux d'élaboration, ensuite par commentaire sur le contenu de chaque poste.

Principes généraux d'élaboration

L'organisation de la Société des Eaux de Marseille repose sur un ensemble de niveaux opérationnels qui, chacun, apporte quotidiennement sa contribution au bon fonctionnement des services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement : de l'agence en charge de l'exploitation technique du contrat, au siège social, en passant notamment par la "Direction Clientèle" chargée de la facturation et du suivi des comptes des clients, la "Direction de l'Ingénierie" regroupant les compétences d'études nécessaires à la conception des nouveaux ouvrages, le Laboratoire des Eaux pour la surveillance de la qualité des eaux. L'organisation est décrite dans le chapitre « Organisation ».

La seule activité de la Société des Eaux de Marseille non liée aux métiers de l'eau est la gestion (holding) du Groupe des Eaux de Marseille. Une fois les frais de fonctionnement correspondant isolés, restent les charges qui sont à répartir sur l'ensemble des contrats de distribution d'eau et d'assainissement ou d'études que gère la Société (à noter que le résultat de l'exercice ainsi présenté ne comporte pas les charges financières correspondant au financement du besoin en fonds de roulement. Dans ce dernier figurent les stocks et approvisionnements de sécurité).

A ce niveau, deux types de charges se juxtaposent :

- ➔ les charges directes, qui sont imputables au service sans retraitement. Elles comportent le coût des prestations internes facturées par le Laboratoire des Eaux, l'Atelier Mécanique de la Direction Technique, la Direction de l'Ingénierie.
- ➔ les charges indirectes (toutes les autres), qui font l'objet d'une imputation à un niveau de regroupement autre que le contrat, et doivent être réparties suivant une clé économiquement significative. Ainsi, il semble logique de répartir les frais de gestion des clients en fonction du nombre de factures émises et du nombre d'abonnés, les prestations du garage en fonction du nombre de kilomètres parcourus, le coût des bâtiments en fonction des surfaces occupées.

La liste des principales unités de facturation et des clés utilisées figure ci-après :

Unités de facturation	Cas d'application
Nombre d'heures d'études	Prestations internes de la Direction de l'Ingénierie
Nombre d'analyses	Prestations internes du Laboratoire
Nombre d'heures de main d'œuvre	Prestations internes de l'Atelier de Mécanique

Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) : principes d'élaboration (suite)

Principes généraux d'élaboration (suite)

Clé	Cas d'application
Salaires	➔ Charges du Service des Ressources humaines ➔ Impôts et taxes assis sur les salaires
Nombre de factures émises	Direction clientèle (coûts directs)
Nombre de relevés de compteurs	Frais de facturation et recouvrement
Nombre de kilomètres parcourus par les véhicules	Garage
Surface occupée	Coût des locaux
Part fermier	Répartition du coût de gestion abonnés eau/assainissement
Valeur ajoutée	➔ Charges de structure du siège ➔ Structure de la Direction Financière ➔ Structure du Secrétariat Général ➔ Structure du Service Général ➔ Structure du Service Achats ➔ Entretien et rénovation des bâtiments ➔ Structure de la Direction Technique ➔ Structure du Garage ➔ Structure de la Direction de la Clientèle ➔ Structure du Laboratoire ➔ Impôts et taxes directs et indirects non assis sur les salaires
Activité	Frais de personnel des Agences

Clé "valeur ajoutée"

La valeur ajoutée est la différence entre la valeur des biens ou services que l'entreprise a produits et la valeur des biens et des services qu'elle a consommés.

Calcul de la valeur ajoutée :

Produits des eaux (ou de l'assainissement) : part fermier
\+ Produits travaux
\+ Produits des activités annexes (produits divers)
\- Produits de traitement
\- Achats d'eau
\- Force motrice
\- Entretien et charges relatives au renouvellement
\- Dépenses travaux refacturables
\- Frais de fonctionnement
\- Redevance prélèvement
\- Annuités d'emprunts repris aux collectivités
\- Participations contractuelles diverses
\- Redevance d'usage relative aux investissements contractuels
\- Redevances compteurs
Total = Valeur ajoutée

Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) : principes d'élaboration (suite)

Clé "activité"

Cette clé est représentative du poids d'un contrat dans une agence.

Elle est la synthèse de données telles que :

- le temps consacré par les agents à la gestion technique et administrative du service de l'eau ou de l'assainissement d'une commune,
- le temps consacré aux relations avec les services de la Collectivité (n'entrant pas nécessairement dans le cadre de nos obligations contractuelles),
- les difficultés inhérentes aux conditions d'application du contrat avec une commune.

Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) : définition des produits

Rubrique 1 - Exploitation du Service

Ils comportent les produits part fermier, c'est à dire :

- la part fermier proprement dite,
- les frais de recouvrement,
- la redevance de prélèvement facturée aux abonnés.
- Les produits acquis au 31 décembre de l'exercice au titre de l'eau consommée par les abonnés et non encore mesurée au compteur, dite "eau dans les compteurs".

Ces produits d'exploitation, qui ne font l'objet d'aucune répartition, sont issus du chiffre d'affaires comptabilisé.

Rubrique 2 - Collectivités et autres organismes publics

Ce poste regroupe les produits perçus pour le compte des tiers et dont la contrepartie est inscrite à la rubrique de charges 10 qui porte le même nom.

Nota

A partir de 2014, les redevances facturées par le délégataire de l'eau pour le compte du service de l'assainissement et les redevances pour modernisation des réseaux de collecte des eaux usées, sont comptabilisées directement en compte de tiers.De ce fait elles ne sont enregistrées ni en produits ni en charges.Ce changement de présentation n'impacte nullement le résultat des CARE.

Rubrique 3 - Travaux attribués à titre exclusif

Il s'agit du montant des travaux refacturés aux abonnés de la Collectivité.

Rubrique 4 - Produits accessoires

Ce poste comprend la rémunération de la SEM au titre de prestations de service diverses. Ces produits sont accessoires au contrat de délégation de service public mais lui sont, par nature, liés.

Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) : définition des charges

Rubrique 1 - Charges de personnel

Il s'agit des salaires et charges du personnel de la direction ou du service opérationnel gestionnaire du contrat concerné, ainsi que d'une quote-part des salaires et charges du personnel des services fonctionnels.

Les charges de personnel tiennent compte de la nouvelle organisation mise en place dans l'exercice 2015. En outre, elles comprennent, depuis 2006, la participation des salariés.

Nota

La participation des salariés au résultat de l'exercice est versée en application des dispositions du code du travail.

Rubrique 2.1 - Energie électrique

Il s'agit des factures de force motrice relatives au contrat.

Rubrique 2.2 - Achats d'eau

Ce poste comporte les éventuels montants d'achat d'eau imputés directement au contrat dans la comptabilité analytique de la Société.

Rubrique 2.3 - Produits de traitement

Ce poste comporte exclusivement les montants imputés directement au contrat dans la comptabilité analytique de la Société.

Rubrique 3 - Analyses

Ce sont les contrôles et analyses de la qualité de l'eau réalisés par l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Rubrique 4 - Sous-traitance, matières et fournitures

Cette rubrique comprend les charges d'entretien et les dépenses pour travaux exécutés pour le compte des abonnés.

Le poste sous-traitance ne comprend pas d'achats de matières et fournitures, la société ne réalisant pas elle-même de travaux d'entretien des réseaux, elle ne supporte pas ce type de charges.

Rubrique 5 - Impôts locaux et taxes

Ce poste comporte la redevance prélèvement payée à l'Agence de Bassin ou facturée par des tiers (Canal de Marseille, S.C.P., ...) et une quote-part des impôts et taxes suivants :

- contribution économique territoriale (CVAE et CFE),
- taxes foncières,

Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) : définition des charges (suite)

Rubrique 5 - Impôts locaux et taxes (suite)

- impôts et taxes assis sur les salaires (formation professionnelle continue, taxe d'apprentissage, versement transport, participation construction),
- autres impôts et taxes (taxes sur l'électricité, contribution sociale de solidarité, droits d'enregistrement et de timbres, etc.).

Rubrique 6.1 - Télécommunications, postes, fournitures

Elle comporte une quote-part des frais d'affranchissements et de télécommunications payés pour l'ensemble de la Société.

Rubrique 6.2 - Engins, véhicules et déplacements

Il s'agit des frais de déplacements et missions.

Rubrique 6.3 - Informatique

Cette rubrique comprend une quote-part des charges d'informatique de la Société, tant en études et développements qu'en exploitation du matériel informatique (maintenance, administration du parc informatique, du réseau, des applications métier…).

Rubrique 6.4 - Assurances

Il s'agit d'une quote-part des charges suivantes :
- primes d'assurances multirisques,
- primes d'assurances dégâts des eaux,
- primes d'assurances véhicules.

Rubrique 6.5 - Locaux

Il s'agit d'une quote-part des charges suivantes :
- locations immobilières,
- charges locatives et de copropriété (dont nettoyage des bâtiments).

Rubrique 6.6 - Autres

La quote-part des frais relatifs au fonctionnement des services (fournitures administratives, fournitures et petit outillage, sous-traitance générale, dégâts des eaux, etc...) autres que ceux déjà cités pour les autres rubriques, sont imputés sur cette ligne.

Rubrique 7 - Frais de contrôle

Il s'agit des honoraires de contrôles directement imputables au contrat

Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) : définition des charges (suite)

Rubrique 8 - Redevances contractuelles

Ce poste comprend d'éventuelles obligations spécifiques mises à la charge du fermier telles que la redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.

Rubrique 9 - Contribution des services centraux et recherche

Ces frais correspondent à une quote-part des :

- frais de fonctionnement de la Direction Générale,
- dotations moins reprises de provisions suivantes :
  - dépréciation des créances clients,
  - dégâts des eaux,
  - frais de facturation-recouvrement,
  - primes et indemnités acquises au 31 décembre.

Rubrique 10 - Collectivités et autres organismes publics

L'ensemble des montants facturés aux abonnés pour le compte de tiers est inscrit sur cette ligne. Ces sommes sont ensuite intégralement reversées aux tiers concernés. Il s'agit de la surtaxe communale ou de la redevance pour la modernisation des réseaux.

Rubrique 11 - Charges relatives au renouvellement

Conformément aux préconisations de la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau, les charges économiques calculées relatives au renouvellement des ouvrages du service de l'assainissement sont présentées sous des rubriques distinctes en fonction des clauses contractuelles.

Rubrique 11.1 - Garantie de continuité

La Société des Eaux de Marseille, en charge du bon fonctionnement et de la continuité du service, doit notamment effectuer à ses frais les opérations d'entretien, de réparation, et de renouvellement des installations qui lui sont confiées. Cette obligation naît lorsque deux conditions sont réunies : le bien doit faire partie des biens en jouissance temporaire, et il est estimé que son renouvellement interviendra avant la fin du contrat.

La garantie de renouvellement que le délégataire doit ainsi assumer est déterminée en additionnant :

- le montant des renouvellements déjà réalisés depuis le début de la période contractuelle en cours, actualisé en fonction de l'indice TP01 à la fin de l'exercice considéré,
- le montant des renouvellements prévus jusqu'à la fin du contrat, tel qu'il résulte de l'inventaire des biens du service à jour à la date d'établissement des comptes-rendus financiers.

puis en divisant le total ainsi obtenu par la durée de la période contractuelle en cours. Ce calcul permet donc de réévaluer chaque année, en euros courants, la dépense que la Société des Eaux de Marseille risque de supporter, en moyenne annuelle sur la durée du contrat pour les renouvellements nécessaires à la continuité du service (renouvellement dit "fonctionnel" dont le délégataire doit couvrir tous les risques et périls dans le cadre de la rémunération qu'il perçoit).

Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) : définition des charges (suite)

Rubrique 11.2 - Programe contractuel

Cette rubrique est renseignée lorsque la Société s'est engagée contractuellement à réaliser un programme prédéfini de travaux de renouvellement conformément aux priorités fixées par la collectivité. Ce programme est annexé au contrat. La méthode d'évaluation est identique à celle de la garantie de continuité.

Rubrique 11.3 - Fonds contractuel

Cette rubrique est renseignée lorsque la Société est tenue de prélever tous les ans sur ses produits un montant à consacrer aux dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. Un décompte contractuel est tenu qui borne strictement les obligations des deux parties. Le mode de calcul est défini contractuellement.

Rubrique 12- Charges relatives aux investissements

Les charges relatives aux investissements concernent :

- Les compteurs (Rubrique 12.1).
- Les investissements contractuels. Il s'agit des redevances d'usage calculées sur les mises de fonds ou les travaux payés pour le compte de la commune au démarrage du contrat, ainsi que sur les éventuelles immobilisations du domaine concédé (Rubrique 12.2).
- Les annuités d'emprunts repris à la collectivité (Rubrique 12.3).
- Les biens appartenant au délégataire (Rubrique 12.4- Investissements du domaine privé). Il s'agit des redevances d'usage calculées sur le matériel de transport, le matériel et outillage industriel, le matériel informatique, le matériel et mobilier de bureau, et les agencements divers.

Les redevances d'usages sont égales à l'annuité progressive d'un emprunt équivalent au Taux Moyen des Emprunts d'Etat majoré d'un spread. Ce spread est de 0,5 point pour les investissements réalisés jusqu'au 31/12/2007, et, compte tenu de l'évolution des taux sur le marché obligataire, il passe à 1 point pour les investissements réalisés à compter du 1er janvier 2008 . Les redevances sont calculées bien par bien avec une progressivité annuelle 1,5 %.

Toutefois, compte tenu de leur nature particulière, les biens immobiliers du domaine privé font l'objet d'un calcul spécifique comparable à l'approche retenue par les professionnels du secteur. Le montant de la redevance initiale attachée à un bien est égal à 7% du montant de l'investissement immobilier (terrain + construction + agencements du domaine privé) puis, ajusté chaque année de l'évolution de l'indice de la construction.

Rubrique 13 - Pertes sur créances irrecouvrables

Les pertes sur créances irrecouvrables correspondent à la part fermier des factures pour lesquelles toutes les voies de recours en vue de l'obtention de leur recouvrement sont épuisées.

Rubrique 14 - Impôt sur les sociétés

Dès lors que le résultat du service est bénéficiaire, l'impôt calculé correspond à celui dû par une entité autonome, en appliquant au résultat brut imposable le taux en vigueur de l'impôt sur les sociétés. Le taux légal de 2015 est identique à celui de 2014, c'est à dire 33,33%.

Compte annuel de résultat de l'exploitation

Euros		2014	2015	%
PRODUITS		700 884	684 241	-2,37
1-EXPLOITATION DU SERVICE		491 222	579 017	
2-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS		150 345	151 923	
3-TRAVAUX ATTRIBUES A TITRE EXCLUSIF		11 074	1 544	
4-PRODUITS ACCESSOIRES		48 243	-48 243	
CHARGES		788 551	767 613	-2,66
1-PERSONNEL		176 210	162 975	
2-CHARGES DE PRODUCTION				
	2.1-Energie électrique	70 810	75 796	
	2.2-Achats d'eau	1 239	1 318	
	2.3-Produits de traitement	20 015	18 551	
3-ANALYSES		181		
4-SOUS-TRAITANCE, MATIERES ET FOURNITURES		177 016	136 934	
5-IMPOTS LOCAUX ET TAXES (1)		8 898	11 359	
6-AUTRES DEPENSES D'EXPLOITATION				
	6.1-Télécommunications, postes, fournitures	2 866	2 989	
	6.2-Engins, Véhicules, et déplacements	3 143	3 612	
	6.3-Informatique	13 608	13 292	
	6.4-Assurances	1 805	1 317	
	6.5-Locaux	9 498	9 475	
	6.6-Autres	25 483	24 874	
7-FRAIS DE CONTROLE				
8-REDEVANCES CONTRACTUELLES (2)				
9-CONTRIBUTION DES SERVICES CENTRAUX ET RECHERCHE		4 254	7 442	
10-COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS		150 345	151 923	
11-CHARGES RELATIVES AU RENOUVELLEMENT				
	11.1 Garantie de continuité		2 220	
	11.2 Programme contractuel	112 709	131 019	
	11.3 Fonds contractuel			
12-CHARGES RELATIVES AUX INVESTISSEMENTS				
	12.1-Compteurs			
	12.2-Investissements contractuels	1 451	1 473	
	12.3-Annuités d'emprunt de la Collectivité prises en charge			
	12.4-Investissements du domaine privé	8 684	7 620	
13-PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES ET CONTENTIEUX RECOUVREMENT		337	3 426	
RESULTAT AVANT IMPOT		-87 666	-83 372	4,90
14-IMPOT SUR LES SOCIETES				
RESULTAT NET		-87 666	-83 372	4,90

(1) Y compris redevance domaniale : département, région, état.
(2) Y compris redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.

Reversements effectués dans l'année

Compte de la surtaxe

Nota

Le mode de facturation basé sur la notion de tournée de relève, et les délais d'encaissement, entraîne un décalage entre les sommes facturées et les sommes reversées, ce délai de reversement est fixé contractuellement.

1. Compte de la surtaxe de la collectivité

Solde du compte au 1er Janvier	**104 953,92**
Facturation de l'exercice	153 606,96
Reversements de l'année	126 392,38
Solde du compte au 31 Décembre	**132 168,50**

2. Reversements de l'année

Période de rattachement	2ème Semestre 2014	1er Semestre 2015
Date de déclaration	**31/03/2015**	**31/08/2015**
Date de versement	**31/03/2015**	**31/08/2015**
Surtaxes communales Assainissement	61 920,65	64 499,08
Non valeurs	27,35	0,00
Montant Net (EUR)	**61 893,30**	**64 499,08**
Total Reversements de l'année : 126 392,38		

Reversements effectués dans l'année (suite)

Participation au financement des équipements publics

PARTICIPATION POUR RACCORDEMENT A L'EGOUT (article 35.4 du code de la santé publique)

Date	Référence	Contribution
01/06/2015	SNC LIDL	5 200,00
11/11/2015	PALLUAT ARNAUD/DIEUM	5 200,00
11/11/2015	MVLF	5 200,00
02/12/2015	CHAMARD CHRISTIAN	10 400,00
30/12/2015	FERNANDEZ SEBASTIEN	5 200,00
Total		**31 200,00**

Cf. le glossaire : Participation.

Reversements effectués dans l'année (suite)

TVA récupérée

T.V.A récupérée au titre des investissements réalisés par la collectivité :

Définition

En application de l'article 216 quater de l'annexe II au CGI concernant la déduction, par les entreprises concessionnaires, de la TVA ayant grevé le coût des immobilisations qu'elles utilisent et dont elles ne sont pas propriétaires, la collectivité fait parvenir à la Société des Eaux de Marseille des attestations pour transfert de droit à déduction concernant les ouvrages neufs qui ont été incorporés au réseau public de distribution.

Le compte des attestations transmises par la collectivité est présenté dans le tableau ci-après.

Mois de reversement à la collectivité	Mois de déduction par le délégataire	Montant
janvier 2015	octobre 2014	144,00
	novembre 2014	
	décembre 2014	
Solde du compte au 1er janvier		**144,00**
avril 2015	janvier 2015	2 795,42
	février 2015	
	mars 2015	
	avril 2015	
	mai 2015	
septembre 2015	juin 2015	32 579,24
octobre 2015	juillet 2015	7 396,40
	août 2015	
	septembre 2015	
Attestations reversées sur l'exercice		**42 915,06**
janvier 2016	octobre 2015	21 836,16
	novembre 2015	
mars 2016	décembre 2015	8 513,20
Solde du compte au 31 décembre		**30 349,36**

Nota

Certaines attestations relèvent encore, à la fin de l'année, de la procédure de remboursement des droits à déduction.

Indicateur de performance : P256.2 Durée d'extinction de la dette de la collectivité

Indicateur fourni par la collectivité

Evaluation de la fiabilité de l'indicateur

Cotation de l'indicateur	Pas de Cotation

Commentaire :

Donnée fournie par le Maître d'Ouvrage : pas d'évaluation de la fiabilité connue par la SEM.

Annexes Assainissement
Rapport annuel du délégataire

SOMMAIRE

Annexes Assainissement

1. INDICATEURS DE PERFORMANCE DU DÉCRET ET ARRÊTÉ DU 2 MAI 2007 299

2. BIENS DE RETOUR BIENS DE REPRISE 305

1. Indicateurs de performance du Décret et Arrêté du 2 mai 2007

INDICATEURS DE PERFORMANCE 301

Indicateurs de Performance

Service public de l'assainissement

Code fiche Indicateur	Libellé	Production de l'Information	Mesure (unité) ou texte	Valeur 2011	Valeur 2012	Valeur 2013	Valeur 2014	Valeur 2015
Indicateurs descriptifs des services								
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	Collectivité		0	0	0	0	0
D204.0	Prix TTC du service de l'assainissement au m3 pour 120 m3	Délégataire	Euros / m3	1,63	1,8	2,06	2,13	2,15
Indicateurs de performance								
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Délégataire	%	0,36	0,33	0,53	0,48	0,87
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité	%	100	100	100	100	100
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	Délégataire	Points	57	58	58	73	83
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	Collectivité	Euros / m3	0	0	0	0	0
P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	Délégataire	Unités / millier d'habitants desservis					
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100km de réseau	Délégataire	Unités / centaine de km	18,58	18,5	14,76	21,95	18,15
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité	%				0	0,24
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité	Points	90	100	100	100	100
P258.1	Taux de réclamation	Délégataire	Unités / millier d'abonnés	0	0	0	0	0

Indicateurs de Performance (suite)

Service public de l'assainissement non collectif

Code fiche Indicateur	Libellé	Production de l'Information	Mesure (unité) ou texte	Valeur 2011	Valeur 2012	Valeur 2013	Valeur 2014	Valeur 2015
Indicateurs descriptifs des services								
D302.0	Indice de mise en oeuvre de l'assainissement non collectif	Collectivité	Points					
Indicateurs de performance								
P301.3	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif		%					

2. Biens de retour biens de reprise

BIENS DE RETOUR BIENS DE REPRISE 307

Biens de retour biens de reprise

Investissements Société des Eaux de Marseille

Nota

Il n'y a pas eu d'investissements cette année.

Biens de retour biens de reprise (suite)

Immobilisations en jouissance temporaire

Exercice	Traité	Site	Libellé	N° appareil	Libellé	Coût achat	Valeur Rempl. 2015	Renouv. O/N	Bien de retour O/N	Bien de reprise O/N	Date investissement	Date pose	Durée vie technique
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	199005889	BALLON AIR SERVICE MOBILE	1 600	1 141	O	O	N	01/07/1990	01/07/1990	27
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200006784	CHARIOT A437X03957X	7 142	7 142	O	O	N	01/07/2000	01/07/2000	17
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705191	PRELEVEUR EAUX BRUTES	5 000	4 045	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705213	DEGRILLEUR	10 000	8 505	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705214	GRILLE MANUELLE	1 000	1 348	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705215	COMPACTEUR	10 000	14 004	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705216	MOTO REDUCTEUR COMPACTEUR	1 500	1 452	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705217	MOTO REDUCTEUR DEGRILLEUR	1 500	1 452	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705218	PALAN GRUE	1 000	450	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705219	MONORAIL TRAIT.BOUES 872M	2 000	1	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705220	TAMIS ROTATIF 1	15 000	13 692	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705221	EV DE LAVAGE TAMIS	200	363	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705222	EV LAVAGE CREPINE COMPACT	200	363	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705223	MOTO REDUCT TAMIS ROTAT 1	1 500	1 659	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705224	MOTO REDUCT VIS CONVOYAGE	1 000	1 659	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705226	TAMIS ROTATIF 2	15 000	13 692	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705227	EV DE LAVAGE TAMIS	200	363	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705228	EV LAVAGE CREPINE COMPACT	200	363	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705229	MOTO RED VIS CONVOYAGE	1 500	1 659	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705231	VIS CONVOYAGE	8 000	9 542	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705232	DETECTEUR TROP PLEIN 2	300	519	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705234	CLASSIFICATEUR SABLE	3 000	3 942	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705235	EV LAVAGE CLASSIFICATEUR	200	363	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705236	LAVEUR	2 000	3 423	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705237	MOTO RED CLASSIFICATEUR	1 000	1 659	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705238	MOTO RED LAVEUR	1 000	1 659	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705239	MOTO RED VIS EXTRACTION	1 000	1 659	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705240	RV ASPI POMPE	200	311	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705242	VIS EXTRACTION SABLE	3 000	3 942	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705243	DEBIMETRE EAU LAVAGE	150	622	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10

Biens de retour biens de reprise (suite)

Immobilisations en jouissance temporaire (suite)

Exercice	Traité	Site	Libellé	N° appareil	Libellé	Coût achat	Valeur Rempl. 2015	Renouv. O/N	Bien de retour O/N	Bien de reprise O/N	Date investissement	Date pose	Durée vie technique
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705244	BASSIN DESSABLEUR	1	1	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705245	POMPE SOUTIRAGE SABLE	1 500	1 867	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705246	POMPE IMMERGÉE 1	3 000	2 490	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705247	POMPE IMMERGÉE 2	3 000	2 490	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705248	POTENCE AGITATEUR 156P	2 500	3 100	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705249	POTENCE BASS.TAMPON 860P	2 000	2 400	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705250	AGITATEUR	2 000	4 460	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705251	BARRE GUIDE AGITATEUR	1 000	1 659	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705252	BARRE GUIDE POMPE 1	1 000	1 244	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705253	BARRE GUIDE POMPE 2	1 000	1 244	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705254	CLAPET BOULE PPE 1	400	2 075	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705255	RV OPERCULE REF PPE 1	300	933	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705256	RV OPERCULE REF PPE 2	300	933	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705257	DEBIMETRE ELC/MAGNETIQUE	1 200	778	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705258	POIRE M/A AGITATEUR	150	260	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705259	POIRE NIV H BASSIN TAMPON	150	260	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705260	SONDE PIEZZO	500	467	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705261	AGITATEUR	2 000	5 135	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705262	BARRE GUIDE AGITATEUR	1 000	1 452	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705263	POTENCE BASS.ANAÉRO. 861P	2 000	2 500	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705266	AGITATEUR BASS AÉROBIE 1	2 000	5 186	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705267	AGITATEUR BASS AÉROBIE 2	2 000	5 186	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705268	BARRE GUIDE AGITATEUR 1	1 000	1 659	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705269	BARRE GUIDE AGITATEUR 2	1 000	1 659	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705270	BARRE GUIDE POMPE 1	1 000	1 244	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705271	BARRE GUIDE POMPE 2	1 000	1 244	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705280	RV INOX DE REGLAGE RAMPE1	500	726	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705281	RV INOX DE REGLAGE RAMPE2	500	726	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705282	RV INOX DE REGLAGE RAMPE3	500	726	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705283	RV INOX DE REGLAGE RAMPE4	500	726	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10

Biens de retour biens de reprise (suite)

Immobilisations en jouissance temporaire (suite)

Exercice	Traité	Site	Libellé	N° appareil	Libellé	Coût achat	Valeur Rempl. 2015	Renouv. O/N	Bien de retour O/N	Bien de reprise O/N	Date investissement	Date pose	Durée vie technique
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705284	RV INOX DE REGLAGE RAMPE5	500	726	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705285	RV INOX DE REGLAGE RAMPE6	500	726	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705286	RV INOX DE REGLAGE RAMPE7	500	726	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705287	RV INOX DE REGLAGE RAMPE8	500	726	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705288	VANNE PELLE DN 400	400	933	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705289	POTENCE BASS.TAMPON 862P	2 500	1 900	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705290	MESURE D'OXYGENE	400	726	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705291	MESURE REDOX	500	622	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705294	CLAPET REF PPE	350	571	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705296	EV DEGAZAGE	300	363	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705297	EV INJECT SOLUT° NETTOYAG	200	363	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705298	MICRO FILTRE	200	2 282	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705301	RV E/S PPE	300	415	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705302	RV ISOL FILE / NOURRICE	300	415	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705304	RV RETROLAVAGE E/S PPE	300	415	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705305	RV SKID 1	200	415	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705306	RV SKID 2	200	415	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705307	BALLON	1 000	1 867	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705308	CAPTEUR DE PRESSION	150	519	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705309	CLAPET ASPI PPE	350	622	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705310	DEBIMETRE E M	1 200	778	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705311	DETECT NIV B BALLON	150	260	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705312	DETECT NIV H BALLON	150	260	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705313	PPE A LOBES	5 000	7 054	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705315	CLAPET REF PPE	350	571	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705317	EV DEGAZAGE	300	363	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705318	EV INJECT SOLUT° NETTOYAG	200	363	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705319	MICRO FILTRE	2 000	2 282	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705322	RV E/S PPE	300	415	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705324	RV RETROLAVAGE E/S PPE	300	415	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10

Biens de retour biens de reprise (suite)

Immobilisations en jouissance temporaire (suite)

Exercice	Traité	Site	Libellé	N° appareil	Libellé	Coût achat	Valeur Rempl. 2015	Renouv. O/N	Bien de retour O/N	Bien de reprise O/N	Date investissement	Date pose	Durée vie technique
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705325	RV SKID 1	200	415	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705326	RV SKID 2	200	415	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705327	BALLON	1 000	1 867	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705328	CAPTEUR DE PRESSION	150	519	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705329	CLAPET ASPI PPE	350	571	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705330	DEBIMETRE E M	1 200	778	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705331	DETECT NIV B BALLON	150	260	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705332	DETECT NIV H BALLON	150	260	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705333	PPE A LOBES	5 000	7 054	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705335	CLAPET REF PPE	350	571	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705337	EV DEGAZAGE	300	363	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705338	EV INJECT SOLUT° NETTOYAG	200	363	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705339	MICRO FILTRE FILE 2	200	2 282	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705342	RV E/S PPE	300	415	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705343	RV ISOL FILE / NOURRICE	300	415	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705345	RV RETROLAVAGE E/S PPE	300	519	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705346	RV SKID 1	200	415	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705347	RV SKID 2	200	415	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705348	BALLON	1 000	1 867	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705349	CAPTEUR DE PRESSION	150	519	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705350	CLAPET ASPI PPE	350	571	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705351	DEBIMETRE E M	1 200	778	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705352	DETECT NIV B BALLON	150	260	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705353	DETECT NIV H BALLON	150	260	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705354	PPE A LOBES	5 000	7 054	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705356	CLAPET REF PPE	350	571	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705358	EV DEGAZAGE	300	363	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705359	EV INJECT SOLUT° NETTOYAG	200	363	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705360	MICRO FILTRE	200	2 282	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705363	RV E/S PPE	300	415	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10

Biens de retour biens de reprise (suite)

Immobilisations en jouissance temporaire (suite)

Exercice	Traité	Site	Libellé	N° appareil	Libellé	Coût achat	Valeur Rempl. 2015	Renouv. O/N	Bien de retour O/N	Bien de reprise O/N	Date investissement	Date pose	Durée vie technique
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705364	RV ISOL FILE / NOURRICE	300	415	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705366	RV RETROLAVAGE E/S PPE	300	415	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705367	RV SKID 1	200	415	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705368	RV SKID 2	200	415	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705369	BALLON	1 000	1 867	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705370	CAPTEUR DE PRESSION	150	519	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705371	CLAPET ASPI PPE	350	571	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705372	DEBIMETRE E M	1 200	778	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705373	DETECT NIV H BALLON	150	260	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705374	DTECT NIV B BALLON	150	260	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705375	PPE A LOBES	5 000	7 054	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705376	CHARIOT	1 000	1 000	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705377	CHAUFFAGE 1 BIOSSEP	1 000	1 244	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705378	CHAUFFAGE 1 LOCAL PPE	1 000	1 244	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705379	CHAUFFAGE 2 BIOSSEP	1 000	1 244	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705380	CHAUFFAGE 2 LOCAL PPE	1 000	1 244	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705381	NEON * 5	750	1 037	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705382	NEON LOCAL PPE A VIDE*3	450	622	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705384	MONORAIL BASSIN BIO. 874M	2 000	1	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705387	COFFRET PRISE	1 500	2 179	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705388	POMPE DEGAZAGE 1	500	726	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705389	POMPE DEGAZAGE 2	500	726	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705390	EV EAU MOTRICE DEGAZAGE 1	200	363	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705391	EV EAU MOTRICE DEGAZAGE 2	200	363	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705392	RV MOTORISE ISOL DEGAZ P1	200	675	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705393	RV MOTORISE ISOL DEGAZ P2	200	675	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705394	DEBIMETRE DEGAZAGE	150	467	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705395	SURPRESSEUR BIOSEP 1	20 000	17 634	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705396	SURPRESSEUR BIOSEP 2	20 000	17 634	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705397	RV SORTIE SURPRESSEUR 1	1 000	519	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10

Biens de retour biens de reprise (suite)

Immobilisations en jouissance temporaire (suite)

Exercice	Traité	Site	Libellé	N° appareil	Libellé	Coût achat	Valeur Rempl. 2015	Renouv. O/N	Bien de retour O/N	Bien de reprise O/N	Date investissement	Date pose	Durée vie technique
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705398	RV SORTIE SURPRESSEUR 2	1 000	519	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705399	MONORAIL L.PROD AIR 868M	1 500	0	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705400	MONORAIL L.PROD AIR 870M	1 500	0	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705401	MONORAIL L.PROD AIR 869M	3 000	0	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705402	SONDE PIEZZO BIOSEP 0-3M	500	467	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705403	ACTIONNEUR RV PNEU	500	726	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705404	DISTRIBUTEUR RV	100	311	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705405	RV AIR SKID 1	300	519	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705406	RV AIR SKID 2	300	519	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705407	RV PNEU	400	622	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705408	ACTIONNEUR RV PNEU	500	726	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705409	DISTRIBUTEUR RV	100	207	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705410	RV AIR SKID 1	300	519	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705411	RV AIR SKID 2	300	519	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705412	RV PNEU	400	622	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705413	ACTIONNEUR RV PNEU	500	726	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705414	DISTRIBUTEUR RV	100	207	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705415	RV PNEU	400	519	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705416	RV SKID 1	300	519	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705417	RV SKID 2	300	519	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705418	ACTIONNEUR RV PNEU	500	726	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705419	DISTRIBUTEUR RV	100	207	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705420	RV AIR SKID 1	300	519	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705421	RV AIR SKID 2	300	519	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705422	RV PNEU	400	622	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705423	SURPRESSEUR BIOLOGIE 2	20 000	8 505	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705424	SUSPRESSEUR BIOLOGIE 1	20 000	8 505	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705425	RV SORTIE SURPRESSEUR 1	1 000	415	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705426	RV SORTIE SURPRESSEUR 2	1 000	415	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705432	SOUPAPE BALLON 1	200	311	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10

Biens de retour biens de reprise (suite)

Immobilisations en jouissance temporaire (suite)

Exercice	Traité	Site	Libellé	N° appareil	Libellé	Coût achat	Valeur Rempl. 2015	Renouv. O/N	Bien de retour O/N	Bien de reprise O/N	Date investissement	Date pose	Durée vie technique
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705433	SOUPAPE BALLON 2	200	311	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705434	CUVE MELANGE REATIF	1 000	3 527	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705435	VENTILLATEUR DESODO	5 000	6 017	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705436	ACTIONNEUR PNEUMATIQUE 1	500	622	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705437	ACTIONNEUR PNEUMATIQUE 2	500	622	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705438	AGITATEUR CUVE	500	726	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705439	DISTRIBUTEUR 1	100	207	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705440	DISTRIBUTEUR 2	100	207	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705441	EV EAU 1	500	363	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705442	EV EAU 2	500	363	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705443	EV SOLUTION GF	1 000	363	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705444	MOTEUR VENTILATEUR	1 500	1 037	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705445	RV PNEU ASP EXTERIEURE	400	675	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705446	RV PNEU 1 DEPOTAGE MV	400	675	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705448	DEBIMETRE MURAL	300	622	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705449	DETECTEUR NIV B CUVE	150	260	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705450	DETECTEUR NIVEAU H CUVE	150	260	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705451	CHAUFFAGE 1	1 000	933	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705452	CHAUFFAGE 2	1 000	933	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705453	ECLAIRAGE 7	750	933	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705454	MONORAIL TAMIS/CENTR 871M	3 000	1	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705455	PALAN 300 KG	1 000	1 000	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705456	ACTIONNEUR PNEUMATIQUE	800	830	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705457	EV EAU DE LAVAGE	200	363	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705458	EV POLYMERE	200	363	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705459	MOTO REDUCTEUR CENTRIF	1 000	9 335	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705460	RV DECHARG PRODUCT° BOUES	1 000	830	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705462	ARMOIRE CENTRIF	10 000	13 485	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705464	CENTRIFUGEUSE	70 000	72 609	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705467	SOUPAPE CONTRE PRESSION 1	200	260	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10

Biens de retour biens de reprise (suite)

Immobilisations en jouissance temporaire (suite)

Exercice	Traité	Site	Libellé	N° appareil	Libellé	Coût achat	Valeur Rempl. 2015	Renouv. O/N	Bien de retour O/N	Bien de reprise O/N	Date investissement	Date pose	Durée vie technique
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705468	SOUPAPE CONTRE PRESSION 2	200	260	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705469	SOUPAPE CONTRE PRESSION 3	200	260	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705470	DEBIMETRE MURAL JAVEL	150	622	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705471	PPE DOSEUDE SOUDE 1	800	986	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705472	PPE DOSEUSE SOUDE 2	800	986	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705473	SOUPAPE CONTRE PRESSION 1	200	260	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705474	SOUPAPE CONTRE PRESSION 2	200	260	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705475	SOUPAPE CONTRE PRESSION 3	200	260	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705476	DEBIMETRE MURAL SOUDE	150	622	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705477	DEBIMETRE MURAL AMONIAQUE	150	622	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705478	PPE DOSEUSE AMONIAQUE	800	986	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705479	SOUPAPE CONTRE PRESSION 1	200	260	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705480	SOUPAPE CONTRE PRESSION 2	200	260	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705481	DOUCHE DE SECURITE	500	809	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705482	RINCE OEUIL	800	446	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705483	BAC DE RETENTION BETON	1	1	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705484	BAC 9 M3 FECL 3	2 000	4 253	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705486	DETCTION NIVEAU B FECL3	150	260	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705487	DETETCTION NIVEAU H FECL3	150	260	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705488	POMPE DOSEUSE 1	1 500	986	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705489	POMPE DOSEUSE 2	1 500	986	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705490	SOUPAPE CONTRE PRESSION 2	200	260	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705491	SOUPAPE CONTRE PRESSION 3	200	260	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705492	SOUPAPE CONTRE PRESSION1	200	260	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705493	CHAUFFAGE	1 000	1 244	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705494	ECLAIRAGE*5	750	986	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705496	COFFRET PRISE	1 500	2 179	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705497	PPE DOS ACIDE CITRIQUE 1	800	986	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705498	PPE DOS ACIDE CITRIQUE 2	800	986	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705499	SOUPAPE CONTRE PRESSION 1	200	260	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10

Biens de retour biens de reprise (suite)

Immobilisations en jouissance temporaire (suite)

Exercice	Traité	Site	Libellé	N° appareil	Libellé	Coût achat	Valeur Rempl. 2015	Renouv. O/N	Bien de retour O/N	Bien de reprise O/N	Date investissement	Date pose	Durée vie technique
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705500	SOUPAPE CONTRE PRESSION 2	200	260	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705501	SOUPAPE CONTRE PRESSION 3	200	260	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705502	DEBIMET MUR ACIDE CITRIQU	150	622	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705503	PPE DOS ACIDE PHOS 1	800	986	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705504	SOUPAPE CONTRE PRESSION 1	200	260	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705505	SOUPAPE CONTRE PRESSION 2	200	260	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705506	DEBIMETRE MUR ACIDE PHOSP	150	622	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705507	FOSSES MATIERE DE VIDANGE	1 200	1	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705510	CHAUFFAGE LOCAL DECHET 1	1 000	933	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705511	CHAUFFAGE LOCAL DECHET 2	1 000	933	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705512	5 ECLAIRAGES	750	830	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705513	ACTIOMATIERE DE VIDANGE	500	726	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705514	AGITATEUR MATIERE VIDANGE	2 000	1 971	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705516	DISTRIB MATIERE VIDANGE	100	260	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705517	PPE MATIERE DE VIDANGE	2 000	2 490	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705518	RV PNEU MATIERE VIDANGE	400	622	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705520	DEBIMETRE ELECTRO/MAGNETI	1 200	1 608	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705521	POIRE MATIER VIDANG NIV B	150	260	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705522	POIRE MATIER VIDANG NIV H	150	260	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705523	COFFRET CDE LOCAL	1 000	2 386	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705524	DEGRILLEUR MATIERE VIDANG	10 000	11 617	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705525	EV LAVAGE	200	363	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705526	MOTO REDUCTEUR VIS	1 000	1 659	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705527	VIS CONVOYAGE	8 000	9 542	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705528	DETENDEUR FILE PRODUCT	1 000	519	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705529	DETENDEUR FILE 2	100	519	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705530	DISCONECTEUR FILE 2	1 000	1 919	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705531	DISCONNECTEUR EAU POTABLE	1 000	1 919	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705532	FILTRE 1 EAU POTABLE	200	363	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705533	FILTRE 2 EAU POTABLE	200	363	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10

Biens de retour biens de reprise (suite)

Immobilisations en jouissance temporaire (suite)

Exercice	Traité	Site	Libellé	N° appareil	Libellé	Coût achat	Valeur Rempl. 2015	Renouv. O/N	Bien de retour O/N	Bien de reprise O/N	Date investissement	Date pose	Durée vie technique
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705534	FILTRE 3 EAU POTABLE	200	363	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705535	FILTRE 4 EAU POTABLE	200	363	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705536	PRÉ FILTRE EAU POTABLE	500	571	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705537	PRE-FILTRE FILE 2	500	571	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705538	RV ENTREE EAU POTABLE	150	415	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705539	RV ENTREE FILE 2	200	363	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705540	RV GENERAL EAU SERVICE	200	363	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705541	RV ISOL DETENDEUR FILE 2	200	363	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705542	RV ISOL DISCO	150	363	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705543	RV ISOL DISCO FILE 2	200	363	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705544	RV ISOLEMENT DETENDEUR	150	363	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705545	DEBIMETRE FILE 2	1 200	467	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705546	PRESSOSTA FILE 2	300	363	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705549	COFFRET PRISE	1 500	1 971	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705550	CHAUFFAGE	1 000	933	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705551	ECLAIRAGE 5	750	933	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705552	MONORAIL ATELIER 906M	1 000	1	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705554	ARMOIRE AEROTHERME/VENTIL	4 000	5 186	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705555	ARMOIRE BIOSEP/BOUE	15 000	20 745	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705556	ARMOIRE DESODORISATION	10 000	13 485	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705557	ARMOIRE ECLAIRAGE/BATIMEN	5 000	7 261	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705558	ARMOIRE GENERALE	4 000	6 224	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705559	ARMOIRE PUISSANCE	15 000	20 745	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705560	ARMOIRE REATIF	10 000	13 485	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705561	ARMOIRE SURPRESSEUR	10 000	13 485	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705562	ARMOIRE TRAIT SECONDAIRE	10 000	13 485	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705563	AROIRE PRE-TRAITEMENT	10 000	13 485	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705564	DEMARREUR SURP AERATION 1	8 000	1 089	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705565	DEMARREUR SURP AERATION 2	8 000	1 089	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705566	INTERUP GEN TRAIT SECOND	3 000	2 697	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10

Biens de retour biens de reprise (suite)

Immobilisations en jouissance temporaire (suite)

Exercice	Traité	Site	Libellé	N° appareil	Libellé	Coût achat	Valeur Rempl. 2015	Renouv. O/N	Bien de retour O/N	Bien de reprise O/N	Date investissement	Date pose	Durée vie technique
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705567	ONDULEUR 5 KVA	5 000	3 008	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705568	SECTION ARMOIRE BAT/ECLAI	5 000	2 179	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705569	SECTION GENERAL PUISSANCE	3 000	3 527	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705570	VARIAT PP1 REPRISE TAMPON	2 000	1 244	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705571	VARIAT PP2 REPRISE TAMPON	2 000	1 244	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705572	VARIATEUR PPE 1 A LOBES	3 000	3 112	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705573	VARIATEUR PPE 2 A LOBES	3 000	3 112	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705574	VARIATEUR PPE 3 A LOBES	3 000	3 112	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705575	VARIATEUR PPE 4 A LOBES	3 000	3 112	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705576	AUTOMATE TSX 57 GENERAL	25 000	23 857	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705577	SOFREL S 550 GENERAL	3 000	5 393	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705579	1 VENTILATEUR	500	505	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705580	2 CLIMATISATION	4 000	4 040	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705581	5 ECLAIRAGES	750	758	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705582	BACHE A BOUE BIOSEP	1	1	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705583	POMPE RECIRC DES BOUES 1	4 000	3 631	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705584	POMPE RECIRC DES BOUES 2	4 000	3 631	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705586	CLAPET REF 1	750	2 075	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705587	CLAPET REF 2	750	2 075	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705589	RV GUILLOTINE ASP 1	1 000	986	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705590	RV GUILLOTINE ASP 2	1 000	986	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705591	RV GUILLOTINE ASP 3	1 000	986	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705592	RV GUILLOTINE REF 1	700	986	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705593	RV GUILLOTINE REF 2	700	986	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705594	RV GUILLOTINE REF 3	700	986	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705595	CELLULE HT ARRIVEE EDF	10 000	6 224	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705596	CHARGEUR DE BATTERIE	3 000	3 319	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705597	DISJONCTEUR BT GENERAL	5 000	5 186	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705598	INTERUPTEUR FUSIBLE	10 000	6 224	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705599	PROTECION DGPT2	5 000	2 075	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10

Biens de retour biens de reprise (suite)

Immobilisations en jouissance temporaire (suite)

Exercice	Traité	Site	Libellé	N° appareil	Libellé	Coût achat	Valeur Rempl. 2015	Renouv. O/N	Bien de retour O/N	Bien de reprise O/N	Date investissement	Date pose	Durée vie technique
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705600	TRANSFORMATEUR 630 KVA	30 000	17 634	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705601	ECLAIRAGE	150	207	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705602	ECLAIRAGE ECTERIEUR	500	778	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705603	PORTAIL ELECTRIQUE	3 000	4 668	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705604	DOUCHE SECURITE LABO	500	809	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705605	ECLAIRAGE 5 LABO	750	571	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705606	COFFRET PRISE LOCAL POMPE	1 500	1 971	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705607	COFFRET PRISE PRETRAITEME	1 500	1 971	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705608	THERMOSTAT LOCAL PRE TRAI	150	207	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705609	2 THERMOSTAT LOCAL BENNE	300	415	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705610	DEBIMETRE US BYPASS SORTI	1 200	1 659	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705611	DEBIMETRE US SORTIE	1 200	1 659	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705613	BAC PREPARATION POLYMERE	1 500	4 979	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705614	MELANGEUR STATIQUE	300	622	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705615	AGITAT BAC MATURAT° POLYM	800	1 141	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705616	AGITAT BAC MELANGEUR POLY	800	1 141	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705617	EV EAU DISOLUT° SECONDAIR	200	363	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705618	MOTO REDUCTEUR PORTE 1	1 000	1 452	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705619	MOTO REDUCTEUR PORTE 2	1 000	1 452	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705620	RV ASP POMPE 1	200	363	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705621	RV ASP POMPE 2	200	363	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705622	RV REF POMPE 1	200	363	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705623	RV REF POMPE 2	200	363	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705624	ANTI MARCHE A SEC POMPE 2	200	260	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705625	ANTI MARCHE A SEC PPE 1	200	260	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705626	DEBIMETRE DISOLUT° SECOND	200	467	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705627	DEBIMETRE ELEC/MAGN DILUE	1 000	778	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705628	DEBIMETRE ELECTRO/MAGNETI	1 200	467	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705629	POMPE EXTRACTION BOUE 1	6 000	4 771	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705630	POMPE EXTRACTION BOUE 2	6 000	4 771	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10

Biens de retour biens de reprise (suite)

Immobilisations en jouissance temporaire (suite)

Exercice	Traité	Site	Libellé	N° appareil	Libellé	Coût achat	Valeur Rempl. 2015	Renouv. O/N	Bien de retour O/N	Bien de reprise O/N	Date investissement	Date pose	Durée vie technique
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705631	POMPE INJECTION POLYMERE	1 000	1 037	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705632	PORTE SECT CONTAINER	3 000	4 150	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705633	PORTE SECTIONNELLE BENNE	3 000	4 151	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705634	VENTILATEUR LOCAL	1 000	1 141	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705637	BARRE GUIDE POMPE 1	1 000	1 244	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705638	BARRE GUIDE POMPE 2	1 000	1 244	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705639	CLAPET BOULE PPE 2	250	467	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705640	CLAPET BOULE PPE1	250	467	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705641	RV REF PPE 1	200	415	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705642	RV REF PPE 2	200	415	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705643	DEBIMETRE ELECTRO MAGNETI	1 000	1 608	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705644	POIRE DE NIVEAU 1	150	207	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705645	POIRE DE NIVEAU 2	150	207	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705646	POIRE DE NIVEAU 3	150	207	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200705647	POIRE DE NIVEAU 4	150	207	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200706789	POTENCE AVEC TREUIL 864P	1 500	1 500	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200706790	POTENCE AVEC TREUIL 865P	1 500	1 500	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200706791	SUPPORT DE POTENCE 860	700	700	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200706792	SUPPORT DE POTENCE 861	700	700	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200706793	SUPPORT DE POTENCE 862	700	700	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200706794	SUPPORT DE POTENCE 863	700	700	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200706795	SUPPORT DE POTENCE 864	700	700	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200706796	SUPPORT DE POTENCE 865	700	700	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200706797	SUPPORT DE POTENCE 866	700	700	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200706798	SUPPORT DE POTENCE 867	700	700	O	O	N	01/07/2012	01/07/2012	5
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200706799	SUPPORT DE POTENCE 951	700	700	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200706800	SUPPORT DE POTENCE 952	700	700	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200707743	PALAN T1013696	100	100	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200708081	CLAPET SURPRESSEUR 2	1 000	1 000	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200802558	CLAPET BOULE PPE 2	400	2 075	O	O	N	01/07/2008	01/07/2008	9

Biens de retour biens de reprise (suite)

Immobilisations en jouissance temporaire (suite)

Exercice	Traité	Site	Libellé	N° appareil	Libellé	Coût achat	Valeur Rempl. 2015	Renouv. O/N	Bien de retour O/N	Bien de reprise O/N	Date investissement	Date pose	Durée vie technique
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	200802559	RV ISOL FILE / NOURRICE	300	415	O	O	N	01/07/2008	01/07/2008	9
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	201000040	PPE HYDROEJECTEUR 1	5 000	3 527	O	O	N	01/07/2010	01/07/2010	7
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	201000041	PPE HYDROEJECTEUR 2	5 000	3 527	O	O	N	01/07/2010	01/07/2010	7
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	201103524	DETECTION H2S	500	110	O	O	N	01/07/2011	01/07/2011	6
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	201202402	MODULE MEMBRANE EPURAT 1	50 000	42 788	O	O	N	01/07/2012	01/07/2012	5
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	201202403	MODULE MEMBRANE EPURAT 2	50 000	42 788	O	O	N	01/07/2012	01/07/2012	5
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	201202404	MODULE MEMBRANE EPURAT 1	50 000	42 788	O	O	N	01/07/2012	01/07/2012	5
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	201202405	MODULE MEMBRANE EPURAT 2	50 000	42 788	O	O	N	01/07/2012	01/07/2012	5
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	201202406	MODULE MEMBRANE EPURAT 1	50 000	42 788	O	O	N	01/07/2012	01/07/2012	5
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	201202407	MODULE MEMBRANE EPURAT 2	50 000	42 788	O	O	N	01/07/2012	01/07/2012	5
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	201202478	RAMPE 1 DE 32 POREUX	1 825	1 894	O	O	N	30/11/2012	30/11/2012	5
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	201202479	RAMPE 2 DE 32 POREUX	1 825	1 894	O	O	N	30/11/2012	30/11/2012	5
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	201202480	RAMPE 3 DE 32 POREUX	1 825	1 894	O	O	N	30/11/2012	30/11/2012	5
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	201202481	RAMPE 4 DE 32 POREUX	1 825	1 894	O	O	N	30/11/2012	30/11/2012	5
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	201202482	RAMPE 5 DE 32 POREUX	1 825	1 894	O	O	N	30/11/2012	30/11/2012	5
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	201202483	RAMPE 6 DE 32 POREUX	1 825	1 894	O	O	N	30/11/2012	30/11/2012	5
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	201202484	RAMPE 7 DE 32 POREUX	1 825	1 894	O	O	N	30/11/2012	30/11/2012	5
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	201202485	RAMPE 8 DE 32 POREUX	1 825	1 894	O	O	N	30/11/2012	30/11/2012	5
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	201202486	VIS CONVOYAGE	4 800	4 978	O	O	N	30/11/2012	30/11/2012	5
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	201202487	POMPE TOUTES EAUX 1	1 217	1 263	O	O	N	30/11/2012	30/11/2012	5
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	201202488	POMPE TOUTES EAUX 2	1 217	1 263	O	O	N	30/11/2012	30/11/2012	5
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	201202489	POMPE RECIRC DES BOUES 3	3 365	3 491	O	O	N	30/11/2012	30/11/2012	5
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	201202490	CLAPET REF 3	850	882	O	O	N	30/11/2012	30/11/2012	5
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	201202579	MODULE MEMBRANE EPURAT 1	39 100	40 558	O	O	N	23/12/2012	23/12/2012	5
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	201202580	MODULE MEMBRANE EPURAT 2	39 100	40 558	O	O	N	23/12/2012	23/12/2012	5
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	201300022	PRELEVEUR DE SORTIE	0	10 050	O	O	N	17/05/2013	17/05/2013	4
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	201300023	DEBIMETRE ULTRASON	0	606	O	O	N	01/02/2013	01/02/2013	4
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	201300024	RV REFOULEMENT POMPE N°1	0	0	O	O	N	15/03/2013	15/03/2013	4
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	201300025	RV REFOULEMENT POMPE N°2	0	0	O	O	N	15/03/2013	15/03/2013	4
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	201300026	RV REFOULEMENT GENERALE	0	0	O	O	N	15/03/2013	15/03/2013	4

Biens de retour biens de reprise (suite)

Immobilisations en jouissance temporaire (suite)

Exercice	Traité	Site	Libellé	N° appareil	Libellé	Coût achat	Valeur Rempl. 2015	Renouv. O/N	Bien de retour O/N	Bien de reprise O/N	Date investissement	Date pose	Durée vie technique
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	201300027	CLAPET ASPIRATION PPE N°1	0	0	O	O	N	15/03/2013	15/03/2013	4
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	201300028	CLAPET ASPIRATION PPE N°2	0	0	O	O	N	15/03/2013	15/03/2013	4
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	201300029	MESURE PRESSION N°1	0	556	O	O	N	15/03/2013	15/03/2013	4
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	201300030	MESURE PRESSION N°2	0	556	O	O	N	15/03/2013	15/03/2013	4
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	201300031	POIRE MANQUE EAU ASPIRATI	0	354	O	O	N	15/03/2013	15/03/2013	4
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	201300032	POMPE N°1	0	0	O	O	N	15/03/2013	15/03/2013	4
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	201300033	POMPE N°2	0	0	O	O	N	15/03/2013	15/03/2013	4
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	201300942	SONDE PIEZZO 0-3 M	272	275	O	O	N	29/10/2013	29/10/2013	4
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	201300943	COMPRESSEUR 1	1 646	1 662	O	O	N	29/10/2013	29/10/2013	4
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	201300944	ROUTEUR ADSL	890	899	O	O	N	29/10/2013	29/10/2013	4
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	201300945	IMPRIMANTE SCANER	368	372	O	O	N	29/10/2013	29/10/2013	4
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	201301325	RV PNEU AMONT BALLON F3	952	952	O	O	N	29/10/2013	29/10/2013	4
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	201301326	RV PNEU AMONT BALLON F2	952	952	O	O	N	29/10/2013	29/10/2013	4
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	201301327	RV PNEU AMONT BALLON F1	950	950	O	O	N	29/10/2013	29/10/2013	4
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	201301328	RV PNEU AMONT BALLON F0	950	950	O	O	N	29/10/2013	29/10/2013	4
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	201301329	POMPE REPRISE POLYMERE	998	1 008	O	O	N	29/10/2013	29/10/2013	4
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	201301508	ASSECHEUR D'AIR	1 359	1 373	O	O	N	29/10/2013	29/10/2013	4
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	201301530	PPE 1 LIQUEUR MIXTE	1 710	1 727	O	O	N	25/11/2013	25/11/2013	4
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	201301531	PPE 2 LIQUEUR MIXTE	1 710	1 727	O	O	N	25/11/2013	25/11/2013	4
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	201301532	SURPRESSEUR BIOSEP 3	29 283	11 396	O	O	N	25/11/2013	25/11/2013	4
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	201400528	POMPE A LOBE SECOURS	5 840	5 840	O	O	N	21/10/2014	21/10/2014	3
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	201401121	PPE DOS ACIDE LAV INTENSI	927	927	O	O	N	30/12/2014	30/12/2014	3
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	201401122	PPE DOS JAVEL LAN INTENSI	927	927	O	O	N	30/12/2014	30/12/2014	3
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	201401123	CHAUFFE EAU	1 293	1 293	O	O	N	30/12/2014	30/12/2014	3
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	201401124	COMPRESSEUR N°2	1 730	1 730	O	O	N	30/12/2014	30/12/2014	3
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	201401125	BALLON	2 585	2 585	O	O	N	30/12/2014	30/12/2014	3
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	201401259	MOTO REDUC TAMIS ROTATIF2	1 772	1 772	O	O	N	07/07/2014	07/07/2014	3
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	201401260	RV REF PPE	896	896	O	O	N	07/07/2014	07/07/2014	3
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	201401261	CLAPET REF PPE	952	952	O	O	N	07/07/2014	07/07/2014	3
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	201401262	CLAPET SURPRESSEUR 1	1 097	1 097	O	O	N	07/07/2014	07/07/2014	3

Biens de retour biens de reprise (suite)

Immobilisations en jouissance temporaire (suite)

Exercice	Traité	Site	Libellé	N° appareil	Libellé	Coût achat	Valeur Rempl. 2015	Renouv. O/N	Bien de retour O/N	Bien de reprise O/N	Date investissement	Date pose	Durée vie technique
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	201401326	POMPE SOUTIRAGE REACTIF	5 813	5 813	O	O	N	31/12/2014	31/12/2014	3
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	201500833	DESINFECTEUR UV N°2	1 918	1 918	O	O	N	10/08/2015	10/08/2015	2
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	201500834	DESINFECTEUR UV N°1	1 920	1 920	O	O	N	10/08/2015	10/08/2015	2
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	201500835	SYSTHEME ANTI-INTRUSION	4 491	3 491	O	O	N	10/08/2015	10/08/2015	2
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	201500836	COFFRET BOUTEILLES	3 350	2 350	O	O	N	10/08/2015	10/08/2015	2
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	201500837	CHLOROMETRE BOUTEILLE 1	3 407	2 407	O	O	N	10/08/2015	10/08/2015	2
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	201500838	CHLOROMETRE BOUTEILLE 2	3 407	2 407	O	O	N	10/08/2015	10/08/2015	2
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	201500839	INVERSEUR BOUTEILLE	2 975	1 975	O	O	N	10/08/2015	10/08/2015	2
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	201500840	DETECTION FUITE CHLORE	3 757	2 757	O	O	N	10/08/2015	10/08/2015	2
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	201500841	DEBITMETRE CHLORE	2 200	1 200	O	O	N	10/08/2015	10/08/2015	2
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	201500842	HYDROEJECTEUR	2 695	1 695	O	O	N	10/08/2015	10/08/2015	2
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	201500843	POMPE EAU MOTRICE	1 178	178	O	O	N	10/08/2015	10/08/2015	2
2015	0925	ERO3	STEP ROUSSET VILLAGE	201501434	PALN ELECTRIQUE	13 380	13 380	O	O	N	23/12/2015	23/12/2015	2
2015	0925	LATM	STAR ATMEL	199205513	CAPOT FOSSE DE RELEVAGE	3 600	3 600	O	O	N	01/07/1992	01/07/1992	25
2015	0925	LATM	STAR ATMEL	199205646	CAPOT FOSSE DE RELEVAGE	3 600	3 600	O	O	N	07/12/1992	07/12/1992	25
2015	0925	LATM	STAR ATMEL	200202007	POMPE 1	2 500	1 556	O	O	N	01/07/2002	01/07/2002	15
2015	0925	LATM	STAR ATMEL	200202008	POMPE 2	2 500	1 556	O	O	N	01/07/2002	01/07/2002	15
2015	0925	LATM	STAR ATMEL	200202009	BARRE GUIDE POMPE 1	1 000	1 244	O	O	N	01/07/2002	01/07/2002	15
2015	0925	LATM	STAR ATMEL	200202010	BARRE GUIDE POMPE 2	1 000	1 244	O	O	N	01/07/2002	01/07/2002	15
2015	0925	LATM	STAR ATMEL	200202017	RV REF POMPE 1	200	363	O	O	N	01/07/2002	01/07/2002	15
2015	0925	LATM	STAR ATMEL	200202018	RV REF POMPE 2	200	363	O	O	N	01/07/2002	01/07/2002	15
2015	0925	LATM	STAR ATMEL	200202019	CLAPET BOULE REF POMPE 1	300	415	O	O	N	01/07/2002	01/07/2002	15
2015	0925	LATM	STAR ATMEL	200202020	CLAPET BOULE REF POMPE 2	300	415	O	O	N	01/07/2002	01/07/2002	15
2015	0925	LATM	STAR ATMEL	200202021	FOSSE DE RELEVAGE	1	1	O	O	N	01/07/2002	01/07/2002	15
2015	0925	LATM	STAR ATMEL	201202473	MESURE NIVEAU	400	415	O	O	N	05/11/2012	05/11/2012	5
2015	0925	LATM	STAR ATMEL	201202474	POIRE NTH	260	270	O	O	N	05/11/2012	05/11/2012	5
2015	0925	LATM	STAR ATMEL	201202475	ARMOIRE BT	7 305	7 577	O	O	N	05/11/2012	05/11/2012	5
2015	0925	LATM	STAR ATMEL	201202476	TELETRANSMETTEUR S530	4 120	4 273	O	O	N	05/11/2012	05/11/2012	5
2015	0925	LATM	STAR ATMEL	201202477	GRILLE ANTI-CHUTE	2 600	2 698	O	O	N	05/11/2012	05/11/2012	5
2015	0925	LCYP	STAR CLOS DES CYPRES	200301301	POMPE RELEVAGE N°2	4 000	1 141	O	O	N	01/07/2003	01/07/2003	14

Biens de retour biens de reprise (suite)

Immobilisations en jouissance temporaire (suite)

Exercice	Traité	Site	Libellé	N° appareil	Libellé	Coût achat	Valeur Rempl. 2015	Renouv. O/N	Bien de retour O/N	Bien de reprise O/N	Date investissement	Date pose	Durée vie technique
2015	0925	LCYP	STAR CLOS DES CYPRES	200301302	RV REFOUL. PPE N°1	250	253	O	O	N	01/07/2003	01/07/2003	14
2015	0925	LCYP	STAR CLOS DES CYPRES	200301303	RV REFOUL PPE N°2	250	253	O	O	N	01/07/2003	01/07/2003	14
2015	0925	LCYP	STAR CLOS DES CYPRES	200301304	CLAPET POMPE N°1	350	354	O	O	N	01/07/2003	01/07/2003	14
2015	0925	LCYP	STAR CLOS DES CYPRES	200301305	CLAPET POMPE N°2	350	354	O	O	N	01/07/2003	01/07/2003	14
2015	0925	LCYP	STAR CLOS DES CYPRES	200301306	RV BY-PASS PPE N°1	250	253	O	O	N	01/07/2003	01/07/2003	14
2015	0925	LCYP	STAR CLOS DES CYPRES	200301307	RV BY-PASS PPE N°2	250	253	O	O	N	01/07/2003	01/07/2003	14
2015	0925	LCYP	STAR CLOS DES CYPRES	200301308	RV VIDANGE	250	253	O	O	N	01/07/2003	01/07/2003	14
2015	0925	LCYP	STAR CLOS DES CYPRES	200301309	RV ARRIVÉE BOUCHE A CLE	600	606	O	O	N	01/07/2003	01/07/2003	14
2015	0925	LCYP	STAR CLOS DES CYPRES	200301312	ARMOIRE	15 000	15 150	O	O	N	01/07/2003	01/07/2003	14
2015	0925	LCYP	STAR CLOS DES CYPRES	200301313	SOFREL	3 000	3 030	O	O	N	01/07/2003	01/07/2003	14
2015	0925	LCYP	STAR CLOS DES CYPRES	200301315	TRAPPE FOSSE/CHBRE VANNES	1 500	1 500	O	O	N	01/07/2003	01/07/2003	14
2015	0925	LCYP	STAR CLOS DES CYPRES	200301317	POTENCE DE LEVAGE	2 000	1 900	O	O	N	01/07/2003	01/07/2003	14
2015	0925	LCYP	STAR CLOS DES CYPRES	200301319	PANIER DEGRILLAGE - RELEV	500	505	O	O	N	01/07/2003	01/07/2003	14
2015	0925	LCYP	STAR CLOS DES CYPRES	200305940	FOSSE RELEVAGE	0	1	N	O	N	01/07/2003	01/07/2003	14
2015	0925	LCYP	STAR CLOS DES CYPRES	200305951	BARRE GUIDE PPE N°1	0	1 616	O	O	N	02/05/2003	02/05/2003	14
2015	0925	LCYP	STAR CLOS DES CYPRES	200305952	BARRE GUIDE PPE N°2	0	1 616	O	O	N	02/05/2003	02/05/2003	14
2015	0925	LCYP	STAR CLOS DES CYPRES	200305953	PIED ASSISE PPE N°1	0	1 800	O	O	N	02/05/2003	02/05/2003	14
2015	0925	LCYP	STAR CLOS DES CYPRES	200305954	PIED ASSISE PPE N°2	0	1 800	O	O	N	02/05/2003	02/05/2003	14
2015	0925	LCYP	STAR CLOS DES CYPRES	201300641	POMPE RELEVAGE N°1	1 772	1 790	O	O	N	25/10/2013	25/10/2013	4
2015	0925	LCYP	STAR CLOS DES CYPRES	201300642	SONDE U.S - RELEVAGE	372	376	O	O	N	25/10/2013	25/10/2013	4
2015	0925	LCYP	STAR CLOS DES CYPRES	201300643	POIRE NIVEAU - RELEVAGE	286	289	O	O	N	25/10/2013	25/10/2013	4
2015	0925	LNET	STAR LES BANETTES	199202018	FOSSE DE RELEVAGE	1 500	1	O	O	N	01/07/1992	01/07/1992	25
2015	0925	LNET	STAR LES BANETTES	199305617	R.VANNE REF. POMPE N°1	415	363	O	O	N	01/07/1993	01/07/1993	24
2015	0925	LNET	STAR LES BANETTES	199305618	R.VANNE REF. POMPE N°2	415	363	O	O	N	01/07/1993	01/07/1993	24
2015	0925	LNET	STAR LES BANETTES	199305619	R.V BY PASS REF. PPE N°1	415	363	O	O	N	01/07/1993	01/07/1993	24
2015	0925	LNET	STAR LES BANETTES	199305620	R.V BY PASS REF. PPE N°2	415	363	O	O	N	01/07/1993	01/07/1993	24
2015	0925	LNET	STAR LES BANETTES	199305621	CLAPET REF. POMPE N°1	709	415	O	O	N	01/07/1993	01/07/1993	24
2015	0925	LNET	STAR LES BANETTES	199305622	CLAPET REF. POMPE N°2	709	415	O	O	N	01/07/1993	01/07/1993	24
2015	0925	LNET	STAR LES BANETTES	199305623	R.VANNE VIDANGE REF P1-P2	415	363	O	O	N	01/07/1993	01/07/1993	24
2015	0925	LNET	STAR LES BANETTES	199305625	BARRE GUIDE - POMPE N°1	460	1 244	O	O	N	01/07/1993	01/07/1993	24

Biens de retour biens de reprise (suite)

Immobilisations en jouissance temporaire (suite)

Exercice	Traité	Site	Libellé	N° appareil	Libellé	Coût achat	Valeur Rempl. 2015	Renouv. O/N	Bien de retour O/N	Bien de reprise O/N	Date investissement	Date pose	Durée vie technique
2015	0925	LNET	STAR LES BANETTES	199305626	BARRE GUIDE - POMPE N°2	460	1 244	O	O	N	01/07/1993	01/07/1993	24
2015	0925	LNET	STAR LES BANETTES	199307197	PIED D ASSISE - POMPE N°1	0	0	O	O	N	01/07/1993	01/07/1993	24
2015	0925	LNET	STAR LES BANETTES	199307198	PIED D ASSISE - POMPE N°2	0	0	O	O	N	01/07/1993	01/07/1993	24
2015	0925	LNET	STAR LES BANETTES	201300644	POMPE RELEVAGE - N°1	2 950	2 980	O	O	N	14/10/2013	14/10/2013	4
2015	0925	LNET	STAR LES BANETTES	201400135	POMPE RELEVAGE N°2	3 398	3 398	O	O	N	20/06/2014	20/06/2014	3
2015	0925	LNET	STAR LES BANETTES	201401328	ARMOIRE ELECT	11 755	11 755	O	O	N	30/12/2014	30/12/2014	3
2015	0925	LNET	STAR LES BANETTES	201401329	SONDE DE NIVEAU	540	540	O	O	N	30/12/2014	30/12/2014	3
2015	0925	LNET	STAR LES BANETTES	201401330	NIVEAU TRES HAUT FOSSE	366	366	O	O	N	30/12/2014	30/12/2014	3
2015	0925	LPOY	STAR PERROY	200201990	POMPE 1	2 500	1 556	O	O	N	01/07/2002	01/07/2002	15
2015	0925	LPOY	STAR PERROY	200201991	POMPE 2	2 500	1 556	O	O	N	01/07/2002	01/07/2002	15
2015	0925	LPOY	STAR PERROY	200201992	BARRE GUIDE POMPE 1	1 000	1 244	O	O	N	01/07/2002	01/07/2002	15
2015	0925	LPOY	STAR PERROY	200201993	BARRE GUIDE POMPE 2	1 000	1 244	O	O	N	01/07/2002	01/07/2002	15
2015	0925	LPOY	STAR PERROY	200201994	RV REF POMPE 1	140	467	O	O	N	01/07/2002	01/07/2002	15
2015	0925	LPOY	STAR PERROY	200201995	RV REF POMPE 2	140	467	O	O	N	01/07/2002	01/07/2002	15
2015	0925	LPOY	STAR PERROY	200201996	CLAPET BOULE POMPE 1	200	415	O	O	N	01/07/2002	01/07/2002	15
2015	0925	LPOY	STAR PERROY	200201997	CLAPET BOULE POMPE 2	200	415	O	O	N	01/07/2002	01/07/2002	15
2015	0925	LPOY	STAR PERROY	200201998	PANIER DE DEGRILLAGE	700	707	O	O	N	01/07/2002	01/07/2002	15
2015	0925	LPOY	STAR PERROY	200202003	FOSSE DE RELELVAGE	1	1	O	O	N	01/07/2002	01/07/2002	15
2015	0925	LPOY	STAR PERROY	200202004	TRAPPE + ANTI CHUTE	3 000	3 000	O	O	N	01/07/2002	01/07/2002	15
2015	0925	LPOY	STAR PERROY	200202005	ARMOIRE BT	400	404	O	O	N	01/07/2002	01/07/2002	15
2015	0925	LPOY	STAR PERROY	200202006	SOFFREL S 50	1 500	1 515	O	O	N	01/07/2002	01/07/2002	15
2015	0925	LPOY	STAR PERROY	200205844	PIED ASSISE PPE N°1	0	1 800	O	O	N	03/05/2002	03/05/2002	15
2015	0925	LPOY	STAR PERROY	200205845	PIED ASSISE PPE N°2	0	1 800	O	O	N	03/05/2002	03/05/2002	15
2015	0925	LPOY	STAR PERROY	201300649	POIRE DE NIVEAU 1	176	178	O	O	N	14/10/2013	14/10/2013	4
2015	0925	LPOY	STAR PERROY	201300650	POIRE DE NIVEAU 2	176	178	O	O	N	14/10/2013	14/10/2013	4
2015	0925	LPOY	STAR PERROY	201300651	POIRE DE NIVEAU 3	175	177	O	O	N	14/10/2013	14/10/2013	4
2015	0925	LPOY	STAR PERROY	201300652	POIRE DE NIVEAU 4	175	177	O	O	N	14/10/2013	14/10/2013	4
2015	0925	LRS1	STAR ROUSSET VILLAGE	200705166	CLAPET A BOULE POMPE 1	2 000	3 216	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	LRS1	STAR ROUSSET VILLAGE	200705167	CLAPET A BOULE POMPE 2	2 000	3 216	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	LRS1	STAR ROUSSET VILLAGE	200705169	RV REF POMPE 1	500	1 193	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10

Biens de retour biens de reprise (suite)

Immobilisations en jouissance temporaire (suite)

Exercice	Traité	Site	Libellé	N° appareil	Libellé	Coût achat	Valeur Rempl. 2015	Renouv. O/N	Bien de retour O/N	Bien de reprise O/N	Date investissement	Date pose	Durée vie technique
2015	0925	LRS1	STAR ROUSSET VILLAGE	200705170	RV REF POMPE 2	500	1 193	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	LRS1	STAR ROUSSET VILLAGE	200705171	VENTOUSE REFOUL PPES	500	830	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	LRS1	STAR ROUSSET VILLAGE	200705174	POIRE NIVEAU HAUT FOSSE	150	207	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	LRS1	STAR ROUSSET VILLAGE	200705175	SONDE US FOSSE	400	726	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	9
2015	0925	LRS1	STAR ROUSSET VILLAGE	200705177	ARMOIRE BT	15 000	20 745	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	LRS1	STAR ROUSSET VILLAGE	200705178	COFFRET ARRIVEE GENERAL	2 000	5 393	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	LRS1	STAR ROUSSET VILLAGE	200705179	COFFRET DES POMPE	2 000	2 905	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	LRS1	STAR ROUSSET VILLAGE	200705180	COFFRET RACCORDEMENT GE	2 000	2 905	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	LRS1	STAR ROUSSET VILLAGE	200705181	VARIATEUR POMPE 1	3 500	1 659	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	LRS1	STAR ROUSSET VILLAGE	200705182	VARIATEUR POMPE 2	3 500	1 659	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	LRS1	STAR ROUSSET VILLAGE	200705183	SOFFREL S550	2 500	4 149	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	LRS1	STAR ROUSSET VILLAGE	200705184	CAPOT FOSSE PPE	2 000	2 500	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	LRS1	STAR ROUSSET VILLAGE	200705185	MONORAIL	2 500	2 500	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	LRS1	STAR ROUSSET VILLAGE	200705186	POTENCE ANCIEN FOSSE 550P	2 500	3 000	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	LRS1	STAR ROUSSET VILLAGE	200705187	ANCIENNE FOSSE	1	1	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	LRS1	STAR ROUSSET VILLAGE	200705188	FOSSE DE RELEVAGE	1	1	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	LRS1	STAR ROUSSET VILLAGE	200705189	PRE-FOSSE	1	1	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	LRS1	STAR ROUSSET VILLAGE	200708084	PIED D ASSISE POMPE 1	0	0	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	LRS1	STAR ROUSSET VILLAGE	200708085	PIED D ASSISE POMPE 2	0	0	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	LRS1	STAR ROUSSET VILLAGE	200708086	SECTIONNEUR	0	0	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	LRS1	STAR ROUSSET VILLAGE	200708087	DIRIS GENERAL	0	0	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	9
2015	0925	LRS1	STAR ROUSSET VILLAGE	200708088	DISJONCTEUR GENERALE	0	0	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	LRS1	STAR ROUSSET VILLAGE	200708089	REENCLENCHEUR	0	0	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	LRS1	STAR ROUSSET VILLAGE	200708090	AUTOMATE	0	0	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	LRS1	STAR ROUSSET VILLAGE	200708091	ECLAIRAGE EXTERIEUR	0	0	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	LRS1	STAR ROUSSET VILLAGE	200708092	CAPOT FOSSE MESURE	2 000	2 000	O	O	N	01/07/2007	01/07/2007	10
2015	0925	LRS1	STAR ROUSSET VILLAGE	200802557	POIRE NIVEAU BAS FOSSE	150	207	O	O	N	01/07/2008	01/07/2008	9
2015	0925	LRS1	STAR ROUSSET VILLAGE	200804071	SUPPORT POTENCE 550	700	700	O	O	N	01/07/2008	01/07/2008	9
2015	0925	LRS1	STAR ROUSSET VILLAGE	201100860	MOTO REDUCTEUR DEGRILLEUR	0	1 452	O	O	N	01/07/2011	01/07/2011	6
2015	0925	LRS1	STAR ROUSSET VILLAGE	201100861	MOTORED VIS COMPACTEUSE	0	1 244	O	O	N	01/07/2011	01/07/2011	6

Biens de retour biens de reprise (suite)

Immobilisations en jouissance temporaire (suite)

Exercice	Traité	Site	Libellé	N° appareil	Libellé	Coût achat	Valeur Rempl. 2015	Renouv. O/N	Bien de retour O/N	Bien de reprise O/N	Date investissement	Date pose	Durée vie technique
2015	0925	LRS1	STAR ROUSSET VILLAGE	201100862	COFFRET ELEC DEGRILLEUR	0	3 838	O	O	N	01/07/2011	01/07/2011	6
2015	0925	LRS1	STAR ROUSSET VILLAGE	201100864	DEGRILLEUR VERTICAL	0	16 596	O	O	N	01/07/2011	01/07/2011	6
2015	0925	LRS1	STAR ROUSSET VILLAGE	201100865	VIS COMPACTEUSE	0	9 024	O	O	N	01/07/2011	01/07/2011	6
2015	0925	LRS1	STAR ROUSSET VILLAGE	201100866	CONTAINER 1 REFUS DEGRIL	0	1 763	O	O	N	01/07/2011	01/07/2011	6
2015	0925	LRS1	STAR ROUSSET VILLAGE	201100867	CONTAINER 2 REFUS DEGRIL	0	1 763	O	O	N	01/07/2011	01/07/2011	6
2015	0925	LRS1	STAR ROUSSET VILLAGE	201104248	TRANSDUC MESURE PRE-FOSSE	0	0	O	O	N	01/07/2011	01/07/2011	6
2015	0925	LRS1	STAR ROUSSET VILLAGE	201104252	PRELEVEUR PRE-FOSSE	0	0	O	O	N	01/07/2011	01/07/2011	6
2015	0925	LRS1	STAR ROUSSET VILLAGE	201300640	BARRE GUIDE POMPE 2	2 808	2 836	O	O	N	20/12/2013	20/12/2013	4
2015	0925	LRS1	STAR ROUSSET VILLAGE	201302856	CELLULE HT	15 000	15 000	O	O	N	02/12/2013	02/12/2013	4
2015	0925	LRS1	STAR ROUSSET VILLAGE	201400860	POMPE 1	8 023	8 023	O	O	N	21/10/2014	21/10/2014	3
2015	0925	LRS1	STAR ROUSSET VILLAGE	201400861	POMPE 2	8 023	8 023	O	O	N	21/10/2014	21/10/2014	3
2015	0925	LRS1	STAR ROUSSET VILLAGE	201400862	BARRE GUIDE POMPE 1	1 912	1 912	O	O	N	21/10/2014	21/10/2014	3
2015	0925	LRS1	STAR ROUSSET VILLAGE	201501510	RADAR SURVERSE FOSSE	2 827	1 527	O	O	N	20/11/2015	20/11/2015	2
2015	0925	LRS1	STAR ROUSSET VILLAGE	201501511	MESURE VITESSE DEBIT VILL	7 080	7 080	O	O	N	20/11/2015	20/11/2015	2
2015	0925	LRS1	STAR ROUSSET VILLAGE	201501512	SONDE US DEBIT VILLAGE	1 180	1 180	O	O	N	20/11/2015	20/11/2015	2
2015	0925	LRS1	STAR ROUSSET VILLAGE	201501513	LT 42 DEBIT VILLAGE	3 638	1 638	O	O	N	20/11/2015	20/11/2015	2
2015	0925	LRS1	STAR ROUSSET VILLAGE	201501514	COFFRET DEBIT VILLAGE	2 361	2 361	O	O	N	20/11/2015	20/11/2015	2
2015	0925	LRS1	STAR ROUSSET VILLAGE	201501515	SONDE DCO/COT	4 700	4 700	O	O	N	04/06/2015	04/06/2015	2

Annexes générales
Rapport annuel du délégataire

SOMMAIRE

Annexes générales

1. EXEMPLE DE FACTURE 120 M3 353

2. ATTESTATIONS D'ASSURANCES 355

3. LISTE DES NON VALEURS 364

4. TARIFS 366

5. CALCUL D'ACTUALISATION SEMESTRIELLE 368

Exemple de facture 120 M3

Eaux de Marseille
eauxdemarseille.fr
CENTRE SERVICE CLIENTS "LA PASSERELLE"
N° Cristal 0 969 39 40 50
APPEL NON SURTAXE

Du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 9h à 12h
CS 70001 - 13254 Marseille Cedex 06
Urgences / Fuites : 04 91 83 16 15 hors heures ouvrables

Tous les services auxquels vous avez droit sont sur
www.eauxdemarseille.fr

SOCIÉTÉ DES EAUX DE MARSEILLE
COMMUNE DE ROUSSET
SERVICE EAU - SERVICE ASSAINISSEMENT

FACTURE SPECIMEN
Rue du Test
13790 COMMUNE DE ROUSSET

FACTURE INSEE 120 M3 - 2015

EMISE LE : 04/04/2016

MONTANT A PAYER 429,11 EUROS
AVANT LE XX / XX / XXXX

Le détail de votre facture figure au verso.

VOTRE N° DE CONTRAT :
SPECIMEN

ADRESSE DU LIEU RACCORDÉ
Rue du Test
13790 COMMUNE DE ROUSSET

MONTANT DE VOTRE FACTURE	429,11	EUROS
SOLDE ANTERIEUR		
RESTE DU	429,11	EUROS
FACTURATION À PARTIR DU VOLUME INSEE	120	M3
PROCHAINE FACTURE SUR RELEVÉ	XX / XX / XXXX	

Cette Facture a été calculée sur la base des tarifs au 1er janvier de l'année d'édition du RAD

IBAN : Joignez un RIB
ICS : FR01XXX242345
RUM : TIP012345678901234567890123456789O

FACTURE SPECIMEN
Rue du Test
13790 COMMUNE DE ROUSSET

Montant : 429,11 €

Date et Lieu | Signature

TIPS€PA

XXX
XXX XXXXX
XXXXX Xxxxx xxxxx xx

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel: en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Société des Eaux de Marseille à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de Société des Eaux de Marseille. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.**

010101010101 FACTURE SPECIMEN

010101010101 01234567890123456789012345678901 429,11

Exemple de facture 120 M3 (suite)

CODE LIVRAISON	CATÉGORIE	ASSAINISSEMENT	UNITÉ DE FACTURATION
	DOMESTIQUE-EAU FILTREE	RACCORDE FACTURATION NORMALE	1

COMPTEUR N°	DIAMÈTRE 15		VOLUME À FACTURER	EAU (M³)	ASSAINISSEMENT (M³)
DATES DES RELEVÉS	INDEX	VOLUME	CONSOMMÉ ANNEE	120	
PRÉCÉDENTES NOUVELLES	ANCIEN NOUVEAU		VOLUME À FACTURER	120	120
01/01/2015 31/12/2015	0 120	120			

TOTAL 120 m³

DÉTAIL DE VOTRE FACTURE	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE HT EN EUROS	MONTANT HT DISTRIBUTEUR EN EUROS	MONTANT HT ORGANISMES EN EUROS	TAUX DE TVA
DISTRIBUTION DE L'EAU					
REDEVANCE D'ABONNEMENT	2		10,38	0,00	5,50
CONSOMMATION EN M3 TRANCHE 1	80		41,52	20,00	5,50
CONSOMMATION EN M3 TRANCHE 2	40		37,40	10,00	5,50
TOTAL DISTRIBUTION DE L'EAU			**89,30**	**30,00**	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES					
REDEVANCE D'ABONNEMENT	2		10,44	0,00	10,00
CONSOMMATION EN M3 TRANCHE 1	80		33,44	40,00	10,00
CONSOMMATION EN M3 TRANCHE 2	40		25,04	20,00	10,00
PART TRAITEMENT TRANCHE 1	80		54,24	0,00	10,00
PART TRAITEMENT TRANCHE 2	40		33,40	0,00	10,00
TOTAL COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			**156,56**	**60,00**	
ORGANISMES PUBLICS					
PRESERVATION DES RESSOURCES EN EAU	120			6,82	5,50
LUTTE CONTRE LA POLLUTION	120			34,80	5,50
MODERNISATION RÉSEAUX COLLECTE	120			19,20	10,00
TOTAL ORGANISMES PUBLICS			**0,00**	**60,82**	
TOTAL GENERAL PAR BENEFICIAIRE			**245,86**	**150,82**	

MONTANT DE VOTRE FACTURE	TOTAL HT 396,68	TOTAL TVA 32,43	TOTAL TTC 429,11

Payable à réception, sans escompte, avant la date limite. T.V.A. acquittée sur les débits.

SEM 25 rue E. DELACROIX CS 70001 - 13254 MARSEILLE CEDEX 6 - S.A. au capital de 7 202 304 Euros RCS MARSEILLE B 057 806 150
N° D'IDENTIFICATION T.V.A. FR 19 057 806 150 SIRET 057 806 150 00017 APE 4102Z

MODALITES DE REGLEMENT

Au moyen du TIP

- Le TIP remplace le chèque, il suffit de dater, signer et envoyer la partie prédécoupée sous pli affranchi, dans l'enveloppe jointe à votre facture.
- Vérifiez que votre numéro de compte y est bien indiqué, dans le cas contraire, joignez un Relevé d'Identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Epargne.

Par prélèvement automatique

- Le prélèvement sera effectif environ 10 jours après expédition de votre facture ou à partir du 14 du mois, si vous avez opté pour la mensualisation.

Au moyen d'un chèque

- Etablissez votre chèque à l'ordre de "Société des Eaux de Marseille", et adressez-le avec la partie prédécoupée du TIP, non signée, sous pli affranchi, dans l'enveloppe jointe à votre facture.

En espèces dans un bureau de Poste

- Présentez la formule entière du TIP au guichet d'un bureau de poste qui scannera le code barre.

XXX01234567890123456789123456789

- Par le service Cash compte (sans frais pour le déposant). Bénéficiaire : SEM - RIB 20041 01008 0000063H029 13

Par carte bancaire

- Paiement sécurisé sur notre site internet www.eauxdemarseille.fr, sur appel téléphonique à La Passerelle ou en Agence.

Attestations d'assurances

Multirisque Dommages - SEM

MONTMIRAIL

ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous soussignés, **MONTMIRAIL SA**, Courtiers en assurances et réassurances, 6 rue Jean-Jacques VERNAZZA BP 172 13322 MARSEILLE Cedex 16 certifions assurer la :

SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE
25, rue Edouard Delanglade
13006 Marseille

par contrat **MULTIRISQUE DOMMAGES n° 39.999.931** souscrit par notre intermédiaire auprès de la compagnie **ALLIANZ** qui garantit l'ensemble des biens propriétés, loués, utilisés, et d'une façon générale, mis à la disposition de la **Société des eaux de Marseille** pour ses activités.

Ce contrat couvre notamment les événements suivants :

- Incendie, Explosion, Foudre, Risques locatifs, Recours des voisins et des tiers, Dégâts des eaux, Fumées, Tempêtes, Chutes d'appareils de navigation aérienne, Grèves, Emeutes, Actes de terrorisme, de Vandalisme, Attentats et Catastrophes naturelles, Vol, Responsabilité Civile Propriétaire d'Immeubles.

La présente attestation ne peut engager les assureurs en dehors des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère. En foi de quoi nous la délivrons pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Marseille, le 15 DECEMBRE 2014

MONTMIRAIL SA
Courtage en Assurances et Réassurances
6, Rue Jean-Jacques Vernazza - B.P. 172
13322 Marseille Cedex 16
Tél. : 04 91 32 38 38 - Fax : 04 91 32 38 59

LA PRESENTE ATTESTATION EST VALABLE DU 1ER JANVIER 2015 AU 31 DECEMBRE 2015 SOUS RESERVE DU PAIEMENT DE LA PRIME.

VERSPIEREN INTERNATIONAL

Siège social :
6 rue Jean-Jacques Vernazza – BP 172
13322 Marseille Cedex 16

Tél. : +33 (0)4 91 32 38 38
Fax : +33 (0)4 91 32 38 59
www.montmirail.com

MONTMIRAIL – filiale du GROUPE VERSPIEREN - société par actions simplifiée au capital de 3 047 120 euros
SIREN 384 983 342 - RCS Marseille - SIRET 384 983 342 00039 - APE 6622 Z - N° Orias : 07 000 145 - www.orias.fr

GROUPE VERSPIEREN
COURTIERS EN ASSURANCES

Attestations d'assurances (suite)

Responsabilité Civile - SEM

Direction Régionale des Opérations Professionnelles &
Entreprise Lyon-Marseille
Astrid GAUTHIER
Souscription- Gestion Responsabilité Civile 1
Tél. : 0978 978 042 Fax : 01.30.68.76.37

Référence : Contrat Responsabilité Civile
N° 39 691 347

SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE
25 RUE EDOUARD DELANGLADE
13006 MARSEILLE

Date : 23/12/2014
Objet : Attestation de garantie

ATTESTATION DE GARANTIE

RESPONSABILITE CIVILE

Nous soussignés ALLIANZ Assurances dont le siège social est situé : 87 Rue de Richelieu 75113 PARIS CEDEX 02, attestons par la présente que

SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE
25 RUE EDOUARD DELANGLADE
13006 MARSEILLE

Est titulaire d'un contrat d'assurance « RESPONSABILITE CIVILE » portant le numéro 39691347, pour les activités suivantes :

ACTIVITES DECLAREES

La compagnie garantit l'Assuré contre les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile qu'il peut encourir, sur le fondement de la législation et de la jurisprudence françaises en vigueur, du droit communautaire , des législations étrangères ou du droit international, en raison de dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non consécutifs causés aux tiers du fait de ses activités ci-dessous :

Activités non limitatives suivantes avec tous travaux connexes, annexes, utilisation et emploi de tous matériels, de tous modes de construction et tous moyens de transport

N°39691347 SEM

Attestations d'assurances (suite)

Responsabilité Civile - SEM (suite)

1/ CAPTAGE, TRAITEMENT, DISTRIBUTION D'EAU

Tous travaux de prestations, de conception, réalisation, entretien, maintenance, surveillance, exploitation, de réseaux, d'ouvrages, d'installations, d'équipements, de distribution et ou de traitement de l'eau, d'assainissement, et toutes prestations de services et de conseils tant auprès des particuliers, des professionnels, des collectivités, que des établissements publics, concernant directement ou indirectement :

- l'exploitation, la gestion de réservoirs, de châteaux d'eau, de bassins de rétention d'eau pour le compte de collectivités locales concédantes,
- le captage, le traitement, la distribution, la livraison, l'achat, le stockage, la gestion, la production d'eau brute ou potable en gros ou au détail,
- l'entretien, la maintenance, la réparation de réseaux de distribution d'eau et de canalisations,
- l'exploitation, la gestion, l'entretien de réseaux d'assainissement, de stations de traitement, de relevage et d'épuration d'effluents et d'eaux,
- la production, la fourniture et ou la vente d'électricité,
- le contrôle sanitaire de la qualité des eaux, la désinfection des réseaux.

2/ BUREAU D' ETUDES TECHNIQUES , INGENIERIE , LABORATOIRE D'ANALYSE

Toutes prestations de services, notamment d'ingénierie, de bureau d'études, de formation se rapportant aux activités précitées.

L'assuré agit tant pour son compte que pour le compte du Groupe des Eaux de Marseille, des collectivités territoriales et des personnes morales de droit privé dans le cadre de prestations de maîtrise d'œuvre complète et notamment la réalisation des missions suivantes :

- études préliminaires : études de marchés, d'infrastructure, de faisabilité,
- études techniques : établissement d'avant projet, de spécifications techniques, de devis, de projets définitifs,
- études d'impact des eaux sur l'environnement,
- études en matières de gestion des eaux de surface suite à inondation, ruissellement,
- élaboration de documents d'adjudication, dépouillement des appels d'offres,
- passation de commandes pour le compte du client, suivi de fabrication dans les usines du fournisseur, contrôle des fournitures, de l'emballage et du transport,
- surveillance, direction, coordination des travaux, du montage et des essais, de la mise en route, des travaux d'entretien, de contrôle et de réparation,
- assistance technique, formation du personnel.

Toutes prestations de services dans les domaines de la gestion des déchets de l'hygiène, de la propreté, de l'énergie, du chauffage urbain, de l'éclairage public.

Les garanties s'appliquent selon les termes et conditions du contrat à toutes nouvelles activités que l'assuré serait amené à exercer, en tant que connexes ou annexes aux activités principales.

N°39691347 SEM 2

Attestations d'assurances (suite)

Responsabilité Civile - SEM (suite)

TABLEAU RECAPITULATIF DES MONTANTS DES GARANTIES ET DES FRANCHISES

RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION		
Tous dommages confondus	par sinistre	1.525.000 EUR
Dommages matériels et immatériels consécutifs	par sinistre	1.525.000 EUR
Dommages aux objets confiés par vos clients	par sinistre	500.000 EUR
Dommages immatériels non consécutifs	par sinistre	1.525.000 EUR
Responsabilité civile vol	par année d'assurance	15.250 EUR
Dommages corporels et matériels accessoires atteignant les préposés	par année d'assurance	1.000.000 EUR
RESPONSABILITE CIVILE APRES LIVRAISON OU TRAVAUX		
Tous dommages confondus Corporels, matériels et immatériels	par année d'assurance et par sinistre	1.525.000 EUR
Consécutifs		
Dommages immatériels non consécutifs	par année d'assurance et par sinistre	1.525.000 EUR
Frais de dépose-repose	par année d'assurance et par sinistre	500.000 EUR
RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE		
Pour l'ensemble des dommages corporels matériels et Immatériels consécutifs ou non	par année d'assurance et par sinistre	1.525.000 EUR
DEFENSE RECOURS :	par année d'assurance par dossier	15 300 EUR 4 600 EUR

N°39691347 SEM

3

Attestations d'assurances (suite)

Responsabilité Civile - SEM (suite)

FRANCHISES :

Par sinistre :

-Dommages corporels : Néant.

-Défense pénale et recours : seules entrent dans la garantie Recours, les réclamations de plus de 225 EUR

-Vol par préposés, responsabilité civile familiale : 500 EUR

-Responsabilité civile du comité d'entreprise et de l'association le Club du Cœur : 500 EUR

-Ruptures de canalisation : 50 000 EUR

-Sur tout autre dommage relevant de la Responsabilité Civile Exploitation, ou Après Livraison ou Professionnelle ou Frais de Retrait : 50 000 EUR.

EXCLUSIONS :

Sont exclus de la garantie de l'assureur :

1/ Les dommages provenant d'une faute intentionnelle ou dolosive de l'Assuré sous réserve de l'article L 121.2 du Code des Assurances "l'assureur est garant des pertes et dommages causés par des personnes dont l'Assuré est civilement responsable en vertu de l'article 1384 du Code Civil, quelles que soient la nature et la gravité des fautes de ces personnes". Les amendes et peines pénales infligées aux assurés, de même que les redevances visées par la loi 64-125 du 16 décembre 1964 ou par des textes équivalents à l'Etranger.

2/Les dommages causés par des phénomènes naturels à caractère catastrophique n'engageant pas la responsabilité de l'Assuré :
- les tremblements de terre, éruptions volcaniques, glissements ou affaissements de terrains, avalanches,
- les tempêtes, ouragans, cyclones, raz-de-marée, trombes.

3/Les dommages résultant de la guerre étrangère, de la guerre civile, d'émeutes, de mouvements populaires, d'attentats, d'actes de terrorisme ou de sabotage.

4/Les dommages ou réclamations relatifs aux frais, rémunérations et honoraires de l'Assuré, au droit de la propriété intellectuelle, à la concurrence déloyale.

5/Les dommages imputables au non respect délibéré par les dirigeants de l'Assuré des lois et réglementations, des règlements définis par la profession, des prescriptions du fabricant et des dispositions contractuelles dont Us ne pouvaient ignorer qu'Us ou qu'elles s'appliquaient aux activités et fournitures mentionnées au chapitre I B.
On entend par dirigeants tous ceux qui assument, en droit ou en fait, une responsabilité directe dans la marche et la gestion de l'Assuré, sans être les préposés de celui-ci. De ce fait, par exemple, les directeurs techniques ou commerciaux ne sont généralement pas des dirigeants.

N°39691347 SEM

4

Attestations d'assurances (suite)

Responsabilité Civile - SEM (suite)

6/ Les dommages ou l'aggravation des dommages causés par :
- des armes ou engins destinés à exploser par modification de structure du noyau de l'atome
- Tout combustible nucléaire, produit, déchet radioactif, ou par toute autre source de rayonnements ionisants si les dommages ou l'aggravation des dommages :
-frappent directement une installation nucléaire,
-ou engagent la responsabilité exclusive d'un exploitant d'installation nucléaire
- ou trouvent leur origine dans la fourniture de biens ou de services concernant, à la connaissance de l'assuré, une installation nucléaire à l'étranger
-Toute source de rayonnements ionisants (en particulier tout radio-isotope)destinée à être utilisé hors d'une installation nucléaire à des fins industrielles,commerciales, agricoles, scientifiques ou médicales.
Toutefois, cette dernière disposition ne s'applique pas aux dommages ou aggravations de dommages causés par des sources de rayonnements ionisants classées SI, S2, LI, L2 par la CIREA pour le secteur industriel et A et H pour le secteur médical et utilisées ou destinées a être utilisées en France hors d'une installation nucléaire.

7/ La pollution et les atteintes à l'environnement, qu'elles soient accidentelles ou non accidentelles (graduelles). Cette exclusion ne s'applique pas aux recours contre l'Assuré permis par le code de la Sécurité Sociale au titre des accidents du travail et maladies professionnelles de son personnel.

8/ Les dommages causés directement ou indirectement :
- par l'amiante ou ses dérivés, le plomb ou ses dérivés , les moisissures toxiques,
- les polluants organiques persistants suivants : aldrine, chiordane, DDT, dioxines, dieldrine, endrine, furanes, heptachlore, hexachlorobenzène, mirex, polychlorobiphényles (PCB), toxaphène,
- le formaldéhyde,
- le Méthyltertiobutyléter (MTBE).

9/ Les dommages résultant des encéphalopathies spongiformes subaiguës transmissibles.

10/Les dommages résultant de l'utilisation ou de la dissémination d'organismes génétiquement modifiés (visés par la Loi N° 92-654 du 13 juillet1992 ou les textes qui pourraient lui être substitués ainsi que ceux pris pour son application) ou résultant de la mise sur le marché de produits composés en tout ou partie d'organismes génétiquement modifiés.

11/ Les dommages découlant de la fourniture de produits d'origine humaine ou de produits de biosynthèse dérivant directement de produits d'origine humaine destinés à des opérations thérapeutiques ou diagnostiques sur l'être humain.

12/Les dommages résultant de la production, par tout appareil ou équipement, de champs électriques ou magnétiques, ou de rayonnements électromagnétiques.

13/Les dommages résultant des effets d'un virus informatique, c'est-à-dire d'un programme ou d'un ensemble de programmes informatiques conçu pour porter atteinte à l'intégrité, la disponibilité ou à la confidentialité des logiciels, progiciels, systèmes d'exploitation, données et matériels informatiques, et pour se disséminer sur d'autres installations.

14/ Les dommages causés par :
- tout engin aérien ou spatial dont l'Assuré ou les personnes dont il est civilement responsable ont la propriété, la conduite, l'usage ou la garde,
- tout composant lié à la sécurité, au fonctionnement ou à la navigation de ces engins et dont l'assuré assume la conception, la fabrication, la vente, la réparation, et/ou la maintenance.
- les téléphériques, tous engins ou véhicules flottants, ferroviaires dont l'Assuré ou les personnes dont il est civilement responsable ont la propriété, la conduite, ou la garde.

N°39691347 SEM 5

Attestations d'assurances (suite)

Responsabilité Civile - SEM (suite)

Toutefois, cette exclusion ne s'applique pas pour les embarcations ne naviguant pas à plus de 3 milles des côtes, d'une jauge inférieure à 50 tonneaux et dont la capacité n'excède pas 25 personnes.

15/ Les dommages (autres que ceux aux biens des clients de l'assuré, garantis en garde ou en dépôt) dans la réalisation desquels est impliqué un véhicule terrestre à moteur assujetti à la loi du 27 février 1958 sur l'assurance automobile obligatoire ou une remorque ou semi-remorque assujettie à immatriculation spécifique f ou tout autre remorque ou appareil, attelé à ce véhicule) dont l'Assuré est propriétaire, locataire (y compris en cas de location-vente) ou détenteur. En ce qui concerne les dommages causés par tout autre véhicule (par exemple : le véhicule d'un prépose utilisé pour les besoins du service), l'assureur intervient exclusivement si la responsabilité civile de l'assuré n'est pas couverte par le contrat d'assurance souscrit pour l'emploi dudit véhicule. Toutefois, s'il s'agit d'une utilisation habituelle du véhicule par vos préposés, la garantie de l'assureur ne joue pas si ledit contrat comporte une clause d'usage non conforme à cette situation. A l'étranger toute garantie de même nature est exclue.

16/ Les dommages de la nature de ceux qui, en droit français, engagent la responsabilité des constructeurs en vertu des articles 1792, 1792-2, 1792-3 du Code Civil ou la responsabilité des fabricants ou assimilés en vertu de l'article 1792-4 du Code Civil ;ainsi que les obligations de même nature à l'étranger. Les dommages de la nature de ceux qui, en droit français, engagent la responsabilité de l'assuré sur la base de l'article 2270 du Code Civil, ainsi que les obligations de même nature à l'étranger.

17/ Les dommages résultant du non respect des dispositions du Code du Travail prévues aux articles L.122-45 à L.122-45-3 (discriminations), L 122-46 à L 122-54 (harcèlement), L 123-1 à L 1237-7 (égalité professionnelle entre les femmes et les hommes). Cette exclusion ne s'applique pas aux recours contre l'Assuré permis par le code de la Sécurité Sociale au titre des accidents du travail et maladies professionnelles de son personnel.

18/ Les conséquences pécuniaires de la responsabilité personnelle des dirigeants pris en leur qualité de mandataires sociaux selon les termes de la loi du 24/07/1996 et des textes subséquents.

19/ Les dommages engageant la responsabilité de l'Assuré en vertu de la loi88-1138 du 20 décembre 1998 (Loi Huriet) et ses décrets d'application ou en vertu des dispositions équivalentes à l'étranger.

20/ Les dommages résultant de la participation de l'Assuré, en tant que concurrent ou organisateur à des manifestations sportives soumises à assurance obligatoire selon les décrets du 18 Octobre 1955 ou 23 Décembre 1958 et toute réglementation ultérieure correspondante (manifestations sportives sur la voie publique ou avec véhicules à moteur).

21/ Les dommages provenant de colonies de vacances ou d'activités sportives entrant dans le champ d'application du décret n ° 93-392 du 18 Mars 1993.

22/ Les dommages matériels causés aux biens confiés par les clients de l'assuré ainsi que les dommages immatériels qui en résultent dans les cas suivants :
-Vol, tentative de vol, vandalisme ou disparition de ces biens qui vous ont été remis pour exécution d'un travail ou d'une prestation de service à titre onéreux et se trouvant dans l'enceinte de l'entreprise assurée,
- Dommages aux espèces, billets de banque, titres, pierres précieuses, perles, bijoux, métaux précieux, lorsque leur maniement ou leur conservation fait l'objet de votre activité professionnelle,
- Dommages engageant la responsabilité civile de l'assuré en tant que transporteur à l'occasion d'un contrat de transport. Restent toutefois garantis les dommages qui peuvent survenir aux biens confiés au cours des opérations de manutention, chargement, déchargement.

N°39691347 SEM 6

Attestations d'assurances (suite)

Responsabilité Civile - SEM (suite)

23/ Les dommages aux biens, autres que ceux de la clientèle, dont vous avez l'usage pour l'exercice de vos activités professionnelles et dont l'assuré est locataire, dépositaire, gardien et plus généralement possesseur à quelque titre que ce soit.

24/ Les dommages matériels et immatériels résultant d'un incendie, d'une explosion ,d'un incident d'origine électrique ou de l'action des eaux, prenant naissance dans les immeubles ou partie d'immeubles dont l'assuré est propriétaire ou locataire ou dont il a la jouissance durable à un titre quelconque (de tels dommages sont du ressort d'une assurance de dommages aux biens « incendie » ou « dégâts des eaux »).Toutefois cette exclusion ne s'applique pas lorsque ces dommages surviennent dans les locaux occupés ou pris en location par l'assuré pour une période n'excédant pas 15 jours consécutifs.

25/ Les dommages résultant de vols commis par les préposés de l'assuré si aucune plainte n'a été déposée contre eux.

26/ Les conséquences d'engagements contractuels avec des personnes physiques ou morales de droit privé dans la mesure où elles excèdent celles auxquelles l'Assuré est tenu en vertu des textes légaux ou réglementaires sur la responsabilité. Toutefois, les assureurs acceptent les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile résultant des clauses, traités, contrats, concessions, contrats d'affermage, ordres de travaux, appels d'offres ou cahiers des charges, précisant les conditions de travaux, d'exploitation, d'exécution, de fourniture, de concession, de distribution ou de prestations de services, et notamment des clauses de renonciation à recours qui pourraient y figurer.

27/ Les dommages imputables aux fournitures de l'Assuré ayant fait l'objet de réserves précises et fondées, si ces dommages ont leur origine dans la cause même de ces réserves et si l'Assuré n 'a pas pris les mesures qui s'avéraient évidentes pour éviter la possibilité de ces dommages.

28/ Les frais de dépose et repose des matériaux et fournitures destinés à la construction.

29/ Les dommages matériels subis par la fourniture livrée qui est à l'origine du sinistre, ainsi que son remplacement, son remboursement, sa réparation, sa réfection (sauf les frais de dépose-repose).Les frais de retrait du marché des fournitures de l'Assuré lorsqu'elles ne risquent pas de causer des dommages corporels ou matériels. S'il y a risque, la garantie ne joue qu'en cas d'injonction des pouvoirs publics ou de défaut des fournitures ou de faute de l'Assuré ou des personnes dont il est civilement responsable. L'assureur devra être associé aux décisions et opérations de retrait. Lorsque la garantie est acquise, elle ne couvre pas les frais pour regagner la confiance du public et des clients.

30/ Les frais de rectification ou de réparation du vice lui-même, qui est à l'origine de l'événement garanti, le remboursement, la restitution du prix ou du coût de remplacement des prestations, produits et matériels défectueux, ou de réfection de ces prestations, matériels, produits ou travaux.

31/ Les frais de remboursement de remplacement, de réparation, d'amélioration, de mise au point des produits livrés et/ou des prestations exécutés par l'assuré.

32/ Les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile que l'assuré peut encourir en raison de dommages causés à autrui y compris à ses clients résultant de défaut d'aspect ou de défaut d'esthétique de ses produits livrés.

33/ Les dommages causés directement ou indirectement par de la légionellose du fait de fautes, erreurs professionnelles, omissions et négligences de diagnostics, d'analyse et de contrôle de la qualité de l'eau.

N°39691347 SEM

7

Attestations d'assurances (suite)

Responsabilité Civile - SEM (suite)

34/ Les dommages résultant de la fourniture de produits ou matériels destinés, à la connaissance de l'assuré, à l'industrie aéronautique ou spatiale, ainsi que des prestations exécutées pour elle, dès lors que ces produits, matériels ou prestations concourent, à la connaissance de l'assuré, à la navigation aérienne ou spatiale.

35/ A l'étranger, sont exclus les dommages causés aux préposés de l'Assuré ou à leurs ayants droit, réparés au titre des législations ou conventions d'indemnisation («Workers Compensation») sur les accidents du travail ou maladies professionnelles.

36/ Concernant les sinistres survenus aux USA -CANADA sont exclus :
-Tout dommage de pollution et les frais de dépose repose engagés par des tiers pour des exportations vers les Etats-Unis d'Amérique/Canada.
- Les frais exposés par l'assuré ou par des tiers pour le retrait des biens livrés engagés par des tiers pour des exportations vers les Etats-Unis d'Amérique/Canada.
Les dommages immatériels non consécutifs causés par des produits, prestations et des travaux directement livrés ou exécutés par l'assuré aux Etats-Unis d'Amérique/Canada.
Les amendes de toute nature dont l'assuré fait directement et personnellement l'objet, ainsi que les punitive damages ou exemptary damages.

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit ; elle ne peut engager l'Assureur au delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère et n'implique qu'une présomption de garantie à charge de celui-ci.

Elle est délivrée pour la période du 01/01/2015 au 31/12/2015

Fait à Lyon, le **23/12/2014**

Allianz Opérations Entreprises Lyon
TSA 40010
92087 LA DEFENSE CEDEX

N°39691347 SEM

8

Liste des non valeurs

DATES EMISSION : 01/01/2015 A 31/12/2015 TRAITE : ROUSSET

Chapitre : DEGREVEMENT FUITE & CONSO ANORMALE			
N° Avoir	Abonnement	Titulaire Abonnement	Mnt H.T.
1007318678	0067707	M DELMOTTE	-62,90
1007319533	7104310	MME JANY SUZANNE	- 603,71
1007319561	0020017	M MME DUMONT	- 452,88
1007324458	0447356	M BONETTO KEVIN	- 347,80
1007324472	6091201	M MME VAYSSIE CHRISTIAN	- 208,44
1007325606	5722250	MME DUNKEL-RICCI BIANCA	- 983,77
1007344160	5493990	M AGORRETA FRANCISCO	-5,04
1007673303	5142900	M D ERCHIE PINO GINO	-80,17
1007693049	6102838	M MME GALTIER GREGORY	-2 824,74
1007754044	5512950	MME GRAND-CLEMENT CLAUDE	-76,12
1008190350	0298425	M MME PINCONNET OLIVIER	- 155,07
1008210155	7106400	M SIMONET BERNARD	- 395,48
1008218222	7279340	CES DE ROUSSET	-1 212,94
1008236299	6111369	M TREBITSCH DOMINIQUE	-83,94
1008251070	0460155	SARL GIRMART	-1 920,95
1008275780	6186715	M OBRYAN DOUGLAS	- 134,57
Total Chapitre			**-9 548,52**

DATES EMISSION : 01/01/2015 A 31/12/2015 TRAITE : ROUSSET

Chapitre : IRRECOUVRABLES .			
N° Avoir	Abonnement	Titulaire Abonnement	Mnt H.T.
1007441022	0354225	MME GRENIER JOCELYNE	- 252,37
1007786130	6079831	M BENADIEL MOHAMED	- 201,15
1007786131	6079831	M BENADIEL MOHAMED	-39,15
1007907585	6104734	SOC C.BA.R	-1 679,93
1007907586	6104734	SOC C.BA.R	-2 641,26
1007907587	6104734	SOC C.BA.R	-2 368,42
1008004372	6071766	M TARDIEU BENOIT	- 102,00
1008129423	0438903	M BONETTO RENE	- 110,01
1008129424	0447356	M BONETTO KEVIN	- 780,50

Liste des non valeurs (suite)

Chapitre : IRRECOUVRABLES .			
N° Avoir	Abonnement	Titulaire Abonnement	Mnt H.T.
1008163850	0467584	SOC LISSCAN	-1 220,60
1008163851	0467584	SOC LISSCAN	- 117,54
Total Chapitre			**-9 512,93**

Tarifs

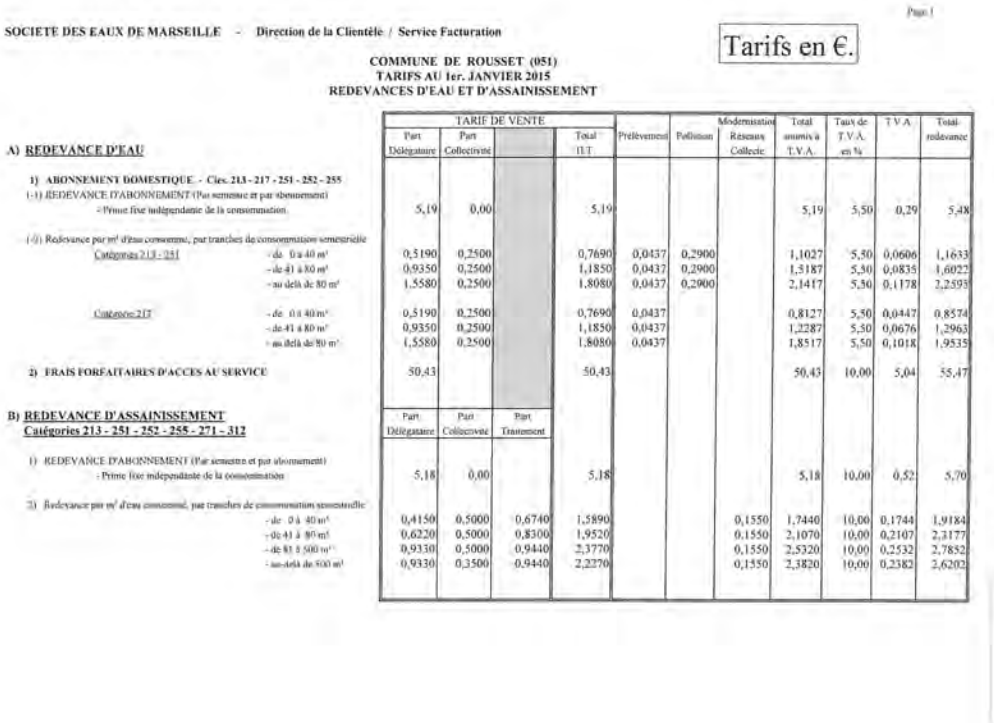

SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE - Direction de la Clientèle / Service Facturation

Tarifs en €.

COMMUNE DE ROUSSET (051)
TARIFS AU 1er. JANVIER 2015
REDEVANCES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

	TARIF DE VENTE											
A) REDEVANCE D'EAU	Part Délégataire	Part Collectivité		Total H.T	Prélèvement	Pollution	Modernisation Réseaux Collecte	Total soumis à T.V.A.	Taux de T.V.A. en %	T.V.A.	Total redevance
1) ABONNEMENT DOMESTIQUE - Cles. 213 - 217 - 251 - 252 - 255											
(-1) REDEVANCE D'ABONNEMENT (Par semestre et par abonnement)											
- Prime fixe indépendante de la consommation	5,19	0,00		5,19				5,19	5,50	0,29	5,48
(-2) Redevance par m³ d'eau consommé, par tranches de consommation semestrielle											
Catégories 213 - 251 - de 0 à 40 m³	0,5190	0,2500		0,7690	0,0437	0,2900		1,1027	5,50	0,0606	1,1633
- de 41 à 80 m³	0,9350	0,2500		1,1850	0,0437	0,2900		1,5187	5,50	0,0835	1,6022
- au delà de 80 m³	1,5580	0,2500		1,8080	0,0437	0,2900		2,1417	5,50	0,1178	2,2595
Catégorie 217 - de 0 à 40 m³	0,5190	0,2500		0,7690	0,0437			0,8127	5,50	0,0447	0,8574
- de 41 à 80 m³	0,9350	0,2500		1,1850	0,0437			1,2287	5,50	0,0676	1,2963
- au delà de 80 m³	1,5580	0,2500		1,8080	0,0437			1,8517	5,50	0,1018	1,9535
2) FRAIS FORFAITAIRES D'ACCES AU SERVICE	50,43			50,43				50,43	10,00	5,04	55,47
B) REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT Catégories 213 - 251 - 252 - 255 - 271 - 312	Part Délégataire	Part Collectivité	Part Traitement								
1) REDEVANCE D'ABONNEMENT (Par semestre et par abonnement)											
- Prime fixe indépendante de la consommation	5,18	0,00		5,18				5,18	10,00	0,52	5,70
2) Redevance par m³ d'eau consommé, par tranches de consommation semestrielle											
- de 0 à 40 m³	0,4150	0,5000	0,6740	1,5890			0,1550	1,7440	10,00	0,1744	1,9184
- de 41 à 80 m³	0,6220	0,5000	0,8300	1,9520			0,1550	2,1070	10,00	0,2107	2,3177
- de 81 à 500 m³	0,9330	0,5000	0,9440	2,3770			0,1550	2,5320	10,00	0,2532	2,7852
- au-delà de 500 m³	0,9330	0,3500	0,9440	2,2270			0,1550	2,3820	10,00	0,2382	2,6202

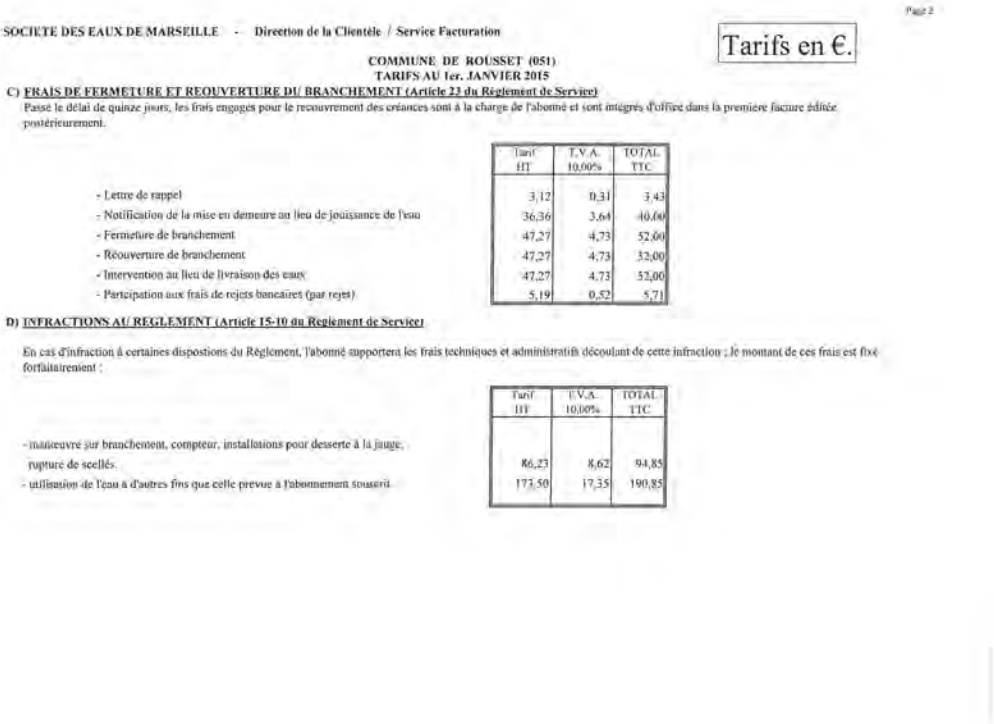

SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE - Direction de la Clientèle / Service Facturation

Tarifs en €.

COMMUNE DE ROUSSET (051)
TARIFS AU 1er. JANVIER 2015

C) FRAIS DE FERMETURE ET REOUVERTURE DU/ BRANCHEMENT (Article 22 du Règlement de Service)

Passé le délai de quinze jours, les frais engagés pour le recouvrement des créances sont à la charge de l'abonné et sont intégrés d'office dans la première facture éditée postérieurement.

	Tarif HT	T.V.A. 10,00%	TOTAL TTC
- Lettre de rappel	3,12	0,31	3,43
- Notification de la mise en demeure au lieu de jouissance de l'eau	36,36	3,64	40,00
- Fermeture de branchement	47,27	4,73	52,00
- Réouverture de branchement	47,27	4,73	52,00
- Intervention au lieu de livraison des eaux	47,27	4,73	52,00
- Participation aux frais de rejets bancaires (par rejet)	5,19	0,52	5,71

D) INFRACTIONS AU REGLEMENT (Article 15-10 du Règlement de Service)

En cas d'infraction à certaines dispostions du Règlement, l'abonné supportera les frais techniques et administratifs découlant de cette infraction ; le montant de ces frais est fixé forfaitairement :

	Tarif HT	T.V.A. 10,00%	TOTAL TTC
- manoeuvre sur branchement, compteur, installations pour desserte à la jauge, rupture de scellés.	86,23	8,62	94,85
- utilisation de l'eau à d'autres fins que celle prevue à l'abonnement souscrit	173,50	17,35	190,85

Tarifs (suite)

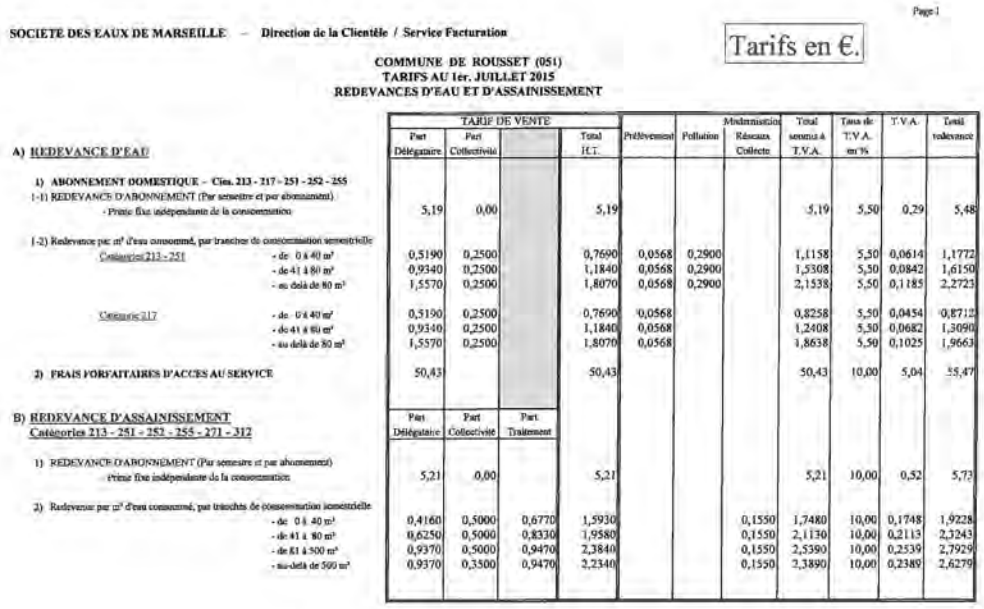

SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE – Direction de la Clientèle / Service Facturation

Page 1

Tarifs en €.

COMMUNE DE ROUSSET (051)
TARIFS AU 1er. JUILLET 2015
REDEVANCES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

	TARIF DE VENTE										
	Part Délégataire	Part Collectivité		Total H.T.	Prélèvement	Pollution	Modernisation Réseaux Collecte	Total soumis à T.V.A.	Taux de T.V.A. en %	T.V.A.	Total redevance
A) REDEVANCE D'EAU											
1) ABONNEMENT DOMESTIQUE – Cies. 213 - 217 - 251 - 252 - 255											
1-1) REDEVANCE D'ABONNEMENT (Par semestre et par abonnement)											
- Prime fixe indépendante de la consommation	5,19	0,00		5,19				5,19	5,50	0,29	5,48
1-2) Redevance par m³ d'eau consommé, par tranches de consommation semestrielle											
Catégories 213 - 251 - de 0 à 40 m³	0,5190	0,2500		0,7690	0,0568	0,2900		1,1158	5,50	0,0614	1,1772
- de 41 à 80 m³	0,9340	0,2500		1,1840	0,0568	0,2900		1,5308	5,50	0,0842	1,6150
- au delà de 80 m³	1,5570	0,2500		1,8070	0,0568	0,2900		2,1538	5,50	0,1185	2,2723
Catégorie 217 - de 0 à 40 m³	0,5190	0,2500		0,7690	0,0568			0,8258	5,50	0,0454	0,8712
- de 41 à 80 m³	0,9340	0,2500		1,1840	0,0568			1,2408	5,50	0,0682	1,3090
- au delà de 80 m³	1,5570	0,2500		1,8070	0,0568			1,8638	5,50	0,1025	1,9663
2) FRAIS FORFAITAIRES D'ACCES AU SERVICE	50,43			50,43				50,43	10,00	5,04	55,47
	Part Délégataire	Part Collectivité	Part Traitement								
B) REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT Catégories 213 - 251 - 252 - 255 - 271 - 312											
1) REDEVANCE D'ABONNEMENT (Par semestre et par abonnement)											
- Prime fixe indépendante de la consommation	5,21	0,00		5,21				5,21	10,00	0,52	5,73
2) Redevance par m³ d'eau consommé, par tranches de consommation semestrielle											
- de 0 à 40 m³	0,4160	0,5000	0,6770	1,5930			0,1550	1,7480	10,00	0,1748	1,9228
- de 41 à 80 m³	0,6250	0,5000	0,8330	1,9580			0,1550	2,1130	10,00	0,2113	2,3243
- de 81 à 500 m³	0,9370	0,5000	0,9470	2,3840			0,1550	2,5390	10,00	0,2539	2,7929
- au-delà de 500 m³	0,9370	0,3500	0,9470	2,2340			0,1550	2,3890	10,00	0,2389	2,6279

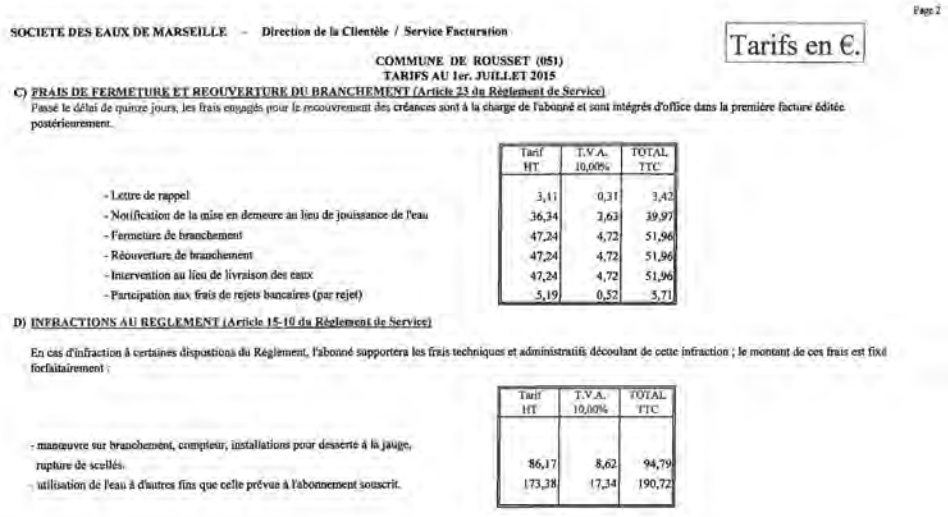

SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE – Direction de la Clientèle / Service Facturation

Page 2

Tarifs en €.

COMMUNE DE ROUSSET (051)
TARIFS AU 1er. JUILLET 2015

C) FRAIS DE FERMETURE ET REOUVERTURE DU BRANCHEMENT (Article 23 du Réglement de Service)

Passé le délai de quinze jours, les frais engagés pour le recouvrement des créances sont à la charge de l'abonné et sont intégrés d'office dans la première facture éditée postérieurement.

	Tarif HT	T.V.A. 10,00%	TOTAL TTC
- Lettre de rappel	3,11	0,31	3,42
- Notification de la mise en demeure au lieu de jouissance de l'eau	36,34	3,63	39,97
- Fermeture de branchement	47,24	4,72	51,96
- Réouverture de branchement	47,24	4,72	51,96
- Intervention au lieu de livraison des eaux	47,24	4,72	51,96
- Participation aux frais de rejets bancaires (par rejet)	5,19	0,52	5,71

D) INFRACTIONS AU REGLEMENT (Article 15-10 du Réglement de Service)

En cas d'infraction à certaines dispositions du Réglement, l'abonné supportera les frais techniques et administratifs découlant de cette infraction ; le montant de ces frais est fixé forfaitairement :

	Tarif HT	T.V.A. 10,00%	TOTAL TTC
- manœuvre sur branchement, compteur, installations pour desserte à la jauge, rupture de scellés.	86,17	8,62	94,79
- utilisation de l'eau à d'autres fins que celle prévue à l'abonnement souscrit.	173,38	17,34	190,72

Calcul d'actualisation semestrielle

SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE – Direction de la Clientèle / Service Facturation

Tarifs en €.

COMMUNE DE ROUSSET (051)
TARIFS AU 1er. JANVIER 2015
REDEVANCES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

A) REDEVANCES D'EAU

- **Tarif de vente** Représente la somme de la "Part Délégataire" et de la "Part Collectivité"
- **Part Délégataire** Les tarifs en valeur de base au 01/01/2012, fixés par la Convention d'Affermage approuvée par la Délibération du Conseil Municipal n°77/2012 du 8 juin 2012 rendue exécutoire le 14 juin 2012, varieront chaque semestre, par application de la formule de variation prévue à l'article 33.

En conséquence, le coefficient 'k' applicable au 1er. janvier 2015 est de : **1,0389**

- **Part Collectivité** Le tarif a été fixé par la Délibération du Conseil Municipal n° 94/2012 du 28 juin 2012.

	TARIF DE VENTE	PART DELEGATAIRE		PART COLLEC--TIVITE
		Tarif de base au 01/01/2012	Tarif au 01/01/2015 k = 1,0389	
1) ABONNEMENT DOMESTIQUE - Catégories 213 - 217 - 251 -312				
1-1) REDEVANCE D'ABONNEMENT (Par semestre et par abonnement) - Prime fixe indépendante de la consommation	5,19	5,00	5,19	
1-2) REDEVANCE PAR M³ D'EAU CONSOMME (Par tranches de consommation semestrielle)				
- de 0 à 40 m³	0,7690	0,5000	0,5190	0,2500
- de 41 à 80 m³	1,1850	0,9000	0,9350	0,2500
- au delà de 80 m³	1,8080	1,5000	1,5580	0,2500

FRAIS FORFAITAIRES D'ACCES AU SERVICE (Article 12 de la Convention d'Affermage et article 7 du Règlement de Service)

Le tarif est fixé à l'article 7 du règlement des abonnements et sera actulisé selon la formule de révision de l'article 37 de la Convention d'Affermage

En conséquence, le coefficient 'k' applicable au 1er janvier 2015 est de : **1,0291**

	Tarif de base au 01/01/2012	Tarif au 01/01/2015 K = 1,029
- Frais forfaitaires d'accès au service	49,00	50,43

SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE – Direction de la Clientèle / Service Facturation

Tarifs en €.

COMMUNE DE ROUSSET (051)
TARIFS AU 1er. JANVIER 2015

B) REDEVANCES D'ASSAINISSEMENT

- **Tarif de vente** Représente la somme de la "Part Délégataire" et de la "Part Collectivité"
- **Part Délégataire** Les tarifs en valeur de base au 01/01/2012, fixés par la Convention d'Affermage approuvée par la Délibération du Conseil Municipal n°78/2012 du 8 juin 2012 rendue exécutoire le 14 juin 2012, varieront chaque semestre, par application de la formule de variation prévue à l'article 44.

En conséquence, le coefficient 'm' applicable au 1er. janvier 2015 est de : **1,0369**

- **Part Collectivité** Le tarif a été fixé par la Délibération du Conseil Municipal n°95/2012 du 28 juin 2012.

	TARIF DE VENTE	PART DELEGATAIRE - COLLECTE		PART DELEGATAIRE - TRAITEMENT		PART COLLEC--TIVITÉ
		Tarif de base au 01/01/2012	Tarif au 01/01/2015 k = 1,0369	Tarif de base 01/01/2012	Tarif au 01/01/2015 k = 1,0369	
ABONNEMENTS DOMESTIQUE ET INCENDIE - Catégories 213 - 251 - 271 - 312						
1) REDEVANCE D'ABONNEMENT (Par semestre et par abonnement) - Prime fixe indépendante de la consommation	5,18	5,00	5,18			
2) REDEVANCE PAR M³ D'EAU CONSOMME (Par tranches de consommation semestrielle)						
- de 0 à 40 m³	1,5890	0,4000	0,4150	0,6500	0,6740	0,5000
- de 41 à 80 m³	1,9520	0,6000	0,6220	0,8000	0,8300	0,5000
- de 81 à 500 m³	2,3770	0,9000	0,9330	0,9100	0,9440	0,5000
- au-delà de 500 m³	2,2270	0,9000	0,9330	0,9100	0,9440	0,3500

REMUNERATION AU TITRE DES MATIERES DE VIDANGES (article 39-2 de la Convention d'Affermage)

	PART DELEGATAIRE	
	Tarif de base au 01/01/2012	Tarif au 01/01/2015 K = 1,0369
Réception et traitement des matières de vidange de fosses septiques	23,79	24,67
Graisses (type collectif, restauration, industriels)	45,32	46,99

Calcul d'actualisation semestrielle (suite)

SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE – Direction de la Clientèle / Service Facturation

Tarifs en €.

COMMUNE DE ROUSSET (051)
TARIFS AU 1er. JANVIER 2015

C) FRAIS DE FERMETURE ET DE REOUVERTURE DU BRANCHEMENT (article 23)

Passé le délai de quinze jours, les frais engagés pour le recouvrement des créances sont à la charge de l'abonné et sont intégrés d'office dans la première facture éditée postérieurement.

Les prix unitaires, en valeur de base au 01/01/2012, fixés à l'article 23 du Règlement des Abonnements évolueront conformément au contrat d'affermage.

	PART DELEGATAIRE	
	Tarif de base au 01/01/2012	Tarif au 01/01/2014 K = 1,0389
- Lettre de rappel	3,00	3,12
- Notification de la mise en demeure au lieu de livraison	35,00	36,36
- Fermeture de branchement	45,50	47,27
- Réouverture de branchement	45,50	47,27
- Intervention au lieu de livraison des eaux	45,50	47,27
- Participation aux frais de rejets bancaires (par rejet)	5,00	5,19

D) INFRACTIONS AU REGLEMENT (Article 15-10 du Règlement de Service)

En cas d'infraction à certaines dispositions du Règlement, l'abonné supportera les frais techniques et administratifs découlant de cette infraction ; le montant de ces frais est fixé forfaitairement :

Les prix unitaires, en valeur de base au 01/01/2012, fixés à l'article 15-10 du Règlement des Abonnements évolueront conformément au contrat d'affermage.

	PART DELEGATAIRE	
	Tarif de base au 01/01/2012	Tarif au 01/01/2015 k = 1,0389
- manœuvre sur branchement, compteur, installations pour desserte à la jauge, rupture de scellés.	83,00	86,23
- utilisation de l'eau à d'autres fins que celle prévue à l'abonnement souscrit.	167,00	173,50

SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE – Direction de la Clientèle / Service Facturation

Tarifs en €.

COMMUNE DE ROUSSET (051)
TARIFS AU 1er. JUILLET 2015
REDEVANCES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

A) REDEVANCES D'EAU

- **Tarif de vente** Représente la somme de la "Part Délégataire" et de la "Part Collectivité"

- **Part Délégataire** Les tarifs en valeur de base au 01/01/2012, fixés par la Convention d'Affermage approuvée par la Délibération du Conseil Municipal n°77/2012 du 8 juin 2012 rendue exécutoire le 14 juin 2012, varieront chaque semestre, par application de la formule de variation prévue à l'article 33.

En conséquence, le coefficient 'k' applicable au 1er. juillet 2015 est de : **1,0382**

- **Part Collectivité** Le tarif a été fixé par la Délibération du Conseil Municipal n° 17/2015 du 3 avril 2015 (tarifs inchangés depuis 2012).

	TARIF DE VENTE	PART DELEGATAIRE		PART COLLEC-TIVITE
		Tarif de base au 01/01/2012	Tarif au 01/07/2015 k = 1,0382	
1) ABONNEMENT DOMESTIQUE - Catégories 213 - 217 - 251 -312				
1-1) REDEVANCE D'ABONNEMENT (Par semestre et par abonnement) - Prime fixe indépendante de la consommation	5,19	5,00	5,19	
1-2) REDEVANCE PAR M³ D'EAU CONSOMME (Par tranches de consommation semestrielle)				
- de 0 à 40 m³	0,7690	0,5000	0,5190	0,2500
- de 41 à 80 m³	1,1840	0,9000	0,9340	0,2500
- au delà de 80 m³	1,8070	1,5000	1,5570	0,2500

FRAIS FORFAITAIRES D'ACCES AU SERVICE (Article 12 de la Convention d'Affermage et article 7 du Règlement de Service)

Le tarif est fixé à l'article 7 du règlement des abonnements et sera actulisé selon la formule de révision de l'article 37 de la Convention d'Affermage

En conséquence, le coefficient 'k' applicable au 1er janvier 2015 est de : **1,0291**

	Tarif de base au 01/01/2012	Tarif au 01/01/2015 K = 1,029
- Frais forfaitaires d'accès au service	49,00	50,43

Calcul d'actualisation semestrielle (suite)

Page 2

SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE – Direction de la Clientèle / Service Facturation

Tarifs en €.

COMMUNE DE ROUSSET (051)
TARIFS AU 1er. JUILLET 2015

B) REDEVANCES D'ASSAINISSEMENT

- **Tarif de vente** Représente la somme de la "Part Délégataire" et de la "Part Collectivité"
- **Part Délégataire** Les tarifs en valeur de base au 01/01/2012, fixés par la Convention d'Affermage approuvée par la Délibération du Conseil Municipal n°78/2012 du 8 juin 2012 rendue exécutoire le 14 juin 2012, varieront chaque semestre, par application de la formule de variation prévue à l'article 44.

En conséquence, le coefficient 'm' applicable au 1er. juillet 2015 est de : **1,0412**

- **Part Collectivité** Le tarif a été fixé par la Délibération du Conseil Municipal n°17/2015 du 3 avril 2015 (tarifs inchangés depuis 2012).

	TARIF DE VENTE	PART DELEGATAIRE - COLLECTE		PART DELEGATAIRE - TRAITEMENT		PART COLLEC--TIVITE
		Tarif de base au 01/01/2012	Tarif au 01/07/2015 k = 1,0412	Tarif de base 01/01/2012	Tarif au 01/07/2015 k = 1,0412	
ABONNEMENTS DOMESTIQUE ET INCENDIE						
- Catégories 213 - 251 - 271 - 312						
1) REDEVANCE D'ABONNEMENT (Par semestre et par abonnement)						
- Prime fixe indépendante de la consommation	5,21	5,00	5,21			
2) REDEVANCE PAR M³ D'EAU CONSOMME (Par tranches de consommation semestrielle)						
- de 0 à 40 m³	1,5930	0,4000	0,4160	0,6500	0,6770	0,5000
- de 41 à 80 m³	1,9580	0,6000	0,6250	0,8000	0,8330	0,5000
- de 81 à 500 m³	2,3840	0,9000	0,9370	0,9100	0,9470	0,5000
- au-delà de 500 m³	2,2340	0,9000	0,9370	0,9100	0,9470	0,3500

REMUNERATION AU TITRE DES MATIERES DE VIDANGES (article 39-2 de la Convention d'Affermage)

	PART DELEGATAIRE	
	Tarif de base au 01/01/2012	Tarif au 01/07/2015 K = 1,0412
Réception et traitement des matières de vidange de fosses septiques	23,79	24,77
Graisses (type collectif, restauration, industriels)	45,32	47,19

Page 3

SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE – Direction de la Clientèle / Service Facturation

Tarifs en €.

COMMUNE DE ROUSSET (051)
TARIFS AU 1er. JUILLET 2015

C) FRAIS DE FERMETURE ET DE REOUVERTURE DU BRANCHEMENT (article 23)

Passé le délai de quinze jours, les frais engagés pour le recouvrement des créances sont à la charge de l'abonné et sont intégrés d'office dans la première facture éditée postérieurement.

Les prix unitaires, en valeur de base au 01/01/2012, fixés à l'article 23 du Règlement des Abonnements évolueront conformément au contrat d'affermage.

	PART DELEGATAIRE	
	Tarif de base au 01/01/2012	Tarif au 01/01/2015 K = 1,0382
- Lettre de rappel	3,00	3,11
- Notification de la mise en demeure au lieu de livraison	35,00	36,34
- Fermeture de branchement	45,50	47,24
- Réouverture de branchement	45,50	47,24
- Intervention au lieu de livraison des eaux	45,50	47,24
- Participation aux frais de rejets bancaires (par rejet)	5,00	5,19

D) INFRACTIONS AU REGLEMENT (Article 15-10 du Règlement de Service)

En cas d'infraction à certaines dispositions du Règlement, l'abonné supportera les frais techniques et administratifs découlant de cette infraction ; le montant de ces frais est fixé forfaitairement :

Les prix unitaires, en valeur de base au 01/01/2012, fixés à l'article 15-10 du Règlement des Abonnements évolueront conformément au contrat d'affermage.

	PART DELEGATAIRE	
	Tarif de base au 01/01/2012	Tarif au 01/07/2015 k = 1,0382
- manœuvre sur branchement, compteur, installations pour desserte à la jauge, rupture de scellés.	83,00	86,17
- utilisation de l'eau à d'autres fins que celle prévue à l'abonnement souscrit.	167,00	173,38